1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

VI

L

PRINCIP

ET

p.

CHEZ

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV,
OU
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS ET ANECDOTES DE SON REGNE.

p. Moufle d'Angerville

.... *Video meliora proboque,*
Deteriora ſequor.

HOR.

TOME IV.



A LONDRES,
CHEZ JOHN PETER LYTON.
1788.



VIE PRIVÉE DE LOUIS XV.



LOUIS XV, fatigué à l'excès d'une guerre malheureuse, [1761] à laquelle répugnoit son ame, l'âge qui s'avançoit, & plus encore son caractere d'indolence & d'inertie, vouloit la paix à quelque prix que ce fût. Mais il étoit contrarié par le maréchal de Belle-Isle, qui avoit l'ascendant sur le conseil & sur le monarque. Heureusement ce ministre mourut, [26 *janvier*] & cette circonstance empêcha de le regretter. Nous en avons déjà beaucoup parlé, & nous n'en avons pas tout dit. Il joua un si grand rôle jusqu'à la fin de sa vie dans les principaux événemens du regne, que nous sommes obligés de nous arrêter encore sur son compte. Il étoit trop universel pour être un génie en aucun genre : mais s'il ne fut ni Condé ni Turenne à la guerre, ni Oxenstiern ni Richelieu dans la politique, il fit des choses mémorables dans l'un & dans l'autre. Le travail & l'activité suppléoient chez lui à l'étendue des talens. On a vu ce qu'il a fait à la tête des armées. Parvenu au ministere, son premier soin fut de réformer les abus, & de substituer une discipline sévere au relâchement qui s'étoit introduit. Du moins il en fit sentir la nécessité dès son entrée au conseil, & durant son administration il publia plusieurs beaux réglemens là-dessus. Il écrivit

une lettre à tous les colonels, au nom du roi, où il les menaçoit de la disgrace de S. M. & de la perte de leur régiment, s'ils continuoient plus long-tems à conniver à ces arrangemens clandestins entre les officiers, connus sous le nom de *Concordat*, par lesquels la vénalité étouffoit l'émulation, un intérêt sordide hâtoit la retraite de ceux qui étoient le plus en état de servir, & les grades de la milice étoient mis à l'encan souvent par les sujets les moins en état de les remplir. Par un autre usage non moins pernicieux, la naissance ou le crédit procuroient des régimens à des jeunes gens imberbes qui n'avoient fait aucun apprentissage. Il fut arrêté qu'on ne pourroit être colonel qu'après sept ans de service. (1) Le marquis d'Autichamp servit d'exemple. En vain le maréchal de Broglio, son parent, vouloit le faire soustraire au réglement; il ne put y réussir.

Le luxe, toujours réprimé & toujours renaissant dans les camps, suite de ce caractere de générosité, de gaieté, qui anime la nation Françoise & la porte à la prodigalité, étoit monté à un excès insoutenable pour elle & embarrassant pour les armées. Le maréchal fit une loi somptuaire, [*mars* 1757] ordonnant la réduction des équipages & de la table des officiers pendant la guerre, dans les campagnes, & les militaires n'eurent plus le prétexte de se plaindre qu'ils se ruinoient au service. L'année suivante [3 *juin* 1758] il y eut une seconde loi plus stricte & plus détaillée, qui défendit d'user de plats & d'assiettes d'argent. Il en fit rendre pareillement une à M. Berruyer, dans son département de la marine, pour la table des capitaines des vaisseaux & autres officiers de la marine du roi, mais qui n'eut aucune exécution par l'indiscipline ordinaire de ces messieurs.

(1) Par ce réglement du 29 mars 1758, il falloit que le militaire qui aspiroit au grade de colonel, eût été au moins cinq ans capitaine, & l'on ne pouvoit être reçu capitaine sans avoir été au moins deux ans enseigne, cornette ou lieutenant.

Le jeu, fruit de l'oisiveté des camps, étant une source continuelle de querelles & de perdition pour le militaire, afin de refroidir la cupidité de ceux trop malheureusement tourmentés de cette passion, & sur-tout de mettre en défaut l'activité industrieuse des frippons qu'elle engendre, M. de Belle-Isle engagea le tribunal des maréchaux-de-France à rendre une ordonnance, [6 *mai* 1760] par laquelle il fut arrêté, qu'on ne pourroit plus se pourvoir à leur tribunal pour dettes du jeu au-dessus de 1000 liv. Défendu à tous gentilshommes & militaires, sous peine de prison, de jouer sur leur parole au-dessus de cette somme, & ordonné à ceux qui auroient plusieurs demandes à former pardevant eux, de les énoncer toutes dans la même requête, avec la cause des billets d'honneur & des engagemens dont on exigeroit l'exécution.

En rappellant l'officier à la simplicité des peuples conquérans, le maréchal ne manqua pas de chercher à l'empêcher de rougir de son uniforme. Il en assigna même un décidé aux officiers-généraux, & tous furent obligés de le porter comme leur plus belle décoration. Du reste, la paie & la subsistance du soldat furent augmentées, l'appointement du supérieur reçut des accroissemens à mesure qu'il acquéroit un grade, & il institua l'ordre du mérite militaire [21 *juillet* 1759] en faveur des officiers des troupes du roi qui, nés en pays protestant, ne peuvent être admis dans l'ordre de Saint-Louis, à cause de leur religion. Le prince de Nassau-Saarbruck & le baron de Wurmser y furent les premiers reçus, l'un grand-croix & l'autre commandeur.

Enfin, on doit à ce ministre à peu près tous les changemens opérés dans l'administration de la guerre depuis la retraite du comte d'Argenson, auxquels il contribua par insinuation, avant d'y travailler directement. On lui doit entr'autres l'ordonnance [26 *février* 1757] portant qu'à l'avenir chaque bataillon d'infanterie aura une piece de canon à la suédoise, avec un sergent & trois soldats pour la manœuvrer.

On a vu par l'anecdote du marquis d'Autichamp, que le maréchal de Belle-Isle ne manquoit pas de fermeté. M. le comte de Lenoncourt, colonel du régiment de ſon nom, ayant quitté l'armée ſans congé & s'étant rendu à Paris, il lui écrivit que le roi avoit nommé à ſon emploi. Les conſeils de guerre tenus contre les volontaires Liégeois & le régiment de Piémont, firent honneur à ſa ſévérité inflexible. Les officiers des premiers furent caſſés. Ils avoient arrêté entr'eux de ne plus rendre leurs devoirs à M. de Melfort, leur colonel, qui vouloit introduire dans ſon régiment la nouvelle diſcipline, à l'inſtar de celle des troupes Pruſſiennes. Un ſeul avoit refuſé de ſe conformer à cette réſolution ; ils l'avoient inſulté, & aſſemblés par ordre du général pour lui faire des réparations, pluſieurs coups de fuſil partis à l'inſtant contre cette malheureuſe victime de l'eſprit de corps, avoient provoqué une information ſur ce meurtre. Les auteurs en étant reſtés inconnus, il fallut au défaut de juſtice particuliere en faire une générale.

La conduite des officiers du régiment de Piémont avoit été plus atroce encore. Un fils du fameux armateur de Marſeille, connu ſous le nom de Roux de Corſe, étoit dans ce corps. Comme il étoit fort riche, il prêtoit ſouvent de l'argent à ſes camarades. On abuſa de ſa facilité ; on ne lui rendoit point, & l'on exigeoit qu'il continuât toujours les mêmes ſervices. Sa patience ſe laſſa : une nuit il fut trouvé aſſaſſiné dans ſa tente. Il n'y eut pas lieu de douter que ce ne fût le fruit d'un complot abominable. Trois capitaines furent condamnés à être roués par contumace, & quarante-cinq autres à être caſſés, dégradés d'armes & de nobleſſe, mis en priſon, &c. M. le marquis d'Eſparbès, colonel, avoit été condamné à vingt ans & un jour de priſon par la ſentence. Sa femme étant de la cour de madame de Pompadour, obtint grace pour ſon mari, qui conſerva le grade de colonel en chef, mais ſans la nomination aux emplois, qu'eut M. de Surlaville, nom-

mé colonel en second du régiment. La faveur éludoit ainsi souvent le zele patriotique du maréchal, qui étant homme, avoit des passions. L'ambition étoit sa plus forte, & le desir de rester à la tête des affaires l'obligeoit d'acquiescer souvent aux volontés, aux injustices & aux caprices de la favorite.

Une anecdote honteuse pour le maréchal, mais que l'impartialité de l'histoire nous force de ne pas omettre, se trouve consignée dans l'éloge historique de M. de Valliere, prononcé publiquement à l'académie des sciences par M. de Fouchy, son secretaire. (1) Ce ministre, soit desir d'innover, soit qu'il crût la chose plus utile dans la circonstance, soit intrigue de cour & pour satisfaire à quelque passion particuliere, eut envie de séparer l'artillerie du génie; réunion qu'avoit opérée le comte d'Argenson pour le bien du service qui l'exigeoit. Quand il eut mis son plan sous les yeux de Louis XV, se doutant que M. de Valliere, aux lumieres duquel le roi avoit grande confiance, seroit consulté, il prévint cet officier-général, & lui promit de lui faire avoir sur-le-champ le cordon-rouge & peu après la grand-croix, s'il vouloit le seconder dans son projet, & donner un avis conforme au sien. Ce grand artilleur resta inflexible, & répondit que sa façon de penser étant diamétralement opposée à celle du ministre, [5 *mai* 1758] il ne pourroit la dissimuler si S. M. lui faisoit l'honneur de l'interroger. La désunion ne s'effectua pas moins.

En 1755, lorsqu'on agita si l'on feroit la guerre, ou si l'on conserveroit la paix, M. de Belle-Isle fut du dernier avis. Il parut étonnant qu'un homme qui avoit respiré les combats toute sa vie; qui avoit gratuitement mêlé la France dans une querelle, où certes elle n'avoit pas embrassé le parti le plus juste ni le plus noble; lorsqu'il s'agissoit de repousser les

---

(1) Cet éloge a été lu à la rentrée de pâques, le 17 avril 1779.

insultes d'un violent & perfide agresseur, montrât une telle modération. C'est qu'il se sentoit alors désormais trop vieux pour commander les armées, & qu'il ne vouloit pas que d'autres acquissent une gloire qu'il ne pouvoit partager. Devenu ministre, il changea de langage : il en fut bien puni par la perte de ce qu'il avoit de plus cher. Le comte de Gisors, son fils unique, jeune guerrier de la plus grande espérance, ayant trop peu vécu pour s'illustrer, mais assez pour se faire connoître & regretter, fut blessé [23 *juin* 1758] grièvement à la bataille de Crevelt, en combattant à la tête des Carabiniers qu'il commandoit. L'éducation mâle & austere que lui avoit donné son pere, avoit eu un heureux succès & en faisoit un jeune seigneur accompli. Il fut pleuré des ennemis même, & le prince héréditaire de Brunswick qui l'avoit fait prisonnier, ne le quitta point qu'il n'eût exhalé le dernier soupir.

L'ambition du maréchal qui lui rendoit ce coup plus sensible, en fut aussi le remede. Le tumulte des affaires fit diversion à sa douleur, & ceux qui ne le voyoient pas dans son intérieur, le jugerent impassible.

La fin de sa carriere [1759] fut troublée par une autre amertume. Les lettres qu'il avoit écrites au maréchal de Contades furent enlevées par les ennemis. Le prince Ferdinand en les rendant publiques, usa des droits de la guerre pour dévoiler les plans du maréchal, augmenter, s'il étoit possible, la haine des ennemis de la France, lui aliéner les puissances neutres, & accroître la jalousie & la mésintelligence entre les généraux. Dans ces lettres, instruit par sa propre expérience que les François ne pouvoient pas garder long-tems les conquêtes que leur impétuosité leur faisoit faire, pour retirer du moins quelque fruit en empêchant les ennemis de s'y établir, il ordonnoit de piller, de saccager, de dévaster, de brûler tout. Cette maniere de faire la guerre, si opposée à la loyauté, à la générosité de la nation, parut odieuse, abominable ; elle rappelloit le souvenir de l'horrible guerre du Palatinat. Le minis-

tre Palatin & la cour de Cologne piqués de plusieurs traits offensans qu'ils trouverent dans la correspondance interceptée, se plaignirent de la façon dont on s'exprimoit sur leur compte, & de ce qu'on les soupçonnoit de favoriser les alliés. Enfin, plusieurs chefs de l'armée Françoise peints avec des couleurs désavantageuses, déjà peu partisans du maréchal, lui vouerent intérieurement une haine sourde. Ils n'en contribuerent que mieux à traverser ses opérations, & lui imputerent ensuite leurs fautes ou les erreurs du général.

Avide de tous les genres de gloire, le maréchal voulut être aussi de l'académie françoise, comme s'il suffisoit de s'y asseoir pour participer à l'immortalité, devise de la compagnie : il n'avoit aucun titre d'admission ; son style, ainsi que son langage, étoit sec & négligé, & il n'eut jamais assez l'enthousiasme des lettres pour protéger ceux qui les cultivent.

Entré au ministere dans un tems où la discorde régnoit encore, quoique plus sourdement, dans l'église, il eut l'art de se ménager entre les deux partis, & de se mêler le moins possible de leurs querelles. La politique l'attachoit aux jésuites ; il leur avoit confié la premiere éducation de son fils, & tous les ans il se mettoit en retraite au noviciat. Mais neveu du pere Fouquet, un des ornemens de la congrégation de l'oratoire, il penchoit secrétement pour les jansénistes & faisoit beaucoup plus de cas de ceux-ci.

Tel fut ce personnage si envié & si heureux du côté des jouissances de l'ambition, mais le plus malheureux des hommes du côté de la nature, jusqu'après avoir été à-la-fois époux, frere & pere, il se trouva seul de sa maison, & la vit s'ensevelir avec lui toute entiere dans le tombeau. Il eut en y entrant un dernier chagrin, [26 *janv.* 1761] celui de sentir ses yeux affoiblis, offusqués de la gloire naissante de l'homme qu'il détestoit le plus.

Cet homme étoit le duc de Choiseul, qui, ministre des affaires étrangeres, persuada que pour donner plus de poids à ses négociations il falloit encore le faire minis-

tre de la guerre. Il avoit déjà subjugué la favorite & ne tarda pas à s'asservir le souverain. Il entra d'abord dans ses vues, d'autant mieux que nous avons déjà observé que l'intrigue, plus que les opérations militaires, étoit son élément.

Il ne pouvoit guere trouver de circonstances plus avantageuses. George II venoit de mourir; [25 *octobre* 1760] le prince de Galles, son petit-fils, monté sur le trône, étoit un jeune prince doux & tranquille. Le lord Bute, son favori & celui de sa mere, entré au conseil, ainsi que ses créatures, devoit non-seulement désapprouver la guerre d'Allemagne, mais incliner à une paix même non proportionnée aux succès de l'Angleterre, plutôt que de se charger des soins & de la conduite d'une guerre embarrassante. Enfin l'on voit presque toujours le regne suivant contrarier le systême & les mesures du regne précédent. Il fut donc aisé de présumer que des ouvertures de réconciliation de la part de la France seroient écoutées, & après avoir réglé tout ce qui concernoit les préliminaires & les accessoires d'une pareille démarche, on envoya à Londres M. de Bussy, [3 *mai* 1760] celui qui y avoit déjà négocié en 1755, & qui, étant contrefait, avoit acquis depuis le surnom de Bussy-Ragotin, pour le distinguer de Bussy de l'Inde, appellé Bussy-Butin, à cause de l'extrême opulence dont il étoit, sur lequel nous aurons occasion de revenir, & du fameux Bussy-Rabutin, cet aimable courtisan de la cour de Louis XIV, dont le nom sera plus immortel que celui des deux autres.

L'objet du duc de Choiseul, qui commençoit déjà à jouer les Anglois, étoit moins de faire en ce moment une paix, à coup sûr très-humiliante, que de gagner du tems pour laisser éclore une autre négociation qu'il méditoit, qu'il digéroit dans le silence, & sur laquelle il fondoit les plus grandes espérances. Il vouloit d'ailleurs se mettre bien au fait de l'esprit de la nouvelle cour, & il avoit choisi l'espion le plus propre à ce rôle. Les vieux courtisans n'en furent pas dupes; ils se plaignirent qu'on admît

un perſonnage artificieux & tracaſſier, dont on avoit été très-mécontent ſous le feu roi, ſur-tout qu'on lui permît de venir s'établir à Londres dans les tems des élections parlementaires. Ces déclamateurs conviennent ne pouvoir énoncer quel mal il réſulta préciſément de la préſence d'un négociateur auſſi dangereux, mais ils ne doutent pas qu'il ne fût l'inſtigateur ſecret des mouvemens des Torys. Dès-lors, ſuivant eux, on oſa décrier hautement les hommes & les meſures auxquels l'Angleterre devoit ſes ſuccès les plus ſignalés. Dès-lors il ſe forma des partis en faveur des propoſitions de la cour de Verſailles, & celui de Pitt déclina viſiblement à celle de Saint-James, à proportion de ſa fermeté & de ſa franchiſe dans le cours de la négociation.

M. de Buſſy ayant inſidieuſement mêlé des objets étrangers concernant les points de conteſtation avec l'Eſpagne, ainſi que les demandes de l'impératrice-reine contre le roi de Pruſſe, Pitt rejetta ces propoſitions avec hauteur, prétendant que la France n'avoit en aucun tems le droit de ſe mêler de pareilles diſputes avec S. M. Cath. & que c'étoit un attentat à l'honneur de la Grande-Bretagne, de préſumer qu'elle pût manquer de fidélité aux engagemens envers ſes alliés, & abandonner les intérêts de Fréderic. Il entrevit dès-lors qu'on ne cherchoit qu'à l'amuſer pour donner le tems à l'Eſpagne de ſe lier avec la France & de ſe déclarer. Il voulut démaſquer la premiere puiſſance : il dépêcha un courier au lord Briſtol, miniſtre d'Angleterre à Madrid, afin qu'il remontrât énergiquement à cette cour la ſurpriſe de ſon maître, & ſon indignation qu'un ennemi humilié oſât s'entremettre auprès de S. M. Brit. pour une couronne actuellement en amitié avec elle. Il la fit ſommer de s'expliquer cathégoriquement, ſi elle entendoit ceſſer ou conſerver la neutralité. Il rappella de Paris M. de Stanley, qui y négocioit avec parité du titre de M. de Buſſy, auquel on délivra des paſſe-ports pour ſe rendre dans ſa patrie, & il prit des meſures afin de continuer la guerre avec vigueur.

Le fameux traité du pacte de famille, [15 *août*] négo-

ciés si secrétement qu'il n'en transpira rien qu'après sa signature, ne tarda pas d'éclater. Il contenoit vingt-huit articles. Le roi de France & le roi d'Espagne y stipuloient, tant pour eux que pour le roi des Deux-Siciles & l'infant duc de Parme. Ils y établissoient entr'eux une alliance perpétuelle, convenant de regarder à l'avenir comme ennemie, toute puissance ennemie de l'un d'eux, & se garantissant réciproquement toutes leurs possessions dans quelques parties du monde qu'elles soient, suivant l'usage où elles seront au moment où les trois couronnes & le duc de Parme se trouveront en paix avec les autres puissances, s'obligeant de se fournir les secours nécessaires, de faire la guerre conjointement, & de ne pas faire de paix séparée l'une de l'autre. Ce traité portoit encore suppression du droit d'aubaine en France en faveur des sujets des rois d'Espagne & de Sicile, & convention expresse que les sujets des trois couronnes jouiront, dans leurs états réciproques, des mêmes droits, privileges & exemptions que les nationaux, par rapport à la navigation & au commerce, sans que les autres puissances de l'Europe puissent être admises à cette alliance de famille, ni prétendre, pour leurs sujets, le même traitement dans les royaumes des trois couronnes.

C'étoit-là ce chef-d'œuvre dont s'applaudissoit le duc de Choiseul, non qu'il eût lieu d'espérer de grands succès d'une pareille alliance, mais dans la confiance de se procurer une paix moins honteuse. Il avoit un autre objet en vue, qui devoit causer une diversion, &, en multipliant les forces des ennemis de l'Angleterre, affoiblir & diviser les siennes. C'étoit d'obliger le Portugal à se déclarer : si l'on pouvoit le détacher de son alliée naturelle on enlevoit à celle-ci une source considérable de sa richesse : s'il persistoit à rester uni avec elle, on comptoit s'emparer facilement d'un royaume ouvert de toutes parts. Le ministre commença par recueillir pour son propre compte les récompenses les plus flatteuses de son travail. Outre les affaires étrangeres & la guerre, deux départemens dont il étoit déjà chargé, on

lui donna encore celui de la marine. [18 *octobre.*]

Il étoit question de la remonter, & l'on se débarrassa de M. Berryer, qui y étoit resté, en lui accordant les sceaux, que le roi avoit gardés depuis la disgrace de M. de Machault. Cependant le duc eut la modération de se défaire d'une partie du premier ministere en faveur du comte de Choiseul, depuis peu ministre d'état & ci-devant ambassadeur à Vienne. Ainsi ce département ne sortoit pas de sa famille. Il savoit d'ailleurs la soumission que son cousin, cacochyme, foible & paresseux, auroit à ses volontés, & pour plus de sûreté il s'en réserva la partie la plus essentielle en ce moment concernant la correspondance de l'Espagne & du Portugal.

S. M. Catholique se hâta de lui témoigner aussi sa satisfaction personnelle en lui envoyant la toison d'or. [1761, 18 *janvier.*] M. le dauphin remplit la cérémonie d'en revêtir ce seigneur. Peu après il fut encore reçu par le roi colonel-général des Suisses & Grisons, [4 *mars*] charge qu'il obtint de S. M. sur la démission du comte d'Eu qui en étoit revêtu.

A peine le duc de Choiseul eut-il été pourvu du département de la marine, qu'il s'en occupa beaucoup & parut s'efforcer d'y ramener la vie & le mouvement. Il étoit question d'en imposer à l'Espagne par des efforts puissans pour la rétablir. La province de Languedoc, qui avoit déjà marqué son zele au roi en 1744, en lui offrant le régiment de Septimanie qu'elle entretient à ses frais, donna un autre exemple patriotique plus suivi que le premier. Les états assemblés à Montpellier, [26 *nov.* 1761] par une délibération unanime, arrêterent d'offrir à S. M. un vaisseau de 74 pieces de canon. Cet exemple fut aussi-tôt un signal aux plus riches particuliers de Paris & à tous les corps de l'état de l'imiter. Les sieurs de Montmartel & de la Borde, banquiers de la cour, de Pange & de Boullogne, trésoriers de l'extraordinaire des guerres, Michel & le Maître, trésoriers de l'artillerie, Marquet & de Bourgade, entrepreneurs des vivres de l'armée, se réunirent & donnerent leur soumission

pour un vaisseau de 80 canons. Les compagnies des receveurs-généraux des finances, des fermiers-généraux, des payeurs des rentes, les six corps des marchands de la ville de Paris, la ville de Paris elle-même, les états de Bourgogne, les administrateurs des postes de France, la chambre du commerce de Marseille, les états de Bretagne, tous ces corps s'engagerent de faire construire chacun un vaisseau de ligne plus ou moins fort, selon leurs facultés. Le ministre, en donnant cette impulsion générale à un zele aussi efficace, annonçoit les ressources du royaume. Mais ces ressources ne pouvoient réparer sur-le-champ trente-sept vaisseaux de ligne & cinquante-six frégates que lui coûtoit cette guerre. (1) Elles ne pouvoient suppléer au vuide qu'y laissoient plus de vingt-cinq mille matelots prisonniers en Angleterre, tandis que l'on n'en avoit pas plus de douze cents à offrir en échange. Enfin elles ne pouvoient lui donner des officiers & des généraux, dont les meilleurs étoient morts en combattant & dont il ne restoit plus que ceux avilis par des défaites honteuses. Il s'en trouva cependant un qui exécuta un coup hardi, capable d'inspirer une confiance momentanée à l'Espagne. Le chevalier de Ternay, capitaine de vaisseau, avec une escadre de deux seulement & de deux frégates, (2) arrive à la baye des Taureaux dans l'isle de Terre-Neuve, [24 *juin*] y débarque 1500 hommes sous les ordres du comte d'Haussonville, qui s'empare de la place de Saint-Jean, de Plaisance & de toute l'isle; mais ce ne fut qu'un éclair de succès, avant trois mois les Anglois reprirent cette conquête.

Aussi l'Espagne, [18 *septembre*] qui commençoit la guerre avec une marine toute fraîche & assez nombreuse pour, avec les restes de celle de France, pouvoir tenir

(1) 18 vaisseaux de ligne & 37 frégates pris; 14 vaisseaux de ligne & 11 frégates détruits; 5 vaisseaux de ligne & 8 frégates perdus par accident.

(2) Le *Robuste*, de 74 canons, *l'Eveillé*, de 64, *la Garonne*, de 44, & *la Licorne* de 30.

tête à la marine d'Angleterre, ne tarda pas à s'appercevoir de la faute qu'elle avoit faite d'avoir attendu si tard, & de son école encore plus grande d'y entrer. En moins d'un an elle perdit douze vaisseaux de ligne, l'isle de Cuba, Manille, plus de cent millions & ne put même obtenir le dédommagement dont elle s'étoit flattée en envahissant un voisin que sa foiblesse seule avoit rendu coupable. C'étoit l'histoire du *loup & de l'agneau*. Le Portugal, soutenu par l'Angleterre, de son tyran devenue son défenseur, après avoir cédé aux premieres entreprises de l'Espagne, arrête l'armée de celle-ci, qui ne peut parvenir à la subjuguer, malgré le concours de son alliée.

Cet essai n'étant pas de bon augure, on en revint aux conférences pour la paix. Le redoutable adversaire de la France n'étoit plus heureusement à la tête du ministere de S. M. Britannique. M. Pitt s'appercevant de l'influence qu'avoient auprès des favoris du nouveau roi les intrigues artificieuses du duc de Choiseul, s'entendant répéter continuellement cette phrase, avec laquelle on calmoit les inquiétudes des Parisiens, mais ridicule & incroyable à Londres : *que les Anglois se perdoient par leurs propres succès*, résolut de tenter un dernier effort. Il déclara dans le conseil de Saint-James qu'il étoit tems d'humilier toute la maison de Bourbon ; que si l'on laissoit passer cette occasion, on ne la retrouveroit point, & que si son avis ne l'emportoit cette fois, il n'y reparoîtroit plus. Il remercia les ministres du feu roi de leur appui ; il dit qu'il avoit été appellé à l'administration par le peuple, auquel il se regardoit comme comptable de sa conduite, & qu'il ne pouvoit plus répondre des mesures qui ne seroient pas conduites avec l'unanimité, la célérité & sur-tout avec le secret qu'elles exigeroient. Ces paroles prophétiques n'ayant opéré aucun retour du roi vers lui, il se démit.

Dès-lors les difficultés pour la paix furent bientôt applanies. Les nouveaux ministres la desiroient presque autant que la France. Une anecdote singuliere le prouve :

c'est que le comte de Viry, l'ambassadeur de S. M. Sarde à Londres, l'agent des négociations sous la médiation du roi son maître, se trouve rangé à cette époque parmi les pensionnaires de l'établissement de l'Irlande, avec une très-forte annuité. (1)

Le traité ne tarda donc pas à se conclure : les pourparlers ne durerent pas deux mois : on oublia que la guerre actuelle n'étoit née que pour n'avoir pas assez bien digéré le traité précédent, pour y avoir laissé des points indécis, d'autres ambigus, & l'on y apporta de part & d'autre une précipitation que des particuliers n'auroient pas mise dans la discussion de quelque convention un peu épineuse. Eh, combien ne devoit pas l'être celle-ci ! Quoi qu'il en soit, Louis XV conservant encore l'ombre de sa grandeur, vit son ennemi signer les articles dans son palais. Ce fut à Fontainebleau [3 *nov.*] que le duc de Praslin, ministre du roi, le marquis de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne, & le duc de Bedfort, ambassadeur plénipotentiaire du roi d'Angleterre, se réunirent pour ce grand objet. L'arrangement fut déclaré commun avec le Portugal, obligé de se conformer au sort que lui feroient les grandes puissances. Mais l'Angleterre négligea tellement de stipuler les intérêts du roi de Prusse, que les ministres de ce prince protesterent à Londres contre le contenu du traité, en tout ce qui regardoit le roi leur maître. Cela n'eut pas de suite cependant, & la paix d'Allemagne tarda peu à se conclure après celle-là.

Quelque dur & humiliant que fût le traité de paix pour la France, il ne l'étoit pas en proportion de ses revers & de sa foiblesse. Le parti de la minorité en Angleterre le sentit, & la consternation régna parmi le peuple à sa publication, comme s'il eût reçu la loi, ou plutôt il se livra aux plus violens murmures. C'est ce qui consoloit le duc de Choiseul. Il voyoit déjà dans ce mécontentement le germe des révolutions qu'il se promit

---

(1) Ce fait se trouve consigné dans l'*Histoire de la guerre de 1756*, écrite en anglois.

bien de fomenter : il ne douta pas de regagner par l'intrigue ce que le sort des armes faisoit perdre à la France. Ses sacrifices étoient immenses autant que douloureux : elle renonçoit au point d'honneur qui lui coûtoit le plus, à la restitution de ses vaisseaux pris contre le droit des gens, en pleine paix, & le sujet immédiat de la guerre. Elle renonçoit à ses prétentions sur l'Acadie ; elle cédoit en toute propriété au roi d'Angleterre le Canada, l'isle du cap Breton & toutes les isles du golphe & fleuve Saint-Laurent ; elle consentoit à ne jouir plus de la pêche de la morue que précairement & comme sous le bon plaisir de S. M. Britannique, qui lui cédoit, pour sécher le poisson, les deux petites isles de Saint-Pierre & Miquelon, mais sous la stipulation de n'y point établir des fortifications & de n'y avoir qu'une garde limitée à cinquante hommes ; elle se laissoit resserrer jusques dans les possessions qui n'avoient pas été entamées, & une ligne tirée au milieu du fleuve de Missisipi dans toute sa longueur, devoit servir de borne à la Louisiane. L'Angleterre faisoit aux Antilles à l'égard des isles neutres le partage du lion. De quatre elle en gardoit trois, & ne se désistoit de Sainte-Lucie qu'afin qu'elle servît de tombeau par son air pestiféré aux habitans qu'on y envoyoit. En Afrique elle se réservoit également la portion la plus avantageuse dans le Sénégal, & donnoit à la France dans l'Isle de Gorée la partie la plus ingrate & la plus meurtriere. Elle rendoit, à la côte de Coromandel & d'Orixa, les comptoirs enlevés, mais dans l'état où ils étoient, c'est-à-dire, démantelés, dévastés & abandonnés. Enfin la ville & le port de Dunkerque devoient être remis dans l'état où ils étoient avant, fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle & des commissaires de S. M. Britannique rester indéfinitivement sur les lieux pour veiller à l'exécution de cet article, lesquels commissaires seroient payés par la France. L'Espagne, pour s'être mêlée un instant dans la querelle, fut obligée de céder à l'Angleterre la Floride & la baye de Pensacola, de lui permettre la coupe du bois de campêche dans la baye

d'Honduras, & de se désister de ses prétention à la pêche de Terre-Neuve.

Ce seroit ici le lieu d'examiner si à tant de clauses irritantes en étoit ajoutée une secrete, infiniment plus utile & plus glorieuse pour la Grande-Bretagne, par laquelle le petit nombre de vaisseaux, qu'elle daignoit souffrir à la France, auroit été fixé. Le bruit s'en est accrédité pendant long-tems, & un écrivain (1) ignorant, s'annonçant impudemment depuis peu pour l'organe du gouvernement & le vengeur de la nation, a osé avancer cette assertion comme un fait positif & indubitable; mais il s'est trouvé contredit sur-le-champ par les réclamations du duc de Nivernois, envoyé à Londres, ministre plénipotentiaire de la France pour cette paix, & par les ducs de Choiseul & de Praslin, ministres alors, & sous la direction desquels elle se négocioit, enfin par un arrêt du conseil, (2) qualifiant son assertion de fausse & absurde. Le duc de Praslin, dans sa lettre très-noblement écrite, après avoir traité la brochure qui en est l'objet avec le mépris que mérite son auteur, déclare ne s'y arrêter que parce que le ministere ayant toléré l'impression & la publicité de ce pamphlet, semble lui donner auprès des lecteurs un crédit qu'il ne pouvoit avoir par lui-même. Du reste, il fait une réflexion plus convaincante que tout ce qu'on ajouteroit en raisonnement, c'est que depuis cette paix on a sans relâche travaillé au rétablissement de la marine; que les Anglois le voyoient d'un œil inquiet & jaloux, mais n'en ont jamais porté de plainte, sachant bien qu'ils n'avoient pas le droit de s'y opposer. Certes, le parti de la minorité n'auroit pas eu tant d'humeur, si cette stipulation eût été insérée dans le traité. C'étoit la plus essentielle, que n'auroit pas manqué d'exiger Pitt, en ce qu'elle eût enlevé pour jamais à la France la rivalité de la mer,

(1) Le sieur Caron de Beaumarchais, auteur d'une brochure intitulée: *Observations sur le Mémoire justificatif de la cour de Londres, &c.*

(2) En date du 19 décembre 1779.

rivalité que tôt ou tard elle pouvoit toujours affecter & reprendre. Une autre condition du traité qui l'offensoit & étoit vraiement une faute capitale, dont le ministere Anglois doit s'appercevoir aujourd'hui, c'étoit de rendre la Guadeloupe & la Martinique, deux puissantes colonies qui, par leur population, leur richesse, leur position sur-tout, pouvoient ranimer encore aisément le commerce des François & leur donner une consistance florissante aux Antilles. Il est constant que si S. M. Brit. en eût exigé la cession, on n'en eût pas moins fait une paix imposée par la nécessité.

Cette guerre & cette paix même étoient une terrible, mais salutaire leçon pour Louis XV, s'il eût su en profiter. Il auroit compris qu'un royaume, quelque puissant qu'il soit, peut décliner aisément & tomber en peu d'années du faîte de la prospérité dans l'abaissement; que les armées les plus nombreuses, les mieux aguerries, sans discipline & sans subordination ne pourront jamais vaincre une poignée de Spartiates; que le commerce, aliment continuel de la richesse de l'état, ne peut se soutenir sans le concours, sans la protection continuelle de la marine royale, & celle-ci ne se former qu'à l'école de l'autre; que les trésors ne deviennent qu'une source de corruption & de ruine, s'ils ne sont bien administrés; qu'enfin point d'empire solide, s'il n'a pour base l'économie; point de grand roi, s'il ne tient les rênes de son état; point de monarque heureux, sans l'amour de ses sujets.

Hélas! Louis XV savoit tout cela, & n'avoit pas la force de mettre ces maximes en pratique. Le désordre où la guerre avoit jeté toutes les parties de son royaume l'effraya; il ne chercha qu'à s'étourdir pour ne pas le voir & y songer, & il s'affaissa de plus en plus dans l'inertie & dans la crapule. C'est ce que nous allons remarquer durant la derniere époque de son regne, que nous avons assimilée à celle que les poëtes fabuleux nous présentent sous l'expression énergique & trop vraie de *siecle de fer.*

Si quelque chofe avoit pu ramener ce prince à la vertu & à fes devoirs, ç'auroient été les pertes cruelles & fucceffives qu'il fit ; mais elles ne fervirent qu'à raffermir & prouver fon impaffibilité : du moins ne lui firent-elles que des impreffions très-légeres, dont il chercha foudain à fe diftraire, comme des maux de fon état.

Madame infante ducheffe de Parme, venue à Verfailles pour y recevoir les careffes de fon augufte pere, qui l'avoit toujours beaucoup aimée, fut la premiere qui périt fous fes yeux ; [*6 nov.* 1759] la petite vérole l'emporta. Sa mort auroit d'autant mieux dû l'affecter, que cette princeffe étoit fa confidente, qu'il verfoit dans fon fein les amertumes dont fon ame étoit abreuvée. C'étoit à elle qu'il écrivoit : « Ils ont tant fait qu'ils » m'ont forcé à renvoyer Machault, l'homme felon » mon cœur. Je ne m'en confolerai jamais. » (1) Et cette phrafe feule peindroit Louis XV, quand mille autres traits femblables ne le feroient pas.

La princeffe de Condé, [5 *mars* 1760] que fes graces & fa jeuneffe ; le comte de Charolois, [22 *juillet*] que la vigueur du tempérament & la vie la plus active ne purent empêcher de defcendre au tombeau, fuivirent ce premier avertiffement ; auquel fuccéda peu après un troifieme, plus éloquent. Le duc de Bourgogne, fils aîné de M. le dauphin, ayant langui plus d'un an, fuccomba à fes fouffrances, [22 *mars* 1761] fans qu'aucun fecours de l'art pût l'en garantir. Ce jeune prince, en jouant avec des enfans de qualité de fon âge, fit une chûte, & dans la crainte qu'on ne punît ou réprimandât celui qui en étoit l'auteur, il ne voulut pas prévenir de l'accident & recela long-tems fon mal : il furvint une tumeur. Les médecins, en ignorant la caufe véritable, l'attribuerent à une caufe étrangere : ils ordonnerent une opération qu'il foutint avec une fermeté & une

(1) M. le baron de Houze, miniftre plénipotentiaire du roi près des princes & états du cercle de la Baffe-Saxe, doit avoir lu cette phrafe dans la lettre originale.

constance infiniment au-dessus de ses forces, & par un courage plus admirable encore il persista à ne vouloir jamais nommer le coupable & à lui faire toujours le même accueil.

Helvétius, pour expliquer la tendresse qui ne remonte pas & s'accroît au contraire à mesure qu'elle descend, dit que les grands-peres n'aiment si fort leurs petits-enfans que parce qu'ils voient en eux les ennemis de leurs ennemis. Assertion qui révolte prise littéralement & paroît barbare, mais réduite & modifiée est d'un grand sens & vraiment philosophique. L'homme répugnant à sa destruction, par un instinct secret est involontairement affligé de voir ceux qui devant le remplacer, lui en rappellent plus immédiatement le souvenir. Ses arriere-neveux, au contraire, destinés par la nature à jouer un jour le même rôle envers les premiers, le ramenent à une idée de résignation consolante par cette loi de la fatalité à laquelle tous les êtres sont soumis sans exception. C'est, sans doute, de cette maniere que Louis XV, bon pere naturellement, se montra plus sensible à la mort du duc de Bourgogne, qu'il ne le fut ensuite à celle de son fils unique. Heureusement il lui restoit trois petits-fils, c'est-à-dire dans l'acception de l'auteur du livre de *l'Esprit*, *trois ennemis de son ennemi*. [1764.]

Une maladie grave survenue à la marquise de Pompadour, durant un voyage de plaisir fait à Choisy, maladie qui la réduisit bientôt à un état de langueur, dont la mort seule devoit être le terme, auroit été un spectacle déchirant pour l'amour & même pour la seule amitié. Louis XV, qui dès le commencement voulut que la faculté ne lui dissimulât rien, reçut sans émotion le coup fatal qu'elle lui pronostiqua. Il faut tout dire, en même tems il se conduisoit avec la favorite comme s'il eût cru le contraire ; il lui prodigua non-seulement les égards, les attentions, les assiduités les plus consolantes pour un malade, mais il continua de la consulter sur les affaires publiques. Les ministres, le royaume, tout lui resta soumis, de même qu'auparavant. Elle expira, pour ainsi

parler, les rênes de l'état encore dans les mains. Peu d'heures avant son dernier souffle le sieur Janet vint lui rendre compte à son ordinaire du secret de la poste. Chaque matin le duc de Fleuri, gentilhomme de la chambre de service, apportoit à S. M. le bulletin des médecins de madame de Pompadour, & transportée de Choisy à Versailles, elle eut le privilege réservé à la seule famille royale de rester malade & de payer le tribut à la nature [15 *mars*] dans le château, d'où l'on écarte avec tant de soin tout ce qui peut y rappeller les miseres & la fin de la vie humaine. Il est vrai qu'à peine fut-elle expirée, on rejetta son cadavre, renvoyé sur une civiere à son hôtel particulier dans la ville, & l'on observa Louis XV qui de ses fenêtres la vit froidement passer. C'étoit le signe de l'apathie la plus complette. Sans doute, tout sentiment d'amour étoit éteint pour elle dans le cœur du monarque. Mais quel homme peut voir briser, sans verser des larmes, une union de vingt ans ? D'ailleurs, cette séparation le laissoit presqu'isolé au milieu de sa famille, dont la marquise travailloit à l'éloigner de plus en plus. Dégoûté de la reine, redoutant l'austérité de son fils & de madame la dauphine, il ne pouvoit pas plus s'accommoder de la morale de mesdames & de leur vie livrée aux pratiques minutieuses de la dévotion. Il avoit perdu le cœur de ses sujets depuis long-tems, mais du moins il en partageoit la haine avec sa maîtresse, & cette haine alloit se réduire sur lui seul. Enfin son indolence même auroit dû réveiller son engourdissement par le fardeau des affaires, dont madame de Pompadour l'avoit débarrassé, & lui laissoit en mourant tout le poids. Les ministres, & sur-tout le duc de Choiseul, en devenant plus despotes chacun dans leur partie, lui ôterent cet embarras, le seul qui pût véritablement affecter S. M.

Du reste, la marquise, que tout le royaume détestoit avec raison, méritoit vraiment la tendresse ou l'affection de son auguste amant. C'est un point dont la discussion, sans justifier son insensibilité, pourroit la motiver. Bien différente de madame de Mailly, madame de

Pompadour n'aima jamais le roi pour lui-même. Eblouie du moins de la splendeur du trône comme la duchesse de Château-Roux, dévorée d'une ambition noble, elle ne chercha pas non plus à s'en approcher pour exciter le roi à une gloire, dont l'éclat pût réjaillir sur elle & couvrir son déshonneur. Elle avoit de l'esprit, mais petit, & toutes ses passions portoient l'empreinte de cette petitesse. Elle aimoit l'argent, & n'envisagea dans le premier rang, qu'une facilité plus grande d'en acquérir & de satisfaire son attrait excessif pour le luxe & les frivolités. Si elle cultiva & favorisa les arts, ce fut toujours sous ce point de vue, & ceux uniquement relatifs aux goûts de son sexe. Elle gouverna, parce qu'elle avoit affaire à un prince qui vouloit l'être, & fut obligée de prendre les rênes de l'état, afin qu'elles ne tombassent pas en d'autres mains. Le caractere de la favorite la rendoit susceptible d'être asservie à son tour, & ce furent successivement M. Machault, le cardinal de Bernis, le maréchal de Belle-Isle, le duc de Choiseul qui, en la dominant, dirigerent le royaume. Elle étoit de même dans son intérieur; ses gens en faisoient ce qu'ils vouloient. N'ayant aucune énergie elle ne pouvoit en donner à Louis XV, & c'étoit ainsi la maîtresse la plus dangereuse & la plus funeste pour lui & pour son peuple. Delà découlerent avec l'anarchie, le désordre & tous les maux de la France!

Au surplus, veut-on avoir une idée précise de cette femme? Ecoutons Voltaire, qui en dix vers en décrit à-la-fois & la naissance & la vie, & la figure & l'esprit. C'est dans la *Pucelle* où l'on lit le portrait suivant, que nous insérons ici avec d'autant plus d'empressement, que ce morceau est rare & se trouve supprimé dans les dernieres éditions.

Telle plutôt cette heureuse grisette,
Que la nature, ainsi que l'art forma
Pour le b. . . . . ou bien pour l'opéra;

Qu'une maman avisée & discrete,
Au noble lit d'un fermier éleva,
Et que l'amour, d'une main adroite,
Sous un monarque entre deux draps plaça,
Sa vive allure est un vrai port de reine,
Ses yeux frippons s'arment de majesté,
Sa voix a pris le ton de souveraine,
Et sur son rang son esprit s'est monté.

D'après son caractere donné on ne se seroit pas attendu que madame de Pompadour eût vu approcher la mort par degrés sans murmure & avec une fermeté héroïque. Le lieu où elle étoit, la tournure d'esprit du roi, exigeoient qu'elle ne manquât pas de remplir les derniers devoirs de la religion: ce qu'elle fit sans faste & sans pusillanimité. Elle demanda pardon hautement à sa maison & à tous les courtisans présens, du scandale qu'elle leur avoit donné. Le plus singulier de la scene, c'est que les prêtres n'eussent pas exigé d'elle en double adultere, ce qu'ils exigent dans le cas de la simple fornication; que la concubine quitte le séjour de son libertinage, & qu'elle fît cette réparation dans ce palais depuis vingt ans le théatre de son péché. Mais il est avec les confesseurs de cour des accommodemens: il fut décidé qu'elle étoit trop mal pour souffrir la translation. Le jour même où elle attendoit sa derniere heure, le curé de la Madeleine, paroisse de son hôtel à Paris, vint la voir, &, comme il prenoit congé d'elle: *un moment*, lui dit-elle, *monsieur le curé, nous nous en irons ensemble*. Madame du Hausset, sa premiere femme-de-chambre, lui ferma les yeux. Elle étoit la veuve d'un homme de condition; le besoin l'avoit fait s'attacher à la favorite: froide, discrete, sans intrigue, dévote même, depuis vingt ans elle la servoit, & s'est retirée avec une fortune médiocre. De toutes les épitaphes que l'adulation ou la satyre ont enfantées, nous ne citerons que celle-ci, courte, énergique, & d'une grande vérité:

Ci gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans catin, puis huit ans maquerelle ! (1)

En jouant par degrés ces trois rôles, il n'est point de fortune, de dignités, d'honneur, auxquels une femme ne puisse atteindre, elle & tout ce qui l'entoure. Cependant on voit dans la famille de madame de Pompadour un phénomene nouveau, un Poisson de Malvoisin, en moins de vingt-cinq ans, devenu, de tambour, maréchal-de-camp, encore après avoir été retardé dans sa marche par le refus humiliant que fit le régiment du Roi de l'admettre dans son corps. (2) Du reste, on ne sauroit

---

(1) On en fit une latine, originale, & qui, quoique roulant sur un jeu de mots, contient une vérité qui la rend précieuse :

D. D. JOANNIS POISSON EPITAPHIUM.
Hic piscis regina jacet, quæ lilia succit
Per nimis ; an mirum si floribus occubat albis ?
Obiit die 15 *aprilis*, *anno* 1764.

(2) M. de Poisson de Malvoisin étoit tambour dans le régiment de Piémont. Quand il sut l'élévation de sa cousine, il vint la trouver & la sollicita de l'avancer. Elle y consentit, mais à condition qu'il quitteroit un état où il seroit trop difficile de le faire percer. Il lui déclara qu'il avoit un goût décidé pour le militaire ; qu'il y vouloit rester, & qu'elle étoit assez puissante pour l'y avancer, comme ailleurs. Le duc de Biron, alors colonel du régiment du Roi, étoit un des courtisans les plus assidus de cette favorite. Elle profite de la circonstance & lui témoigne le desir qu'elle auroit de mettre son parent dans son corps. Il eut la bassesse de l'accepter & les officiers eurent le courage de le refuser. Ils accueillirent gracieusement le tambour décrassé, mais en ne lui dissimulant pas que tout brave homme qu'ils le croyoient, il succomberoit à la fin, à moins qu'il ne tuât successivement tout le corps. Il se retira. Madame de Pompadour, dont la vanité étoit furieusement humiliée, vouloit persister & faire punir le régiment. On étoit en tems de guerre, cela devenoit embarrassant : on l'appaisa ; son parent fut fait lieutenant de dragons, puis capitaine, puis passa au corps des Carabiniers, &c.

nombrer les millions que M. le marquis de Marigny recueillit de la succession de sa sœur. La seule vente de son mobilier dura un an. C'étoit un spectacle où l'on alloit par curiosité : on y trouvoit continuellement des raretés qu'on n'avoit vues nulle part. Il sembloit que toutes les parties du monde se fussent rendues tributaires du luxe de la marquise. En comparant les richesses, les magnificences de la dépouille de cette maîtresse du roi, avec la simplicité, la pauvreté de madame de Maintenon, de la veuve de Louis XIV, retirée à Saint-Cyr, on sent aisément la différence de la trempe de leur ame, ainsi que la place qu'elles occuperont l'une & l'autre dans le souvenir de la postérité; on conçoit pourquoi Louis XV, qui ne pouvoit estimer sa favorite, la gardant par nécessité, & cependant desirant de s'en voir débarrassé, l'oublia bientôt.

Hélas! que n'oublioit pas Louis XV? Il oublia jusqu'à son fils unique, dont la mort répandit un si grand deuil sur toute la France. La nation avoit fait peu de cas de ce prince pendant long-tems, mais il s'étoit enfin concilié la vénération par l'austérité de ses mœurs, par la sagesse de sa conduite politique, par l'étude constante qu'il faisoit de ses devoirs dans tous les genres pour se mettre en état de régner; enfin, sur-tout par l'horreur qu'il témoignoit contre le vice & par son attention soutenue à ne s'entourer que d'hommes essentiels & vertueux, ou qui le trompoient du moins par leur hypocrisie. Ce qui doit sur-tout rendre sa mémoire à jamais précieuse aux François, c'est un trait d'héroïsme domestique, d'autant plus grand qu'il ne pouvoit tenir qu'à l'excellence de son cœur; que la seule satisfaction intérieure d'obéir à sa douce impulsion l'y pouvoit exciter & en être la récompense; que le sacrifice auquel il le portoit se renouvelloit chaque jour & devenoit plus grand à mesure qu'il avoit la constance de le perpétuer. Ayant eu le malheur de blesser [*août* 1757] par accident à la chasse un de ses écuyers, il en resta inconsolable; il se promit de se sevrer d'un plaisir qui lui avoit été si funeste,

& il ne ſuccomba jamais depuis à l'occaſion fréquente de reprendre cet exercice. Dans les premiers momens de ſon déſeſpoir, ſes menins eſſayant de le calmer par la conſidération que la plaie ne ſeroit peut-être pas mortelle : *Et quoi*, s'écria-t-il, *faut-il donc que j'aie tué un homme pour être dans la douleur ?* Quand on n'auroit conſervé de ſa vie que ce propos ſeul, il ſuffiroit pour annoncer combien un prince qui faiſoit autant de cas de l'humanité étoit digne de gouverner.

A peu près dans le tems de la mort de madame de Pompadour, on s'apperçut que M. le dauphin, qui juſques-là avoit joui d'une ſanté floriſſante, commençoit à dépérir. Il perdit inſenſiblement ſon embonpoint ; la fraîcheur de ſon teint s'altéra, & la pâleur effaça le bel incarnat de ſes joues. On ne put ſe diſſimuler qu'une langueur ſecrete le conſumoit : on en chercha la cauſe & chacun forma ſes conjectures. On a prétendu que ce prince avoit voulu faire paſſer une dartre, dont l'humeur répercutée ſans précaution s'étoit jetée ſur la poitrine. Mais madame la dauphine n'ayant point fait part de cette anecdote au rédacteur des mémoires de la vie de ſon auguſte époux, on doit la regarder comme controuvée. Il eſt plus vraiſemblable, ſuivant ce qu'elle en fait indiquer par l'hiſtorien, que le chagrin des maux de la religion, & ſur-tout de la deſtruction des jéſuites, fut le principe de ſon mal. Quoi qu'il en ſoit, après avoir donné une lueur d'eſpérance par l'uſage du raiſin, auquel il s'étoit mis pour toute nourriture, [1756] ce prince s'étant trop fatigué à Compiegne aux exercices du camp qu'il aimoit, il lui ſurvint un gros rhume & l'on ne tarda pas à s'appercevoir que ſa poitrine étoit affectée. Il ne voulut rien déranger, ni au retour de ce voyage ni à celui de Fontainebleau, dont il ne fut pas poſſible de le ramener. Le roi ſe conduiſit à ſon égard comme il avoit fait envers madame de Pompadour, & ne manqua en rien à l'extérieur. Il eut la complaiſance de reſter en ce lieu très-triſte & très-mal ſain juſqu'au moment de la mort de ſon fils. Mais on en calculoit les derniers inſtans,

& il en réſulta pour l'auguſte moribond un ſpectacle affreux que la religion ſeule lui adoucit. Il voyoit de ſon lit tout ce qui ſe paſſoit dans la cour du château, & cela faiſoit quelquefois diſtraction à ſes ſouffrances. Comme il approchoit de ſa fin, & que le départ étoit fixé à l'inſtant où il expireroit, chacun s'empreſſoit de ſe préparer, afin de prévenir la débacle de toute la cour, qui devoit être conſidérable. Le prince mourant remarqua les paquets qu'on jettoit par les fenêtres & qu'on chargeoit ſur les voitures; il dit à la Breuille, ſon médecin, qui vouloit lui éloigner encore l'idée du fatal moment & relever ſon eſpoir : *il faut bien mourir, car j'impatiente trop de monde.*

Le roi avoit chargé le grand-aumônier de ne pas quitter ſon fils pendant ſon agonie & de recevoir ſon ame. Dès qu'il vit le prélat reparoître chez lui, il jugea que c'en étoit fait. [20 *déc.*] Il prend ſur-le-champ ſon parti, envoye chercher M. le duc de Berry, l'ainé des enfans de France, & après lui avoir adreſſé un diſcours relatif aux circonſtances, il le conduit chez ſon auguſte mere. En entrant, il dit à l'huiſſier : *annoncez le roi & M. le dauphin.* La princeſſe ſentit ce que ſignifioit ce nouveau cérémonial; elle ſe jetta aux pieds de S. M. & lui demanda ſes bontés pour elle & ſes enfans.

Suivant les dernieres diſpoſitions de M. le dauphin, ſon cœur ſeulement fut porté à Saint-Denis, & ſon corps fut conduit à Sens. On célebra ſes obſeques dans toute l'étendue du royaume, avec un zele & un empreſſement dont on ne ſe rappelle point d'exemple, même en faveur du roi. Entre la foule d'oraiſons funebres enfantées en faveur de ce prince, point d'auſſi belle que ce diſtique de Voltaire, pour être mis au bas de ſon portrait :

Connu par ſes vertus, plus que par ſes travaux,
Il ſut penſer en ſage, & mourut en héros!

La mort d'un prince vertueux eſt une calamité univerſelle.

universelle. Les étrangers le pleurerent aussi, & voici ce qu'écrivoit d'Angleterre au duc de Nivernois le docteur Maty, homme de lettres distingué, à portée de connoître & d'apprécier les sentimens de ses compatriotes.

« Permettez à un étranger de mêler ses larmes aux » vôtres & à celles de toute la France. Germanicus » pleuré des Romains, le fut aussi de ses voisins, des » ennemis même de leur empire. Si M. le dauphin jette » encore les yeux sur la terre, il n'y voit plus en ce » moment que des cœurs françois. »

Si Louis XV soutint avec son indifférence ordinaire la mort de son fils unique, d'un autre côté il se conduisit envers madame la dauphine de maniere à la consoler, s'il eût été possible, de la perte irréparable qu'elle venoit de faire. Il ne voulut pas qu'elle s'apperçut de son changement de sort; il lui fit augmenter le nombre de ses gardes; il lui donna un appartement qu'elle parut desirer au-dessous du sien, & l'on y pratiqua, par ses ordres, un escalier de communication; il y mit toutes les recherches de la galanterie, & pour épargner à la princesse la fatigue de l'escalier, il ordonna de poser chez lui une sonnette qui répondoit à la chambre qu'elle occupoit. Consulté sur le rang qu'elle tiendroit désormais à la cour, il répondit: « Il n'y a que la couronne » qui puisse décider absolument du rang. Le droit » naturel le donne aux meres sur leurs enfans; ainsi » madame la dauphine l'aura sur son fils, jusqu'à ce » qu'il soit roi. »

Tant d'égards, de privileges & de distinctions, ne purent produire l'effet que desiroit sincerement le roi, celui d'adoucir le chagrin de madame la dauphine & de contribuer au rétablissement de sa santé. Le coup fatal étoit porté en couchant avec M. le dauphin assidument, comme elle faisoit avant qu'il fût au lit de la mort, & depuis ce tems, en le veillant souvent, en passant des heures entieres sous ses rideaux à aspirer les miasmes pestilentiels qui s'exhaloient du moribond, sa poitrine

se trouva affectée aussi, & la douleur dont elle se nourrissoit sans cesse, si propre à aggraver les plus légeres maladies, rendit bientôt la sienne incurable. Quinze mois après elle fut rejoindre son époux & fut enterrée à ses côtés, comme elle l'avoit demandé au roi. [13 *mars* 1767.] Exemple mémorable d'amour conjugal, si rare dans le monde & sur-tout à la cour. Cette princesse ne le fut pas moins d'amour maternel. Elle avoit toujours regardé comme son premier soin, comme le plus indispensable & le plus sacré, de veiller sur l'éducation de ses enfans. Elle l'avoit toujours partagé avec le dauphin de son vivant; elle s'en chargea seule après sa mort. Le latin & le françois, l'histoire sacrée & la profane, les devoirs de leur état & ceux de la religion, tout étoit du ressort de cette savante & vertueuse princesse, & malgré son état de langueur & d'épuisement, elle ne cessa de remplir ce devoir que la veille de sa mort.

Ce triste événement avoit été précédé d'un autre du même genre, prématuré, quoique dans l'extrême vieillesse, & frappant par ses circonstances. Le roi Stanislas, que l'amour des Lorrains auroit rendu immortel, si le ciel eût exaucé leurs souhaits, en bonne santé encore, se trouvant seul au coin de son feu, la flamme gagna un pan de sa robe-de-chambre. Il ne put être secouru à tems & périt d'un si cruel accident. [*Février* 1766.] Enfin, par un concours de fatalités singulieres, la reine fut atteinte à son tour d'une maladie de langueur inconnue, & que la faculté désigna sous le terme neuf ou rajeuni de *coma vigil*, voulant exprimer par-là l'état de S. M., dont les facultés de l'ame se trouvoient suspendues, sans que ses sens fussent dans un repos véritable; ayant éprouvé des alternatives de mieux & de plus mal, qui durerent plusieurs mois, sans aucun espoir de la voir réchapper, elle succomba aussi & rendit le dernier soupir, [25 *juin* 1768] après un court intervalle de tems, à peu près égal à celui qui s'étoit écoulé entre la mort du dauphin & de la dauphine.

Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait courir sur

la plupart de ces morts successives, toutes extraordinaires, quoique toutes différentes, toutes lentes, toutes prévues, toutes fixées à des époques certaines, déterminées & périodiques en quelque sorte; mais nous les regardons comme le fruit unique de l'imagination exaltée de quelques politiques, avides d'anecdotes romanesques, & croyant les forfaits les plus périlleux aussi aisés à exécuter qu'à concevoir. Ces bruits ont pris leur source dans une premiere supposition, que l'assassinat de Louis XV étoit le résultat d'un complot profond. Et comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on avoit porté l'horreur jusqu'à soupçonner l'héritier présomptif du trône. Malheureusement, ou plutôt heureusement, ce qui commence à mettre en défaut les combinaisons de ces scrutateurs sinistres, c'est que madame de Pompadour se trouve la premiere dans la chaîne des victimes; c'est qu'on ne peut croire raisonnablement que la même main qui auroit empoisonné cette favorite, eût empoisonné le dauphin, madame la dauphine, la reine; c'est qu'alors il faut admettre à la cour deux sectes d'empoisonneurs, qui, luttant tour-à-tour l'une contre l'autre, se seroient exercées à l'envi à commettre de ces atrocités, & l'auroient fait sans autre fruit que l'impunité, tandis que le roi, du moins par son silence, autorisant ces exécrables jeux, auroit joui du plaisir barbare de voir immoler autour de lui les personnes les plus cheres. Spectacle qui, par sa longueur & l'effroi qu'il répandoit, à moins de donner à Louis XV le cœur d'un Néron, ou la dissimulation d'un Tibere, auroit été un supplice perpétuel pour lui, un supplice insoutenable même pour le plus affreux scélérat. Telles sont les contradictions, les absurdités, les conséquences abominables qu'entraîneroit l'admission d'un fait, sans lequel cependant les autres sont invraisemblables & s'écroulent. Il y a toute apparence que, s'il y a eu des assassins, ce sont les médecins.

Un acte de tendresse qui échappa au roi, à la mort de

la reine, donne lieu de croire que c'eſt celle qui l'affecta davantage. M. de Laſſone, le premier médecin de cette majeſté, étant venu, ſuivant l'uſage, apprendre cette funeſte nouvelle à ſon auguſte époux, il le ſuit, il entre dans l'appartement, il approche du lit où étoit le cadavre, & veut embraſſer pour la derniere fois ces reſtes inanimés. Enſuite il ſe fait raconter par M. de Laſſone tout ce qui a rapport aux derniers inſtans de la reine. Le docteur, en rendant compte au monarque, pâlit, chancele, ſe trouve mal. S. M. le retient elle-même dans ſes bras, le porte ſur le fauteuil & donne à-la-fois un exemple mémorable de tendreſſe conjugale & d'humanité.

Plus nous avançons dans la vie de ce prince, & plus nous le trouvons indéfiniſſable. On voit par ſon teſtament que, dès 1766, premiere époque où il y ſongea, il avoit reconnu ſes défauts & les vices de ſon regne. Il avoit ſupprimé le Parc-aux-Cerfs, [1768] & cherchoit au moins à éviter le ſcandale d'une vie trop publiquement diſſolue, & c'eſt à la mort de la reine, qui ſembloit devoir le confirmer dans ces bonnes réſolutions, qu'il retombe dans les plus grands débordemens, qu'il ſe livre à toutes ſes foibleſſes, & ſouffre que ſon royaume devienne la proie de tous les brigands qui l'entourent.

On en fut d'autant plus conſterné, que Louis XV avoit fait dans cet intervalle un acte de vigueur étonnant pour lui, en ce qu'il ſembloit annoncer une réſolution ſincere de mieux vivre, de ſouſtraire aux yeux de ſon peuple tout ce qui pouvoit rappeller le ſouvenir de ſes égaremens. Entre la foule des beautés offertes à ſon choix, il avoit diſtingué une demoiſelle Romans, fille point mal née, aſſez bien éduquée, ingénue & qui, réſiſtant à ſes premieres careſſes, n'avoit voulu les recevoir qu'à condition de ne point entrer dans ce ſerrail infame, où étoient indiſtinctement confondues ſes ſemblables. S. M. s'y étoit attachée, lui avoit acheté une maiſon à Paſſy, où la jeune perſonne étoit accouchée d'un fils. Le roi enchanté, lui avoit permis de le faire

baptiſer ſous ſon nom, avec promeſſe de le reconnoître en tems & lieu, exigeant ſur cela le ſilence juſqu'à ce qui lui plût manifeſter ſa volonté. Mademoiſelle Romans avoit nourri elle-même cet illuſtre poupon, & le conſidérant moins comme ſon enfant, que comme celui de Louis XV, elle avoit la puérilité de lui rendre des hommages anticipés; elle ne l'appelloit jamais que *monſeigneur;* elle le mettoit ſur le derriere de ſon carroſſe & ſe tenoit ſur le devant comme ſa gouvernante; elle exigeoit les mêmes hommages, non-ſeulement de ſes domeſtiques & de ſa famille, mais de tous les étrangers qui venoient chez elle. Long-tems le roi, flatté intérieurement de cet enfantillage, l'avoit toléré, parce que, circonſcrit dans les bornes de ſa maiſon, il n'en tranſpiroit rien au-dehors. D'ailleurs cette ſultane ſubalterne vivoit dans une retraite profonde, montroit beaucoup de modeſtie, édifioit même, autant que le comportoit ſon état, ſes voiſins & ſon curé, ſe faiſoit aimer généralement par ſa bienfaiſance & ſes charités, ſur-tout elle ne ſe mêloit en rien des affaires. C'eſt ce qui avoit empêché madame de Pompadour, & depuis les miniſtres, d'en prendre aucune jalouſie. Mais quels aſyles ne viole pas l'intrigant? quel repos ne trouble-t-il pas quand c'eſt utile à ſes projets? Un certain abbé de Luſtrac, homme de condition, voyant la maîtreſſe en titre morte ſans être remplacée, crut le moment favorable, & s'impatroniſa chez mademoiſelle de Romans, ſous prétexte de concourir à l'éducation de ſon fils. Elle a peu d'eſprit; il gagna ſa confiance; elle fut bien aiſe de trouver en lui un conſeil, un homme en état d'écrire ſes lettres au roi. Quoiqu'elle ne fût pas tourmentée de l'ambition d'être la favorite en titre, il la prit par ſon foible pour ſon enfant, & lui fit ſentir la néceſſité de preſſer S. M. d'effectuer ſa parole royale à l'égard de ce gage précieux de ſon amour. Plus le monarque éludoit de la remplir, plus il lui faiſoit ſentir la néceſſité de réveiller ſa tendreſſe; il lui fit concevoir que le roi ne pouvoit donner un état

au jeune prince, sans consolider celui de la mere & le rendre inébranlable. Il flatta tellement son orgueil, qu'elle se répandit plus au-dehors; qu'elle affecta des airs de grandeur, & ne dissimula pas les titres sur lesquels ils étoient fondés. Elle croyoit par-là forcer en quelque sorte l'auguste amant à accélérer l'instant desiré. Il en arriva tout autrement. Louis XV prit de l'humeur, & les ministres qui se trouvoient très-bien d'être débarrassés du joug d'une maîtresse impérieuse, n'étant pas disposés à en voir renaître une seconde, aigrirent le monarque. Un beau matin on vint enlever Mlle. de Romans fort durement, on la conduisit dans un couvent par lettre de cachet. On la sépara de son fils, mis dans un college, sans qu'elle sût quel il étoit, & le confident fut resserré étroitement dans un château fort. Ainsi se dissipa ce complot, & le public, qui ignoroit la cause secrete d'un tel événement, l'attribua à la résipiscence du monarque pécheur. Nous avons vu qu'il en étoit bien quelque chose. Madame Adélaïde a même dit depuis (1) sa mort, à l'occasion du testament dont on a fait mention ci-dessus, que son auguste pere étoit sincérement converti alors & résolu à vivre en bon chrétien; mais que le maréchal de Richelieu, sous prétexte de le distraire de sa douleur, étoit venu le ramener au péché. Ce fut bientôt après que parut madame Dubarry, qui remplit le dernier épisode des amours de ce prince, & qui mit le comble aux infamies dont sa vie n'étoit déjà que trop surchargée. Mais nous n'en sommes point encore à cette époque, à ce récit abominable, dont nous voudrions que nos lecteurs ne nous demandassent pas compte. Reculons-le du moins: quoique, de quelque côté que nous nous tournions, nous n'envisagerons plus que des choses affreuses à raconter.

Par le cercle des révolutions humaines, du mal le plus

---

(1) C'est à M. d'Oultremont, avocat, appellé à Choisy lors de l'ouverture du testament de Louis XV, que madame Adélaïde a tenu le propos rapporté.

extrême, il résulte presque toujours un bien. C'est ainsi que la guerre, source de tant de calamités, appaise ordinairement au sein d'une nation les querelles particulieres, les divisions intestines ; tous les esprits se réunissent en un seul esprit de patriotisme. Si la guerre de de 1756 n'éteignit pas tout-à-fait le schisme, elle le refroidit considérablement ; elle détourna le public d'y prendre part, & d'autres événemens ayant succédé à la paix, il ne fit plus que tirer à sa fin. Les magistrats eurent à s'occuper d'objets plus importans, des maux plus réels, dérivant, il est vrai, d'une source commune. C'étoit toujours les mêmes ennemis à combattre ; au masque religieux ils avoient seulement substitué le masque politique.

La grand'chambre, restée en 1757, afin de soutenir le rôle de médiatrice & d'intercesseur dont elle avoit coloré sa défection, depuis le procès de Damiens jugé, ne cessoit de solliciter pour prix de son zele & de ses travaux la réunion des autres chambres. Le conseil, qui avoit besoin du parlement, le seul tribunal ayant la confiance de la nation pour l'enrégistrement des impôts, & qui se flattoit de le trouver plus docile après sa nouvelle disgrace, ne demandoit pas mieux. [1 *sept.* 1757.] Ainsi les démissions furent rendues : cette cour fut rétablie dans la plénitude de ses fonctions, & obtint toutes les interprétations & modifications relatives aux loix qui la choquoient, ainsi que toutes les graces pour le rappel des exilés qu'elle exigea. M. de Maupeou, son premier président, autrefois l'idole de la compagnie, lui étoit devenu suspect dans cette circonstance ; on le regardoit comme un traître. Il fut forcé de se démettre, & remplacé par M. Molé, nom qu'on ne peut prononcer sans concevoir en même tems des idées de grandeur & de patriotisme. Enfin on récompensa les deux conseillers d'état qui avoient travaillé au rétablissement des choses, en les introduisant au conseil des dépêches. [*octob.* 1757.] C'étoient MM Gilbert de Voisins & Berryer. Le premier avoit été utile par ses lumieres & son esprit au

conciliation ; le second par ses intrigues auprès de la marquise, dont il avoit l'intimité en qualité de lieutenant de police. Cette innovation fut fondée sur ce que ce conseil, où se rapportent les affaires concernant l'administration intérieure, n'étant presque composé que de membres ignorant les loix, les formes judiciaires, les droits, jurisdictions & usages de différens tribunaux du royaume, avoit déjà fait faire au roi deux fois de suite, de fausses démarches vis-à-vis de son parlement. On flattoit ainsi indirectement celui-ci, & l'on vouloit lui persuader qu'il n'avoit plus de semblable injustice à craindre, & ceux qui n'étoient pas au fait de la maniere dont les plus grands événemens s'opéroient alors, applaudirent à un arrangement formé en apparence pour le bien de l'état.

Par une suite du génie de pacification qui avoit fait foiblir le roi, dont le grand systême étoit de ne jamais trouver de coupables, les prélats exilés furent aussi rappellés. On en déplaça quelques-uns, mais pour les mieux traiter. Cela ne pouvoit plaire au parlement. Heureusement l'archevêque de Paris lui fournit bientôt une jouissance nouvelle. Dans son entêtement toujours de même, n'ayant pas voulu lever l'interdiction des religieuses hospitalieres du fauxbourg Saint-Marceaux, [4 *janv.* 1758] il fut exilé au château de son frere en Périgord, endroit fort désagréable & mal-sain, où il fut obligé de se rendre incontinent, après avoir nommé quatre grands vicaires pour gouverner son diocese. La connoissance des affaires de l'hôpital-général, principe du schisme en 1751, [17 *mars*] qu'on avoit alors attribué au grand-conseil, fut aussi rendue aux magistrats, qui par essence en devoient connoître. Enfin le parlement eut la satisfaction de n'être point troublé dans son zele à extirper les restes du schisme. Il condamna, sans que le gouvernement s'arrêtât en rien, [17 *janv.* 1759] par contumace, au bannissement le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, & quatre ecclésiastiques de la paroisse, pour refus de sacremens.

Mais l'événement le plus heureux & le plus flatteur

pour le parlement, ce fut de voir les jésuites humiliés à ses pieds, de savourer lentement le plaisir de la vengeance, de tenir leurs destins dans ses mains, & par une suite de combinaisons qu'il n'auroit osé espérer, d'avoir la gloire de renverser de fond en comble une société qui, forte de l'opinion publique, sembloit inexpugnable, & inspiroit une sorte de terreur aux potentats les plus puissans.

Une étincelle produisit ce grand incendie. Le sujet que les jésuites regardoient comme le plus rare, comme le plus propre à étendre leur richesse & leur crédit, les plongea dans l'abyme. Le pere de la Vallette, procureur de la maison de Saint-Pierre de la Martinique, exerçoit depuis 1747 un commerce très-lucratif. Par ses spéculations ingénieuses & hardies, il l'avoit accru au point d'exciter la jalousie des négocians & habitans de la colonie, qui voyoient avec regret un religieux emmagasiner toutes les denrées, faire verser dans sa caisse toutes les especes, & intercepter de toutes parts la circulation pour s'en rendre le maître & le dispensateur exclusif. On en porta des plaintes jusqu'au trône. Il fallut rappeller ce membre, qui méritoit des récompenses de son ordre, & qui en reçut en même tems le grade honorifique de *supérieur-général des isles du Vent*. Le crédit des siens calma les alarmes données au gouvernement. Le pere de Vallette eut la liberté de retourner à la Martinique, décoré de la qualité de visiteur-général, préfet apostolique des missions dans cette partie du monde. Il reprit bientôt le cours des affaires. Il forma des établissemens jusques dans les isles voisines. Il eut des comptoirs à la Dominique, à la Marie-Galante, à la Grenade, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent. Il tira des lettres de change sur Bordeaux, Marseille, Nantes, Lyon, Paris, Cadix, Livourne, Amsterdam, & l'on ne peut calculer jusqu'où se seroit étendue son ambition, sans la catastrophe imprévue qui vint renverser tous ses projets.

Ses navires chargés de richesses parcouroient les mers avec sécurité, lorsque les Anglois se livrerent à ces hos-

tilités générales, funestes à tant de spéculateurs & surtout aux freres Lionay & Gouffre, négocians de Marseille, qui, dans l'attente de deux millions de marchandises, avoient accepté pour un million & demi de lettres de change tirées par ce jésuite. A peine sont-ils instruits du coup funeste, qu'ils ont recours au pere de Sacy, procureur-général des missions: celui-ci en réfere à ses supérieurs. Par une fatalité qui sembloit concourir alors à la chûte de la société, la mort de son général avoit suspendu l'activité de son régime. Il y eut des délais inévitables; ils ne peuvent recevoir les secours qu'ils attendoient, les échéances menacent, le désespoir s'empare du cœur des Lionay. Cette maison, dont les opérations rouloient sur trente millions d'affaires par an, cette maison distinguée sur la place de Marseille, se voit réduite a tomber du faîte de l'opulence dans les horreurs d'une faillite déclarée, & elle a la douleur d'envelopper encore dans sa ruine une infinité de malheureux. Ses relations, multipliées à l'infini, portent le contre-coup de sa chûte à toutes les places du commerce de France. Cependant le nouveau général des jésuites sentant la nécessité de soutenir le crédit de ces agens, avoit donné l'ordre de leur faire passer des fonds. Le courier, porteur de cette importante nouvelle, arrive aux freres Lionay, le 22 février 1756, & le 19 ils avoient déposé leur bilan. Alors, on ne sait par quel esprit de vertige, également contraire à celui d'équité, qui devoit animer des religieux, & à la politique, dont on croyoit ceux-ci doués supérieurement, les jésuites voyant que l'éclat étoit fait, retirerent leur appui. En vain les Lionay écrivent les lettres les plus touchantes au pere de Sacy: il n'a plus que des larmes & des prieres à leur accorder; il offre pour eux le saint sacrifice de la messe. (1)

L'inconséquence de la société fut extrême dans cette

(1) Ces phrases dérisoires sont citées dans le plaidoyer de maître Legouvé en faveur des freres Lionay, comme extraites des lettres originales du pere de Sacy.

affaire ; car, malgré son insensibilité aux malheurs de ses agens, elle n'en reconnut pas moins d'abord comme valables les dettes du pere de la Valette, & en fit même acquitter une partie par un autre correspondant. Enfin, soit qu'elle se lassât d'être juste, soit qu'elle se trouvât dans l'impossibilité de satisfaire à toutes, soit qu'une puissance ennemie & invisible la poussât elle-même à sa destruction, les canaux qui portoient des fonds périodiques aux mains du négociant destiné à remplacer les Lionay, furent fermés, tous les payemens cesserent. Il s'éleva une nuée de créanciers, & les tribunaux retentirent de leurs plaintes. Les jésuites [17 *août* 1760] eurent encore le crédit d'obtenir des lettres-patentes, attributives à la grand'chambre du parlement de Paris de toutes ces contestations. Ce fut le dernier. Leur objet avoit été de faire appointer le procès & de le rendre ainsi indéterminable, du moins de le conduire dans les ténebres, où ils auroient pu manœuvrer plus à l'aise : il y eut un arrêt qui ordonna que la cause seroit plaidée, & la joie universelle qu'en manifesta le public à l'audience, auroit dû les avertir du danger de se donner ainsi en spectacle. Ils furent sourds à cette voix salutaire & coururent à leur perte.

A la faute capitale de se commettre aux mains de la justice, les jésuites joignirent plusieurs gaucheries dans leurs défenses. Ils varierent deux ou trois fois. Ils prétendirent d'abord que les négociations du pere de la Valette ne devoient intéresser que la maison de la Martinique, & le pere de Sacy répondit au nom de la société au sieur Gouffre, qui le sollicitoit de tenir les engagemens qu'il avoit contractés: *périssez, périssez tous, nous ne pouvons rien pour vous.* On a vu qu'ensuite ce même procureur-général des missions avoit nommé un correspondant pour acquitter les lettres de change tirées par la maison de la Martinique; leur avocat se retrancha bientôt à prétendre qu'il n'y avoit ni solidité de droit, ni solidité de fait dans l'affaire du pere de la Valette. Enfin ils eurent recours à un subterfuge singulier : ils

dirent que le commerce étant défendu par les canons de l'églife & les loix de leur état aux religieux, c'étoit une contravention formelle de la part du pere de la Valette, un délit dans l'ordre de la religion, qui ne pouvoit se réfléchir contre la fociété entiere, parce que *les délits font perfonnels & qu'en crime il n'y a point de garant*. Mais le comble de la mal-adreffe, ce fut de donner dans le piege que leur avoient tendu leurs adverfaires. Ceux-ci, pour prouver que le gouvernement des jéfuites étoit defpotique; que tout étoit foumis au pouvoir du général; qu'il étoit le feul propriétaire & difpenfateur des biens au nom de la compagnie; que le pere de la Valette n'étoit & ne pouvoit être que l'agent de la fociété & le prépofé du chef, invoquerent & citerent les conftitutions de la fociété, dont ils paroiffoient s'être parfaitement pénétrés. Les jéfuites, au contraire, partirent de ces mêmes conftitutions, pour établir que la fociété n'étoit propriétaire de rien, & que les biens appartenoient à chaque college ou maifon. C'étoit où le miniftere public les attendoit; il requit le dépôt du livre fatal, d'où devoit fortir non-feulement la perte du procès, mais l'extinction de l'ordre entier. Le parlement [17 *avril* 1761] en conféquence ordonne l'apport des conftitutions au greffe de la cour. Ce ne fut plus qu'une chaîne d'arrêts foudroyans, qui fe fuccéderent avec rapidité.

[*Arrêt du* 8 *mai* 1761] Le général, & en fa perfonne la fociété des jéfuites, furent condamnés à acquitter les lettres de change, aux dépens, dommages & intérêts, &, fur les conclufions du miniftere public, il fut défendu au pere de la Valette & à tous autres, fous telles peines qu'il appartiendroit, de s'immifcer directement ni indirectement dans aucun genre de trafic interdit aux perfonnes eccléfiaftiques par les faints canons reçus dans le royaume, ordonnances du roi, arrêts & réglemens de la cour. Ce jugement étoit terrible; mais les jéfuites s'appercevant enfin que le feul parti qui leur reftât étoit de s'y foumettre, prirent des arrangemens pour payer leurs créanciers. Le frere Gatin, devenu procureur gé-

néral des missions de l'Amérique, trouva dans l'espace de huit à neuf mois le moyen de payer plus de 1,300,000 liv., & il est probable qu'il se fût ménagé des ressources pour les satisfaire tous dans un petit nombre d'années, même en ne vendant rien des effets de la société, sans le nouveau coup que leur porta le parlement, coup également funeste & aux débiteurs & aux poursuivans.

De l'examen des constitutions des jésuites, il en résulta un tableau admirable tout-à-la-fois & effrayant de cet ordre, dont tous les membres unis ensemble par la conformité de la morale, par la ressemblance de la doctrine & des mœurs, unis avec leur chef par les liens d'une soumission aveugle & d'une obéissance ardente & prompte, étoient ainsi constamment pénétrés du même esprit, gouvernés par une seule ame & formoient dans l'état un corps absolument distinct, ne recevant de loix que celles d'un étranger, son général, absolu sur les volontés, sur les cœurs, sur la morale, sur les biens, sur le régime extérieur & sur l'institut même.

De l'examen des titres de la fondation de l'ordre & de son établissement dans le royaume, il résulta une autre vérité non moins frappante, savoir : qu'il en avoit été exclu formellement comme ordre religieux, comme société de Jésus, comme jésuites, c'est-à-dire, comme étant ce qu'il étoit ; que s'il y avoit été admis par forme de college, c'est-à-dire, pour ce qu'il n'étoit pas, ce n'avoit été que provisoirement, qu'à titre d'essai, que relativement à des conditions qu'il n'avoit jamais remplies, & auxquelles son général avoit refusé de souscrire avec opiniâtreté : ensorte que le contrat ne s'étoit pas formé entre l'état & ces religieux ; que leur existence en France étoit l'effet d'une tolérance seule & non pas le fruit d'une adoption.

Cette double découverte enchanta les magistrats ; ils entrevirent jusqu'où elle pourroit les conduire, & ils se flatterent de rendre à la société toutes les disgraces qu'ils avoient éprouvées depuis dix ans : disgraces dont ils la regardoient comme l'artisan secret. L'abbé Chauvelin

vivoit encore : cet individu, que sa conformité monstrueuse vouoit à des souffrances habituelles, en avoit les humeurs aigries à tel point qu'elles étoient dégénérées en un fiel toujours prêt à s'épancher. Il en avoit acquis un caractere sombre, ardent, satyrique, impropre à tous les plaisirs. Il avoit un desir extrême de la célébrité, & cette passion si impérieuse sur les ames susceptibles de son énergie, lui tenoit lieu des autres jouissances. Tourmenté du besoin de dominer, il s'étoit mis à la tête du parti janséniste, quoiqu'il s'en moquât intérieurement. En cette qualité il avoit été distingué lors de l'exil de 1754 : il se souvenoit du Mont Saint-Michel, & ce souvenir le soutint dans un travail immense, sous lequel on auroit cru que son frêle physique auroit dû succomber. Il entreprit la visite, l'examen & la discussion de tous les titres, de cet amas indigeste de papiers déposés par les jésuites ; il en forma le tableau de la naissance, des progrès & de l'état actuel de la société ; il la représenta comme un colosse redoutable, qui de ses deux bras embrassoit les deux mondes & affectoit l'empire de l'univers. Il entraîna tellement les chambres assemblées par l'éloquence mordante de son compte rendu, que le parlement frappa la statue aux pieds d'argile, & à l'instant cette masse énorme, qui effrayoit par sa puissance, n'effraya que par ses débuts. On fit alors ce distique, dont les images futiles, mais rapprochées du vrai, contrastoient plaisamment avec les idées gigantesques de l'orateur enthousiaste :

Que fragile est ton fort, société perverse !
Un boiteux t'a fondée, un bossu te renverse !

Il faut tout dire cependant. L'abbé Chauvelin ne seroit jamais venu à bout de son vaste dessein, s'il n'eût eu derriere lui le duc de Choiseul, qui encourageoit ses efforts & donnoit du poids à ses discours. Ce ministre remuant & audacieux cherchant à opérer des révolutions, non-seulement dans les cours, dans les états, mais dans

l'esprit des peuples, ayant une façon de penser libre & dégagée de préjugés, avoit été reconnu par les philosophes modernes, dont la secte commençoit à prendre une grande consistance; digne d'être leur protecteur il répondoit à leur choix par son zele pour la propagation de leur doctrine. Un de leurs principes étoit d'extirper les moines, de détruire les couvens, repaires de l'ignorance & de la bigoterie. Le duc de Choiseul comprit qu'il n'y pourroit réussir tant que les jésuites subsisteroient; quoiqu'ils méprisassent les moines, entre lesquels ils ne vouloient pas être compris, ils les regardoient comme la milice de l'église & sentoient de quel danger il étoit de la laisser supprimer, même raccourcir. Il falloit donc commencer par eux. D'ailleurs ce seigneur ne les aimoit pas personnellement & en étoit craint. Il avoit eu occasion, pendant son ambassade à Rome, de découvrir leurs intrigues & leur espionnage. Enfin ce qui se passoit en Espagne, & sur-tout en Portugal, rendoit la circonstance aussi favorable qu'il pouvoit la desirer pour l'exécution de son projet. Ils étoient accusés de s'être constitués rois sur les Indiens dans le Paraguai, d'y avoir entretenu la division entre les sujets respectifs des deux couronnes, d'y avoir excité une guerre & d'avoir tenu tête aux armées combinées de ces souverains, de s'être *portés aux attentats les plus étranges & les plus inouis*. En conséquence S. M. Très-Fidelle les regardant comme fauteurs & instigateurs de l'assassinat commis en sa personne, [3 *sept.* 1758] publia une espece de manifeste contr'eux, les déclara rebelles notoires, traîtres, vrais ennemis & agresseurs, tant par le passé qu'encore à présent, de sa royale personne, de ses états, de la paix publique de ses royaumes & seigneuries, & du bien commun de ses fideles sujets; (1) les déclara *dénaturalisés*, *proscrits*, *exterminés;* ordonna qu'ils fussent *chassés* de ses états, & en effet, les fit transporter incon-

(1) Expressions traduites de l'édit d'expulsion des jésuites de Portugal, du 3 septembre 1759.

tinent dans ceux du pape, pour qu'il en fît ce qu'il voudroit. L'Espagne ne s'étoit pas encore portée à cette extrêmité, mais son ministere le desiroit, & l'exemple de la France pouvoit avoir une grande influence sur elle. Le duc de Choiseul, qui formoit son pacte de famille avec cette cour, voulut, en satisfaisant son ressentiment particulier, lui faire quelque chose d'agréable. Louis XV avoit été aussi frappé, & dès qu'il y avoit un roi d'assassiné, ce devoient être les jésuites. Un préjugé si général coloroit déjà leur expulsion aux yeux de la prévention. Pour y mieux conduire, on rédigea ce volume monstrueux des assertions prétendues de leurs casuistes & autres écrivains, & l'on en inféra qu'ils enseignoient une doctrine meurtriere & abominable, non-seulement contre la sûreté de la vie des citoyens, mais même contre celle des personnes sacrées des souverains. L'orage étoit violent, & cependant les jésuites y auroient échappé si leur conduite eût été aussi versatile qu'on la représentoit; si par une dissimulation contraire à la simplicité religieuse, mais prescrite par cette prudence mondaine qu'ils possédoient, disoit-on, à un degré si supérieur, ils eussent voulu se conformer aux tems, aux lieux, aux circonstances, aux personnes; si leur général n'avoit montré une inflexibilité qui ne devroit jamais être que le caractere de l'homme juste, mais du moins l'attribut d'une ame grande & héroïque.

Les jésuites n'avoient guere d'ennemis ouverts & déclarés contre eux à la cour, que le duc de Choiseul & la marquise de Pompadour qu'il avoit subjuguée. Peut-être même, en se rapprochant adroitement de celle-ci dans un tems convenable, l'auroient-ils ramenée. Mais ils ne l'auroient pu sans déplaire à la reine, à M. le dauphin, à madame la dauphine & à toute la famille royale qui étoit leur protectrice. Le roi convaincu parfaitement de leur innocence à l'égard de l'attentat commis contre sa personne, étoit à l'ordinaire le plus indifférent dans la querelle. Il se laissa donc aller aux sollicitations des intercesseurs chéris en faveur de

la ſociété, qui l'entouroient, & le duc de Choiſeul, trop fin pour heurter de front ces auguſtes perſonnages, ne s'y oppoſa pas. On fit entendre à S. M. que le parlement alloit bien vîte, & qu'il ne falloit pas laiſſer les accuſés entiérement à la diſcrétion des magiſtrats, dont l'animoſité ne pouvoit s'ignorer. Il fut donc ordonné [*déclaration du 2 août* 1761] que pendant un an il ne ſeroit rien ſtatué définitivement ou proviſoirement ſur tout ce qui pourroit concerner l'inſtitut, les conſtitutions & établiſſemens des maiſons de la ſociété, & il fut nommé un commiſſaire des membres du conſeil pour vérifier les pieces de ce grand procès. Sans doute, elles n'étoient pas auſſi déciſives, puiſque ces meſſieurs avant de prononcer établirent ces quatre queſtions :

« 1°. De quelle utilité ſont les jéſuites en France, » relativement aux différentes fonctions auxquelles ils » ſont employés ?

» 2°. Quel eſt leur enſeignement ſur les points de » doctrine conteſtés, le régicide, les opinions ultra- » montaines, les libertés de l'égliſe gallicane & les » quatre articles du clergé ?

» 3°. Quelle eſt leur conduite dans l'intérieur de » leurs maiſons & quel uſage ils font de leurs privi- » leges vis-à-vis des évêques & des curés ?

» 4°. Comment peut-on remédier aux inconvéniens » de l'autorité exceſſive que leur général exerce ſur ceux » qui compoſent la ſociété ? »

Les commiſſaires deſirerent avoir les avis du clergé ſur ces différens points. Douze prélats furent nommés pour répondre, & de la réunion de ces avis il réſulta la néceſſité, non d'éteindre, mais de modifier l'exiſtence des jéſuites en France. Il fut dreſſé un plan d'accommodement, envoyé au pape & au général. Celui-ci n'en voulut accepter aucun, & répondit avec hauteur : *Sint ut ſunt, aut non ſint.* L'arrêt de proſcription ſuivit à l'inſtant. [*6 août* 1762.] Le parlement y juge l'appel comme d'abus des bulles, brefs, conſtitutions & autres réglemens de la ſociété dite de Jéſus ; déclare qu'il y

a abus; dissout cette société; fait défenses aux jésuites d'en porter l'habit, de vivre sous l'obéissance du général & autres supérieurs de ladite société, d'entretenir aucune correspondance avec eux directement ni indirectement; leur enjoint de vuider les maisons qui en dépendent & leur fait défenses de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, & leur interdisant de pouvoir posséder aucuns canonicats, bénéfices, chaires ou autres emplois à charges d'ames ou municipaux, qu'en prêtant préalablement le serment porté audit arrêt.

Les ci-devant soi-disant jésuites, c'est la dénomination burlesque dont on les qualifia désormais, s'éleverent avec force contre cet arrêt de mort, qu'ils représenterent comme un ouvrage d'iniquité monstrueux. Ils s'écrierent, car notre impartialité nous oblige de rapporter également les mémoires des deux partis; ils s'écrierent qu'on avoit omis dans leur condamnation cent formalités, dont une seule oubliée auroit annullé le jugement contre le moindre particulier. La plus essentielle faute, sans doute, c'étoit de ne les avoir pas entendus, de ne les avoir pas appellés: & dans quel cas? lorsqu'il s'agissoit de l'état de la vie, de l'honneur de quatre mille individus, lorsqu'on les accusoit d'être des assassins, des empoisonneurs, des régicides! Sur quels titres les condamnoit-on? Sur un institut exalté dans les bulles de vingt souverains pontifes; sur des constitutions, chef-d'œuvre de régime, dont l'empire au surplus ne regardoit jamais que le fort intérieur, & ne pouvoit ôter aux loix civiles leur autorité coercitive sur ces religieux comme sujets; enfin, sur un amas d'assertions, dont les unes n'étoient que la défense & le développement du droit naturel, droit gravé dans le cœur de l'homme, d'ailleurs conformes à mille autres pareilles qu'on auroit pu extraire des remontrances mêmes des magistrats; dont les autres n'étoient que les maximes erronées de la superstition & du fanatisme,

communes dans les tems de trouble & d'ignorance à tous les ordres religieux, à tout le clergé & presqu'à l'église entiere ; dont l'assemblage enfin étoit formé sans vérification, sans contradiction des accusés, avec une mauvaise foi, une précipitation, une négligence, qui sautoient aux yeux de quiconque voudroit prendre la peine de s'occuper d'un examen vétillard, ennuyeux & qui par-là même exigeoit le plus grand sang-froid, la circonspection la plus délicate. Ils poussoient plus vigoureusement leurs ennemis : ils demandoient où étoit le corps de leur délit constaté ? quels étoient leurs accusateurs ; les preuves, les témoins ? En Portugal le roi étoit assassiné ; les jésuites Alexandre, Mathos & Malagrida étoient arrêtés, détenus : condamnés ; mais pour tous les crimes, excepté celui qui faisoit le grief essentiel de l'expulsion de l'ordre entier. En France, Damiens ne les avoit inculpé en rien lors de l'assassinat de Louis XV. Il sembloit, au contraire, tout dévoué aux magistrats, qu'il avoit osé solliciter le roi de rappeller. Il avoit maudit l'archevêque & son entêtement ; sur lequel il avoit déclaré vouloir ouvrir les yeux à S. M. ; son premier mot avoit été de dire : *sauvez M. le dauphin !* comme si les jours de ce prince eussent été en danger, tandis que celui que les jésuites avoient le plus d'intérêt de porter au trône, pour lequel ils auroient fait commettre cet horrible régicide. Si Damiens dans ses interrogatoires particuliers avoit révélé quelque chose de relatif à ce complot, comment les juges auroient-ils été cinq ans dans une sécurité coupable ? comment détruisant l'ordre entier sur un énoncé vague & chimérique, avoient-ils craint de venger leur souverain de l'attentat de quelques particuliers, qu'ils ne pouvoient laisser respirer sans devenir leurs complices & responsables de tous les malheurs qui pouvoient arriver encore ? Ce qu'ils regardoient sur-tout comme le dernier excès de la tyrannie, c'étoit de mettre leur subsistance au prix de l'infamie, & les forcer à mentir à leur propre conscience, en détestant

par serment un institut qu'ils avoient embrassé comme saint & qu'ils regardoient encore comme tel.

Ce serment étoit d'autant plus sottement imaginé, que d'après la morale de la société établie dans le livre des assertions, c'étoit de ses membres qui auroient la lâcheté de le prêter, qu'il falloit se défier davantage, ne devant être que des traîtres, des parjures, des hypocrites. En effet, quel fond faire sur des hommes qu'on représentoit comme des Prothées, toujours essentiellement les mêmes, sous quelque forme qu'ils se travestissent, comme des pervers, qu'aucune correction ne pouvoit changer, dont la résipiscence ne pouvoit se manifester par aucun signe certain ! Il n'y avoit d'autre parti à prendre envers eux, que de les expulser sans condition, sans restriction, ainsi qu'avoit fait le roi de Portugal, en cela du moins beaucoup plus conséquent.

Les parlemens de Rouen & de Rennes avoient été les premiers à suivre les eremens du parlement de Paris. Quelques-uns étoient plus tardifs : celui de Flandre ne pouvoit se résoudre à un acte qu'il regardoit comme injuste envers des religieux dont il étoit édifié. Pour faire cesser cette bigarrure, le duc de Choiseul fit enfin rendre un édit par S. M., [*novemb.* 1764] qui ordonnoit que la société des jésuites n'auroit plus lieu dans le royaume, permettant néanmoins à ceux qui la composoient de vivre en particuliers dans les états du roi, sous l'autorité spirituelle des ordinaires des lieux, en se conformant aux loix du royaume.

L'adoucissement dont étoit tempérée cette loi de rigueur, prouvoit bien que la politique seule, ou plutôt la foiblesse, dirigeoit les démarches de la cour, sur-tout qu'elle ne redoutoit rien de ces *assassins*, de ces *empoisonneurs*, de ces *régicides*. Elle fourmilloit de jésuites; ils étoient toujours restés confesseurs du roi, du dauphin, de la reine, de la famille royale. Il est peu de courtisans qui n'en eussent retiré chez eux, & c'étoit la mode d'avoir son jésuite. M. de Voltaire, singe des grands seigneurs, en avoit aussi un. Il est vrai que c'étoit

pour en faire le jouet de ses caprices, pour le tourmenter & le renvoyer cruellement au bout de quelques années, lorsqu'il ne le trouveroit plus bon à rien.

La suite la plus remarquable de l'expulsion de la société, & que ses dévots ne manquerent pas de regarder comme une punition de Dieu, c'est que ses créanciers, qui avoient provoqué cette catastrophe, en furent les premieres victimes. Ils avoient été bien payés depuis que le frere Gatin avoit commencé d'entrer en arrangement avec eux, jusqu'au moment où désespérant enfin de conjurer l'orage qui les menaçoit, les jésuites cesserent de tenir les engagemens qu'ils avoient pris pour ne s'occuper que de leur intérêt personnel. Sans doute, il auroit été plus héroïque de recevoir le coup avec résignation, s'en rapportant à la Providence, & sans prendre aucune de ces précautions que la violation de toutes les loix à leur égard sembloit autoriser, mais que défend l'abnégation religieuse. Ils ne firent pas de même, & il faut avouer qu'entre ceux qui les condamnerent, il en est peu sans doute qui ne les eussent imités. Ils se laisserent aller à l'instinct naturel, qui prescrit à l'homme de veiller à sa propre conservation, à quelque prix & péril que ce soit, ensorte qu'il ne resta plus que les murs à inventorier.

A cette premiere perte il faut joindre une foule de lettres de change frauduleusement tirées, à ce qu'on prétendit, (1) par les jésuites étrangers, qui se rendant ainsi créanciers d'eux-mêmes, diminuerent d'autant le gage des véritables, ensorte que les créances de la société, qui se montoient dans le principe à une masse de trois millions, s'accrurent bientôt jusqu'à neuf. Ce fut une hydre de procédures effrayantes, un labyrinthe de chicanes, où s'égaroient les plus habiles routiers. En un mot, ce devint une direction, c'est-à-dire une récolte abondante pour les procureurs, les avocats, les juges, tous les suppôts de justice employés,

---

(1) Voyez *sixieme Lettre à un provincial.*

qui s'y enrichirent, & une source de perdition pour les créanciers, qui mangerent leurs principaux en frais, & maudirent cent fois plus le parlement que les jésuites.

Les magistrats eux-mêmes eurent lieu, sinon de se repentir, au moins de ne pas s'applaudir infiniment de leur victoire. Ils éprouverent que s'il n'est point de petit ennemi, il n'en est pas de plus redoutable qu'un ennemi poussé à bout & réduit à l'excès du désespoir. Nous verrons par la suite des faits que jamais les jésuites à leur plus haut point de puissance & de splendeur, ne leur causerent autant de mal que dans leur abjection & leur anéantissement. Il n'est pas jusqu'aux jansénistes, si glorieux de leur chûte, qui s'appercevant trop tard qu'ils ne tenoient leur consistance que de celle de leurs rivaux, semblerent s'efforcer de les supposer de tems en tems ressuscités, & en combattant des fantômes, de reprendre une considération qu'ils avoient perdue.

En général, la plus grande & la plus saine partie du royaume regretta les jésuites. A ce sentiment de pitié qu'excitent ordinairement les malheureux, se joignoit un sentiment de reconnoissance. Presque toute la génération d'alors avoit été éduquée par eux. Il est rare qu'on ne conserve pas pour ses maîtres quelque reste de l'attachement, de la vénération qu'ils ont inspirés. Les jésuites possédoient mieux que d'autres instituteurs le talent de les faire naître, & parmi leurs juges, à certains boute-feux près, ils comptoient beaucoup de partisans, forcés de les estimer & de leur rendre intérieurement justice. Car enfin, si cette grande cause avoit été plaidée avec tout l'appareil, toute l'importance qu'elle méritoit : « avant de nous » condamner ; ô vous tous dont nous avons formé le » cœur & l'esprit, répondez, » auroient pu dire les jésuites aux magistrats : « Nous nous en rapportons au » jugement que vous avez dû porter de nous à cet âge, » dont la candeur & l'innocence valent bien pour » décider sainement en pareille affaire toutes les lumie-

» res que vous avez acquifes depuis. Répondez : avons-
» nous jamais tenté dans nos écoles, dans nos difcours,
» au tribunal de la pénitence, de vous inculquer aucune
» de ces maximes abominables qu'on nous reproche ?
» Nous les avez-vous entendu débiter ; les avez-vous
» lues dans les livres que nous avons mis entre vos
» mains ? Avez-vous vu dans notre conduite domefti-
» que quelque chofe qui approchât d'une pareille façon
» de penfer ? Eft-ce fur des ouvrages enfevelis dans la
» pouffiere des bibliotheques, eft-ce fur des morts que
» vous avez à prononcer, ou fur notre doctrine vivante
» & avouée, fur nous, naguere vos maîtres, rempliſ-
» fant encore les colleges, les chaires, les confeffion-
» naux, fous l'approbation des deux autorités, avec
» les éloges des prélats & les récompenfes du fou-
» verain ? »

Hélas ! les magiftrats éleves de Louis-le-Grand fe difoient à eux mêmes toutes ces chofes; ils en convenoient dans leur intimité, & dès qu'ils étoient fur les fleurs-de-lis, ils les oublioient, entraînés par les fanatiques, leurs confreres. Quelques-uns feulement oferent donner afyle à leurs anciens préfets, & par cet acte d'humanité crurent réparer leur foibleffe. Une obfervation à l'occafion de ces jéfuites réfugiés, faillante à tous ceux qui voulurent la faire, c'eft qu'avec leur robe ils femblerent perdre prefque tout leur mérite. Ce n'étoit plus les mêmes perfonnages, foit que cette fouquenille fût une efpece de talifman dont le preftige impofât, qui agrandît leur être aux yeux du vulgaire & relevât merveilleufement leurs talens, foit que leur nudité trahît leur impuiffance & qu'ils n'euffent réellement pas le génie, les reffources & la vigueur qu'on leur fuppofoit. Les la Tour, les Neuville, les Montigny, les Geoffroy, les Berthier ne montrerent que pufillanimité; on les voyoit pleurer comme des femmes. Mais encore un coup, ils retrouverent toute leur énergie quand il s'agit de fe venger.

Au milieu de tant d'amertumes dont on les abreuvoit,

la premiere douceur que goûterent les jésuites, ce fut d'entendre les clameurs des provinces, où l'on se plaignoit que depuis leur expulsion, les colleges étoient abandonnés dans plusieurs endroits, négligés dans le plus grand nombre, & nulle part si bien tenus que par ces instituteurs. Les philosophes même qui, n'envisageant dans cet événement que le bien de l'humanité & le progrès des lumieres, s'étoient flattés qu'on profiteroit de la circonstance pour perfectionner & changer l'éducation de la jeunesse, contre laquelle ils se recrioient depuis long-tems, reconnurent que les parlemens se bornant à satisfaire leur animosité personnelle, n'avoient jamais eu en vue un but si louable & si patriotique. Habiles à détruire, ils ne surent pas réédifier: on n'améliora pas la marche lente, routiniere & stérile des classes: les maîtres, sans considération, ne furent, comme autrefois pour la plupart, que des pédans, des cuistres, des mercénaires, & les écoliers continuerent à passer dans le dégoût, dans les larmes & l'ennui les plus beaux jours de leur âge.

La crise où ne tarderent pas à se trouver les cours de magistrature par des murmures d'un autre genre & plus généraux, en donnant lieu aux jésuites d'intriguer efficacement, augmenta davantage leur espoir. A M. de Silhouette avoit succédé M. Bertin pour le contrôle-général, [21 *novembre* 1759] & la joie d'être débarrassé du premier, ayant pourtant infiniment plus de connoissance & de théorie que le second, le rendit un instant agréable à la nation. C'étoit un homme doux, ami des palliatifs: sans prévoir les maux beaucoup plus grands & plus incurables qui en pouvoient résulter, il retira les actes de législation de son prédécesseur qui avoient le plus fait crier, [13 *mars* 1760] & quoiqu'il y substituât un troisieme vingtieme, un doublement & un triplement de capitation, ainsi qu'un sol pour livre d'augmentation sur les droits des fermes, comme on jugea ces impôts moins intolérables que le cruel édit de subvention qui avoit tant alarmé, on lui sut gré d'une moindre

moindre tyrannie. D'ailleurs on imputa tous à M. de Silhouettes, qui par les atteintes irréparables portées au crédit & à la confiance publique avoit rendu ces ressources nécessaires. Les magistrats, plus de sang-froid que le peuple transporté d'un délire d'allégresse passagere, auroient dû dans leurs assemblées peser l'énorme fardeau de ces impôts qu'on ne connoissoit pas encore. Tout occupés de leur querelle propre, ils négligerent de stipuler les intérêts de la nation & enrégistrerent sans difficulté. Ils enrégistrerent ainsi des emprunts multipliés, & n'examinerent en rien leur emploi : ils n'examinerent pas qui payeroit les intérêts, comment on les payeroit, s'ils seroient même payés. Il se trouva des dupes qui porterent leur argent & cela suffit. On laissoit le parlement tourmenter tranquillement les jésuites, & pour le récompenser de sa complaisance, on satisfaisoit un moment sa gloriole.

Le parlement de Besançon ayant plus de nerf que celui de Paris, & sur-tout plus de patriotisme, travaillé d'un schisme intestin à l'occasion de ces mêmes impôts qu'il n'avoit pas voulu enrégistrer, étoit exilé dans sa portion la plus saine & la plus nombreuse. Trente de ses membres s'étoient détachés de leur chef qui, par un abus monstrueux, réunissoit à-la-fois en sa personne les fonctions incompatibles de premier président & de commissaire départi dans la province, c'est-à-dire, d'intendant. Ce chef, qui étoit M. de Boynes, avoit en même tems une tache indélébile aux yeux de la magistrature, ayant été procureur-général de la chambre royale. Tous les parlemens prirent donc fait & cause pour celui de Besançon, & quand le roi répondit à celui de Paris que cette affaire lui étoit étrangere, il mit en-avant un systême qui, s'il n'étoit ancien, avoit au moins quelque chose de spécieux, & eût merveilleusement relevé la magistrature, s'il eût pu le faire valoir. Il répondit que l'affaire lui étoit très-personnelle, puisque tous les parlemens n'en composoient qu'un seul, divisé en différentes classes. Ceux de province ne manquerent pas de

recevoir avec avidité un plan d'unité qui les rehauffoit & les affimiloit à la cour des pairs. Le confeil n'avoit garde d'adopter cette prétention : il la combattit par des écrits, & cependant molliffant bientôt, fournit occafion aux magiftrats de l'augmenter. Le roi rappella les officiers du parlement de Franche-Comté qui étoient exilés, [*avril* 1761] & leur donna fatisfaction en retirant M de Boynes & de cette cour & de la province, pour le nommer confeiller d'état.

Ce triomphe éphémere de la magiftrature fut fuivi, ainfi que le préfumoient les gens clair-voyans, d'un nouveau facrifice de l'intérêt national. Dans un lit de juftice, en faifant manquer le roi aux paroles les plus folemnelles, [31 *mars* 1763] on prorogeoit pendant fix ans le fecond vingtieme qui devoit finir à l'inftant de la ceffation des hoftilités; on fubftituoit à la fuppreffion du troifieme d'autres charges, dont il réfultoit que les fujets payeroient en tems de paix plus qu'ils ne payoient en tems de guerre, d'autant mieux que les impôts fubftitués devoient courir à l'inftant, tandis que les fupprimés continueroient à fe percevoir encore plus de fix mois. Enfin, on fe jouoit du peuple en annonçant des vues finceres de réduire toutes les impofitions à une contribution jufte, conftante & proportionnée à la valeur & au produit des biens : opération vague, phantôme vain, deftiné à l'abufer par la trompeufe perfpective de changemens avantageux dans l'avenir, à deffein de lui faire par-là fupporter avec moins d'impatience le poids énorme des impofitions confervées. Les gens les mieux portés à bien juger des intentions du gouvernement, ne pouvoient s'empêcher de penfer ainfi en lifant les difpofitions captieufes de l'édit, dans lequel, bien loin de réformer les abus dont les cours fe plaignoient depuis fi long-tems, on ne cherchoit qu'à les pallier, qu'à les perpétuer par le défordre, la confufion, l'arbitraire & la clandeftinité.

Si le parlement eût été véritablement animé du zele patriotique dont il fe paroit, s'il eût mis dans les affaires

de la nation la même chaleur que dans celle intéreſſant ſa dignité ou les paſſions particulieres de quelques-uns de ſes membres, c'étoit le moment, ſans doute, de ſe refuſer à tout enrégiſtrement, de s'en déclarer incapable, de ſolliciter ſans relâche la convocation des états-généraux & de s'oppoſer juſques-là, en ſe renfermant dans ſes véritables fonctions, à la perception d'impôts auſſi étranges qu'odieux. La cour-des-aides remplie de vues plus rares, qui en auroit dû recevoir l'exemple, le lui donnoit, (1) mais inutilement; le parlement ſe laiſſa ſéduire encore par des graces que la cour verſa très-à-propos ſur quelques-uns de ſes membres qu'elle parut admettre dans le ſecret de l'adminiſtration, par le choix d'un contrôleur-général pris dans ſon ſein & par la confirmation récente d'une diſtinction dont il s'enorgueillit de plus en plus.

La puſillanimité de M. Bertin, qui ne lui avoit pas permis de refuſer le rôle qu'on lui faiſoit jouer en le rendant l'inſtrument de l'oppreſſion de la France, lorſqu'il auroit dû lui faire goûter les douceurs de la paix, le fit trembler en même tems au bruit des clameurs qui s'éleverent de toutes parts. Il crut les calmer d'un côté, en montrant que, dans un tems où l'on étoit inondé de projets de réforme & d'améliorations, il s'en occupoit réellement; & de l'autre, en ſemblant avoir égard aux réclamations des magiſtrats, & tempérant les loix rigoureuſes contre leſquelles ils s'élevoient. En conſéquence il fit porter au parlement [1 *décembre* 1763] une déclaration du roi, donnée ſur les repréſentations des cours, en interprétation des édits du mois de mai précédent, par laquelle, en s'étendant avec complaiſance ſur le cadaſtre général dont on leurroit toujours les peuples, on annonçoit que le roi ſupprimoit le centieme denier établi lors du dernier lit de juſtice ſur les immeubles fictifs, diminuoit la durée des vingtiemes & des octrois

(1) Dans les articles de ſes remontrances, arrêtés le 6 juin 1763.

des villes, & prenoit des arrangemens pour le remboursement des dettes de l'état.

Le même jour l'on enrégistra des lettres-patentes, portant établissement d'une commission composée de magistrats, pour examiner les moyens de parvenir à une meilleure administration des finances.

Le déchaînement étoit trop violent pour que le public fût satisfait de promesses trompeuses. Les cris de la nation continuant, le duc de Choiseul qui n'étoit pas fâché de se concilier le parlement, ouvrit l'avis de faire remplacer M. Bertin par un conseiller de cette cour. Madame de Pompadour l'adopta, & l'on fut bien étonné quand on apprit dans Paris que M. de Laverdy, janséniste fougueux, un des plus ardens adversaires des jésuites, étoit contrôleur-général. Ce n'étoit point une disgrace pour son prédécesseur : c'étoit même une retraite honorable que la cour lui ménageoit. On rétablit la quatrieme charge de secretaire d'état qui avoit été supprimée, & l'on lui forma un département de toutes les minuties des autres : petit ministere très-analogue à son petit génie.

Le choix du roi ouvrit la carriere à l'ambition de tous messieurs, & il n'est pas de jeune conseiller des enquêtes qui ne se flattât de pouvoir un jour gouverner l'état. Ce délire tourna les têtes du parlement au point de lui faire oublier le systême favori qu'il avoit imaginé, & de méconnoître tout-à-coup ses intérêts bien entendus. Ceux de province s'étoient infiniment mieux conduits dans l'affaire des impôts. Ils avoient opposé une résistance courageuse aux transcriptions illégales, & bravé les menaces & la barbarie de plusieurs commandans à la tête de ces expéditions militaires. Entre ceux-ci, le duc de Fitzjames s'étoit sur-tout signalé en Languedoc, & avoit poussé l'excès du despotisme jusqu'à mettre aux arrêts dans leurs maisons les membres du parlement de Toulouse. Ce fut à cette occasion que son fils, ayant rencontré le marquis de Royan qui venoit de dîner d'une maison où il y en avoit plusieurs, lui

demanda si depuis que ces messieurs étoient en mue il les avoit trouvés plus gras? *Non*, répondit-il séchement, *mais ils m'ont paru bien grands.* Propos vigoureux qui occasionna une rixe entre ces deux seigneurs, où le premier fut blessé. Quoi qu'il en soit, on ne pouvoit tenir éternellement en chartre privée cette compagnie; il fallut la rendre à ses fonctions, & son premier soin avoit été de décréter de prise de corps son tyran. Mais comme il s'agissoit d'un pair qui avoit le droit d'être jugé par ses pairs, que la convocation naturelle & plus aisée devoit s'en faire auprès de la personne du roi, le parlement de Toulouse envoya toute la procédure à celui de Paris, pour *le procès être continué, fait & parfait au duc de Fitzjames.* On ne pouvoit se conduire avec plus de modération & d'égards. Cependant les ministres jugeant l'occasion favorable de jeter la pomme de discorde entre la magistrature, conseillerent à S. M. de permettre aux princes, aux ducs & pairs de se rendre au palais, de reconnoître le parlement de la capitale pour être éminemment & uniquement la cour essentielle des pairs, & de lui faire entendre en conséquence que les magistrats de Toulouse avoient empiété sur ses droits. L'amour-propre des conseillers de Paris, séduit ou enivré par les paroles douces du monarque, ils se prévalurent d'un aveu aussi précieux de sa part. Sans égard pour le systême d'unité qu'ils avoient tout récemment enfanté, ils casserent la procédure du parlement de Toulouse, & le déclarerent incompétent pour connoître d'une affaire concernant un membre de la pairie. Puis, par une effusion de leur reconnoissance pour le bienfait de la cour, ils eurent la complaisance de ne donner aucune suite au procès & de laisser jouir le duc de Fitzjames de son triomphe, sans même l'entacher, comme ils firent quelques années après à l'égard du duc d'Aiguillon. Cet attentat, contre le droit des autres classes, réveilla leur zele: elles firent presque toutes des arrêtés, contenant des protestations contre la prétention du parlement de Paris. Celui-ci même, revenu de son premier

enthousiasme, essaya de corriger ce que sa décision avoit d'alarmant, en reconnoissant que sa dignité de seule & unique cour des pairs ne devoit point rompre la confraternité entre des membres faisant tous un même corps. Les gens sensés rirent du plâtrage, & plusieurs classes s'en indignerent au point de renoncer à une association qui ne leur en procuroit que les charges, sans jouir des honneurs.

La magistrature ayant perdu par ce défaut de cohérence une partie de la force qu'elle avoit acquise depuis dix ou douze ans, ses ennemis redoublerent d'efforts contr'elle. Ils exagérerent aux yeux de la cour les empiétemens, les usurpations qu'elle faisoit chaque jour sur l'autorité : ils la représenterent aux yeux des peuples comme ne songeant qu'à sa propre grandeur & abandonnant les droits & les intérêts de la nation toutes les fois que sa résistance pouvoit compromettre ou sa liberté ou ses prérogatives. Enfin ils chercherent à augmenter de plus en plus la désunion entre les divers parlemens, bien certains que le seul moyen de les détruire étoit de les attaquer successivement. Ils y parvinrent ainsi, mais après bien de la persévérance, des intrigues, des travaux & des secousses : avant ce grand événement il s'écoula encore plusieurs années, toutes fécondes en faits dignes de l'attention du lecteur.

Entre les fruits funestes de la malheureuse guerre qui venoit de se terminer, il faut compter deux procès qu'on pourroit appeller nationaux, qui occuperent longtems l'attention du public. Celui des Canadiens commença le premier. Sur la fin de la guerre le gouvernement, excédé des murmures & des plaintes qui lui revenoient de toutes parts, pour calmer un peu la fermentation occasionnée par tant de désastres, de pertes & de fautes, se résolut à faire un exemple. Mais trop foible pour attaquer les abus dans leur source & punir les grands coupables, il chercha des victimes qui n'eussent pas des entours trop puissans & cependant susceptibles de faire sensation par leur place, par leur nombre

& par la nature de leurs forfaits. M. Berryer qui agiſſoit avec les mêmes précautions & naturellement dur & malfaiſant, étoit ſouvent retenu par la crainte de ſe nuire à lui-même, trouva toutes les conditions requiſes dans les chefs & adminiſtrateurs du Canada.

Avant la perte de cette colonie, il lui étoit ſouvent revenu des mémoires du déplorable état où elle ſe trouvoit. « Tout le pays, lui écrivoit-on, eſt prêt à dépoſer » des malverſations qui s'y ſont commiſes & s'y com» mettent journellement. Jugez-en par les ſecours » conſidérables que vous avez envoyés & par la miſere » dont nous ſommes accablés. Jugez-en par les for» tunes rapides qu'elles ont occaſionnées ; c'eſt aux » dépens du roi qu'elles ſe ſont faites : il épuiſoit ſes » coffres pour nous nourrir & nous donner la force » de combattre à ſon ſervice ; la faim nous conſume, » & c'eſt de notre ſubſtance qu'on s'eſt engraiſſé. » Ce miniſtre déjà furieux de l'énormité des ſommes que ſes prédéceſſeurs avoient fournies, & de celles qu'il étoit obligé d'y faire paſſer lui-même malgré tout ſon plan d'économie, mais plus encore des dettes qui reſtoient à payer, même après la perte du Canada; inſtruit d'ailleurs de l'excès des déſordres à ne pouvoir en douter, puiſque les chefs & les ſubalternes l'en avoient également prévenu dans l'eſpoir de s'en décharger reſpectivement & de faire tomber le blâme & le reproche ſur d'autres, commença par s'en prendre directement à l'intendant. C'étoit un M. Bigot, très-bien né, fils d'un conſeiller, mort ſous-doyen du parlement de Bordeaux & petit-fils d'un greffier en chef de cette même compagnie, parent aſſez proche du comte de Marville. Ce miniſtre l'avoit fait entrer dans le corps de l'adminiſtration de la marine, qu'on appelloit alors la plume, & il avoit mis ſon cadet dans l'épée. Après avoir parcouru dans cette carriere les premiers emplois, cet aîné fut nommé par le comte de Maurepas commiſſaire-ordonnateur à Louisbourg. Il y étoit en 1745, lorſque la forteresſe tomba au pouvoir de l'ennemi, & fut accuſé

dès-lors d'avoir contribué au soulévement de la garnison, indignée de voir qu'on s'appropriât le fruit de ses sueurs en la frustrant de la paie que lui accordoit le roi pour la construction & réparation des fortifications. Cependant, comme les plaintes portoient également contre le gouverneur & les officiers subalternes qu'il auroit fallu impliquer dans le procès ; comme le ministre étoit un homme doux, ennemi de l'éclat & croyant le mal difficilement ; comme d'ailleurs il y auroit eu beaucoup de difficultés, & peut-être d'impossibilité à acquérir les preuves d'un fait où tous les chefs se trouvoient ligués contre les soldats ; comme enfin la gloire dont se couvroit alors la France effaçoit jusqu'à ses disgraces, l'accusation n'eut pas de suites, & M. Bigot n'en fut pas moins nommé à la paix intendant de la Nouvelle-France. Malheureusement impuni, il n'en acquit que plus d'audace à malverser dans une colonie, où, par l'éloignement de la métropole, avec laquelle on est huit mois sans communication, un chef a nécessairement une autorité très-illimitée ; l'éloignement des postes multipliés dont elle est composée en grand nombre & à des distances considérables, ne favorise pas moins ses manœuvres ténébreuses & la nature de sa gestion ; un génie mercantile qu'exigent ses fonctions, doivent nécessairement exciter ou faire naître la cupidité dans un cœur susceptible de cette passion. La traite de certaines marchandises d'Europe contre les pelleteries & autres marchandises du pays, les présens à faire aux sauvages, la subsistance des troupes & de la colonie, dont est presque chargé en entier l'intendant, avec des approvisionnemens qu'on lui envoie d'Europe ; tant de détails compliqués, dont on ne peut se tirer que par une sagacité rare, offrent en même tems à la fraude les reviremens les plus adroits & les plus avantageux. M. Bigot en avoit profité avec tant de succès, qu'il étoit devenu fort riche, & beaucoup d'autres avec lui, parce que cette manutention ne peut se faire que par l'entremise des coopérateurs, d'agens & de subalternes, qui tous s'évertuent dans la même pro-

portion, quelquefois même encore avec plus d'ardeur & d'activité. Mais c'est toujours sur le chef que se portent ordinairement les regards, c'est contre lui que s'élevent les réclamations. M. Bigot eut la gaucherie de ne pas cacher du moins assez son opulence, & au milieu de la misere publique de tenir l'état le plus splendide & le plus énorme. Dans le tems de la plus grande disette il avoit une table de vingt couverts, & cette table auroit suffi à nourrir deux cents habitans. M. Berryer, instruit du luxe & des profusions de l'intendant, lui avoit écrit: « Je vous prie de faire de très-sérieuses réflexions sur la » façon dont l'administration qui vous est confiée a été » conduite jusqu'à présent; cela est plus important que » vous ne pensez. » Il n'en tint compte: ayant échappé à Louisbourg à un danger plus instant, puisqu'il avoit pour accusateurs directs toutes les troupes de la colonie, il se flatta de se tirer encore mieux d'affaire dans un tems où le changement continuel de ministre le débarrasseroit bientôt de cet argus importun. D'ailleurs, bien plus riche qu'il n'étoit autrefois, il avoit des moyens de justification plus sûrs & plus puissans auprès d'une cour corrompue, & la confusion générale des affaires devoit laisser un voile si épais sur ses malversations, qu'il regardoit comme impossible que personne pût le livrer. Rassuré par tant de ressources qu'il envisage, il part du Canada, & malgré les lettres menaçantes du ministre il arrive à Versailles; il se présente à lui, il lui demande le paiement des lettres de change dont il est porteur; il les annonce comme d'autant plus sacrées que c'est le résultat de ses propres appointemens, qu'il a sacrifiés pour acheter du bled & faire vivre la colonie. Le silence du ministre ne l'épouvante point; il n'en produit pas moins une partie de sa fortune au-dehors; il place ses fonds, il achete des terres, il étale sa magnificence jusqu'aux portes de Versailles. C'est au milieu de cette sécurité apparente, car la détention de Cadet, [17 *nov.* 1761] le munitionnaire-général des vivres du Canada, l'intriguoit, que chargé par cet accusé il est arrêté lui-

. 17 *déc.*] & conduit à la Baſtille. Un mois après .. .. . .blie des lettres-patentes, dont le préambule dit: « que le roi eſt informé que dans ſes colonies de l'A. » mérique ſeptentrionale, & particuliérement dans » celle du Canada, il a été commis des monopoles, » abus, vexations & prévarications, qui ont porté un » préjudice conſidérable auxdites colonies, ont cauſé » la ruine de pluſieurs habitans, & ſont d'autant plus » puniſſables que quelques-uns de ceux qui en ſont » ſoupçonnés ont abuſé du nom & de l'autorité de » S. M. » Après cet expoſé, le roi ordonne qu'une commiſſion du Châtelet inſtruiſe le procès des auteurs, complices, fauteurs & adhérens deſdits crimes; ce qui impliquoit plus de cinquante accuſés de tout état, parmi leſquels étoient le gouverneur, l'intendant, dix-ſept commandans de poſtes, deux commiſſaires de la marine, un conſeiller au conſeil ſupérieur de Quebec, &c. En général, les commiſſions ſont odieuſes; cependant elles le ſont moins lorſque les membres en ſont choiſis entre les juges ordinaires. D'ailleurs, dans un procès auſſi long & auſſi compliqué que celui-ci, il falloit néceſſairement chercher à abréger les formalités judiciaires, & il n'étoit pas poſſible de gêner tout le cours de la juſtice pour une inſtruction qui pouvoit prendre des années. Le préſident de cette commiſſion devoit être M. de Sartine, alors lieutenant de police, qui par la nature de ſa place, par l'eſprit d'aſtuce dont il étoit naturellement doué & qu'il y avoit merveilleuſement développé, par les divers interrogatoires qu'il avoit déjà fait ſubir aux principaux accuſés, ſembloit celui des chefs du Châtelet le plus propre à cette fonction. M. Dupont, conſeiller au Châtelet, étoit le rapporteur, & il auroit été difficile de trouver un magiſtrat plus éclairé dans de ſemblables matieres, plus integre, plus formaliſte, mieux pourvu de l'eſprit d'ordre, de minutie & de chicane néceſſaire à ſon rôle, & ſur-tout doué d'une patience plus infatigable. On ne goûtoit pas également le procureur du roi, rempli d'eſprit, mais dont la probité déjà trop ſuſpecte

sembloit devoir céder à une épreuve difficile à subir, même pour lui plus intacte; on l'avoit nommé procureur-général de la commission. L'instruction de ce procès, sur lequel la France, toute l'Europe & même le Nouveau-Monde avoient les yeux ouverts, dura pendant trois ans. [10 *déc.* 1763.] Le jugement ne répondit pas à l'intérêt public. Il fut ordonné en tout environ douze millions de restitution envers le roi. Le marquis de Vaudreuil fut déchargé de l'accusation, & il le méritoit personnellement; mais sa foiblesse, soit envers l'intendant son collegue, dont il ne pouvoit ignorer les concussions, soit sur-tout envers les officiers particuliérement soumis à ses ordres, étoit très-répréhensible. Les sieurs Bigot, l'intendant Varin, commissaire-ordonnateur à Montréal, & Bréard, contrôleur de la marine à Quebec, convaincus pendant le tems de leur administration d'avoir toléré, favorisé & commis eux-mêmes les abus, malversations, prévarications & infidélités dans la partie des finances mentionnée au procès, ne furent punis que du bannissement: quelques officiers furent seulement admonestés, quoique censés avoir connoissance des vols faits au roi & y avoir participé. Mais le plus étonnant, ce fut le sieur Péan, le major des troupes, qui, condamné à 600,000 liv. de restitution envers le roi, ne reçut pas la plus petite note d'infamie. Les commissaires excuserent la douceur de leur jugement sur ce qu'il n'y avoit point de loi qui les autorisât à prononcer la peine de mort en pareil cas. Cependant on pouvoit tout au moins assimiler le crime des Canadiens au vol domestique, & l'on sait qu'une malheureuse servante, pour avoir dérobé une serviette à sa maîtresse, est pendue. Quand aux douze millions de restitutions ordonnées, on se doute bien qu'il n'en entra guere dans les coffres du roi. Gadet, le munitionnaire-général, devoit pour son compte regorger six millions; mais il en redemandoit dix ou onze. Pour être quitte on le réhabilita, & M. Gerbier son avocat fut celui qui tira le plus de tout cela: il eut 300,000 liv. d'honoraires.

Pennissault, son commis, avoit eu la précaution de se pourvoir d'une jolie femme, qui avoit eu le bonheur de plaire au duc de Choiseul; elle fit avoir des lettres de justification à son mari, qui le rendirent blanc comme neige & lui conserverent les gains frauduleux qu'il avoit été forcé de rendre. Un fils de Bréard épousa depuis une parente de ce ministre. Le seul intendant, sur qui l'on tenoit les yeux trop ouverts, qui, vieux garçon, n'avoit ni femme ni fille à prostituer, a subi son châtiment sans pouvoir rentrer en France.

Le procès de M. de Lally, que nous avons déjà annoncé, commença plus tard & fut plus long. L'accusé étoit d'une toute autre considération, & il avoit pour accusateurs non-seulement le ministere public, mais toute l'Inde, dont celui-là n'étoit que l'organe. La base fut une requête présentée au roi [3 *août* 1762] par le gouverneur & le conseil supérieur de Pondichéry à leur retour, où se plaignant d'avoir été offensés jusqu'à l'excès dans leur honneur & dans leur réputation par les imputations du sieur de Lally, ils demandent justice à S. M. & un tribunal pour la leur faire rendre.

Cette requête étoit appuyée d'un mémoire, tendant à prouver « que le conseil & la malheureuse colonie de » l'Inde avoient été écrasés depuis le commencement » jusqu'à la fin sous l'autorité d'un maître despotique, » qui n'avoit jamais connu les regles de la prudence, » de l'honneur, ni même de l'humanité; que le comte » de Lally étoit seul comptable de toute la régie & admi- » nistration, tant de l'intérieur que de l'extérieur de la » compagnie, ainsi que de tous les revenus des terres » & dépendances qu'elle possédoit... Qu'il étoit comp- » table de la perte de Pondichéry, puisque la ville n'avoit » été rendue que faute de vivres & que lui seul avoit en » main les moyens qui pouvoient en procurer, savoir » l'argent pour les acheter, le fruit des terres, le pro- » duit des récoltes & les troupes pour les protéger. » Enfin on articuloit dans ce mémoire neuf articles capitaux, prouvant, selon les dénonciateurs, plus que de l'incapacité.

M. de Lally instruit que ces plaintes ont produit sensation à la cour, se rend à Fontainebleau. On lui annonce qu'il est question de le mettre à la Bastille; cette nouvelle ne l'intimide pas. Il écrit [*nov.* 1762] au duc de Choiseul une lettre ferme, où il déclare qu'il apporte au roi sa tête & son innocence. Il est arrêté. Quinze mois s'écoulent sans qu'il soit interrogé, & si madame de Pompadour ne fût pas morte, peut-être seroit-il sorti glorieux, ou du moins impuni de sa prison.

Par un incident bizarre, l'affaire fut d'abord mise en justice réglée. Un jésuite, car il s'en trouvoit de mêlés par-tout, nommé le pere Lavaur, étant mort dans le tems de la déroute de la société, à la compagnie des Indes, où il avoit obtenu un logement comme missionnaire autrefois au service de cette compagnie, le parlement fit mettre les scellés chez lui. On trouva dans les papiers de cet apôtre d'une nouvelle espece, pour près de 1,200,000 liv. d'effets & un mémoire contre M de Lally; une anecdote assez curieuse à ce sujet est rapportée dans les *Factums* du comte, & mérite quelque créance, appuyée du témoignage d'un témoin oculaire de la candeur la plus respectable. (1) L'enfant d'Ignace, homme de précaution, ignorant ce qui se passeroit en Europe à l'arrivée du général, qui par son crédit pouvoit intimider ou confondre ses accusateurs, avoit composé deux écrits, dont il devoit produire l'un ou l'autre suivant les circonstances. Quoiqu'il ne fût rien moins que porté en sa faveur, le premier contenoit de grands éloges du comte de Lally, & c'est celui qu'a vu le militaire cité. Le second étoit le revers de la médaille. Dès que le jésuite fut assuré du progrès & du succès du complot formé contre le prisonnier, il brûla vraisemblablement son apologie & ne conserva que le libelle. Il fut remis aux mais du procu-

---

(1) M. le marquis de Montmorency, officier des Gardes-du-corps aujourd'hui, & ayant servi autrefois dans l'Inde.

teur-général, qui rendit plainte contre le comte de Lally, de concussions, de vexations, d'abus d'autorité, même de haute-trahison. Il intervint arrêt, [*6 juillet* 1763] qui renvoya l'instance de l'affaire au Châtelet, sauf l'appel en la cour. Alors le roi très-indécis à son ordinaire sur le parti qu'il devoit prendre & qui se laissoit entraîner par les circonstances, fit expédier de premieres lettres-patentes [12 *janvier* 1764] motivées sur la nécessité de remonter à la source des malheurs de l'Inde. S. M. disoit dans le préambule : « Comme dans un grand nombre de » mémoires on nous auroit exposé que ces pertes si mul- » tipliées & en même tems si funestes, auroient été » occasionnées par des déprédations, des concussions, » des divertissemens de deniers, il est de notre justice » que ces délits soient approfondis par une procédure » juridique. » Ainsi, aux termes de ces lettres, l'instruction tendoit uniquement à découvrir le crime partout où il ne pouvoit exister. Elle n'étoit dirigée spécialement contre aucun-accusé ; elle devoit comprendre en général *tous les délits commis dans l'Inde, relativement à l'administration & au commerce de la compagnie, soit avant, soit depuis l'envoi des troupes sous la conduite du comte de Lally ;* & la grand'chambre assemblée étoit le tribunal désigné pour en connoître. On découvroit encore dans ces premieres lettres la main protectrice qui soutenoit le comte de Lally : on ne la retrouve plus dans les secondes, [*en avril* 1764] parce qu'elle n'existoit plus en effet. (1) Il y est désigné & nommé comme le seul, ou du moins comme le principal coupable ; les autres à reconnoître ne sont que ses complices & adhérens. C'étoit un point bien essentiel gagné par ses ennemis, qui faisoient ainsi tomber les dénonciations d'abus faites par le général, & d'accusés devenoient accusateurs ; c'est qu'ils étoient libres ; c'est que connoissant

(1) Madame de Pompadour n'est morte réellement que le 15 avril, mais elle languissoit depuis six semaines, & ne mettoit plus aux affaires l'intérêt qu'elle y auroit pris dans un autre tems.

mieux que lui l'utile emploi à faire des sommes énormes qu'ils avoient gagnées ou pillées, ils avoient répandu l'or en profusion ; c'est qu'en un mot, liés entr'eux par l'intérêt puissant de leur défense personnelle, ils formoient une confédération indestructible. On ne peut expliquer autrement que dans la foule de ces serviteurs infideles de la compagnie des Indes, presque tout revenus immensément riches, lorsqu'elle s'est trouvée ruinée, presque tous désignés au comte de Lally à son départ par l'administration d'Europe comme des prévaricateurs, dans un mémoire contenant des notes intéressantes sur le caractere & les qualités des différens sujets, avec ce refrein fréquent au bout de chaque article : *il ne s'y oublie pas ;* presque tous reconnus pour tels, dénoncés par ce chef & dénoncés à cette même compagnie pour des déprédations dont il prétendoit avoir les preuves acquises ; que dans cette foule, encore un coup, il ne s'en soit pas trouvé un seul de puni, & que le glaive de la justice ne se soit appésanti que sur la tête de celui, avant l'arrivée duquel elles existoient, & envoyé pour les découvrir & les venger.

Quoi qu'il en soit, après tout l'appareil énorme qu'exigeoit un tel procès, le rapporteur fit son exposé, chef-d'œuvre au gré des magistrats qui l'entendirent, mais sans doute contenant bien des balourdises aux yeux d'un marin, d'un militaire, d'un géographe qui le liroient. Ce rapporteur étoit M. Pasquier, le même qui avoit fait le rapport de l'affaire de Damiens. Très-expert dans le labyrinthe de la chicanne & des loix, très-adroit, très-subtil, c'étoit en même tems un vieillard sujet aux préventions, entêté, fougueux, colere & d'un caractere bien opposé au caractere flegmatique & impassible du rapporteur des Canadiens. M. de Lally avoit la plupart des mêmes défauts. De là des scenes vives entre ces deux personnages dans les interrogatoires. Chez de pareils hommes il en résulte souvent un levain qui fermente sourdement & les rend très-dangereux quand ils sont juges ; à plus forte rai-

ſon quand, chargés du développement d'une affaire auſſi compliquée, leur rapport n'eſt pas dirigée par l'exacte impartialité. C'eſt ce qu'on reproche à M. Paſquier. (1) Ce conſeiller cependant ne put articuler aucun crime aſſez déciſif, ſur-tout dans le fait de haute-trahiſon, pour mériter à l'accuſé la peine de mort, en s'en tenant à la lettre de l'ordonnance. Mais il fit enviſager aux juges que dans un procès de cette nature, hors du cours ordinaire de la juſtice, qui ne devoit pas être de leur compétence, il falloit s'élever au-deſſus de la loi, entrer dans l'eſprit du légiſlateur, & prononçant d'après les grandes vues d'adminiſtration, faire un exemple éclatant ſur un coupable illuſtre. Ses confreres, enflammés par ſon diſcours, devinrent ſanguinaires, & le comte de Lally fut condamné à avoir la tête tranchée. [*6 mai* 1766.] La maniere dont il avoit été interrogé l'avoit dû préparer à cette nouvelle. Dépouillé de ſa grand'croix, de ſon cordon, mis ſur la ſellette, il s'enſuivoit que les déciſions du parquet tendoient au moins à une peine afflictive. Il ne put tenir à cet arrêt infame; couvert de quatorze cicatrices, quelle deſtinée de tomber aux mains du bourreau! Quand on le lui lut à la chapelle de la Conciergerie, ne ſe poſſédant plus de rage, il vomit les plus horribles imprécations contre la terre & le ciel, contre ſes juges & ſur-tout contre ſon rapporteur. Puis prenant, en apparence, des ſentimens de réſignation, il demanda à faire ſa priere, & dans cet intervalle, à l'aide d'une pointe de compas qu'il avoit cachée dans ſa redingote, il voulut ſe percer le cœur. On l'arrêta & on lui ôta les moyens d'exécuter ſon projet, qui au ſurplus n'étoit ſans doute pas bien formé, car il s'y ſeroit pris d'une maniere plus efficace. Quoi qu'il en ſoit, l'uſage eſt qu'au moment où un criminel a entendu ſon arrêt, il reſte dès-

(1) Voyez les mémoires manuſcrits du comte de Tollendal, fils naturel du comte de Lally.

lors en la possession de l'exécuteur qui en répond personnellement.

Le roi prévenu d'avance du sort du comte de Lally, avoit fait dire au premier président que le parlement pouvoit aller son train ; qu'il n'étoit disposé à aucune grace, & qu'afin de se garantir de toute sollicitation, il alloit se renfermer à Choisy, dont l'accès seroit défendu à tout le monde. Il avoit recommandé pourtant qu'en satisfaisant à la justice, on eût pour le coupable tous les égards que pourroit comporter son supplice. En conséquence il avoit été convenu que M. de Lally, demeuré sous la garde du concierge, monteroit à la nuit dans son carrosse, avec le confesseur, un exempt en habit bourgeois & son valet-de-chambre ; que l'exécuteur se trouveroit seulement à l'échafaud pour y remplir son ministere. M. Pasquier s'étoit opposé de toutes ses forces à cet adoncissement ; il avoit objecté que dans pareil cas la mort n'est rien ; c'est l'appareil infame qui l'accompagne qui doit en faire toute l'horreur ; les fers, le tombereau, le bourreau. Il renouvella son avis à l'occasion du comte de Lally de se soustraire à l'exécution de l'arrêt. On dépêcha un courier à Choisy, & la réponse fut que les juges feroient ce qu'ils voudroient. Le bourreau prit donc possession de sa proie, lui garotta les mains, & sous prétexte que les negres avoient l'adresse de s'étrangler avec leur propre langue ; que M. de Lally, dans ser voyages, auroit bien pu l'apprendre, il proposa, pour l'en empêcher, de lui mettre un bâillon ; ce que le rapporteur adopta avidement, d'autant que cela lui épargneroit d'entendre bien des injures que le comte forcené voudroit en vain exhaler contre lui.

Ce fut dans cet appareil & sur la voiture usitée pour les plus vils scélérats que M. de Lally fut conduit à la Greve, à travers une foule immense, non-seulement de peuple & de bourgeois, mais de tous les militaires & de toute la cour. Au pied de l'échafaud on lui ôta son bâillon. Bien des gens s'attendoient à l'entendre

haranguer : il reprit sa fermeté, monta tranquillement, & sans proférer une parole reçut le coup fatal.

Le public, toujours difficile, toujours mécontent, dont, quelque bien que l'on fasse, il faut s'attendre à être critiqué, si avide d'exécutions & si susceptible de commisération aveugle, qui avoit trouvé le jugement des Canadiens trop doux, trouva bientôt celui du comte de Lally trop cruel. C'est qu'il ne lut dans l'arrêt que ces mots : *pour les cas résultans du procès.* Enoncé vague, dont les cours prétendent avoir le droit d'user, & qui peut couvrir bien des âneries, des abus, des injustices & des horreurs ; formule qui ne devroit point être admise de la part d'un ministere terrible, dont les moindres actes doivent être déterminés par la loi seule, & sous laquelle il peut s'exercer également contre le crime & l'innocence. Quoi qu'il en soit, au moment même du supplice du comte de Lally, dans la poussiere des classes, il s'élevoit déjà un vengeur de sa mémoire. Son fils naturel, depuis connu sous le nom du comte de Tollendal, résolut dès-lors de justifier son pere. Depuis ce tems il n'a pas passé un seul instant sans s'en occuper. Doué de tous les talens de la nature & de l'art, au lieu de se livrer aux amusemens de son âge, il a étudié les divers codes criminels de l'Europe ; il ne s'en est pas tenu à ces préparatifs immenses, il s'est frayé un accès jusqu'auprès du trône, & le feu roi qui avoit été inexorable pour le pere, s'est laissé attendrir par le fils, & outre les bienfaits pécuniaires dont il l'avoit comblé, lui avoit fourni les moyens de combattre avec avantage au conseil, en lui fournissant des pieces secretes qu'il n'auroit pu avoir autrement. Avec ces secours & une protection encore plus forte qu'il a trouvée auprès du monarque regnant & sur-tout de son auguste compagne, il est venu à bout de faire casser l'arrêt du parlement, & la connoissance du fond est renvoyée au parlement de Rouen.

Nous ignorons ce que prononcera cette cour, dont

l'arrêt pourroit, comme tant d'autres, être le fruit d'une obsession continue & de la faveur éclatante dont est couvert le comte de Tollendal. Mais après avoir exposé tout ce qui s'est dit contre le rapporteur & les juges, notre impartialité nous oblige d'avouer qu'il est bien difficile qu'un homme de ce rang, condamné unanimement par quarante magistrats, (1) ne fût pas coupable : que l'accusé persistant à recuser tous les témoins comme frippons ou intéressés à l'inculper, M. Pasquier lui avoit offert d'en administrer de sa part, soit nationaux, soit étrangers ; qu'il l'avoit assuré que le gouvernement les feroit venir de quelque endroit où ils fussent, & que M. de Lally s'étoit constamment refusé à cette liste, sous prétexte qu'il n'en connoissoit point, qu'il n'avoit vu dans l'Inde que des coquins, des scélérats à rouer ; que loin qu'on eût égorgé M. de Lally sans l'entendre, il avoit subi un interrogatoire à différentes reprises, qui ne devant prendre que trente heures, en avoit consommé cent quinze, pendant lequel tems il avoit eu tout le loisir de rédiger ses réponses, au point qu'il en est telle qui avoit duré trois heures ; qu'enfin le rapport fait sous trois aspects différens, avoit d'abord été celui d'un historien racontant seulement les faits ; qu'ensuite les reprenant, M. Pasquier y avoit lié les dépositions relatives ; & que les résumant encore pour la troisieme fois, il en avoit formé l'ensemble, d'où devoit résulter la conviction ou la décharge de l'accusé, & que pendant les nombreuses séances que

(1) Un seul, M. Meyneaud, fut d'un avis différent, mais plus grave Il dit que d'après le rapport de M. Pasquier il voyoit clairement que le comte de Lally, durant trente-deux mois qu'il avoit passé dans l'Inde, n'avoit usé de son autorité que pour faire souffrir tous ceux qui avoient été sous ses ordres, ou sous sa protection ; qu'il voudroit en conséquence un supplice qui durât aussi long-tems ; mais que comme il n'y en avoit pas, il opinoit pour le plus long, qui étoit la roue.

ce rapport avoit tenues, il avoit été fait si nettement, que M. Pasquier ne s'étoit pas entendu interrompre une seule fois; que sa conclusion avoit été, qu'en supposant M. de Lally un homme d'esprit, tel que l'avoient toujours jugé ceux qui l'avoient connu, sa conduite devenoit parfaitement éclairée; il demeuroit convaincu du moment où il étoit parti jusqu'à la reddition de Pondichéry, d'avoir formé & exécuté son plan d'assouvir son ambition, son avarice, sa vengeance, à quelque prix que ce fût, même en trahissant les intérêts du roi, de l'état & de la compagnie; qu'autrement il faudroit le croire le plus imbécille des hommes, mais noir, méchant, atroce & coupable cependant d'une infinité d'horreurs isolées, dont la moindre mériteroit toujours l'animadversion de la justice.

La seule objection plausible au premier coup-d'œil qui se présente, c'est qu'un procès de cette espece étoit le fait d'un conseil de guerre. D'abord ce seroit au gouvernement qu'il faudroit adresser le reproche, puisque le parlement n'a jugé le comte de Lally que comme commission. Mais ce reproche même seroit-il bien fondé? Tout ce qu'on pourroit dire de mieux, c'est qu'il auroit fallu un tribunal mixte, puisque les chefs d'accusation, en présentant des délits qui sembloient militaires, en offroient encore plus de la compétence des juges ordinaires, puisque M. de Lally avoit à-la-fois les trois pouvoirs dans l'Inde, en présidant à la guerre, à la justice & à la finance. En un mot, que dit le prononcé? Il le déclare duement atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de son état & de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, de vexations & exactions envers les sujets du roi & étrangers, habitans de Pondichéry. Il faut avouer que les magistrats ont du moins eu la précaution de le présenter sous un aspect, par lequel ils ne paroissent point avoir passé la limite de leur jurisdiction. Le dirons-nous? L'homme qui a jugé le plus rigoureusement M. de Lally, c'est celui qui a osé le défendre le premier

en public & par écrit ; c'est ce Voltaire, dont on cite avec tant de complaisance le bon-mot : *c'est un homme*, disoit-il, *sur lequel tout le monde avoit droit de mettre la main, excepté le bourreau.* Bon-mot plus spécieux que solide. En effet, signifie-t-il que M. de Lally fût coupable de toutes les horreurs, excepté les crimes que punit la loi ? Ce ne seroit qu'une satyre de notre législation trop outrée, trop ridicule, pour mériter quelque créance & faire impression. Il faut donc s'en tenir au sens vrai & naturel. Mais comme en France & dans tout état policé, personne n'a droit de se faire justice, c'est donc, en derniere analyse, sous la main du bourreau, & du bourreau seul, que devoit tomber la tête du comte de Lally.

Tandis que le procès des Canadiens & celui-ci, matieres des conversations, perpétuoient trop long-tems le souvenir d'une guerre désastreuse, le duc de Choiseul cherchoit à l'effacer par les avantages de la paix. Sans avoir le titre de premier ministre, il en exerçoit, comme le cardinal de Fleuri, toute l'autorité, puisqu'il géroit lui seul les trois départemens les plus importans ; car nous avons observé que le duc de Praslin (1) n'étoit, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un mannequin politique, que son cousin plaçoit, remuoit & déplaçoit à son gré. Jusqu'à la mort de madame de Pompadour, le duc de Choiseul n'avoit gouverné le roi qu'en second ; mais alors il le subjugua tout-à-fait. Son premier soin avoit été de gagner la confiance du souverain, en écartant de S. M. toute appréhension d'une rupture prochaine, que les murmures de la nation Angloise, mécontente du traité, pouvoient occasionner. C'est sur-tout ce que redoutoit Louis XV qui, fatigué à l'excès de la guerre, auroit sacrifié la moitié de son royaume pour ne plus en entendre parler. Afin d'y parvenir & de mieux tran-

(1) Le comte de Choiseul avoit été déclaré par le roi, duc de Praslin, le premier novembre 1762. Il fut reçu au parlement duc & pair le 20 décembre suivant.

quillifer le monarque, le miniftre ufa de toutes les reffources de fon génie, tourné à l'intrigue, ou plutôt à la tracafferie. Dès qu'il connoiffoit un fujet propre à fes deffeins, il lui donnoit un grade & l'envoyoit, foit à Londres, foit dans l'Amérique, & jufqu'aux Indes-Angloifes. Ces artifans de fourbes, dirigés par fon impulfion, fomentoient d'une part les divifions excitées par Wilkes, de l'autre les querelles des colonies avec la métropole, enfin, foulevoient en Afie aux rivaux de la France un ennemi formidable en la perfonne de Hyder-Ali-Kan. En même tems il refferroit l'union du pacte de famille entre l'Efpagne & les diverfes branches de la maifon de Bourbon. Il confoloit S. M. Cath. par l'efpoir d'une revanche, & d'autant plus fûre qu'elle feroit plus lente & mieux combinée. Il fe concilioit en conféquence avec le comte d'Aranda, ce célebre préfident du confeil de Caftille, le Choifeul de Madrid : il l'excitoit à éclairer fa nation, à brifer le joug de la fuperftition & du fanatifme, à expulfer les jéfuites, à abolir l'exécrable tribunal de l'inquifition, à rétablir la marine, à faire fleurir le commerce en le dégageant de fes entraves, à adoucir, à polir les mœurs des Efpagnols par les arts & les lettres.

En même tems il ne perdoit pas de vue une autre alliance, moins récente, mais plus difficile à conferver, celle de la maifon d'Autriche. Son attachement pour elle, & la confiance de cette augufte maifon en lui, applanirent bien des obftacles fans ceffe renaiffans. La perfpective, quoiqu'éloignée, d'une archiducheffe affife au trône de France, fut le charme dont il ufa pour faire prendre un autre cours à la politique du cabinet de Vienne. Par la crainte de cette union il enchaînoit l'activité du roi de Pruffe, cet allié fi utile à l'Angleterre pour fes diverfions efficaces. Il ne fe flattoit pas de pouvoir rompre l'amitié établie entre les cours de Londres & de Pétersbourg ; mais il cherchoit à rendre inutile à la premiere celle-ci, occupée à calmer la Pologne, dont il favorifoit fourdement les troubles, &

menacée d'une guerre avec la Turquie, autre fruit des insinuations artificieuses qu'il faisoit donner au divan par l'ambassadeur de France. La czarine ne fut point dupe de ces intrigues, ni même d'une concession formelle & gracieuse qu'elle avoit fort à cœur, suivant laquelle ayant fait une déclaration en forme de reversale, que le titre impérial n'apporteroit aucun changement au cérémonial usité entre les cours de France & de Russie, le roi accordoit publiquement à cette princesse le titre impérial & le reconnoissoit en elle comme attaché à son trône. Elle avoit une antipathie naturelle contre ce ministre & le détestoit encore plus depuis qu'elle savoit qu'il avoit fait dresser par un de ces émissaires, (1) dont il inondoit les cours étrangeres, une relation circonstanciée de la révolution qui l'avoit portée au trône impérial, relation dont elle redoutoit la publicité. Au reste, dans l'impossibilité de détruire tout-à-fait une trame aussi bien ourdie, elle se contentoit de tâcher d'imprimer du ridicule aux vastes prétentions de ce turbulent négociateur; elle l'appelloit *le souffleur de Mustapha*, *le cocher de l'Europe*.

En assurant au-dehors la tranquillité de la France par les affaires qu'il suscitoit aux autres royaumes, le duc de Choiseul essaya de la dédommager de ses pertes, en améliorant ou faisant d'autres acquisitions; il travailloit aussi dans l'intérieur à la mettre en état de recommencer la guerre plus avantageusement, lorsque les circonstances l'exigeroient ou le permettroient. Il déploya là-dessus un esprit systématique peu propre au succès de son projet, mais très-utile pour lui faire des créatures. Après avoir opéré dans le département de cette partie une premiere réforme indispensable à la paix, [26 *nov.* 1762] tant afin de ne pas alarmer les puissances voisines par des armées plus nombreuses que ne le comportoit cet état, qu'afin de remplir une économie dans les dépenses qu'il n'étoit pas

---

(1) M. de Rulhieres.

possible de soutenir sur le même pied, il rendit sa grande ordonnance, [10 *déc.* 1762] si critiquée, & qui fut comme le signal de tous les bouleversemens causés depuis dans les troupes.

Par cette ordonnance, le roi réduisoit son infanterie à dix-neuf régimens de quatre bataillons, vingt-deux de deux bataillons, & six d'un bataillon. Il vouloit que tous les régimens portassent à l'avenir des noms de province, pour mieux conserver la mémoire de leurs actions. Il se réservoit de nommer désormais les lieutenans-colonels & les majors; il créoit une caisse & un trésorier pour chaque régiment; il fixoit l'engagement des soldats à huit années au lieu de six; il établissoit une demi-solde & un habillement pour ceux qui ne se retiroient qu'après avoir servi le tems de deux engagemens, & une solde entiere pour ceux qui en auroient servi trois, avec la permission de le porter chez eux ou d'être reçus aux invalides. Il augmentoit les appointemens des officiers, sur-tout en tems de guerre; il se chargeoit des recrues & des armemens, auxquels les capitaines étoient autrefois obligés, & enfin ordonnoit que tous les régimens d'infanterie françoise seroient vêtus de blanc, excepté celui des Gardes-Lorraines.

L'esprit de cette ordonnance étoit d'avoir de vieux soldats & de jeunes officiers. Les uns comme plus souples à la discipline, & les autres comme plus ardens à la maintenir. Mais l'inconvénient étoit d'augmenter d'une part les désertions & de charger l'état d'une dépense qu'il ne pouvoit supporter; de l'autre d'éteindre l'émulation, de décourager les anciens officiers & d'ouvrir la porte à la faveur, déjà si active sous le gouvernement françois. Quant aux recrues, la nouvelle forme prévenoit beaucoup d'abus & de fripponneries; elle maintenoit le complet autant que l'on vouloit, mais elle fomentoit la négligence du capitaine & constituoit le roi en des frais énormes.

Cette ordonnance fut suivie d'autres, dont les plus essentielles étoient celles par lesquelles la cavalerie étoit réduite

réduite à trente régimens, non compris celui des carabiniers; les dragons à onze, & les troupes légeres à quatre légions, ſavoir : la légion Royale, les légions de Flandres, de Hainault & de Conflans; outre les régimens des volontaires de Clermont & de Soubiſe. [*mars* 1766.] Ces deux corps ſurent depuis érigés en légions.

Le corps des Grenadiers de France, composé des compagnies de grenadiers réformées, loin d'éprouver aucune diminution, reçut plus de luſtre, [21 *déc.* 1762] parce qu'il étoit commandé par M. le comte de Stainville, frere du miniſtre. Il fut établi ſur le pied de quatre brigades, chaque brigade de douze compagnies, portées de quarante-cinq à cinquante-deux hommes chacune.

Comme c'étoit ſur-tout contre les Anglois que la France ſembloit devoir ſe diſpoſer à combattre déſormais, c'eſt-à-dire, à des guerres d'outre-mer, le duc de Choiſeul avoit ſenti la néceſſité d'habituer les troupes à ces tranſmigrations. En conſéquence, [5 *nov.* 1761] en ſupprimant les cent compagnies franches de la marine, il les avoit incorporées dans des régimens deſtinés à ſervir également ſur terre & dans les colonies, & depuis il en augmenta le nombre dans la même idée. Son département de la marine fut celui dont il s'occupa le plus. Pour éteindre, s'il étoit poſſible, la génération des militaires de ce corps, qui s'étoit ſi mal conduit dans la derniere guerre, il y avoit fait une réforme conſidérable. [20 *janvier* 1762.] Phénomene qui l'épouvanta & dont il n'y avoit pas d'exemple. Il conſerva les meilleurs, les plus jeunes, ou ceux qui donnoient le plus d'eſpérance, & les avança en grades. Afin de détruire le génie mercantile, invétéré depuis trop long-tems en eux, il augmenta leurs appointemens, dans l'eſpoir de les mettre en état de ſe ſoutenir convenablement, ſans être entraînés en faiſant leur ſervice par des vues d'intérêts. Et quoique le corps de la plume fût le plus néceſſaire en tems de paix, & ſur-tout à cette époque où le conſeil cherchoit à faire prendre une nouvelle vigueur aux travaux des ports, il fit paroître, peu de jours après,

une pareille réforme dans celui-ci, pour augmenter du produit de cette économie les appointemens des officiers d'épée.

Nous avons vu comment le duc de Choiseul, en excitant le zele des différens corps, & même des particuliers riches, avoit reçu des souscriptions qui, effectuées, devoient former une marine puissante. Tout récemment il venoit d'obtenir un million du clergé pour le même objet. Il ne s'agissoit plus que de pourvoir les départemens de matériaux propres aux constructions. Il y a beaucoup de bois en France de cette espece, mais dont on ne pouvoit se servir alors faute de débouchés. Les forêts de la vallée de Gaspe en Béarn étoient de ce nombre; fécondes en arbres droits & de la plus belle venue, le ministre les fit mettre en coupe & rendre navigable le Gaspe dans un cours de vingt-quatre lieues, nécessaire pour le transport. Un premier convoi de mâtures arriva à Bayonne sur cette riviere, conduit par M. d'Etigny, intendant de la province, sous la direction duquel tous les obstacles, que l'on avoit cru jusques-là invincibles, avoient été surmontés. Ce convoi fut reçu dans la ville au bruit du canon & aux acclamations du peuple: c'étoit un véritable triomphe pour le commissaire départi, un des plus habiles qu'il y ait eu sous le regne de Louis XV, un véritable homme de génie & de tête.

En regarnissant les ports de vaisseaux, en remplissant les magasins d'agrès, d'apparaux, de munitions navales, le duc de Choiseul sentoit bien qu'il ne travailleroit que pour le profit des ennemis de la France, s'il ne refondoit la constitution de la marine militaire, constitution radicalement vicieuse, le principe de toutes les défaites multipliées & continues en ce genre durant la derniere guerre, qui avoient forcé de demander la paix & d'en recevoir les conditions humiliantes. Il s'en étoit occupé; il avoit médité, consulté, & il avoit vu que le seul remede étoit la suppression entiere du corps de l'épée, & sa recréation sur un pied différent. Déjà il y travailloit;

il songeoit à ouvrir la porte au mérite, à le composer indistinctement de tous les marins qui auroient acquis quelque gloire durant la derniere guerre ; ce qui l'auroit rendu plus nombreux en officiers bleus, en officiers corsaires, en officiers marchands même, qu'en membres conservés de la marine royale. Il ne croyoit pas devoir garder le secret sur une opération avantageuse à l'état & glorieuse pour le monarque. Il se trompa ; il fut bientôt assailli de toute la haute noblesse, alarmée de l'opprobre qui alloit réjaillir sur elle par la dégradation de tant d'individus tirés de son sein, lorsque l'honneur, bien entendu, l'auroit dû exciter à solliciter elle-même la radiation d'officiers indignes de lui appartenir. Toute la cour fut en rhumeur, & ce ministre, tout-puissant pour faire le mal, ne le fut pas assez pour réussir dans le bien. Il se dépita, il abandonna un département qui ne lui donnoit que du chagrin & des dégoûts : il le remit à son cousin le duc de Praslin, & reprit les affaires étrangeres.

Le mauvais succès qu'avoient eu les desseins de ce ministre pour la restauration des anciennes colonies & la formation de nouvelles, ne contribua pas peu à lui faire prendre ce parti. Les troupes de terre étoient très-mécontentes de leur transmigration continuelle dans des climats funestes, où elles périssoient en foule. Les habitans détestoient les gouverneurs qu'on leur avoit donnés, qui, suivant le nouveau systême, pris dans les officiers de terre aussi, n'entendoient rien à l'administration qui leur étoit confiée & n'y apportoient qu'un despotisme révoltant par-tout, mais davantage dans ces pays, se ressentant encore de l'attrait pour la liberté que respiroient les premiers habitans, & non encore façonnés à l'esclavage des peuples de l'Europe. M. d'Ennery à la Martinique, M. de Nolivos à la Guadeloupe, & le comte d'Estaing à Saint-Domingue, étoient autant de petits tyrans qui faisoient regretter aux uns la domination des Anglois, dont ils avoient goûté la douceur & la faisoient desirer aux autres. Le dernier principa-

lement, quoiqu'avec de grands talens, par l'injuſtice de ſes demandes, par la bizarrerie de ſes projets, par ſa dureté dans leur exécution, occaſionna la plus grande fermentation dans l'isle & fut à la veille de la voir ſe révolter. (1)

Le duc de Choiſeul n'avoit pas été plus heureux à créer les nouveaux établiſſemens dont il prétendoit remplacer ceux que la France avoit perdus, ou plutôt il manqua de l'intelligence néceſſaire à l'exécution de ſemblables entrepriſes. On ne peut lui refuſer du talent, mais il n'avoit pas celui d'un fondateur. Son génie bouillant & actif étoit trop oppoſé aux combinaiſons lentes & réfléchies, à la patience néceſſaire à celui-ci. Audacieux pour vaincre les obſtacles, il s'en rebutoit aiſément, lorſque la réſiſtance devenoit trop longue. C'eſt ainſi qu'au lieu de laiſſer l'isle de Sainte-Lucie ſe peupler avec le tems des émigrations de la Martinique, trop ſurchargée d'habitans, il voulut tout-à-coup y établir des cultures ; il y fit paſſer à grands frais & avec plus d'appareil qu'il ne convenoit, ſept ou huit cents hommes, dont la fatale deſtinée inſpira plus de pitié que de ſurpriſe aux habiles ſpéculateurs. Tout périt bientôt dans un lieu inculte & mal ſain, où l'on n'avoit pris aucune précaution pour y admettre, avec les ſoins convenables, la peuplade moderne. On n'avoit pas manqué d'y envoyer un gouverneur & un intendant, les deux êtres les plus inutiles & ſouvent les deux fléaux les plus funeſtes aux colonies naiſſantes. Après un court eſſai, non moins diſpendieux en argent qu'en hommes, il fallut renoncer au projet. On fit revenir les chefs quand il n'y eut plus de ſociété à régir, & le gouvernement de Sainte-Lucie, ainſi que l'intendance, fut réuni à celui de la Martinique.

La fondation de la Guyanne, décorée du ſuperbe nom

---

(1) A l'occaſion du rétabliſſement des milices qu'il tenta, il avoit fait imprimer le code *Théodat*, piece curieuſe de ſa compoſition.

de *France Equinoxiale*, entrepriſe dans le même tems, fut une opération encore plus folle & plus déſaſtreuſe. On vouloit, en faiſant oublier à la nation ſes calamités, lui faire perdre de vue les fautes qui les avoient amenées, & l'on la plongeoit dans d'autres malheurs par d'autres fautes. L'isle de Cayenne, habitée depuis un ſiecle, étoit conſtamment dans un état de miſere & d'enfance lorſque le duc de Choiſeul, plus occupé de la gloire que du bien du royaume, adopta à cet égard le plan d'hommes ambitieux qu'égaroit leur préſomption, & ſe laiſſa ſéduire par ſa magnificence. On lui repréſenta qu'en établiſſant dans le vaſte continent de la Guyanne une population nationale & libre, capable de réſiſter dans la ſuite par elle-même aux attaques étrangeres, & propre à voler au ſecours des colonies à ſucre lorſque les circonſtances pourroient l'exiger, il ſe procuroit des racines de population & de vigueur capables de réparer la perte du Canada. C'eſt donc, pour ainſi parler, une ſuccurſale à la mere-patrie qu'il ſe ménageoit, une pépiniere d'hommes & non une mine de richeſſes. Les vues étoient bonnes, mais le tems, les circonſtances & le local mal choiſis. Les meſures furent plus mal priſes encore : on fit venir à grands frais des familles Alſaciennes, dont quelques-unes penſerent mourir de faim en France avant d'être embarquées ; fâcheux pronoſtic de la deſtinée qui les attendoit. Douze mille hommes furent débarqués à-la-fois après une longue navigation ſur des plages déſertes & impraticables dans la ſaiſon des pluies. Le gouvernement devoit les loger & les nourrir dans les commencemens. Un mauvais hangard fut le ſeul hoſpice qu'on leur fournit, & les ſubſiſtances altérées par la chaleur, l'humidité & le tranſport, y cauſerent l'épidémie & la mortalité. Les inondations acheverent de détruire ceux qu'avoit épargnés la maladie.

Le chevalier Turgot, auteur du projet, nommé gouverneur de la Guyanne avec cent mille liv. d'appointemens, dont il avoit joui paiſiblement ici pendant dix-huit mois ſous prétexte d'aider le miniſtre de ſes conſeils,

fut enfin obligé de partir pour remédier à tant de désastres. Sur les plaintes générales que porterent les colons contre M. de Chanvallon, l'intendant, il crut devoir s'assurer de sa personne ; il le fit arrêter & l'envoya pieds & poings liés en France. Il revint après cette expédition rendre compte de la colonie, c'est-à-dire, apprendre ce que répandoit déjà la rhumeur publique, qu'il n'y avoit plus de colonie. Il en a résulté une querelle entre les deux chefs, s'inculpant réciproquément. C'étoit un troisieme procès d'administration, dont le jugement étoit attendu avec impatience. Mais le gouvernement, pour en éviter la censure, voyant d'ailleurs le peu de succès des deux premiers, a pris le parti de s'en réserver la connoissance ; il a été traité dans l'intérieur du cabinet des ministres, & il n'y a même proprement jamais eu de décision, du moins légale. Le chevalier Turgot & M. de Chanvallon se sont vus disgraciés tour-à-tour ; le dernier cependant, condamné à une prison perpétuelle, mais sans aucune expiation pour le sang versé dans ces contrées éloignées, criant inutilement vengeance.

Les propos critiques du public qu'on vouloit éviter n'ont pas moins eu lieu & plus amérement. Le parlement a même pris parti dans cette cause & rendu arrêt, faute de comparoir, contre M. Chardon, maître des requêtes, le rapporteur du procès au conseil. Il s'en est suivi une affaire majeure avec la cour qui, à force d'incidens, s'est perdue dans l'immensité des autres, & a traîné jusqu'à la révolution. M. de Chanvallon s'est depuis trouvé libre & même innocent, aussi incognito qu'il avoit été jugé, avec la défense bizarre de publier son jugement. Le seul M. Chardon est resté entaché & s'en est moqué, n'en a pas été moins nommé intendant de Corse & à différentes places dont il étoit susceptible.

Une anecdote trop curieuse pour être omise, arrivée à l'occasion de la catastrophe de la Guyanne, peint mieux le duc de Choiseul & la nature de son projet que tout ce qu'on en pourroit dire. L'auteur de l'*Année littéraire* ayant inséré dans ses feuilles une lettre qui lui

étoit adressée, au sujet d'un trait d'humanité exercé envers une famille étrangere, à la veille de périr de misere en route, en allant s'embarquer à Rochefort pour ce pays de malédiction : le ministre entend parler à table de cette aventure: *le gueux de Freron*, s'écrie-t-il, *s'avise de parler de la Guyanne ! qu'on m'apporte le numero*. On lui lit l'endroit touchant, & qui ne sentoit en rien le détracteur : *il couchera ce soir au Fort-l'Evêque*, continua-t-il. Ce qui eut lieu. Il est vrai que le ministre revint bientôt à des sentimens plus généreux. Le journaliste lui écrivit, se plaignit du traitement qu'il éprouvoit & fut élargi. C'est ainsi que le duc de Choiseul, ayant l'esprit léger & le cœur bon, commettoit & réparoit une injustice avec la même facilité.

Les moyens pris pour rétablir le commerce de la compagnie des Indes semblerent d'abord plus satisfaisans aux actionnaires, & leur firent espérer pendant quelques années un sort heureux & brillant ; mais cette régénération portoit en elle-même un vice radical, un principe de destruction dont tôt ou tard devoient éclater les effets. Quoi qu'il en soit, ayant osé dire au gouvernement que c'étoit à lui à s'imputer les malheurs & les fautes de la compagnie, puisqu'ils n'avoient géré durant la guerre leurs affaires que sous son influence, ou plutôt, qu'à le bien dire, ils n'y avoient pris réellement aucune part ; celui-ci, sensible en apparence à leurs reproches, les autorisa à délibérer sur leur position, & tous consentirent à se laisser diriger par un négociant qui, marchant à grands pas vers la fortune, étoit dévoré d'une ambition sourde dont on ne se défioit pas. Il ouvrit un plan si lumineux, si sage & si utile qu'il entraîna les divers partis. M. Necker, c'est son nom, fut regardé comme le restaurateur de la compagnie. Dans la premiere assemblée décisive on rétrocéda au roi le port de l'Orient, les côtes d'Afrique, les isles de France & de Bourbon. De sa part S. M. remit les douze mille actions & les billets d'emprunt dont elle étoit en possession, & laissa la faculté de prendre, au gré des votans & sans l'assistance d'aucuns com-

miſſaires royaux, les arrangemens & les moyens les plus convenables pour le rétabliſſement du commerce. En conſéquence, dans ce premier moment de liberté on nomma des ſyndics, des directeurs, qui ne devoient être que les adjoints & les coopérateurs du héros du jour, dans le ſyſtême d'adminiſtration qu'il avoit propoſé. Il ſavoit comment ſe produit l'enthouſiaſme, & il avoit pouſſé l'audace juſqu'à aſſigner le terme où les actions commenceroient à bénéficier. Chacun entrevoyoit déjà d'avance cette époque de proſpérité, & à peine dégagée des entraves du gouvernement, la compagnie ſe remit ainſi aveuglément à la diſcrétion d'un particulier.

Cette reſtauration, quoique faite avant que le duc de Choiſeul quittât la marine, ne le regardoit directement pas, puiſque la compagnie des Indes étoit dans le département du contrôleur-général : mais celui-ci n'étant en quelque ſorte que ſon premier commis, elle doit être réputée comme ſon ouvrage, d'autant mieux que depuis, par les rétroceſſions faites au roi, l'autorité ſe trouvoit mélangée, & que le duc, homme à ſe l'attribuer où il ne l'avoit pas, étoit très-diſpoſé à ſe l'attirer toute entiere, pour peu que ſon influence pût agir.

D'autres projets lui rouloient dans la tête encore. Il voulut s'immortaliſer en bâtiſſant une ville. Il y avoit une lande appartenante à la France, qui donnoit ſur le lac de Geneve. On nomme cet endroit Verſoi, & il eſt peu diſtant du territoire & de la ville qui domine le lac de ſon nom. On étoit mécontent de cette république, tourmentée de troubles inteſtins. Il imagina que le moyen de la punir étoit de lui donner une rivale, en conſtruiſant un port dans ce lieu érigé en cité, & que l'adulation ne tarda pas d'appeller *Choiſeul la ville* : ſon deſſein étoit de rendre ce port libre, ainſi que la ville, d'y admettre & recevoir pour citoyens les étrangers de toute religion, avec faculté de l'y exercer. C'étoit le moyen de la pourvoir bientôt d'habitans & de la rendre floriſſante, vu ſon heureuſe poſi-

tion qui la mettoit à portée de faire le plus grand commerce, de partager & peut-être d'enlever celui de ses voisins. Les travaux commencerent; ils suivoient avec ardeur : M. de Voltaire les avoit déjà chantés, lorsque la disgrace du ministre fit interrompre & oublier son plan.

Mettrons-nous au rang des acquisitions faites à la France par le duc de Choiseul [11 *juin*] la ville d'Avignon & le comtat Venaissin, dont on s'empara sans coup férir ? Si la chose n'eût dépendu que de ce ministre, il y a sans doute à parier que ce beau pays ne seroit jamais retourné sous la domination du souverain pontife; mais il connoissoit trop bien la pusillanimité de son maître, pour se flatter de le déterminer à maintenir irrévocablement le coup de vigueur auquel il s'étoit porté. Louis XIV, plus absolu que son petit-fils, avoit fait trois fois cette manœuvre & restitué trois fois les mêmes états. Il est vrai qu'alors la philosophie n'avoit pas autant éclairé les souverains qu'elle l'a fait depuis. Mais Louis XV n'étoit rien moins que philosophe. Il s'étoit permis cette agression contre le pape pour l'honneur de la maison de Bourbon, insultée en la personne du duc de Parme par les anathêmes de sa sainteté. C'étoit une simple correction dont il vouloit user, & non une scission absolue, trop éloignée de son caractere. On en peut juger par la maniere respectueuse dont s'exécuta l'invasion, par l'ambiguité même des lettres-patentes où l'on n'osoit articuler le vrai grief du souverain pontife, & où l'on parloit simplement d'une réunion opérée en vertu de l'inaliénabilité des domaines de la couronne; enfin par l'enrégistrement du parlement de Provence qui, suivant les insinuations de la cour, ordonnoit seulement que les armes de notre saint-pere le pape seront ôtées avec *respect & décence* des lieux où elles se trouveroient, &, à leur place, remises celles du roi. En conséquence on se présenta devant Avignon

avec deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de dragons, & canons & mortiers.

Le vice-légat parut plus grand que le général François en cette occasion. Il dit à M. de Rochechouart, qui lui notifia les intentions de S. M., qu'il avoit ordre de sa sainteté de n'opposer nulle résistance, mais en même tems de lui déclarer, *qu'une telle conduite mettoit ceux qui la tenoient dans le cas des peines ecclésiastiques, portées par la bulle in Cœna Domini*. L'intention du duc de Choiseul, qui avoit à cœur l'extinction absolue des jésuites dans la chrétienté, & qui dans cette querelle voyoit toujours le doigt de Loyola, (1) étoit du moins décidé de ne remettre à Rezzonico cette portion de son état, non-seulement qu'après qu'il auroit donné satisfaction à l'infant de Parme, mais encore anéanti l'ordre que poursuivoit sa vengeance implacable. Le pape eut le courage de s'y refuser, & mourut sans avoir satisfait à aucun de ces deux points, qu'on n'obtint que sous son successeur Ganganelli.

Les premiers bruits répandus sur l'invasion prochaine d'Avignon, firent éclorre à la connoissance du public un pari assez bizarre. M. le marquis de Poyanne, lors du traité de paix en 1763, avoit remis à M. de Brancas une somme de 18000 liv., dont le dernier rendroit à l'autre douze livres par jour jusqu'à la premiere hostilité entre la France & quelqu'autre puissance, auquel cas M. de Brancas devoit garder le restant du pari, à la charge, au contraire, qu'il payeroit l'excédent sur le même pied, tant que la paix dureroit. On demanda si cette invasion étoit une hostilité? Point d'opposition ni de défense, aucun coup de fusil de tiré; les ministres restoient respectivement

(1) Nous renvoyons aux pieces pour servir à cette histoire, une lettre manuscrite de Rome, qui courut dans le tems, & nous paroît traiter à fond la matiere, quoique la politique de l'auteur se soit trouvée en défaut. N°. I.

dans les cours où ils résidoient. On ne sait pas comment fut décidé la question, qui dut, au surplus, ne pas tarder à être résolue par la guerre de Corse.

Cette isle étoit soulevée depuis quarante ans contre la république de Gênes : celle-ci persistoit à s'en attribuer la suzeraineté ; après avoir dépensé des sommes énormes, avoir épuisé ses forces sans succès, elle avoit été obligée de recourir à la France qui, au lieu de subsides, s'étoit chargée des frais de souveraineté & de contenir avec ses troupes les prétendus rebelles de ce royaume. Mais les subsides étant éteints à la paix, & les Génois toujours dans l'impuissance de subjuguer par les armes, ou de ramener par la douceur, un peuple que leurs cruautés leur avoient aliéné, les Corses, dès que les François se seroient retirés, étoient à la veille de jouir de cette liberté qu'ils réclamoient comme originaire, & dont ils n'avoient jamais été privés, même sous les Romains, ces vainqueurs de la terre, que par la force & pour un tems. Il y avoit, malheureusement pour eux, un Choiseul dans le ministere de Versailles. Il fit entendre au conseil, qu'il seroit aisé d'obtenir de la république de Gênes la cession d'une isle qui ne lui étoit qu'onéreuse, & qu'elle étoit obligée d'abandonner de fait : il la représenta comme une des meilleures acquisitions qu'on pût faire, comme une colonie fertile, excellente, comme très-propre à dédommager d'une partie des autres, sur-tout du Canada, puisqu'aux pelleteries près on pouvoit y retrouver tout ce qui venoit de ce pays, principalement des bois de construction & des munitions de différente espece pour la marine (1) ; que la conservation n'en seroit pas difficile, vu la proximité ; qu'en un mot, ce projet auroit le double avantage & de se ménager un point d'appui pour le commerce de la Méditer-

---

(1) Tous ces avantages sont détaillés dans une *Lettre d'un philosophe voyageant en Corse*, manuscrite, & que nos lecteurs liront avec plaisir. N°. II.

ranée & de l'ôter à la Grande-Bretagne qu'il prétendit y songer. On ne manqua pas d'applaudir aux vues politiques du ministre : le roi seul en fut alarmé, par la crainte de la jalousie des Anglois. M. de Choiseul étoit trop bon courtisan pour ne pas rassurer S. M. à cet égard, & lui promettre que l'achat & la conquête s'en feroient sans qu'ils en témoignassent par aucune rupture leur mécontentement. Sans doute, il y eut des membres assez sages pour envisager aussi les dépenses auxquelles cette expédition devoit entraîner; mais on n'y fit pas grande attention, ou l'on s'aveugla sur le montant auquel elles pourroient aller. Il fut résolu de consommer l'acquisition. Une chose qu'on n'examina pas, & qui en valoit pourtant bien la peine, c'étoit la question si les droits de la république de Gênes sur la Corse étoient bien valides? si la réclamation constante d'un peuple entier, qui depuis près d'un demi-siecle s'étoit affranchi d'un joug tyrannique, n'étoit pas beaucoup plus légitime? Enfin, en supposant la justice de ces prétendus droits, s'il étoit permis à cet état de transporter à la France sa souveraineté, sans le consentement exprès ou tacite de la nation?

Sans agiter ces grands points de diplomatique réservés à la discussion des spéculateurs oisifs, & bons tout au plus dans les vains traités du droit de la nature & des gens, le ministere de Versailles fit valoir la seule loi des souverains, la loi du plus fort. Le marquis de Chauvelin, nommé général des troupes du roi, à son arrivée, sans autre formalité préalable, manifeste un édit de son maître, par lequel S. M. s'annonçoit comme roi de Corse, & par une ordonnance particuliere il déclara rebelle quiconque ne se soumettroit pas & tenteroit, suivant le principe du droit naturel, de repousser la force par la force. [27 *août.*] Enfin, il étoit enjoint aux bâtimens Corses de prendre le pavillon François, sinon ils étoient déclarés pirates, & l'on invitoit toutes les puissances

à leur courre ſus. Les premieres hoſtilités exercées avec ſuccès enflerent l'orgueil du duc de Choiſeul, qui les fit inſérer dans la gazette de France avec un faſte puérile & des expreſſions indécentes. Il eut lieu de s'en repentir, & le récit des humiliations qu'éprouverent bientôt les troupes Françoiſes, fut rendu ſoudain par les gazettes étrangeres avec une complaiſance qui lui apprit de quel œil d'indignation toute l'Europe voyoit cette invaſion. Un manifeſte modéré, mais ferme, au nom du général & du ſuprême conſeil d'état du royaume de Corſe, [28 *août*] ne contribua pas peu à l'augmenter. Ce peuple ſi fier s'y plaignoit que S. M. T. Chr., après l'avoir ſpécialement reconnu pour libre & indépendant, après avoir traité ſur ce pied d'un accommodement entre la nation & la république de Gênes pendant quatre années conſécutives, parlât de ſe ſubſtituer à de prétendus droits de cet état, dont elle avoit avoué l'impuiſſance. Il y établiſſoit qu'en admettant même la ſouveraineté de Gênes, elle n'avoit pu s'opérer que par un contrat raiſonné entre les deux parties, réſolu néceſſairement dès que l'une d'elle s'en départoit par une ceſſion dont l'autre non-ſeulement n'étoit pas conſentante, mais à laquelle elle n'avoit pas même été appellée, car il falloit ſavoir avant, ſi les motifs qui auroient pu déterminer la délibération volontaire de la Corſe, de contracter avec Gênes, étoient les mêmes envers la France. On faiſoit valoir les égards que la nation avoit toujours eus pour les troupes Françoiſes, bien loin de leur avoir fourni aucun motif de la traiter en ennemie ; on s'y plaignoit de la perfidie du duc de Choiſeul, qui après lui avoir écrit pour la raſſurer que ſon état n'étoit point changé, qu'on pourroit reprendre de nouveau les négociations relatives à une pacification avec la république de Gênes, ſouffroit que des troupes admiſes ſous ce prétexte exerçaſſent de véritables hoſtilités & cherchaſſent à envahir le royaume, à traiter les Corſes comme une nation

conquise, *comme un troupeau de moutons vendus au marché.*

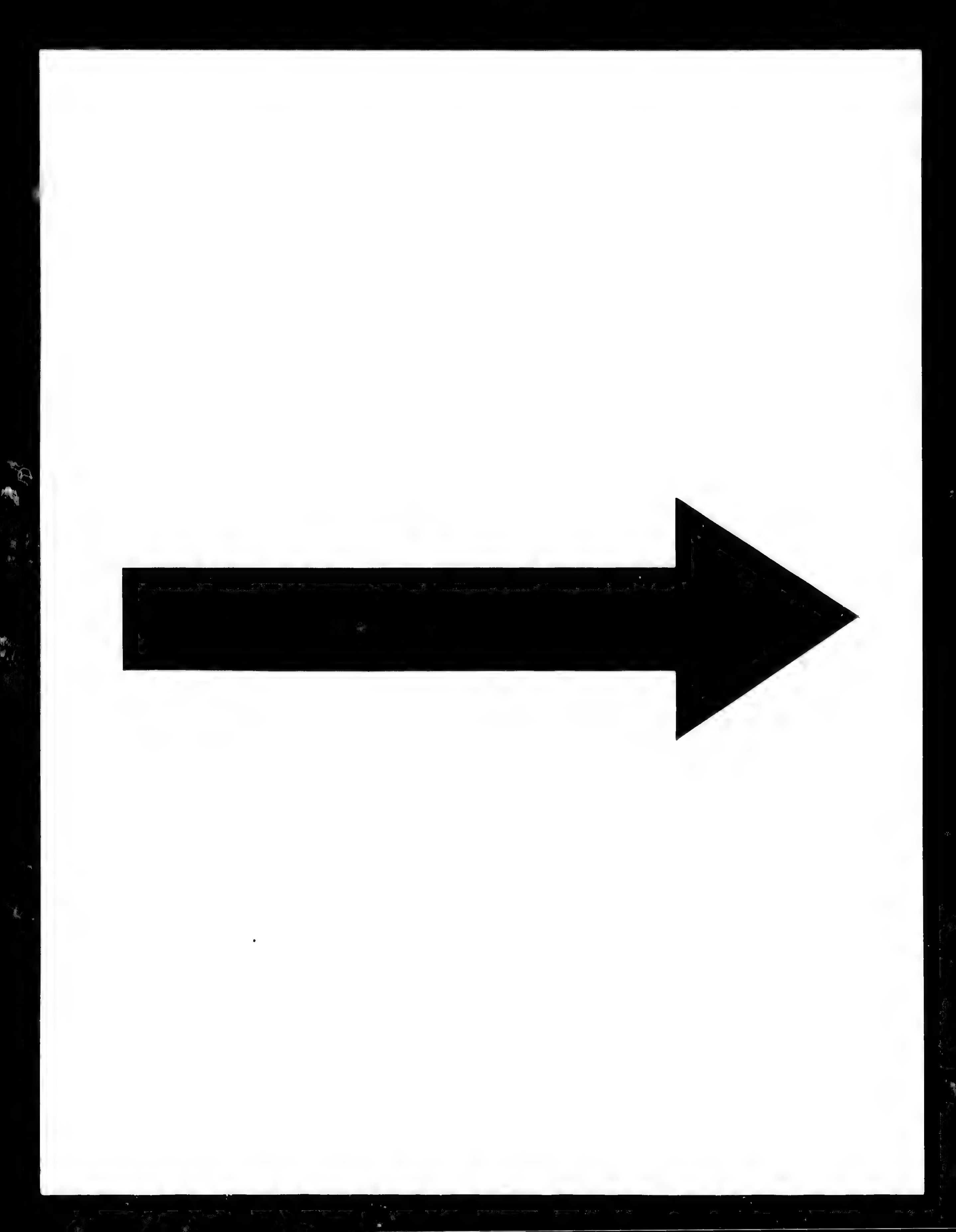
Ce manifeste fut soutenu d'une défense si vigoureuse, que la fin de la campagne tourna toute entiere en l'honneur des Corses. Ils avoient à leur tête Paoli, à-la-fois homme de lettres, législateur, politique, guerrier; du moins telle étoit alors sa réputation. Il sentoit parfaitement ne pouvoir être en état de résister seul a la France; mais son objet étoit de gagner du tems par une guerre de chicane, de miner l'armée ennemie par l'intempérie du climat, par l'insalubrité du local, par les maladies: il se flattoit de trouver de l'appui en Angleterre; il en reçut effectivement des secours, quelques particuliers y passerent, & il attendoit des efforts plus efficaces.

Cependant on murmuroit beaucoup en France; on avoit perdu des milliers d'hommes; on en étoit déja au trentieme million de dépense, & toutes les lettres qu'on recevoit des lieux, bien loin de consoler, ne contenoient que des lamentations. On en faisoit même une description si affreuse, qu'en supposant la reddition complette de l'isle, on s'attendoit à la trouver déserte, inculte; il y falloit tout créer & sacrifier deux cents millions avant d'en recueillir aucune utilité. Le duc de Choiseul qui, facile à s'éblouir des premieres spéculations brillantes s'offrant à son imagination, n'avoit point l'entêtement d'un génie borné, & revenoit aussi aisément à des considérations plus sages, reconnut la folie de son projet. Il l'auroit peut-être abandonné, si sa faveur & sur-tout son honneur n'eussent dépendu de sa réussite. Le roi prenoit de l'humeur; le marquis de Chauvelin, son favori, outré du rôle de fugitif qu'on lui faisoit jouer devant une poignée de montagnards, ne cessoit de se plaindre qu'on l'eût envoyé avec trop peu de troupes; il en demandoit à force de nouvelles: pour se compromettre moins il exagéroit les difficultés, les dépenses & le peu d'avantages à retirer d'une semblable conquête; il

avoit sur-tout une frayeur extrême que les Anglois ne lui tombassent sur les bras, & tout auroit été perdu. Le duc de Choiseul vit qu'il n'y avoit pas à reculer : il intimida, séduisit ou endormit tellement la cour de Londres qu'elle ne remua pas; il résolut de remplir la Corse de troupes, il y fit passer jusqu'à quarante-huit bataillons; il fit substituer au marquis de Chauvelin le comte de Vaux, général rigide, même dur, qui ne parloit que de potences & de bourreaux; il le flatta du bâton de maréchal de France, s'il nettoyoit la Corse promptement. Celui-ci remp[illegible] sa mission trop habilement, sans doute; car n'ayan[illegible] se présenter par-tout, en moins de deux m[illegible] trouva maître de toute l'isle; & cette rap[illegible] conquêtes, par laquelle il se flattoit d'arriver [illegible] dignité promise, servit de prétexte pour ne s'y pas élever : il n'avoit rien fait d'assez difficile qui méritât une pareille récompense, en le faisant passer sur le corps de tant d'anciens non moins méritans.

Dans le vrai, le découragement seul avoit tout opéré. Les principaux chefs ne trouvant point dans l'Angleterre les ressources auxquelles ils s'attendoient, & dont la perspective leur avoit servi à soutenir l'espoir & le courage de leurs compatriotes, regarderent la résistance comme aussi vaine que périlleuse. Ils se réfugierent dans les états voisins, & Paoli passé à Londres y perdit & ses vains titres & sa gloire aussi vaine & même ses talens, devenus un problême.

Le succès de l'envahissement de la Corse retarda de dix-huit mois la chûte du duc de Choiseul. Elle étoit devenue inévitable par un changement opéré dans l'intérieur de la cour; changement que le ministre auroit pu prévenir, & dont il ne craignit, ou ne prévit pas assez les suites funestes. Avant de détailler cette singuliere anecdote en rentrant dans la vie privé du monarque, poursuivons le tableau de l'état des finances, de la justice & de la religion, les seuls départemens qui nous restent à parcourir.



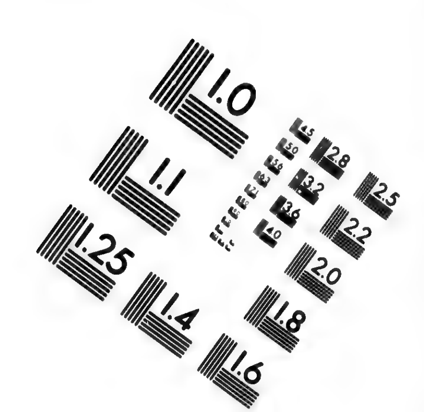
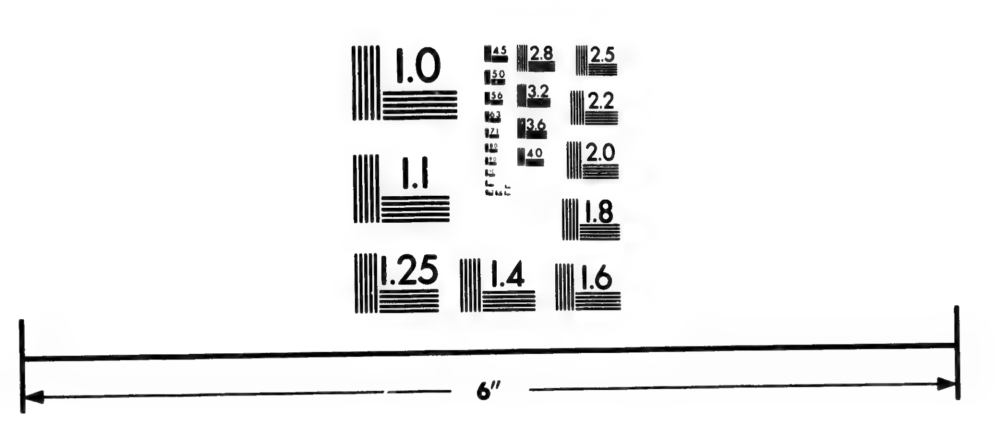
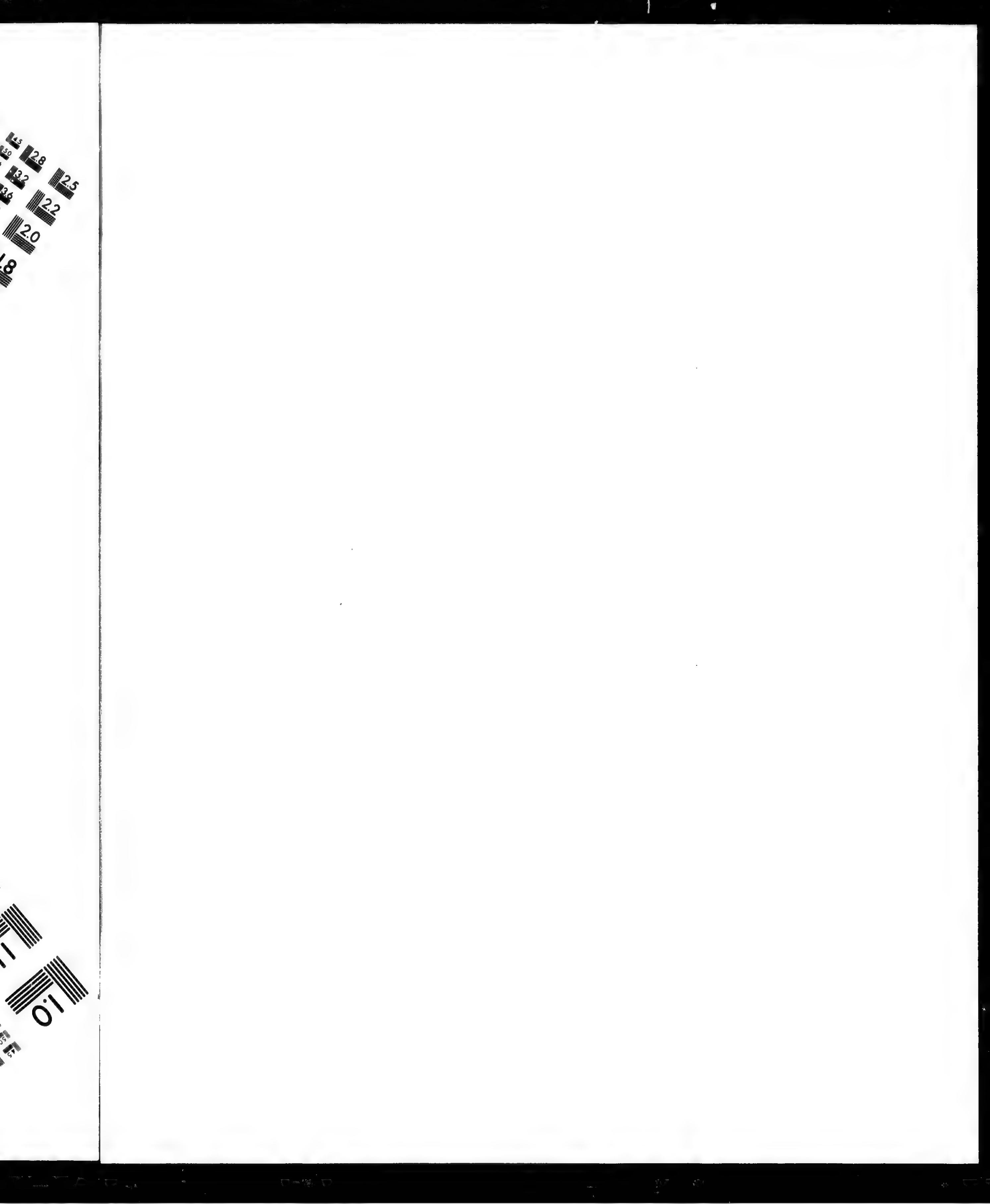


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





Nous avons vu comment M. de Laverdy étoit devenu contrôleur-général. Ce choix fait dans la classe de la magistrature & entre les membres du parlement les plus austeres, produisit un moment d'enthousiasme. On se flatta qu'on songeoit sérieusement à rétablir l'ordre dans les finances : on ne parloit que de retranchement, d'économie. La maquise de Pompadour, courant elle-même à accréditer la haute opinion qu'on concevoit de ce sage à la cour, affecta de lui adresser une boîte de carton avec le portrait de Sully. Dans un mot de sa main elle lui disoit galamment, que présumant trop de sa modestie pour croire qu'il se fût fait tirer, elle lui envoyoit sa ressemblance véritable, & au fond de la boîte étoit le quatrain suivant :

De l'habile & sage Sully,
Il ne nous reste que l'image :
Aujourd'hui ce grand personnage
Va revivre dans Laverdy.

Les premieres opérations de ce ministre furent vraiment patriotiques. Peu de jours après son élevation le parlement enrégistra une déclaration, [22 *déc.* 1763] portant permission de faire le commerce & le transport des grains de toute espece, de province à province, sans payer aucuns droits ; & au bout de quelques mois, un édit sur la même matiere, [19 *juill.* 1764] par lequel le commerce des grains étoit entiérement libre, sans qu'il fût besoin de permission pour les faire entrer & sortir du royaume, à la charge seulement d'un droit léger dans le premier cas, & ne défendant l'exportation par les ports & lieux situés sur la frontiere, que lorsque le prix du bled auroit été porté pendant trois marchés consécutifs à un prix désigné & alarmant.

Mais c'est encore au duc de Choiseul qu'il falloit rapporter ces heureuses innovations dans le régime

réglémentaire, ou plutôt à une secte nouvelle de philosophes qui commençoit à faire bruit, & qui ayant son chef auprès de la marquise, avoit acquis beaucoup de consistance & de crédit. Il est bon de la faire connoître, à raison du grand rôle qu'elle joua dans ces tems-là. C'étoit une émanation des encyclopédistes. Un encyclopédiste, suivant la définition du mot embrasse le cercle de toutes les connoissances humaines; il est universel. Cependant, comme un mortel ne peut suffire seul à tant de choses, cette espece de philosophes s'attachoit principalement à la métaphysique & à la morale. Une classe d'entr'eux, entraînée par un attrait particulier, prit pour objet de ses spéculations les matieres agraires & la partie d'administration qui y est relative, en un mot, l'économie intérieure du royaume: de-là leur surnom d'économistes. L'homme le plus profond dans cette science, étoit M. Quesnay, médecin de madame de Pompadour. Louis XV, qui n'étoit point assez enthousiaste du mérite pour aller au-devant de lui, avoit trop d'esprit pour ne pas l'aimer, lorsqu'il tomboit, pour ainsi parler, sous sa main. Il goûta M. Quesnay; il conversoit volontiers avec lui; il l'appelloit son *penseur*, & lui donna pour armes trois fleurs de pensée. Ce docteur initia S. M. aux mysteres des principes économiques, ou plutôt lui en apprit les élémens très-simples; car cette science n'est devenue compliquée & abstruse que par le charlatanisme de ses maîtres. Le marquis de Mirabeau, auteur de *l'Ami des hommes*, n'y avoit pas peu contribué, en publiant cet ouvrage rempli d'excellentes vues, mais obscurcies par le galimathias des pensées, le néologisme barbare du style, des tournures, & sur-tout par un pédantisme emphatique, bien capable d'en dégoûter. Son livre produisit cependant tout le contraire: il excita l'attention sur une matiere aussi importante que l'agriculture & la population; toutes les idées se tournerent vers cette partie, & des écrivains plus lumineux l'ayant bien discutée, il se fit une heureuse révolution à cet égard, qui auroit rendu la France

beaucoup plus floriſſante, ſi elle n'eût eu à ſa tête des miniſtres plus attentifs à tourner cette amélioration au profit du fiſc public, qu'à l'avantage & au bonheur des ſujets. On ne parla plus que de défrichemens & de labours, d'économie rurale. Toutes les ſciences de ſpéculation & d'utilité relatives avoient des académies en France; elles y étoient étudiées & approfondies avec ſoin: les parties ſeules de l'agriculture & du commerce qui ſont de néceſſité & d'utilité premiere, les plus intéreſſantes de toutes pour le ſoutien & la puiſſance d'un grand empire, étoient négligées. On en rougit; on inſtitua dans les diverſes provinces du royaume des compagnies occupées de porter ces ſciences au degré de perfection dont elles ſont ſuſceptibles, & de procurer au royaume toutes les reſſources qu'il eſt à portée de faire valoir, d'un côté par la fertilité de ſon ſol, de l'autre par ſon heureuſe poſition ſur les deux mers. La Bretagne donna l'exemple: [20 *mars* 1767] il s'y forma, de l'agrément du roi, une ſociété d'agriculture, de commerce & des arts. Cet exemple fut bientôt ſuivi à Paris & ailleurs.

On commença à faire cas des travaux de la campagne; on tenta des expériences; de grands ſeigneurs ne jugerent point indigne d'eux de s'en occuper. La claſſe des payſans, juſqu'alors ſi mépriſée, ſi vexée, acquit une ſorte de conſiſtance, fut [illegible] ménagée. On les encouragea; on ſentit l'abſurdité de laiſſer mourir de faim une province, lorſque celle limitrophe regorgeoit de bleds; d'empêcher les cultivateurs de profiter de leurs récoltes abondantes, en procurant aux étrangers une ſubſiſtance dont ils manqueroient, & l'on fit les loix ſages dont nous avons parlé.

Une déclaration du roi [14 *juin* 1764] portant exemption de tailles & autres impoſitions pour les marais qui ſeront deſſéchés, & celle portant exemption [13 *juillet*] pendant trois ans des privileges des commenſaux de la maiſon du roi, & que les officiers de judicature ne jouiront d'aucune exemption de taille, qu'en faiſant

résidence dans le lieu de l'établissement de leurs offices, continuerent de faire honneur à M. de Laverdy, parce qu'on s'imagina qu'elles venoient de lui, & qu'il s'occupoit à adoucir le sort des villageois. L'aveuglement ne fut pas long. On reconnut bientôt que ce contrôleur-général n'aimoit ni les philosophes ni la philosophie; que croyant receler en lui seul toutes les lumieres, il n'en vouloit pas recevoir d'ailleurs. Il fit une déclaration défendant de rien écrire, imprimer ni publier sur la réforme ou l'administration des finances : on y trouve l'empreinte d'un génie petit, étroit, minutieux & tendant au despotisme. Enfin, son édit [17 *décemb.* 1764] pour la libération des dettes de l'état, trahit son ineptie. Cet édit, monument de honte éternelle & pour le ministre qui l'enfanta & pour le parlement qui l'enrégistra, non-seulement ne soulageoit en rien l'état, mais le grevoit encore de nouveaux impôts & donnoit plus d'extension aux anciens. Le prétexte étoit l'établissement de deux caisses, dont l'une pour le paiement des rentes & effets dus par le roi; l'autre pour le remboursement & amortissement des capitaux. Pour y mieux parvenir & embrasser d'un coup-d'œil la totalité des dettes, on obligeoit tous les porteurs de contrats de les faire renouveller & viser, & les porteurs d'effets de les faire liquider & réduire en contrats : formalités longues, gênantes, & non moins dispendieuses pour les particuliers & pour le roi. Mais au moyen de ce convertissement, il n'y avoit plus rien d'exigible. S. M. goûta fort cet arrangement qui la mettoit à l'aise. Ayant rencontré le duc de Bouillon, abymé de dettes, elle lui demanda comment alloient ses affaires? « Fort mal, Sire, » lui répondit-il, s'imaginant peut-être toucher la bienfaisance du monarque : « fort mal; mes créanciers me » tourmentent toujours beaucoup. » Mais pour toute consolation : « *Que ne faites-vous comme moi*, lui répli- » qua-t-il, *Laverdy vient de me mettre à jour.* »

Cette libération, dont le fond étoit un surcroît de charge, car, pour se donner un air d'équité plus févere,

le contrôleur-général, bien différent de ses semblables qui comptent pour rien les injustices de leurs prédécesseurs & ne se prétendent point obligés de les réparer, rétablit les rentes réduites sur le pied des anciens capitaux, mais pour le remboursement seulement. C'étoit une leurre qu'il avoit donné à ses confreres du parlement, ayant beaucoup de rentes de cette espece, dont ils se flatterent d'être remboursés les premiers, quoique, suivant l'édit, ce ne dût être que par la voie du sort. On prétend que le grand banc même le fut sur-le-champ, ce qui facilita beaucoup l'enrégistrement.

Le conseil sut gré à M. de Laverdy de cette tournure, qui fit valider ainsi légalement la perception des deux vingtiemes & autres impôts, qui ne s'exerçoit que par un enrégistrement fait en lit de justice, toujours odieux. Le parlement anéantissoit par-là toutes ses remontrances & toutes celles des autres; il sembloit venir à résipiscence, s'avouer coupable d'une résistance déraisonnable, & reconnoître implicitement la justice des coups d'autorité frappés avec tant de rigueur sur les classes de province. Aussi la cour-des-aides, plus attentive à éviter cette inconséquence & à conserver l'honneur de la magistrature, après diverses modifications ajouta ces paroles remarquables :

« Sera supplié en outre ledit seigneur roi de rendre » au corps entier de la magistrature la justice qui lui est » due pour les violences inouies exercées envers plusieurs cours de son royaume, & de rassurer ses peuples qui, témoins des excès auxquels on s'est porté » contre les magistrats, n'ont que trop appris ce qu'ils » avoient à craindre, si de pareils abus de l'autorité » militaire n'étoient réprimés par la punition la plus » sévere. Ordonne que copies collationnées de la présente déclaration, ensemble du présent arrêt, seront » envoyées ès sieges des élections, &c. »

Une autre disposition de cet édit, qui avoit singuliérement flatté le parlement, & peut-être en avoit imposé à un certain point à la nation, c'étoit l'établissement

d'une chambre composée de membres de cette compagnie, pour veiller à son exécution, en conduire toutes les opérations & décider toutes les questions & contestations qui pourroient s'élever à leur occasion. Mais cette chambre ne fut qu'une charge de plus pour le royaume, par les honoraires de ses membres. Du reste, elle n'arrêta point la diversion des deniers, elle ne procura point l'exactitude des paiemens; les remboursemens des capitaux n'eurent lieu qu'une ou deux fois, autant qu'il falloit pour satisfaire aux engagemens pris avec les membres les plus accrédités de cette compagnie, & le désordre des finances, au lieu de diminuer, ne fit que s'accroître. Il falloit d'une part satisfaire aux dépenses du roi qui, n'ayant plus de maîtresse en titre, avoit beaucoup de fantaisies & étoit entouré de courtisans & de favoris avides profitant de sa facilité; de l'autre, aux prodigalités du duc de Choiseul qui, n'économisant pas plus les trésors de l'état que le sien, tranchoit du petit souverain dans son genre, & avoit encore plus de créatures à satisfaire que son maître.

M. de Laverdy qui, sous un air cafard & modeste, nourrissoit une ambition démesurée, ne pouvant rester en place qu'en subvenant aux continuelles demandes & de Louis XV & de son ministre, étoit sans relâche occupé à chercher de nouvelles ressources, & comme il n'en avoit aucune dans le genre des finances, où il n'entendoit rien, il étoit obligé de recevoir toutes les idées que lui suggéroient de cupides subalternes. A chaque besoin d'argent, c'étoit quelque nouvelle invention fiscale qui provoquoit les remontrances des cours; car il ne pouvoit pas toujours corrompre, & quelquefois le patriotisme l'emportoit ou l'humeur. Rien de plus révoltant que les réponses qu'il suggéroit au roi, où joignant la bassesse du mensonge à une commisération dérisoire, il faisoit sans cesse assurer par S. M. qu'elle portoit ses sujets dans son cœur; que c'étoit malgré elle qu'elle augmentoit le fardeau des impositions; qu'elle espéroit être bientôt en état de

les soulager par les réformes, par l'économie, par la bonne administration, par l'amélioration des finances; tandis que tout ce qui se passoit sous les yeux de la nation étoit une contradiction manifeste de ces discours hypocrites.

Ce fut ce ministre qui contribua merveilleusement à accroître les troubles de Bretagne, en attentant aux droits des états, en leur écrivant des lettres insolentes, en faisant ensuite le rôle d'auteur & d'historien, & répandant des pamphlets, où il ergotoit avec leurs écrivains pour détruire leurs privileges, & établir le despotisme du roi sur les ruines de leur droit public. On se rappelle encore avec quel mépris il fut chansonné dans cette province. Le ridicule fut la seule arme qu'on employa contre lui & elle devint efficace. On en fit bientôt autant à Paris, & ce qui le désola surtout, ce fut une carricature, où l'on le représentoit sous la figure d'un homme portant une hotte sur les épaules, une canne à bec de corbin dans les mains [l'attribut du contrôleur-général] cherchant dans tous les ruisseaux & dans tous les tas d'ordure. Du bout de son bâton sortoient des rouleaux de papier, intitulés : *Arrêts du conseil.* Il avoit des lunettes sur le nez, & sembloit pourvu d'une vue fort courte : défaut au physique & au moral de ce personnage. Enfin au bas étoit écrit : *au grand chiffonnier de France.* Parodiant Vespasien qui avoit mis un impôt sur les urines, on poussa la dérision jusqu'à lui adresser un projet anonyme pour établir des latrines publiques dans des brouettes au coin des rues, où l'on n'auroit pu entrer qu'en payant un droit ; projet peu dispendieux, & qui devoit rendre beaucoup au gouvernement. Il fallut renvoyer un ministre qui, la fable de la cour & de la ville, commençoit à exciter des murmures & des soulevemens. La liberté accordée au commerce des bleds, soit dans l'intérieur du royaume, soit avec l'étranger, bien loin d'opérer les salutaires effets qu'on s'en promettoit, formoit une époque cruelle par la cherté

énorme de cette denrée ; cherté soutenue & qui, sauf de légers rallentissemens par intervalles, dura jusqu'à la mort du roi. Les partisans de la routine, les gens à préjugés, ceux qui profitoient des gênes & des entraves, attribuerent cette calamité au systême des novateurs. Les économistes, au contraire, la rejetterent sur les mauvaises récoltes, mais plus encore sur la maniere dont on modifioit leur plan. Ils prétendirent qu'une demi-liberté étoit plus pernicieuse qu'une contrainte absolue. Ils se défendirent ainsi, n'osant découvrir la cause véritable tenant à des manœuvres puissantes & secretes, qui prenoient leur source jusqu'au trône, & dont les ministres, agens intermédiaires, faisoient mouvoir des subalternes, qui ne craignant ni infamie ni la haine publique, s'engraissoient de la plus pure substance des peuples. On ne fut pas fâché de détourner les recherches, en fixant l'attention sur un ministre disgracié, qui, chargé spécialement de la partie des bleds, sembloit responsable de tous les maux de la disette. Telle étoit la politique de la fin du regne de Louis XV. Quand la mesure de l'iniquité étoit comblée, on en renvoyoit l'auteur, mais son ouvrage subsistoit.

M. de Laverdy, qui en entrant au contrôle-général avoit voulu conserver sa maison particuliere, pour s'y retirer quand il seroit rendu à la vie privée; qui avoit donné un état de sa fortune médiocre, ne voulant pas qu'elle fût augmentée durant sa gestion des finances; qui, gendre d'un marchand de drap, fils d'un avocat & bourgeois lui-même, désiroit ne quitter jamais cette classe, & s'étoit fait prier jusqu'à trois fois pour entrer au ministere, en sortit un homme tout différent. On lui fit une généalogie, par laquelle il justifioit une longue possession de noblesse de race très-ancienne & devenoit susceptible de tous les honneurs. Il voulut être conseiller d'honneur du parlement, membre honoraire de l'académie des belles-lettres, & sa vanité souffrit beaucoup de n'avoir pas eu le tems

décoré du cordon-bleu. Quelqu'un, pour lui faire sa cour, lui ayant offert un prix exorbitant de sa petite maison de la rue des Blancs-Manteaux, il la vendit & se fit donner par le roi & rebâtir le petit hôtel de Conti, pour l'embellissement duquel on étrangla même l'hôtel de la Monnoie dans sa partie contigue. Il fit faire à son beau-pere, fort riche & retiré du commerce, une seconde fortune plus considérable que la premiere. Il la fit faire à ses beaux-freres, à toute sa famille, & lui-même possesseur de deux cents mille livres de rentes, eut raison d'écrire à ses filles, en leur annonçant sa retraite, *qu'il n'étoit plus dans la finance*. C'est l'expression dont il se servoit & qui caractérisoit à merveille la maniere dont il avoit géré sa place pour son propre compte.

Le duc de Choiseul lui fit nommer pour successeur M. Maynon d'Invau. [27 *sept.*] Sa reconnoissance envers ce conseiller d'état, la sagacité qu'il croyoit lui avoir reconnu dans ses rapports au conseil, enfin, son caractere doux & modéré, le rendirent à ses yeux digne de cette confiance, & il se laissa aveugler par l'amitié. D'ailleurs, comme le contrôleur-général n'étoit plus qu'un premier commis plus distingué sous le *chef du conseil des finances*, dont le duc de Choiseul avoit fait rétablir la dignité pour le duc de Praslin qui, lui-même content d'en recevoir les riches émolumens, n'exerçoit que sous l'influence de son cousin. Celui-ci se flatta d'aider de ses conseils, & de diriger son protégé, mais il ne trouva pas en lui l'homme qu'il espéroit. M. d'Invau, d'une santé foible, peu laborieux, étoit incapable de soutenir le fardeau par lui-même & d'obéir à la violente impulsion de son conducteur; il manquoit également d'énergie & pour le bien & pour le mal. Il ne fit que passer. La seule chose qu'on ait à lui reprocher, c'est, par une complaisance aveugle envers les deux ministres & autres gens de la cour qui avoient formé des spéculations de fortune sur la suspension du privilege de la compagnie des

des Indes, d'avoir osé porter le premier la main à cet édifice, que son antiquité, sa magnificence & le nom de son auteur auroient dû lui rendre plus respectable. Il paroît que cette tache n'a point fait de tort à sa réputation; qu'il doit peut-être moins à lui-même qu'à son prédécesseur & à son successeur. Quoi qu'il en soit, on lui sut gré du courage qu'il eut d'envoyer sa démission après un conseil où ses projets ne furent pas goûtés, & plus encore d'avoir supplié le roi de lui permettre de ne point accepter la pension d'usage, & s'il n'avoit point été utile à l'état durant son ministere, de lui être pas au moins à charge dans l'oisiveté de sa retraite. Il fut remplacé par le fameux abbé Terrai, qui va bientôt figurer dans le cercle des ministres coopérateurs du bouleversement de la constitution de l'état & de la derniere ruine des finances & du crédit du roi. Celui des Choiseul commençoit à tomber. Le nouveau contrôleur-général fut l'ouvrage de M. le chancelier de Maupeou qui, méditant de son côté une grande révolution dans la magistrature, avoit besoin d'un pareil second.

Les parlemens étoient dans une fermentation plus violente que jamais. La pomme de discorde jetée entre eux par la prééminence accordée à celui de Paris, n'avoit produit qu'une scission momentanée. Un intérêt plus pressant les força de se réunir. Si par le rappel des commandans qui les avoient molestés, ils avoient repris *le haut du pavé*, suivant l'expression d'un célebre procureur-général, (1) ce n'avoit pas été pour long-tems. Le silence que leur avoit imposé la cour sur cet objet, & les graces d'un autre genre dont ces courtisans avoient été comblés, ne pouvoient leur faire espérer un calme sincere. L'orage recommença bientôt & plus violemment. La destruction du parlement de Pau, [*juin 1765*] à laquelle les autres classes ne s'opposerent

(1) M. de la Chalotais, dans une lettre à son fils, imprimée au procès.

pas assez fortement, & reconstruit au gré du ministere, encouragea celui-ci à des entreprises plus hardies, & les deux procureurs généraux de Rennes, ainsi que plusieurs conseillers de cette cour à la veille de perdre la tête, firent sentir aux magistrats des autres la nécessité de redoubler d'efforts pour sauver ces confreres & réclamer leur privilege *d'être jugés par leurs pairs.* Ce procès est ce qu'on appelle l'*affaire de Bretagne*, un des plus incroyables épisodes du regne de Louis XV.

Elle prit sa source dans les arrêts donnés contre les Jésuites (1) & dans les comptes rendus à ce sujet. M. de la Chalotais, l'auteur de ces écrits, leur parut leur plus redoutable adversaire en Bretagne, & n'ayant pu se soustraire à leur destruction, ils songerent à profiter du parti puissant qu'ils avoient dans cette province, afin d'y exciter des troubles & en former le foyer de leurs intrigues pour leur rétablissement, ou du moins pour se venger. Les états de 1762 leur fournirent occasion de commencer. Les évêques, celui de Rennes, Desnos, à leur tête, étoient pour eux. Presque tout l'ordre ecclésiastique, quelques membres de la noblesse composoient un nombre assez considérable, soutenu & protégé par le commandant, qui d'ailleurs disposoit du tiers.

Leur objet étoit de faire invalider les arrêts qui avoient dissous la société en Bretagne, comme rendus contre les droits des états, d'opposer ceux-ci au parlement & la nation à la nation. Leurs partisans furent très-animés ; des gentilshommes qualifiés se firent sur le théatre (2) des menaces, & le duc d'Aiguillon, qui auroit dû arrêter ces excès, les autorisoit indirectement par son silence. On revint trois fois à la charge, on lisoit & l'on faisoit lire clandestinement des lettres,

---

(1) Tout cet historique est pris en partie d'un mémoire manuscrit de M. de la Chalotais, qui se trouve dans la bibliotheque de M. le duc de Rohan.

(2) On appelle ainsi le lieu d'assemblée générale des trois ordres.

vraies ou fausses, du feu dauphin, pour émouvoir les esprits en faveur des jésuites; & si l'on eût laissé le cours à ces mouvemens, ils eussent probablement excité dans la province une guerre civile, qui bientôt après se fût communiquée dans tout le royaume.

M. de la Chalotais, autant intéressé par amour-propre, par sûreté de sa personne que par patriotisme, à maintenir un ouvrage dont il étoit le principal instigateur, détourna les troubles que le commandant, tour-à-tour protégé & protecteur des jésuites, cherchoit à exciter en leur faveur. Il prévint le duc de Choiseul de leurs manœuvres combinées, qui découvertes perdirent toute leur activité aux états. Mais la société crut cependant avoir obtenu un grand succès en rendant leur querelle personnelle au duc d'Aiguillon, devenu l'implacable ennemi du leur. Fiers de ce chef, ils formerent le dessein de réussir d'une autre maniere.

Il y avoit en Bretagne des plaintes générales contre l'administration du commandant, concernant les grands chemins. Le parlement les avoit prises en considération, & comme les magistrats dénonciateurs des plaintes étoient les mêmes qui avoient paru opposés aux jésuites, ceux-ci & le duc d'Aiguillon se réunirent dans le dessein de les perdre. Par une adresse digne des premiers, en aigrissant l'amour-propre du contrôleur-général Laverdy, ils firent concourir indirectement à leur projet ce personnage vain, jansénisle outré, & qui avoit été dans la compagnie un de leurs plus infatigables ennemis. Furieux d'être le jouet de la province, il seconda le duc d'Aiguillon pour multiplier les coups d'autorité contre elle & contre le parlement. Il se trouva tellement emporté hors de ses mesures, que par une suite de démarches incompréhensibles, dont plusieurs étoient préparées si artificieusement, qu'il étoit impossiblement d'éviter le piege, on parvint à précipiter les magistrats dans le parti des démissions, que presqu'aucun d'eux ne desiroit.

Les jésuites & leurs partisans, ainsi restés maîtres du

champ de bataille, tinrent toutes les assemblées, tous les conventicules qu'ils jugerent à propos, & le résultat fut de consommer leur ouvrage dans la province, en perdant M. de la Chalotais, auquel ils ne pouvoient pardonner ses *Comptes rendus*, où il avoit dévoilé si éloquemment le vice des constitutions & du régime de l'ordre, & qui pendant les états s'étoit opposé de tout son pouvoir à leurs manœuvres. [1769.] Par suite, son fils & quelques magistrats les plus ardens contr'eux, devoient être victimes du complot: toutes les circonstances étoient favorables à la réussite; ils avoient pour eux le commandant de la province & son oncle le comte de Saint-Florentin, ayant la Bretagne dans son département, qui, par sa place, organe des volontés du souverain, se trouvoit ainsi juge & partie, & avoit eu l'infamie de ne pas se recuser en pareil cas. Ils avoient quelques autres membres du parlement, les seuls restés & prêts à former un tribunal qui leur seroit dévoué totalement. Enfin, ils avoient le roi, tellement indigné & courroucé contre les Bretons, qu'il étoit décidé à ne leur accorder aucune grace en aucun genre; il en avoit prévenu les ministres, & même celui dépositaire des graces ecclésiastiques. (1)

La désolation répandue dans la province par la dispersion du parlement, occasionnoit des murmures, des plaintes, des pamphlets, des actes de désespoir, dont ils tirerent même avantage. Il y a grande apparence qu'à la faveur de cette fermentation générale, ils se porterent à fabriquer des pieces propres à leur dessein & censées enfantées par les mécontens. Déjà il y avoit une procédure commencée à Paris concernant diverses intrigues pratiquées pour exciter du trouble, divers libelles diffamatoires, tant en vers qu'en prose, tendant à attaquer l'honneur & la réputation de certains magistrats

(1) Cette anecdote se trouve dans une lettre de M. Piquet de Montreuil, conseiller de grand'chambre du parlement de Bretagne, datée de Versailles du 28 décembre 1764, consignée au procès.

ou autres ſujets zélés, dévoués au gouvernement, diverſes lettres anonymes injurieuſes à l'autorité royale, adreſſées à des miniſtres. La connoiſſance de ces délits avoit été attribuée au parlement de la capitale. Pendant qu'il s'en occupoit, il ſe paſſoit de nouvelles horreurs.

La nuit du 10 au 11 novembre 1765, MM. de la Chalotais pere & fils, & trois conſeillers du parlement démis, furent enlevés à main armée avec l'appareil le plus ſcandaleux. On ſut enſuite par un acte de la majeſté royale, où l'on rendoit le monarque accuſateur lui-même, que ces magiſtrats lui avoient été repréſentés comme également ennemis de ſon autorité & de la tranquillité publique. On y diſoit [*lettres-patentes du 16 novemb.* 1765] qu'ils étoient juſtement ſoupçonnés d'avoir cherché depuis quelque tems à exciter & fomenter en Bretagner une fermentation dangereuſe; que, pour y parvenir, ils avoient fait entr'eux des aſſemblées illicites, formé des aſſociations criminelles & entretenu des correſpondances ſuſpectes; que non contens de diffamer par différens libelles ceux qui avoient marqué de l'attachement au ſervice du ſouverain, ils avoient entrepris de répandre des écrits compoſés dans l'eſprit d'indépendance, qui leur avoit fait tenir en public les diſcours les plus ſéditieux; qu'enfin ils avoient porté l'audace juſqu'à faire parvenir à la cour des billets anonymes, injurieux à la perſonne du monarque & attentatoires à la majeſté royale.

C'eſt ſur ces accuſations vagues que commença une procédure monſtrueuſe, dont il n'exiſte aucun exemple dans les faſtes de la juſtice. Pour ſauver les apparences de la régularité, pour mieux tromper le roi, on offrit au parlement de Bretagne raſſemblé, de lui rendre ſes démiſſions & de lui laiſſer juger ſes membres arrêtés. On cherchoit à faire croire par-là que l'on étoit bien certain de leur crime; qu'on ne les inculpoit du moins que de bonne-foi & avec la plus entiere impartialité, puiſqu'on ne vouloit point d'autre tribunal que celui même que leur donnoit la loi; mais en même tems on

mettoit à cette offre une condition impossible à remplir pour les magistrats, celle, en reprenant leurs fonctions, de trahir leur honneur, leur serment & leur patrie. Ce qu'on avoit prévu arriva. Le parlement, délibérant sur les ordres du roi, arrêta que les motifs déterminans de l'acte des démissions subsistoient dans toute leur force, & y persisterent. [12 *novemb.* 1765.] Quelques-uns même des non-démettans y accéderent cette fois. C'est ce qu'on desiroit. Alors encouragé par l'exemple du parlement de Pau, on résolut de reconstruire celui de Rennes sur le même pied, & provisoirement on le fit tenir par le conseil. On lui adressa, dès son ouverture, [26 *novemb.*] des lettres-patentes pour procéder à l'instruction du procès des magistrats accusés. Puis ayant recruté [16 *janvier* 1766] quelques officiers démis & rétabli le corps, on parut un instant leur renvoyer la connoissance de l'affaire. Cette manœuvre étoit concertée avec eux qui, non moins ennemis de ces illustres prisonniers, dont la fermeté étoit un reproche continuel de leur lâcheté, n'oserent cependant rendre le jugement que desiroit la cour, & se déporterent d'un droit dont ils pouvoient refuser de jouir, mais dont ils ne pouvoient priver les accusés. Ce fut un prétexte d'ordonner aux commissaires de continuer l'instruction, & à cet effet nouvelles lettres-patentes [24 *janvier* 1766] portant établissement d'une commission du conseil de S. M. pour tenir une chambre royale à Saint-Malo.

C'est dans cette ville que se reproduisit ce *tribunal postiche*, (1) disparu de Rennes. C'est-là, qu'après avoir éprouvé toutes les révolutions, toutes les modifications, tous les changemens de lieux, de marches que vouloit le commandant de la province, instigateur secret de cette machination, ce qui faisoit subir à la procédure autant de variations; c'est-là qu'avec des formes nouvelles, créées pour l'affaire, des loix

(1) Expression des *remontrances du parlement* séant à Rouen, adressées au roi en 1766.

multipliées pour elle seule, fabriquées par l'accusateur, dérogeant successivement l'une à l'autre, & proportionnées aux jours, aux momens, aux difficultés naissantes, a enfanté un *code* exprès pour noircir les accusés & opérer leur condamnation. Déjà tout étoit prêt pour l'exécution d'un jugement minuté à Versailles avant le départ des commissaires, & si l'on en croit une tradition constante, le bourreau étoit parti avec tous les instrumens du supplice qui devoit se brusquer dans la citadelle de Saint-Malo, lorsque les vigoureuses remontrances du parlement de Paris jeterent dans le cœur du monarque un remord salutaire. Le duc de Choiseul vint trouver en ce moment le roi tourmenté d'anxiétés cruelles ; il acheva de l'émouvoir & lui fit révoquer l'arrêt de sang déjà signé.

L'affaire prit un autre cours : les pouvoirs de la commission cesserent ; la continuation du procès revint [17 *févr.* 1766] pardevant les juges naturels qu'avoient constamment réclamés les prisonniers. Mais ces juges naturels n'étant que des magistrats en petit nombre, gagnés par faveur ou intimidés par crainte, ne pouvoient former le véritable parlement qui résidoit dans la personne des exilés. M. de la Chalotais & ses co-accusés déclinerent ce tribunal dans l'état où il étoit, attendu qu'il ne pouvoit connoître d'un procès concernant de simples particuliers, encore moins d'un concernant des membres d'une cour, ayant le droit d'être jugés toutes les chambres assemblées, & ils damanderent à être renvoyés pardevant le parlement de Bordeaux. (1) L'instruction n'en continua pas moins à la poursuite de M. Geoffroy de la Ville-Blanche, conseiller, nommé procureur-général à cet effet, quoiqu'il eût déclaré pour moyen de récusation son inimitié capitale envers M. de Caradeuc. Tout

(1) Ce parlement est désigné par l'ordonnance de 1737 pour être subrogé à celui de Rennes, dans le cas où celui-ci n'est point en état de connoître des affaires qui lui sont portées.

étoit mêlé de bizarreries, d'irrégularités, de despotisme dans ce procès, où l'on ne sembloit revenir de tems en tems à l'ordre que pour s'en écarter plus étrangement ensuite. Par un arrêt du conseil [12 *mars* 1766] il fut ordonné que les procédures faites au parlement de Paris concernant les premiers troubles de la Bretagne, seroient envoyées au greffe du parlement de cette province, pour y être jointes au procès criminel qui s'y poursuivoit, & en conséquence dans la vacance de pâques, on vint enlever militairement ces pieces chez le rapporteur, tellement étourdi de cet acte extrajudiciaire, qu'il eut la foiblesse de les livrer.

Après cette réunion, [9 *juillet* 1766] il y eut encore disjonction, enfin, évocation du tout au conseil & translation [22 *nov.* 1766] des prisonniers à la Bastille: nouvelles réclamations de ceux-ci, persistant à demander pour tribunal celui que désignoit la loi. Ce fut alors que dans une assemblée solemnelle du conseil des parties, où assista le roi, après un historique que fit M. le Noir, rapporteur, qui termina sa péroraison par l'inviter à la clémence, S. M. dit [22 *déc.*] qu'elle n'avoit pas besoin d'en savoir davantage & qu'elle ne vouloit pas qu'il intervint de jugement. Elle ordonna en même tems l'extinction de tous délits & accusations à cet égard. Ce qui eut lieu par des lettres du sceau. [24 *déc.*]

Par une contradiction manifeste, tandis qu'on exaltoit la sagesse, la modération, la bonté du souverain, on lui faisoit exercer la tyrannie la plus criante. Les magistrats sortis de la Bastille, non seulement ne rentrerent pas dans leurs fonctions, mais on fit déclarer à S. M. qu'elle ne rendroit jamais la confiance ni ses bonnes graces à ses procureurs généraux. Tous furent exilés avec une excessive dureté: ils ne purent pas même voir en partant leurs amis & leurs proches. Le parlement de Paris insistant sur cette inconséquence, sur une punition capable de laisser encore des soup-

çons contre les accusés, le roi [22 *janvier* 1767] déclara *que leur honneur n'étoit pas compromis.* C'est ainsi que, par de misérables subterfuges suggérés à la vengeance particuliere de Louis XV, leurs ennemis assouvissoient encore la leur. Ils avoient piqué l'amour-propre du roi par des lettres interceptées, où les magistrats, sans offenser la majesté, traitoient l'homme avec une vérité à laquelle il n'étoit pas fait.

Ils languirent encore plusieurs années, sans que leurs mémoires multipliés, sans que les instances des cours pussent rien faire en leur faveur. En un mot, reconnus innocens des maux & des opprobres qu'on leur avoit fait souffrir, ils ne purent obtenir aucun moyen de justification légale; ils étoient constamment les victimes, & leurs oppresseurs triomphoient : genre d'iniquité propre à l'horrible époque du siecle dont nous nous occupons.

Bien loin qu'une pareille conduite rétablît le calme dans la province de Bretagne, comme l'on en avoit flatté le roi, elle fut en feu plus que jamais. La cabale jésuitique continuoit d'y souffler la discorde par-tout. Le parlement, vain simulacre, déchu de son ancienne splendeur, n'étoit plus le sanctuaire de la justice, mais un repaire d'iniquités, un tribunal dérisoire appellé *le baillage d'Aiguillon.* Les états divisés voyoient les coups d'autorité multipliés contre leur liberté expirante. L'ordre de la noblesse luttoit encore contre les deux autres entiérement subjugués, mais étoit travaillé lui-même d'un schisme élevé par les intrigues du commandant. Celui-ci, despote absolu, entouré d'espions, de délateurs, de suppôts de ses fureurs, maître des lettres de cachet que décernoit à son gré son oncle ministre, dépeuploit la province de ses défenseurs, à force d'exils & de proscriptions. (1) Enfin, il avoit

(1) Voyez la *réponse des états au mémoire du duc d'Aiguillon*, où ils comptent 134 lettres closes décernées pendant le cours d'environ trois années.

entrepris de consommer la destruction totale des constitutions de la Bretagne, en faisant enrégistrer par ordre un réglement terrible de deux cens trente-un articles, dont les dispositions insidieuses tendoient pour la plus grande partie à ériger en loi toutes les innovations qu'il avoit introduites, tous les abus d'autorité qu'il s'étoit permis, toutes les violences qu'il avoit tentées, en un mot, entiérement contraire au droit & aux usages anciens, tant au fond que dans la forme.

Heureusement pour les Bretons, ce fut le terme de l'administration du commandant. La mesure de ses iniquités étoit comblée, & la nation au désespoir pouvoit se porter aux plus cruelles extrêmités : du moins c'est sous ce point de vue que le duc de Choiseul, ennemi personnel du duc d'Aiguillon, dont il redoutoit l'ambition excessive, représenta les choses au monarque pour l'effrayer. Après lui avoir fait naître des inquiétudes sur le réglement, lui avoir fait envisager les troubles qu'il devoit occasionner nécessairement dans la prochaine tenue des états, il lui suggéra d'en convoquer une extraordinaire, où il seroit adopté plus librement. Ce ministre savoit comment il falloit prendre le roi, qui se seroit refusé à détruire tout à coup un ouvrage odieux, mais exécuté sous ses ordres. Il ne parla que d'adoucissemens, de modifications, qui ne compromettroient point son autorité, & en conservant les dispositions nécessaires pour contenir les mouvemens trop tumultueux des états, enchaîneroient plus sûrement la noblesse, lorsqu'elle auroit concouru elle-même à forger ses fers. Afin de mieux séduire son maître, il lui proposa de charger de cette commission le président Ogier, personnellement agréable à S. M., dont elle aimoit l'esprit de douceur & de conciliation, en qui elle avoit une confiance particuliere. D'ailleurs homme de loi, très-instruit des formes, & qui, dépouillé de tout l'appareil militaire du commandant, n'auroit que l'air d'un pacificateur.

Louis XV se rendit ou plutôt se laissa entraîner, & le commissaire fut nommé.

Le duc d'Aiguillon, qui sentoit où le coup devoit porter, dissimula son ressentiment; mais par ses émissaires il tâcha de l'écarter, en fomentant l'esprit de faction qu'il avoit intérêt de ne pas laisser rallentir en ce moment. Ayant mis en œuvre ses écrivains à gages, il fit imprimer & distribuer presqu'à la veille de l'assemblée extraordinaire de 1768, un écrit intitulé: *Entretiens*, [*février* 1768] dans lequel deux ou trois interlocuteurs jouoient les imbécilles, pour inculper tout l'ordre de la noblesse & entretenir la désunion. (1). Les Bretons avoient trop à cœur de faire voir le calme succéder à l'orage, dès que le président Ogier parosstroît. Jamais plus de concert ne régna dans les assemblées, jamais plus d'union entre les ordres. Ce que le duc de Choiseul avoit prévu pour rendre docile l'amour-propre du monarque arriva. L'avis de se borner à supplier S. M. de vouloir bien retirer le code de législation monstrueuse dont se plaignoient les états, de les dispenser même de le discuter, parce que, suivant le droit & la possession ancienne, à eux appartient de faire leurs réglemens sous son bon plaisir; cet avis, que soutenoient fortement les partisans du commandant, affectant en ce moment la défense des intérêts de la province qu'ils avoient violés tant de fois, fut rejeté. On se contenta, après une protestation respectueuse, de l'examiner article par article, & l'autorité, qui empiete toujours, conserva toute son influence. Le président fut obligé de faire l'éloge des Bretons à la cour, & il fut décidé que ce seroit le duc de Duras qui tiendroit les grands états.

Tous ces changemens devoient amener nécessairement le retour du parlement, qui s'effectua en effet un an après, auquel furent réunis même les quatre magistrats

(1) Voyez la *Réponse des états*, &c.

(1) impliqués dans le procès des procureurs-généraux, les seuls sur lesquels on ne put jamais faire revenir le roi, se retranchant toujours à les déclarer innocens, mais prétendant toujours avoir des raisons secretes de les retenir en exil. Ceux-ci se prévalurent de cette rigueur pour recourir de nouveau à leur corps & demander une justification qu'ils avoient sollicité vainement à tous les tribunaux; ce qui amena l'étrange procès instruit devant la cour des pairs. Evénement singulier, au-dessus de tous ceux qui l'avoient amené, terminé par un dénouement plus singulier encore, avant-coureur de la destruction absolue de tout ordre, de la magistrature & des loix.

M. Lamoignon de Blanc-Mesnil avoit de douloureux reproches à se faire sur sa trop grande complaisance à se prêter au despotisme de la cour. Chef de la justice, il avoit vu pendant dix ans des orages persévérans s'élever sous son influence contre ses ministres; il avoit fait infliger des exils consécutifs, des mandats, des emprisonnemens à Paris, à Bordeaux, à Aix, à Rouen, à Rennes, à Besançon, à Grenoble, à Toulouse; il avoit livré des attaques générales ou particulieres aux cours de magistrature, tantôt par l'établissement d'une chambre royale, tantôt en suscitant les gens du grand-conseil contre toutes les classes du parlement, tantôt en jetant des semences de division entre les états & le parlement d'une même province. Mais il avoit reconnu l'abyme qu'il creusoit insensiblement sous les fondemens de l'état ébranlé: il en avoit été effrayé, & dans ses remords s'étoit refusé à laisser gagner le principe de dissolution qu'il avoit trop fait valoir, le commandement substitué à la loi. Il s'étoit également refusé à donner sa démission, & dans une inaction moins honteuse que toutes ses œuvres, dans un exil plus doux que ses jours de prospé-

(1) Messieurs Charette de la Gascherie, Piquet de Montreuil, Charette de la Coliniere, arrêtés les premiers, & de Kersalaun, arrêté depuis.

rité, il gémissoit des maux dont il devoit se regarder pourtant comme le principal auteur.

On lui avoit substitué M. de Maupeou, qui attendoit depuis plusieurs années la récompense de sa défection, & ne pouvant par aucune insinuation déterminer M. de Blanc-Mesnil à le recevoir pour successeur, en obtenant les sceaux, [4 *octobre* 1763] s'étoit fait nommer vice-chancelier; dignité bizarre dont il ne jouit que dans l'almanach. Le parlement ne voulut pas le reconnoître, & les magistrats, en jouant sur son nom le qualifioient énergiquement; ils ne l'appelloient que le *Vice*. (1) C'étoit un beau parleur, fort ignorant, fort souple, & sous qui se passerent toutes les horreurs que nous venons de décrire.

C'est sous lui que se tint au parlement la fameuse séance du roi, [3 *mars* 1766] appellée *la flagellation*, parce qu'elle ressembloit assez à celle de Louis XIV, lorsqu'il y vint le fouet à la main. Louis XV proscrivit solemnellement toutes les innovations prétendues des cours, sur-tout ce mot de *classe*, qui choquoit fort l'oreille des ministres, & y avança l'étrange assertion, qu'*il ne tenoit sa couronne que de Dieu*. Non content de l'avoir ainsi promulguée dans la capitale, il fit apporter aux parlemens de province leurs régistres, pour y voir inscrire en cérémonie & en corps la même réponse. C'est alors qu'on vit bien ce que l'autorité courroucée pouvoit en un seul jour contre quinze ans d'agrandissement de la magistrature. Ces diverses compagnies retournerent tristement chez elles faire des arrêtés sourds, dans lesquels elles n'oserent pas même combattre la fausseté de la proposition révoltante énoncée ci-dessus. Elles furent tellement étourdies du coup, que le mot *classe* n'a pas reparu depuis dans aucun de leurs écrits.

Si cette démarche vigoureuse du roi eût été soutenue, c'en étoit fait, le despotisme triomphoit dès ce moment.

---

(1) Voyez les diverses lettres insérées au procès imprimé de M. de la Chalotais.

Par bonheur la dissention étoit entre les ministres, & tous ménageoient séparément la magistrature pour leurs vues particulieres. Le contrôleur-général avoit des édits à faire passer; le vice-chancelier desiroit toujours être chancelier en pied; le duc de Choiseul sur-tout ne vouloit pas laisser réussir le duc d'Aiguillon dans l'affaire de Bretagne. Il excitoit sous main les procureurs-généraux à se prévaloir de leurs premiers avantages, & les magistrats à les appuyer. Par la retraite de M. Molé, qui avoit vu échapper les sceaux qu'il croyoit dus à son nom & à son zele, d'ailleurs fatigué du rôle difficile de se maintenir avec la cour sans trahir sa compagnie, le parlement avoit à sa tête le fils du vice-chancelier, plus intriguant, plus adroit, plus scélérat que son pere; car il joignoit à tous ses défauts l'hypocrisie: il ne le regardoit que comme le gardien d'une place que dévoroit déjà son ambition, & ce n'étoit pour lui qu'un rival à supplanter quand il en seroit tems. Il s'étoit attaché au duc de Choiseul comme au tout-puissant d'alors; il lui faisoit bassement sa cour & en recevoit l'impulsion qu'il rendoit à sa compagnie. Celle-ci enhardie, malgré les défenses du monarque, insista de nouveau dans le procès de MM. de la Chalotais, à mesure que l'impéritie du vice-chancelier lui faisoit faire quelque fausse démarche, & les parlemens de province, singes de celui de Paris, reprirent les mêmes erremens. Le monarque, incapable de garder par lui-même une assiette fixe, balotté entre ses ministres, gauchit bientôt dans l'espoir d'une tranquillité qu'il cherchoit & ne pouvoit trouver. Il n'avoit pas fait un pas en arriere, qu'on s'en prévaloit pour lui en faire faire un autre. C'est du sein de ces contradictions perpétuelles que le premier président de Maupeou espéroit voir bientôt sortir sa grandeur. Il savoit que son pere, embarrassé de deux parlemens détruits, du grand-conseil démis & à rétablir, après avoir plongé le roi dans un labyrinthe de difficultés inextricables, n'auroit jamais assez de ressources dans l'esprit pour en retirer S. M. C'est ce moment qu'il attendoit, comme celui où

le prince, trop heureux de lui abandonner le fil des affaires, feroit forcé de le prendre pour fon confeil unique, de fe livrer aveuglément à fa direction & de le laiffer frapper tous les coups que lui infpireroit fa vengeance.

Les affaires de la religion n'étoient pas plus fixes que celles de la magiftrature. Depuis la mort du cardinal de la Rochefoucault, [6 *juin* 1757] elles étoient entre les mains de M. de Jarente, évêque de Digne & puis d'Orléans. C'étoit un *Roué* dans toute la force du terme, qui, aux ordres de la favorite, tant qu'elle vécut, étoit paffé à ceux du duc de Choifeul, menant la vie la plus diffolue, vendant fans pudeur les bénéfices, fouvent le falaire du métier le plus infame. On conçoit que ce prélat, marchant en tout fur les traces du cardinal Dubois, mais n'en ayant pas le génie, ne faifoit pas plus de cas des janféniftes que des moliniftes. Il n'avoit ni la force ni le ton propre à en impofer à l'un ou à l'autre parti. Egalement méprifé du clergé & de la magiftrature, il fe laiffoit aller au torrent, fuivant que foufloit le vent de la cour.

Les *Zelanti*, entre les évêques, voulurent profiter de l'affemblée décennale de 1765, pour confommer l'ouvrage commencé dans celle de 1755, & affeoir une opinion certaine fur cette bulle *Unigenitus*, qui, née depuis plus d'un demi-fiecle, fans opérer aucun bien, avoit produit tant de maux. Ils parvinrent à former un corps de doctrine à cet égard, fous le titre d'*Actes du clergé de* 1765, & fe doutant bien de la fuppreffion qui en feroit ordonnée par le parlement, en fe féparant, en firent une diftribution publique & gratuite à tous les fideles, qui, prévenus, ou par hafard, fe rencontrant aux Grands-Auguftins, recueillirent cette manne fpirituelle. Les magiftrats ne tarderent pas à févir contre un nouveau monument de fanatifme, où ils étoient perfonnellement offenfés, & lui donnerent ainfi une confiftance qu'il n'auroit pas eue par lui même. Cet ouvrage, où il s'agiffoit de faire parler Dieu en éclairant les peuples fur

les objets de leur foi, étoit non-seulement indigne de l'inspiration de l'Esprit-Saint, mais très-médiocre comme production humaine. Celle-ci avoit été enfantée avec tant de précipitation & d'ignorance, qu'elle devint la dérision des impies, le scandale des foibles & excita l'indignation du clergé savant. Sans l'éclat qu'avoit fait le parlement à son sujet, elle n'auroit causé aucune sensation, aucun bruit : peu de gens l'auroient lue. Ses arrêts la firent connoître ; ils occasionnerent la résistance de quelques curés ardens, qui publierent ces actes à leur prône & furent décrétés. La cour, plus incapable que jamais de décisions vigoureuses, cherchoit seulement à se maintenir entre les deux partis, sans les laisser trop empiéter. Elle rendit un arrêt du conseil en explication de ces actes, pour ce qui intéressoit l'autorité du roi, que les magistrats prétendoient compromise, & en même tems pour assurer à la puissance ecclésiastique les droits essentiels qu'elle tient du ciel & que les évêques réclamoient sans relâche. Personne ne fut content. Représentations des prélats, sur ce qu'en déterminant les limites des deux puissances, S. M. laissoit de l'ambiguité à l'égard de la leur, dont on pouvoit tirer des conséquences fâcheuses : remontrances du parlement sur ce que cet arrêt regardoit la bulle *Unigenitus* comme loi de l'église & de l'état, soutenoit ainsi le schisme sur la cassation de ses décrets, sur de nouveaux refus de sacremens, sur des interdictions nouvelles prononcées par l'archevêque de Paris. On ne savoit auquel entendre, & la confusion régnoit plus que jamais dans cette partie de l'administration. Quelquefois on laissoit aller le parlement & l'on croyoit qu'il avoit gain de cause ; puis on lui enlevoit ses victimes par des lettres de cachet. On n'osoit rétablir les prêtres décrétés, mais on leur donnoit des pensions, de meilleurs bénéfices. Vouloit-il s'en prendre aux supérieurs-majeurs les plus coupables, on l'arrêtoit tout court, on allongeoit l'affaire, on la faisoit dégénérer en objet de contestation & de forme, on l'éternisoit par les délais. La cour fut six mois à faire aux

célebres remontrances sur les actes sa réponse fort longue & ne statuant définitivement sur rien. Le singulier, si quelque chose avoit pu le paroître alors, c'est que le conseil des dépêches, où s'agitoient ces matieres, étoit présidé par M. le vice-chancelier de Maupeou, qui présidoit le parlement pendant les grands mouvemens & avoit établi contre le schisme les principes les plus lumineux & les plus irrésistibles; c'est que M. de Laverdy, sorti de cette compagnie, un des plus fougueux jansénistes qu'elle eût, péroroit à ce conseil & entraînoit souvent les suffrages; c'est qu'enfin il étoit mu par le duc de Choiseul, ennemi du clergé, cherchant à capter la magistrature, & d'un caractere altier & tranchant si jamais il en fût.

Tout cela s'explique par le caractere irrésolu du maître qui, trompé continuellement dans les moyens qu'on lui faisoit prendre, avoit renoncé à toutes vues du bien. Il l'avoit cherché d'abord; son jugement exquis le lui avoit fait entrevoir; il n'avoit pas eu le courage de l'exécuter de son propre mouvement. Entraîné par une foule de conseillers pervers, il ne savoit plus comment y revenir & en étoit à ce degré d'insouciance, où il ne desiroit que s'étourdir sur la situation de son royaume, que gagner du tems en évitant toute commotion violente, qui auroit pu le troubler dans son repos.

On auroit cru que cette façon de penser eût dû le conduire à avoir un premier ministre, mais son amour-propre répugnoit à cet acte de foiblesse de la part d'un prince sur le trône depuis un demi-siecle; il n'avoit pas le courage de l'exécuter. Le duc de Choiseul l'étoit bien à quelques égards. Louis XV goûtoit sa façon de travailler leste, qui lui épargnoit toute contention d'esprit; mais il n'aimoit pas son caractere extrême & décidé; & dans la crainte qu'il ne prît trop d'empire sur lui, il lui opposoit quelquefois d'autres ministres ou courtisans qui, se prévalant de ce moment de faveur, prouvoient au duc que la sienne n'étoit pas inébranlable. Il est vrai qu'il reprenoit bientôt le dessus,

quoique toujours ſous la main du maître, qui ne pouvant le contenir par lui-même lui oppoſoit un autre rival. Mais malgré ce manege, & quoique tout ſe fît en ſon nom, ſon état étoit ce qui l'occupoit le moins: chaque opération portoit l'empreinte du génie de l'homme auquel il s'en étoit rapporté. Et comme il varioit ſouvent dans le choix de ſa confiance, ou plutôt qu'il la donnoit à celui qui ſavoit la ſurprendre dans le moment, le gouvernement ſe reſſentoit de cette inſtabilité.

C'eſt ce parti que Louis XV avoit pris de s'iſoler en quelque ſorte de ſon royaume, de diſtinguer en lui deux hommes preſque toujours oppoſés, le monarque & le particulier, qui donne également la clef de pluſieurs autres traits de ſa vie. On a vu qu'il continuoit d'occorder ſon intimité & ſa familiarité à ceux qu'il avoit diſgraciés comme roi, aux Maillebois, aux Clermont, aux Richelieu. De même il en éloignoit ceux qu'il ne pouvoit s'empêcher d'eſtimer pour leurs ſervices rendus à l'état, pour leur patriotiſme; le prince de Conti, M. de la Chalotais, tous ces magiſtrats qui ſoutenoient les droits de ſa couronne & qu'il déteſtoit. C'eſt ainſi que, tandis qu'il laiſſoit le parlement humilier, tourmenter, vexer les prélats, il approchoit de ſa perſonne les plus fanatiques, il les admettoit à ſa table. A la cérémonie de la dédicace de la paroiſſe de Choiſi-le-Roi, [21 *ſeptembre* 1760] l'archevêque de Paris qui la faiſoit en préſence de S. M., aſſiſté des archevêques d'Arles, de Tours, de Beſançon, de Toulouſe & d'Albi, & des évêques de Grenoble, de Chartres, d'Orléans, de Meaux, de Metz & d'Autun, tous les prélats conſécrateurs, ceux qui avoient aſſiſté à ce pieux ſpectacle & les deux agens-généraux du clergé eurent l'honneur de manger avec elle. C'eſt ainſi que, tandis qu'il ſignoit l'arrêt de proſcription des jéſuites, il les conſervoit à ſa cour. Mais l'anecdote la plus incroyable en ce genre, c'en eſt une conſtatée depuis ſa mort, & contribuant à dévelop-

per merveilleuſement le caractere incompréhenſible de ce prince.

On ſe rappelle l'étrange procès [1763] qui s'éleva après la paix entre le comte de Guerchy, ambaſſadeur de France en Angleterre, & le chevalier d'Eon, qui avoit été miniſtre plénipotentiaire dans l'*interim*. On fut fort étonné alors de voir l'audace avec laquelle le dernier inſultoit & baffouoit le comte, & plus encore de l'impunité dans laquelle il continua de vivre à Londres & de répandre les pamphlets les plus outrageans contre ſon ennemi. L'*in-quarto* intitulé, *Lettres, Mémoires & Négociations particulieres, &c.* étoit non-ſeulement déshonorant pour celui-ci, mais compromettoit les perſonnages les plus puiſſans de ce tems-là, le duc de Choiſeul, le duc de Praslin, le duc de Nivernois, la marquiſe de Pompadour même. Leur petiteſſe d'eſprit s'y déceloit par leurs propres dépêches, & l'on ſent combien l'amour-propre eſt iraſcible en pareil cas! On a appris depuis qu'en effet il avoit été queſtion de faire enlever le chevalier d'Eon, qu'on avoit eu l'agrément du roi, & qu'en même tems S. M. ayant voulu ſavoir la maniere dont s'exécuteroit le projet, depuis long-tems en correſpondance ignorée avec ce confident, lui donnoit avis de tout ce qui ſe paſſoit, & les moyens de ſe tenir ſur ſes gardes pour déconcerter les raviſſeurs. Bien plus; quelque tems après [1 *avril* 1766] Louis XV lui accorda une penſion ſecrete de douze mille livres; dont la formule conçue dans les termes ſuivans, eſt ſignée & écrite en entier de ſa main.

« En conſéquence des ſervices que le ſieur d'Eon
» m'a rendus, tant en Ruſſie que dans mes armées,
» & d'autres commiſſions que je lui ai données, je
» veux bien lui aſſurer un traitement annuel de douze
» mille livres, que je lui ferai payer exactement tous
» les ſix mois, dans quelque pays qu'il ſoit [hormis
» en tems de guerre chez mes ennemis], & ce juſ-
» qu'à ce que je juge à propos de lui donner quel-

» que poste, dont les appointemens soient plus con-
» sidérables que le présent traitement. A Versailles,
» le premier avril 1766. [*Signé* Louis.] »

Il paroît que depuis ce chevalier, toujours resté à Londres jusqu'à la mort du roi, lui servoit d'espion, moins des Anglois que de son ambassadeur : circonstance qu'un autre auroit mieux fait concourir aux grandes vues de la politique, & dont il ne tira parti que pour s'amuser, que pour rire aux dépens de ses ministres.

Ce chevalier d'Eon, qu'on a travesti depuis en femme, & qui vraisemblablement participe aux deux sexes, mérite d'être connu plus particuliérement. Voici comme il raconte son histoire. Née à Tonnerre, Mlle. d'Eon, fille suivant son aveu, se trouva douée dès l'âge le plus tendre d'une prudence capable de seconder les vues politiques de ses parens, qui la faisoient passer pour garçon. Elle fut envoyée à Paris & mise au college Mazarin, où l'on sent tout ce qu'il dut lui en coûter de dégoûts, de travail & d'efforts pour y suivre les divers exercices d'esprit & de corps, sans trahir le secret de son sexe qu'on ne soupçonna jamais. A l'étude des belles-lettres succéda celle des loix. Elle fut reçue docteur en droit civil, en droit canon, puis avocat. Connue déjà par plusieurs ouvrages, elle eut occasion de se dévoiler au prince de Conti, qui honoroit sa famille d'une bienveillance particuliere. La Russie étoit alors brouillée avec la France. Il étoit essentiel de rapprocher les deux cours : on vouloit un agent mystérieux, sans caractere, & cependant capable de s'insinuer & de remplir la mission délicate dont il seroit chargé. Le prince de Conti crut avoir trouvé en Mlle. d'Eon toutes les qualités requises, & la proposa à Louis XV, qui aimoit fort ces sortes de mysteres. Il adopta volontiers le négociateur femelle qui, aux approches de Pétersbourg, prit les habits de son vrai sexe, & réussit si bien dans son rôle, que S. M. se plut à le renvoyer une seconde fois en Russie avec le che-

valier de Douglas. Alors elle avoit repris les habits d'homme, & joua ce second personnage avec plus de finesse encore, puisqu'on assure qu'elle ne fut pas même reconnue de l'impératrice. Le fruit de leurs négociations fut de déterminer la Russie à s'allier aux cours de Vienne & de Versailles, plutôt qu'avec la Prusse. Quand le traité fut signé, Mlle. d'Eon fut chargée d'en porter la nouvelle au roi. Elle se cassa la jambe en route. Cet accident ne l'arrêta point, & son arrivée à Versailles précéda de trente-six heures celle d'un courier dépêché par la cour de Vienne au moment où elle en étoit partie. Le roi enchanté ordonna à son chirurgien de prendre un soin particulier de Mlle. d'Eon, & lui accorda une lieutenance de dragons qu'elle desiroit. Elle servit dans les dernieres campagnes, puis rentra dans la carriere de la politique, & fut envoyée secretaire d'ambassade à Londres, où elle se rendit si agréable à cette cour, que S. M. Britannique, contre l'usage, la choisit pour porter à Versailles & à M. le duc de Bedford, son ambassadeur à Paris, la ratification du traité de paix conclu entre les deux nations. Ce fut à cette occasion que le roi lui accorda la croix de Saint-Louis. Elle en avoit déjà deux pensions. Au reste, il faut avouer que c'est l'être le plus extraordinaire du siecle. On a vu plusieurs fois des filles se travestir en homme & en remplir les fonctions à la guerre; mais on n'en connoît aucune qui ait réuni autant de talens militaires, politiques & littéraires.

L'anecdote que nous a également revelée M. le comte de Broglio, prouve plus que jamais ce que nous avons dit du caractere du feu roi. Il rapporte (1) que ce monarque lui fit remettre en 1752, à sa nomination à l'ambassade de Pologne, par feu M. le prince de

---

(1) Dans un mémoire produit en justice & imprimé en 1779, ayant pour titre : *Exposé des motifs qui ont nécessité la plainte du comte de Broglio.*

Conti un ordre de la main de S. M., de correſpondre ſecretément avec elle, & de préférer ceux qu'elle lui feroit paſſer par ce prince, à ceux qui lui viendroient directement de ſon conſeil. Il ajoute qu'en 1757, lorſque cette alteſſe eut perdu les bonnes graces de Louis XV, le roi lui confia directement cette correſpondance, & qu'elle a continué telle juſqu'à ſa mort. Sa diſſimulation alla juſqu'à punir deux fois ce ſeigneur, en lui donnant une atteſtation intime que ces deux exils étoient non mérités, & il montre aujourd'hui cet écrit. Il exigea ſur-tout dans l'affaire de la Baſtille (1) que le comte de Broglio inculpé, laiſsât compromettre, ſans ſe juſtifier, ſans ſe plaindre, ſa liberté, ſon honneur, qu'il vît accumuler ſur ſa tête les plus graves accuſations, & ſe ſouffrît dénoncer à la patrie, aux cours étrangeres, comme un incendiaire politique, comme un artiſan d'intrigues & de manœuvres abominables.

Nous ignorons dans quel tems ſe forma l'intimité ſecrete du feu roi avec le duc d'Aiguillon; mais il eſt certain qu'elle s'accrut & commença à être publique préciſément dans le tems où ce commandant devenoit plus odieux en Bretagne; qu'obligé de le retirer pour ſatisfaire la nation, il l'approcha de ſa perſonne en l'agréant pour commandant des Chevaux-légers de ſa garde; qu'enfin en reconnoiſſant ſolemnellement l'innocence de M. de la Chalotais indignement calomnié, il receloit en quelque ſorte alors dans ſon palais le calomniateur, & s'obſtinoit à le ſouſtraire à toutes pourſuites.

Après ces exemples frappans de la maniere dont Louis XV diſtinguoit en lui-même le particulier du chef de l'état, on ne ſera pas ſurpris qu'il en ſéparât auſſi ſes intérêts. Il avoit une caiſſe à lui tout-à-fait différente de la caiſſe publique, dont il laiſſoit la diſpenſation & les reviremens au contrôleur général, & il s'étoit choiſi

(1) En 1773. Nous reviendrons ſur cette anecdote.

pour la ſienne un homme de confiance, un miniſtre *ad hoc :* c'étoit M. Bertin. Non-ſeulement il n'auroit pas ſouffert qu'on eût rien tiré de ſon pécule pour le fiſc de l'état, mais même quand il pouvoit augmenter le ſien aux dépens de celui-ci, il regardoit cela comme une ſpéculation heureuſe. Il avoit toutes ſortes de papiers, & il n'arrêtoit pas au conſeil le diſcrédit de quelques-uns, qu'il ne donnât ordre ſur-le-champ à ſon agent de mettre ſur la place ceux de cette claſſe & de s'en défaire avant que la baiſſe eût lieu. Lorſque le roi de Suede d'aujourd'hui, alors prince royal, vint en France pour arranger l'affaire des ſubſides dus à ſon pere, le tréſor royal étant à ſec, Louis XV eut beaucoup de peine à avancer cette ſomme de ſes propres fonds, & ce ne fut qu'à condition qu'elle lui ſeroit bientôt remplacée.

Ce qui n'étoit d'abord qu'un enfantillage riſible ſe tourna, à l'époque de la vie de Louis XV où nous ſommes parvenus, en une dureté de cœur incroyable. Les pervers qui l'entouroient, aiguillonnant ſa cupidité, l'éblouirent par des ſpéculations d'un bénéfice immenſe ſur le monopole des bleds, qu'ils pouvoient d'autant mieux exercer ſous S. M., que le ſyſtême de liberté prétendue le favoriſoit davantage. On lui perſuada de conſtruire des magaſins pour le roi, ſous prétexte de pourvoir aux beſoins des peuples ; ce qui occaſionnant la rareté de la denrée, la ſoutint à un prix de cherté continue, augmentée encore par des récoltes peu favorables. Nous n'entrerons point dans le détail des manœuvres pratiquées par les accapareurs ſubalternes, dépeintes d'une façon lumineuſe dans une foule d'écrits des économiſtes. Nous obſerverons ſeulement que Louis XV s'occupoit ſi ſérieuſement de cette ſpéculation, que ceux admis dans ſes petits cabinets voyoient ſur ſon ſecretaire des calepins... ſernets exacts du prix des bleds, jour par jour, dans les différens marchés du royaume. Voilà pourquoi les cours, autoriſées en apparence à remonter à la ſource des abus, étoient arrêtées dès qu'elles auroient pu en découvrir le fil, & ſur-tout lorſqu'elles vouloient ſévir contre les

auteurs. C'eſt ce qui rendit illuſoire la fameuſe aſſemblée des notables, tenue à Paris en 1768, [28 *nov.* 1768] ſous le nom d'*aſſemblée de la police générale*, qui auroit pu devenir très-importante ſi le parlement eût eu quelque nerf ou n'eût pas été préſidé par un chef abſolument vendu à la cour. Nous voyons par le récit que le préſident Choart, de la cour-des-aides, fit à ſa compagnie en ſortant de l'invitation pour aviſer au parti qu'il convenoit de prendre ſous le bon plaiſir du roi, relativement à la cherté exoeſſive des grains & du pain, qu'il eſt obligé de convenir n'avoir rempli qu'imparfaitement ſa miſſion. Il nous apprend que l'objet de l'invitation & de la délibération n'a été connu que quelques momens avant l'aſſemblée, quoiqu'on eût à opiner ſur les plus grandes queſtions; qu'il ne put jamais obtenir que l'aſſemblée fût remiſe à un autre jour, ni qu'on lui donnât un délai ſuffiſant pour prendre & porter le vœu de ſa compagnie. Il finit par marquer à ſes confreres ſa douleur d'avoir été forcé de ſe déterminer trop promptement ſur des objets ſi dignes des plus profondes réflexions, dans une aſſemblée imprévue & dont beaucoup de membres étoient vraiſemblablement dans le même cas que lui (1). Il s'enſuit que cette aſſemblée étoit une vraie dériſion, un leurre pour tromper le peuple & lui perſuader que le roi s'occupoit de ſes maux, lorſqu'il y coopéroit lui-même. Enfin, les curieux conſervent avec ſoin l'*Almanach-Royal* de 1774, où l'on eut l'impudence de placer au rang des officiers de finance chargés des deniers royaux, le ſieur Mirlavaud, *tréſorier des grains au compte de Sa Majeſté.*

On a dit ſur la fin du regne de Louis XV, qu'excédé des troubles & des malheurs de ſon royaume, il avoit eu quelque velléïté d'abdiquer. Incapable d'exercer ſon autorité, il en étoit en même tems trop jaloux pour remettre ſon droit à quelqu'autre. Sans doute ſi, en

(1) Voyez *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du droit public de la France en matiere d'impôts.*

renvoyant

renvoyant à son successeur le fardeau entier du gouvernement, il eût pu en conserver tout l'honorifique, tout ce qui pouvoit contribuer à sa sûreté, à son bien-être personnel, il l'auroit fait volontiers. Mais on voit par ce que nous venons de raconter, qu'il avoit abdiqué de fait depuis long-tems, en ce qu'il regardoit son peuple & même les siens, comme lui étant étrangers pour tout ce qu'il croyoit devoir être la charge de l'état. Outre ce qu'on vient de lire, nous choisirons un trait entre mille autres, pour dernier coup de pinceau à cette apathie raisonnée de Louis XV.

Le curé de Saint-Louis de Versailles, paroisse du château, vint un jour à son lever, suivant le privilege qu'il en a. S. M. toujours humaine à l'extérieur, s'informe de la situation des ouailles de ce pasteur. Elle demande *s'il y a beaucoup de malades*, *de morts*, *de pauvres ?* A cette derniere question le curé pousse un grand soupir, répond qu'*il y en a beaucoup*. — *Mais*, répliqua-t-il avec intérêt, *les aumônes ne sont-elles pas abondantes*, *n'y suffisent-elles pas ; le nombre des malheureux est-il augmenté ?* — *Ah ! oui*, *Sire*. — *Comment cela se fait-il ?* se récrie le monarque ; *d'où viennent-ils ?* — *Sire*, *c'est qu'il y a jusqu'à des valets de pied de votre maison qui me demandent la charité.* — *Je le crois bien*, *on ne les paie pas*, dit le roi avec humeur. Il fait une pirouette & rompt la conversation, comme fâché d'apprendre des maux qu'il ne pouvoit soulager. Quelqu'un qui, sans savoir la question, auroit entendu la réponse, auroit cru que le roi parloit des gens du grand-seigneur, ou de l'empereur de la Chine.

C'est à ce période d'insensibilité que le trouva parvenu le roi de Danemarck lorsqu'il vint à Paris. La premiere entrevue des deux majestés se fit à Fontainebleau. Le roi revenoit de la chasse ; [21 *octobre* 1768] il fit attendre un quart-d'heure son frere pour s'habiller, & lui en demanda excuse, en lui disant qu'à son âge on avoit besoin d'un peu de toilette. Il en imposa d'abord à ce prince par une réponse qui ne partoit malheureu-

fement que des levres. L'étranger, après avoir fait fa vifite aux enfans de France & aux princeffes, en rentrant chez le monarque lui témoignoit fa fatisfaction des auguftes perfonnages qu'il venoit de voir ; il le félicita d'être auffi bien entouré. Ce qui donna occafion à Louis XV de rappeller les pertes qu'il avoit faites récemment, & fur ce que S. M. Danoife obfervoit que la nombreufe famille qui lui reftoit, en étoit un dédommagement bien précieux ; il s'écria en foupirant : *J'en ai une infiniment plus nombreufe, dont le bonheur feroit vraiment le mien.* Phrafe de fenfibilité qui émut le cœur encore neuf du jeune monarque ; mais dont il reconnut bientôt la nullité, lorfque dans les routes il vit fon carroffe entouré de gens de la campagne qui lui demanderent du pain ; quand il reçut des placets où l'on le prioit d'apprendre au roi la trifte fituation de fon royaume ; lorfqu'il fut enfin que ces fcenes fe renouvelloient fouvent autour du carroffe de Louis XV, & toujours avec auffi peu de fuccès.

Dans le fouper qui eut lieu ce foir-là entre les deux rois & les courtifans, on convint que tout l'efprit, toutes les faillies étoient partis du côté de l'étranger. En parlant de la difproportion d'âge qui étoit entr'eux, Louis XV lui dit : *Je ferois votre grand-pere. C'eft ce qui manque à mon bonheur*, répliqua avec effufion S. M. Danoife.

Une autre réponfe non moins ingénieufe fut celle qu'il fit encore au roi qui, remarquant qu'il fe plaifoit beaucoup avec madame de Flavacourt, auprès de laquelle il étoit, lui demanda avec une méchanceté apparente, qui cependant étoit auffi éloignée de fon ame que l'oppofé : *Croiriez-vous que cette dame aimable avec qui vous caufez, a plus de cinquante ans ? — C'eft une marque, Sire, qu'on ne vieillit point à votre cour.*

En preuve de notre affertion que Louis XV, en difant des méchancetés, ne les avoit pas plus dans le cœur que les chofes tendres qu'il proféroit, ce qui formoit une autre fingularité de fon caractere, nous ne pouvons

omettre l'anecdote de l'abbé de Broglio, une des plus convaincantes que nous puissions rapporter.

Un jour de grand couvert, le roi ayant demandé des nouvelles d'un de ses commensaux, on lui répondit qu'il étoit mort. *Je lui avois bien annoncé*, dit-il. is envisageant le cercle de courtisans qui l'entouroient & fixant cet abbé, il l'apostropha de ces mots : *A votre tour!* Ce seigneur hargneux. dur & colere, a peine à se contenir; il répliqua : *Sire, Votre Majesté est allée hier à la chasse, il est venu un orage, elle a été mouillée comme les autres;* & puis sortit bouillant de rage. *Voilà comme est cet abbé de Broglio*, s'écria le roi, *il se fâche toujours.* Et il n'en fut pas autre chose.

Au reste, si Louis XV ne se piqua pas de montrer en société avec S. M. Danoise cette amabilité qu'il sembloit réserver plus spécialement pour ses familiers; si, sur le trône, il ne déploya pas à ses yeux les qualités vraiment royales de l'administration, il le reçut avec une magnificence digne de l'un & de l'autre. Le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, étoit chargé d'accompagner par-tout le prince étranger. Il le fit combler de riches présens; il voulut que tous les princes de son sang le traitassent successivement, & les fêtes auxquelles sa venue donna lieu, tirerent un peu la cour de la tristesse & de son ennui. Au fond, le roi desiroit fort d'être débarrassé de ce spectateur incommode, pour se livrer librement à une nouvelle passion qu'il avoit conçue, & dont, sentant lui-même la turbitude, il n'osoit en avouer l'objet à ses yeux.

Depuis la mort de la marquise & la disgrace de Mlle. Romans, Louis XV n'avoit point eu de maîtresse en titre, ni même de connue. C'étoient continuellement de nouvelles passades, soit de femmes de la cour, soit de bourgeoises, soit de grisettes; on lui en choisissoit dans les divers ordres de l'état. car sa luxure insatiable trouvoit tout bon, mais se dégoûtoit bientôt de tout. C'étoit l'emploi de ces hommes vicieux qui l'avoient replongé dans la débauche, dont il avoit en

un inſtant la velléïté de ſe retirer, de lui procurer ſans ceſſe des jouiſſances propres à l'aſſouvir. Entre ceux-là étoit le ſieur *Le Bel*, premier valet-de-chambre de S. M. ſpécialement chargé des découvertes. Un jour qu'il étoit en quête, il rencontre un certain comte Dubarri, faiſant les mêmes fonctions pour pluſieurs ſeigneurs de la cour: il lui témoigne ſon embarras. « N'eſt-ce que » cela, lui répond celui-ci; n'allez pas plus loin, j'ai » votre affaire, un véritable morceau de roi; vous » l'allez voir. » Il le mene chez lui, & montre à ſon ami une demoiſelle l'Ange, autrefois ſa maîtreſſe, & dont il faiſoit alors part aux autres. Par ſpéculation de fortune il aſſure le ſieur Le Bel que lorſque le monarque en aura tâté, il ſe tiendra pour long-tems à celle-ci. La créature plut tellement au Bonneau moderne, qu'il convint de l'introduire au lit du monarque. Nous ne fouillerons pas plus avant dans les myſteres ténébreux de l'entrevue. Nous obſerverons ſeulement que S. M. en fut ſi enchantée, qu'elle en témoigna ſa ſatisfaction au duc de Noailles, en avouant qu'elle lui avoit donné des plaiſirs qu'elle ignoroit encore. « Sire, lui répondit » ce courtiſan avec une franchiſe que bien d'autres » n'auroient pas eue, c'eſt que vous n'avez jamais été » au b..... » Ce mot auroit dû ouvrir les yeux de ſon maître, s'il eût été ſuſceptible de vaincre cet indigne attachement. Le charme étoit trop puiſſant, il ne put plus ſe paſſer de cette dévergondée; il fallut la conduire ſecrétement à Compiegne, ainſi qu'à Fontainebleau, & l'excès de ſon ardeur l'aveuglant de plus en plus, il voulut qu'on la mariât pour qu'elle eût un nom & fût ſuſceptible d'être préſentée. Le comte Dubarri avoit un frere très-propre à jouer ce rôle, & Mlle. l'Ange ne fut plus connue que ſous le nom de comteſſe Dubarri. Nous ne nous arrêterons pas à diſcuter qui elle étoit, de quelle origine, bâtarde ou légitime: tout cela nous paroît aſſez bien éclairci dans les *Anecdotes* (1) de

(1) Voyez *Anecdotes ſur madame la comteſſe Dubarri.*

cette beauté. Il ſuffit que, née dans une condition très obſcure, vouée au libertinage dès ſa tendre jeuneſſe autant par goût que par état, elle ne pût offrir à ſon auguſte amant, malgré la fleur de ſa jeuneſſe & les brillans appâts dont elle étoit encore pourvue, que les reſtes de la plus vile canaille, de la proſtitution; qu'il ne fut guere poſſible qu'il l'ignorât & qu'il en vint au point de crapule & d'abandon de l'aſſimiler à ſa famille, de forcer ſes enfans à la voir, de l'aſſeoir preſque ſur le trône avec lui, de prodiguer le tréſor public pour lui faire étaler un luxe de reine, de multiplier les impôts pour ſatisfaire ſes fantaiſies puériles, & de faire dépendre le deſtin de ſes ſujets des caprices de cette folle.

L'élévation de madame Dubarri n'eut pas lieu cependant ſans occaſionner bien des tracaſſeries à la cour; mais les contradictions ne ſervirent qu'à rendre la paſſion de Louis XV plus opiniâtre. C'eſt peut-être la ſeule occaſion où, ſe roidiſſant contre les difficultés, il ait témoigné une fermeté perſévérante, dont il manquoit dans les choſes les plus importantes.

Le premier obſtacle vint de la part d'une femme jalouſe, non du cœur du roi, mais de ſon ſceptre qu'elle vouloit partager. Il s'agit de la ducheſſe de Grammont, ſœur du duc de Choiſeul. Altiere, impérieuſe, avide du pouvoir à l'excès, elle avoit déjà tellement ſubjugué ſon frere, que ce miniſtre, ſi fier, ſi abſolu, s'en laiſſoit gouverner à ſon gré. Ne ſachant à quoi attribuer ce ſingulier aſcendant, la malignité des courtiſans leur en avoit fait chercher le principe dans une intimité plus que fraternelle entre ces deux perſonnages, d'ailleurs trop au-deſſus des préjugés l'un & l'autre pour ſe laiſſer arrêter par ceux de religion ou d'honnêteté publique. Quoi qu'il en ſoit, cette anecdote fort accréditée à la cour, où l'on croit tout, parce qu'on s'y ſent capable de tout, avoit été conſignée d'une maniere très-adroite & très-ingénieuſe dans les quatre vers ſuivans, relatifs aux principaux

événemens d'alors, l'expulsion des jésuites & la mort de la marquise:

Après avoir détruit l'autel de Ganimede,
Vénus a quitté l'horison:
A tes malheurs encor, France, il faut un remede;
Chasse Jupiter & Junon.

La duchesse de Grammont, sans doute de concert avec son frere, pour consolider mieux, & perpétuer le pouvoir dans leur famille, avoit imaginé de devenir maîtresse du roi. Quoiqu'elle ne fût ni jolie ni jeune, la connoissance que tous deux avoient du passé & du caractere du prince, les autorisoit à espérer le succès du projet. L'exemple de madame de Mailly, n'ayant ni plus de charmes ni plus de fraîcheur, qui avoit réussi cependant, graces à sa hardiesse & à son impudence, étoit un grand encouragement, la duchesse se regardoit comme victorieuse, lorsqu'elle se vit expulsée par une nouvelle venue. Elle en fut d'autant plus furieuse, qu'elle ne tarda pas à être instruite quelle espece de femme lui étoit préférée. Elle fit passer sa rage dans le cœur de son frere, dont l'ame élevée le faisoit répugner naturellement aux avances de ce parti, car les Dubarri n'osant lutter d'emblée contre ce ministre tout-puissant, chercherent d'abord à se le concilier. On assure même que la comtesse lui fit des agaceries, qui auroient pu aller plus loin s'il en eût voulu profiter. Sa hauteur envers eux, les progrès incroyables de la favorite dans le cœur du monarque, & les rivaux des Choiseul qui se rangerent de leur côté, les pousserent à une guerre ouverte qui devoit aboutir à une disgrace, dont le duc endormi par dix années de prospérité se jugeoit bien éloigné. Ce fut donc moins dans cette crainte que pour satisfaire le sentiment de sa sœur, qu'il résolut d'ouvrir les yeux de son maître sur l'infamie dont son choix l'alloit couvrir, non directement, il en connoissoit trop le danger, mais indi-

reſtemement & par les voies les plus détournées. Il mit d'abord en mouvement ſes eſpions pour conſtater la filiation ſcandaleuſe des aventures de la comteſſe; il les fit conſigner dans des vaudevilles, dans des nouvelles manuſcrites, dans de petites hiſtoriettes, dont on amuſoit les cercles. La police à ſes ordres, loin de jeter officieuſement le voile ſur les turpitudes du ſouverain, contribua la premiere à les divulguer par ces *Ponts-neufs* dont elle amuſe la populace de la capitale; *Ponts-neufs* allégoriques, il eſt vrai, mais dont chacun eut bientôt la clef. On en imbut la cour, & l'hiſtoire de la *Bourbonnoiſe* (1) parvint juſqu'à meſdames; ce qui les rendit difficiles ſur la préſentation. Louis XV, qui connoiſſoit bien ſa ſottiſe, ne vouloit pas lui donner plus d'éclat en bruſquant l'événement, avant d'avoir préparé les eſprits de la famille royale. Ce fut donc une négociation longue, qui tint la cour en ſuſpens durant quelques mois & donna lieu aux paris pour ou contre. Les Choiſeul excitoient ſous main les princeſſes à tenir ferme, & cependant redoubloient d'efforts pour éclairer S. M., lui deſſiller les yeux & la faire rougir de ſon goût. On prétend même que le ſieur Le Bel enviſageant les ſuites que pouvoit avoir l'impoſture dont il avoit uſé en cette occaſion envers ſon maître, & craignant ſon reſſentiment, eſſaya ſans ſuccès de le prévenir; qu'effrayé de l'inutilité de ſa démarche dont il auguroit une meilleure iſſue, dans ſon déſeſpoir il périt ſubitement d'une façon ſiniſtre, ſoit volontaire, ſoit forcée.

Quoi qu'il en ſoit, les agens mis en œuvre ſous les auſpices de leur auguſte pere, ne purent déterminer meſdames qu'en leur faiſant craindre pour ſa ſanté, qu'altéroit le chagrin cauſé par leur contradiction. Elles ſe rendirent à ce motif irréſiſtible. Ce fut une autre difficulté de trouver une femme qui ſe chargeât

(1) Nom ſous lequel on déſignoit madame Dubarri dans les chanſons.

du cérémonial. On fut obligé de rechercher une madame de Béarn, [22 *avril*] vieille plaideuse, à qui l'on donna cent mille livres pour sa peine & pour tenir compagnie à la nouvelle présentée dans les commencemens, où aucune autre ne vouloit frayer avec elle. Le vent de la faveur ne tarda pas à lui amener une cour. Le roi soupoit tous les soirs chez sa maîtresse; elle invitoit; & pour que les grands ne pussent s'y refuser, elle ajoutoit au bas de l'invitation : *S. M. m'honorera de sa présence.* Quelques dames s'y firent insensiblement; la comtesse de l'Hôpital, madame de Valentinois, la maréchale de Mirrepoix donnerent l'exemple, & l'on vit le comte de la Marche grossir la foule de ses adorateurs. Le prince de Condé ayant obtenu du roi la grace de le posséder à Chantilly, en témoigna sa reconnoissance à S. M. en y recevant la comtesse.

Le duc de Choiseul commença de s'appercevoir qu'il n'avoit pas été assez politique à l'égard de la favorite; mais trop aveuglé par le ressentiment de sa sœur, il s'étoit porté à un éclat dont il ne pouvoit plus revenir. Il courut les risques de l'orage qui se préparoit, & l'envisageant avec fermeté, se disposa à lui tenir tête. Il vit son parti diminuer, & les créatures qu'il se croyoit les plus attachées se tourner contre lui. Entre celles-là, la premiere à l'abandonner fut celle qui lui avoit le plus d'obligation, qui lui avoit avoué en apparence le plus inviolable dévouement. C'étoit le chancelier, tout court, car en ce moment il y en avoit trois en France. La fourberie formoit son caractere dominant, & il s'en servit merveilleusement pour satisfaire son ambition. Son patelinage auprès du ministre lui en avoit obtenu une singuliere bienveillance. Son adresse à tourner sa compagnie à gré, à lui donner, suivant la volonté du duc, de l'activité, ou à la ralentir, fit croire à celui-ci qu'il lui seroit encore plus utile à la tête de la magistrature, dont il vouloit écarter M. Bertin, qui, par la confiance particuliere dont l'honoroit le monarque, y avoit des

prétentions, & ne lui convenoit pas, à cauſe de ſon attachement connu aux jéſuites. En conſéquence il fit négocier auprès de M. de Blancmeſnil & mit en œuvre M. de Maleſherbes, le fils de ce vieillard, non moins dupe que le duc de Choiſeul. L'adreſſe de M. de Maupeou fut telle, qu'il fit tourner au progrès de la fortune ce qui devoit la renverſer. Comme premier préſident, c'étoit lui qui comptoit les voix. Dans une aſſemblée il fut accuſé d'avoir abuſé de ſa place pour en impoſer & faire paſſer l'avis le plus favorable à la cour, quoique le plus foible en ſuffrages. C'étoit, heureuſement pour lui, aux approches des vacances : on remit à la Saint-Martin à le *mercurialiſer*, & il profita de ce délai & intrigua ſi artificieuſement que le chancelier donna ſa démiſſion en faveur du vice-chancelier, qui, ſuivant la convention, ſatisfait de cet inſtant de jouiſſance réelle & paiſible, remit le lendemain la place à ſon fils.

Les membres du parlement, [*ſept.* 1768] qui connoiſſoient bien ce caméléon, prédirent au duc de Choiſeul qu'il venoit de ſe donner le plus dangereux ennemi. Il ne leva pas d'abord tout-à-fait le maſque. Encore incertain de la tournure que prendroit la faveur des Dubarri, il ſe ménagea entre les deux partis. Mais lorſque la préſentation eut conſolidé celui-ci, il s'y rangea tout entier : il pouſſa le raffinement de ſon adulation juſqu'à ſe trouver parent, & il n'appelloit la comteſſe que ſa *couſine*. La ſoupleſſe de ſon génie le faiſoit s'aſſervir à toutes les extravagances de cette femme, ſans pudeur, comme ſans raiſon. Il ſe permettoit, pour lui plaire, de déroger à la dignité de ſa place, de devenir ſon jouet & même celui de ſon negre, & il n'eſt ſorte de métamorphoſe qu'il ne ſubît, dans ce projet, qu'il ne perdit pas de vue un ſeul inſtant. Malgré tant de baſſeſſe & d'aviliſſement, il ne put jamais obtenir qu'une confiance ſubalterne dans cette cour, où il avoit été dévancé par un ſeigneur plus aimable, non moins rempli d'eſprit, non moins

fin & en tout plus propre à réussir auprès des femmes. On voit que nous voulons parler du duc d'Aiguillon qui, par ce canal, sortit d'un très-mauvais pas où l'avoit jeté M. de Maupeou, sous prétexte de lui rendre service, & peut-être dans l'intention réelle de le perdre déjà & de supplanter ce concurrent dont le crédit éclipsoit le sien. Cependant il est à croire qu'il étoit de bonne-foi en ce moment, parce que son intérêt même le portoit à se liguer avec cet ennemi des Choiseul, qu'il n'eut pas plutôt abandonnés qu'il sentit la nécessité de les culbuter

Tandis que Louis XV, par cette contradiction soutenue durant toute sa vie, mais encore plus à la fin de son regne, parce que sa foiblesse augmentoit, punissoit de l'exil les procureurs-généraux du parlement de Bretagne, qu'il avoit déclarés innocens, il combloit d'une faveur plus éclatante le duc d'Aiguillon, auquel il n'avoit pu s'empêcher d'ôter le commandement de cette province, sur le compte que lui avoit rendu le président Ogier, des vexations qu'il y avoit exercées & de l'exécration générale où il y étoit. C'est à la favorite nouvelle que le duc dut, sans doute, d'être agréé pour commandant des Chevaux-légers de la garde de S. M.; ce qui ne contribua qu'à aigrir davantage les Bretons, & à inspirer plus d'activité aux magistrats pour le poursuivre. L'affaire avoit pris une nouvelle tournure. Le parlement de Rennes, sous prétexte de troubles causés dans son ressort par les ci-devant soi-disant jésuites, qui avoient profité de sa dispersion & de l'accueil qu'ils y recevoient, pour s'y réfugier en foule, pour s'y rassembler, y tenir des conventicules secrets, y intriguer & en former le foyer & l'arsenal de leurs vengeances, avoit ordonné au ministere public de veiller sur eux, dont il étoit résulté une immense instruction faite dans toutes les villes de la province, & un arrêt foudroyant qui leur ordonnoit d'en sortir, à moins qu'ils ne prêtassent le serment exigé. Durant le cours

de la procédure on avoit trouvé que le duc d'Aiguillon étoit prévenu d'avoir sollicité, par lui-même & par des agens subalternes, des témoins pour déposer contre les magistrats accusés. On découvroit dans les dépositions des indices d'une vexation inouie, d'un abus énorme de pouvoir, *du crime le plus atroce*; [expression même de la lettre du parlement de Bretagne à M. le chancelier, sous laquelle il déguisoit le soupçon d'empoisonnement prémédité des procureurs-généraux.] Le parlement sur cette connoissance, ne pouvoit se dispenser d'ordonner une nouvelle information: elle se continue; un grand nombre de témoins sont entendus, d'autres sont indiqués; le ministere public est chargé de conclure, & au moment où la procédure va subir l'examen impartial de ses juges naturels, un arrêt du conseil notifié dans la forme la plus illégale, défend à la partie publique, aux commissaires du parlement, au parlement même d'achever l'instruction & de prononcer un jugement. C'étoit encore le fruit du crédit du duc d'Aiguillon auprès de la favorite, qui avoit exigé cette complaisance du chancelier. Mais c'étoit le sujet de nouvelles plaintes, de nouvelles réclamations, & l'affaire que Louis XV se flattoit de voir assoupie, renaissoit avec d'autres branches, qui, en la compliquant davantage, ne pouvoient que lui donner plus d'éclat, sur-tout par l'art qu'on avoit eu d'y faire paroître pour accusé un duc & pair, ce qui alloit mettre en mouvement le parlement de Paris comme cour des pairs.

Dans ces entrefaites la commission intermédiaire des états de Bretagne, toujours subsistante durant l'intervalle de leurs sessions, ne crut pas devoir rester seule à garder le silence sur l'affaire de MM. de la Chalotais, & adressa des représentations à S. M. en forme de mémoire, si vigoureuses qu'elles ne laissoient aucun doute de l'agitation où seroient les états cette année. On y appuyoit principalement sur l'incroyable contradiction des discours & de la conduite du roi à leur

égard. « Nous ne pouvons pas dissimuler à V. M., » écrivoit-on, la désolation universelle qu'a causé sa » réponse. Le témoignage même, si glorieux pour les » procureurs-généraux, & si satisfaisant pour nous, » que vous rendez à leur innocence, devient une source » de terreur pour tous les citoyens. Quoi, Sire, ils sont » innocens, & vous les punissez ! . . . .
» . . . .
» Nous n'ovons pu voir sans une surprise mêlée d'ef» froi des faits & des mécontentemens particuliers » donnés pour motifs d'une punition publique. Tout » magistrat, tout citoyen, tout homme qui est puni, » doit être jugé coupable, & l'on ne peut le juger » sans lui laisser la faculté de se défendre. S'il est » accusé, il faut qu'il sache par qui & pourquoi. » S'il est condamné, il faut d'abord qu'il ait été » convaincu.

» Nous avons la propriété de notre honneur, de » notre vie & de notre liberté, comme vous avez la » propriété de votre couronne. Nous verserions notre » sang pour conserver vos droits, mais conservez» nous les nôtres. Il ne s'agit pas ici de simples pri» vileges..... C'est dans le pur droit naturel que » nous trouvons aujourd'hui celui qui fait l'objet de » notre réclamation.

» Dieu même, dont vous êtes la vivante image, » ne peut punir l'innocent, & le coupable qu'il châtie » ne doit pas douter de son crime. Oui, la décla» ration de l'innocence & l'infliction d'une peine sont » impossibles à-la-fois, au Tout-Puissant même, & » ce seroit un blasphême que de lui attribuer une » si odieuse contradiction.

» Nous ne concevrons jamais que ceux dont l'hon» neur n'est pas compromis, & dont V. M. daigne » même, par des déclarations réitérées, rassurer la » délicatesse, ne soient pas parfaitement innocens, » & nous concevrons encore moins comment ceux » dont l'innocence est parfaite, peuvent éprouver le

» ſort réſervé au crime & aux vrais coupables ?

» A quoi doivent s'attendre les ſimples citoyens, ſi » les premiers magiſtrats ne ſont pas à l'abri d'une ſi » funeſte oppreſſion ? Sire, la province à vos genoux » réclame votre juſtice. Il n'y en a plus, ſi l'on peut » nous enlever dans nos maiſons, nous jeter dans les » fers, nous retenir dans un exil ſans fin, ſous prétexte » de délits ſecrets, appuyés ſur des délations obſcures » dont nous ne pourrons nous défendre, & qu'on ne » nous fera connoître que par la rigueur de la peine.

» . . . . Daignez, Sire, vous rappeller la longue » chaîne des calamités de ceux dont vous reconnoiſſez » & atteſtez l'innocence. Ils ont été arrachés à leurs » fonctions & à leurs familles ; ils ont été traînés comme » de vils criminels de priſon en priſon ; ils ont été an- » noncés à toute la France comme des prévaricateurs » & des traîtres ; ils ont eſſuyé l'horreur d'une pro- » cédure criminelle, dont la violence égaloit l'injuſtice ; » ils ont vu les apprêts de leur ſupplice, & ils n'ont » échappé à une mort ignominieuſe [ſi la vertu pouvoit » craindre l'ignominie] que pour reſter dans un long » exil, dont le terme n'eſt pas fixé. . . . . . L'accuſation » pourſuivie avec tant d'éclat eſt abandonnée, mais la » vengeance ſubſiſte. Des faits & des mécontentemens » qu'on n'articule point, afin de n'avoir rien à prouver, » prennent la place d'une inſtruction prouvée calom- » nieuſe, & l'on ſubſtitue à des procédures vexatoires » une vexation ſans procédure. »

Il faudroit copier en entier ce ſuperbe morceau, ſi nous voulions en faire connoître toutes les beautés à nos lecteurs. Son éloquence a cela de particulier, que l'antitheſe, figure ſouvent puérile, ſur-tout lorſqu'elle eſt trop répétée dans un diſcours, quoique revenant fréquemment ici, lui donne plus de force & d'énergie, parce qu'elle a pour baſe une logique conciſe, ſerrée, preſſante, lumineuſe, parce qu'elle eſt l'image naturelle & vraie de la conduite perpétuelle de la cour dans le procès dont il s'agit.

Les miniſtres craignirent ſi fort la ſenſation qu'éprouveroit à la lecture de cet écrit le roi, pourvu de trop d'eſprit pour ne pas ouvrir les yeux ſur le rôle tyrannique, & ce qui pouvoit encore plus bleſſer ſon amour-propre, tranchons le mot, ſur le rôle imbécille qu'on lui faiſoit jouer depuis cinq ans, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui en parler. Ils renvoyerent ces repréſentations aux commiſſaires, en ſe faiſant un mérite auprès d'eux de ce ſilence, ſous prétexte qu'elles auroient ſûrement provoqué l'indignation de S. M. Les auteurs n'en penſerent pas de même; il tranſpira bientôt des copies de leur mémoire. Il fit la plus grande fortune dans le public; on le regarda comme un chef-d'œuvre, traité de droit public, renfermant en chef tous les principes qui conſtituent le véritable état monarchique; principes dont on s'étoit ſi fort écarté depuis quelques tems, qu'ils étoient devenus un problême pour bien des gens. Les patriotes étoient enchantés de les voir reproduits aux yeux de la nation; ils s'arrachoient cet ouvrage, ils le tranſcrivoient & le multiplioient à l'infini.

Dans l'embarras du conſeil de ſe tirer de la criſe orageuſe où il ſe trouvoit retombé plus que jamais, on imagina de négocier avec M. de la Chalotais, de le tenter par les offres les plus ſéduiſantes, & d'obtenir de lui un déſiſtement. On regarda cette tournure comme ſeule capable d'aſſoupir l'affaire, de l'éteindre & d'en effacer le plus léger veſtige. Il y avoit dans Paris un Breton, membre de l'académie françoiſe, fort lié avec les procureurs-généraux, fort chaud pour leurs intérêts, mais peu fin, bavard, bruſque, étourdi, qualités aſſez incompatibles avec celles d'un négociateur. Cependant la difficulté d'en trouver un autre fit choiſir celui-ci. C'étoit Duclos. Il fut envoyé avec une autoriſation verbale, ſeulement comme un homme ſans conſéquence & qu'on pouvoit déſavouer en cas de refus. Ce cas, après le caractere connu de M. de la Chalotais, étoit inévitable. Prévenu de l'arrivée de l'agent ſecret, dès le premier inſtant il lui demanda s'il venoit à Xaintes comme ſon

ami ou comme ſon ſéducteur ; qu'en la premiere qualité il ſeroit bien reçu & pouvoit reſter ; qu'en la ſeconde il n'avoit qu'à repartir : ce qu'il fit. Son meſſage ne fut pas long. Il fallut avoir recours à quelqu'autre expédient. Cela devenoit d'autant plus urgent que S. M. commençoit à ſe laſſer, & que plus on lui déguiſoit de choſes, plus il devenoit néceſſaire de lui en dérober l'entiere connoiſſance. Le chancelier, qui ſentoit l'importance pour lui de ſignaler ſon avénement à la tête de la magiſtrature par quelqu'acte impoſant qui lui donnât l'entiere confiance de ſon maître, l'aſſura qu'il ne connoiſſoit pas d'autre moyen que de laiſſer un libre cours à l'affaire, d'en ſaiſir la cour des pairs & de laver le duc d'Aiguillon par un arrêt ſolemnel. Soit qu'en effet il n'eût rien vu dans la procédure envoyée par le parlement de Bretagne qui pût inculper ſérieuſement ce commandant, ſoit qu'il ne l'eût pas aſſez étudiée, ſoit qu'il ne fût pas fâché de ſe rendre néceſſaire à celui-ci à meſure qu'il ſe trouveroit compromis ; ſoit enfin, ce qui eſt le plus vraiſemblable, qu'il ſe flattât de pouvoir influer plus efficacément dans la cour des pairs, dont il connoiſſoit les membres divers, que dans un parlement étranger & éloigné. Au reſte, qui pourroit ſonder tous les replis d'un cœur auſſi faux ! Le parlement de Bretagne, prévenu des lettres-patentes, avoit, ſous les réſerves expreſſes & néceſſaires pour que cette démarche ne pût préjudicier en rien à ſon eſſence, de ſon propre mouvement envoyé toute la procédure au parlement de Paris. Il évitoit ainſi le conflit qui en auroit pu réſulter, & empêchoit que la conteſtation, qui n'auroit pas manqué de s'élever entre les deux cours, ne fit perdre de vue le fond pour la forme, & par cette adreſſe néceſſitoit en quelque ſorte la cour des pairs d'intervenir. Dans la perplexité que cauſoit la nouvelle tournure que l'affaire prenoit, le premier avis devoit être de ſe laiſſer aller aux circonſtances & de ſe ménager le tems de prendre les délibérations ultérieures qu'elles ſuggéreroient. [1770.] C'eſt ce qui avoit déterminé l'évocation. Le roi ſe ré-

ſervant par-là la liberté de la ſuſpendre ou la faire ceſſer quand bon lui ſembleroit, il fut convenu que S. M. aſſiſteroit elle-même aux ſéances, ce qui en devoit auſſi modérer l'effervefcence, & qu'elles auroient lieu à Verſailles pour contenir davantage les magiſtrats trop ardens.

Le parlement, quant au premier article, arrêta [30 *mars*] qu'il n'avoit aucun beſoin de lettres-patentes pour prendre connoiſſance de l'affaire d'un pair & lui faire ſon procès, étant la ſeule, unique & eſſentielle cour où ce procès aille de droit. A l'égard du ſecond, il en étoit trop flatté pour s'oppoſer à cet acte de la majeſté royale. Il fit ſeulement un arrêté, qui chargeoit le premier préſident de repréſenter l'irrégularité de la tranſlation, tant en elle-même que par les inconvéniens qui pouvoient en réſulter. Quelques pairs ayant voulu élever une prétention ancienne & toujours rejetée, de former, & ſans le concours des légiſtes, à eux ſeuls, préſidés par le roi, la cour des pairs, on l'anéantit de nouveau; on leur prouva que les magiſtrats actuellement n'étoient pas plus ce qu'on nommoit anciennement les légiſtes; que les pairs d'aujourd'hui n'étoient les pairs du royaume d'autrefois; que ceux-ci n'étoient que des gentilshommes conſtitués par S. M. en dignité plus éminente, & rien par eux-mêmes; qu'ainſi ils ne pouvoient s'aſſimiler à ces grands feudataires de la couronne, autant de ſouverains, & ſans le concours deſquels le monarque ne pouvoit rien faire. Le prince de Conti, zélé parlementaire, appuya beaucoup là-deſſus & applaudit à la diſtinction infinie qu'il devoit y avoir entre les princes & les pairs; il parla du ſyſtême de ces derniers en le couvrant d'une ſorte de ridicule, mais il convint qu'heureuſement ce ſyſtême de fraîche date n'étoit pas celui d'un grand nombre.

La premiere ſéance de la cour des pairs à Verſailles eut lieu le 4 avril. Le roi entra ſeul avec les princes: toute ſa garde ſe retira, & les huiſſiers de la cour s'emparerent des portes.

M. le chancelier, radieux de gloire, ouvrit l'aſſemblée

par un discours très-bien fait sur son objet. Il annonça, de la part du roi, que l'intention de S. M. étoit, que la liberté des suffrages & des opinions fût entiere, & que l'on jugeât l'affaire avec la derniere rigueur, pour absoudre ou condamner les accusés.

Le premier président répondit par un autre discours, où il inséra les représentations dont il avoit été chargé.

On lut ensuite les informations prises par le parlement de Bretagne. Il fut ordonné de les déposer au greffe, & que le procureur-général en prendroit communication pour donner ses conclusions, le tout sans préjudice des droits respectifs de la cour des pairs & de tous ceux qui y ont séance, & sans qu'on puisse induire que toute autre cour soit autorisée à continuer aucunes informations ou procédures, dans lesquelles un pair se trouve nommé.

On finit par arrêter que le roi seroit très-humblement remercié d'avoir bien voulu qu'en sa présence & avec son approbation solemnelle, les vrais & anciens principes de la pairie fussent de nouveau consacrés & conservés.

Le roi parut prêter très-attentivement l'oreille à toutes les informations que lisoit le premier président, & comme cette lecture longue fatiguoit ce magistrat, dont la voix baissoit insensiblement, on observa que S. M. se penchoit pour mieux entendre & n'en rien perdre.

Le parlement revint très-satisfait de la séance, où il avoit reçu un nouvel éclat par la confirmation authentique que le souverain lui accordoit, ainsi que son essence intégrante avec la pairie pour former la cour des pairs, comme aussi de l'être uniquement & exclusivement à tous les autres parlemens. Quelques membres étoient particuliérement enchantés d'avoir été remarqués par le monarque, entr'autres M. Pasquier, le fameux rapporteur de Damiens & du comte de Lally, que le chancelier désigna d'un geste au roi, desirant le considérer de plus près lorsqu'il passa sous les yeux de Sa Majesté.

La seconde séance, du 7 avril, ne fut pas moins agréable au parlement. Le procureur-général y rendit

plainte contre le duc d'Aiguillon & le nommé Audouard, major des milices de Nantes, qui paroissoit être dans cette affaire l'agent du duc. En conséquence on annulla toute la procédure faite en Bretagne, comme illégalement dressée, puisqu'il y étoit question d'un pair. On ordonna une autre instruction, d'autres informations, &c.

Dans le cours des instructions, M. Michau de Montblin se distingua par son éloquence, au point que le roi lui déclara être de l'avis de M. Michau, en témoignant toutefois sa répugnance pour les monitoires, voie usitée dans toutes les procédures. Mais par déférence pour S. M. on revint par un *omnes* (1) à l'avis de S. M., qu'on regarda comme un ordre, & l'on peut inférer de là quelle étoit la sorte de liberté qui régnoit dans cette assemblée.

Quoi qu'il en soit, tout alloit à merveille jusques-là, & S. M. sembloit prendre tellement goût à présider sa cour des pairs, qu'elle donna l'ordre de construire incessamment, dans l'ancienne salle de comédie, une grand'chambre, un parquet, des cabinets, des buvettes, des pissotieres, en un mot tout ce qui étoit nécessaire pour former un palais. Les deux dernieres séances s'étoient tenues dans l'anti-chambre de la reine, où se tiennent les lits de justice : ce qui en effet étoit peu décent. Malheureusement le roi perdit bientôt cette fantaisie passagere, à laquelle vinrent d'abord faire diversion le mariage de M. le dauphin & les fêtes données en réjouissance de cet événement.

C'est, sans doute, un des plus importans du regne en lui-même, & par l'alliance qu'il resserroit avec la maison d'Autriche, & par les circonstances qui l'accompagnerent & le suivirent. On le dut aux soins du duc de Choiseul, qui vraisemblablement envisageant autant sa grandeur que le bonheur de la France, applanit toutes les difficultés, & parvint à conclure heureusement cet hymen. Il se formoit, on ne peut

(1) C'est-à-dire, l'avis général & unanime.

plus à propos pour lui, qui ayant dédaigné de s'étayer par de petites intrigues, alloit avoir pour support madame la dauphine même. On n'auroit pas cru qu'il eût pu se soutenir jusqu'à cette époque; mais quand on la vit arriver, ses partisans conçurent un meilleur espoir, sur-tout par le rôle distingué qu'il joua dans cette occurence. Il eut la permission du roi de se rendre à Compiegne au passage de cette princesse & de lui offrir, le premier des ministres, son hommage. Madame la dauphine l'y accueillit singuliérement bien; elle lui accorda un entr[illegible]lier, où, après lui avoir té[illegible] qu'elle avoit de le voir, elle le remercia de ses soins à contribuer à son bonheur; elle ajouta qu'elle comptoit sur leur continuation, pour aider de ses conseils sa jeunesse & son inexpérience.

Il n'étoit guere possible que les préparatifs, la pompe & les rejouissances du mariage de l'héritier présomptif de la couronne, malgré la détresse où se trouvoit le royaume, n'entraînassent beaucoup de dépense; mais elle devint excessive sous un maître prodigue, ne s'occupant que de lui, laissant tout aller comme on vouloit, & fermant les yeux sur les déprédations, auxquelles ces frais extraordinaires ouvroient une carriere immense. Pour en donner une idée, on calculoit que trente mille chevaux devoient être employés au voyage. On parloit d'un détachement de tapissiers, courant en poste de ville en ville, afin d'orner les divers lieux où devoit séjourner la princesse; de soixante chaises toutes neuves formant une partie du cortege qui étoit allé la prendre à Strasbourg.

Ce n'étoit que le prélude. L'œil n'avoit encore rien vu de semblable aux habillemens du roi & des princes, que le public couroit en foule admirer chez le brodeur & le tailleur. Celui de S. M. en étoit un, qui lui avoit été présenté déjà aux noces du duc de Chartres; que sur la demande qu'elle fit, si l'on pouvoit en imaginer un plus beau, & sur la réponse

négative elle avoit ordonné de réserver pour le mariage de son petit-fils. On en comptoit six de ce luxe précieux, & ceux des enfans de France y répondoient. Ils devoient être en outre parsemés d'une infinité de pierreries. Les carrosses de parade ne formoient pas un objet de curiosité moins grand: ils joignoient la richesse à l'élégance, & l'on en sera pas étonné quand on saura qu'ils avoient été commandés par le duc de Choiseul.

Quant aux spectacles, les fêtes de Louis XIV, si renommées dans l'Europe & dans l'histoire, ne pouvoient être comparées à celles-ci. Le bouquet seul du feu d'artifice devoit être composé de trente mille fusées, qui, à un écu piece, formoient un objet de quatre mille louis, & l'on sait que le bouquet d'un feu d'artifice occupe exactement l'espace d'un clin-d'œil.

Les apprêts de ces prodigalités contrastoient d'une façon criante avec les révoltes occasionnées par la disette du pain, qui continuoit & augmentoit en même tems dans quelques provinces. Il y en eut à Besançon & à Tours. Dans cette derniere ville, elle fut telle qu'elle obligea l'intendant de s'enfuir par une porte de derriere, & que l'archevêque crut devoir venir en cour déployer sa sollicitude pastorale. On comptoit dans la Marche & le Limousin plus de quatre mille personnes mortes de faim, & beaucoup plus auroient péri dans la premiere sans les charités de M de Persan, maître des requêtes, qui, seigneur d'une partie de la province, fit passer des puissans secours à ses vassaux.

Ces malheureux firent naître un petit pamphlet intitulé : *Idée singuliere d'un bon citoyen, concernant les fêtes publiques qu'on se propose de donner à Paris & à la cour, à l'occasion du mariage de monseigneur le dauphin.* Après avoir fait l'énumération des frais, des repas, des spectacles, feux d'artifice, illuminations, bals, portés au plus haut point de magnificence, & dont la récapitulation montoit à un capital de vingt millions, l'auteur terminoit ainsi sa feuille vraiment originale :

« Je propose de ne rien faire de tout cela, mais de
» remettre ces vingt millions sur les impôts de l'année,
» & sur-tout sur la taille. C'est ainsi qu'au lieu d'amu-
» ser les oisifs de la cour & de la capitale par des diver-
» tissemens vains & momentanés, on répandra la joie
» dans l'ame du cultivateur ; on fera participer la nation
» entiere à cet heureux événement, & l'on s'écriera jus-
» qu'aux extrêmités les plus reculées du royaume :
» *Vive Louis le bien-aimé !* Un genre de fêtes aussi
» nouveau couvriroit le roi d'une gloire plus vraie &
» plus durable, que toute la pompe & tout le faste
» des fêtes asiatiques, & l'histoire consacreroit ce trait
» à la postérité avec plus de complaisance que les détails
» frivoles d'une magnificence onéreuse au peuple, &
» bien éloignée de la grandeur véritable d'un monar-
» que, pere de ses sujets. »

Il y avoit trop de gens accrédités, intéressés à ce que cette idée ne réussît pas, pour qu'on y fît attention ; ils s'efforcerent seulement d'empêcher que les cris des malheureux ne parvinssent jusqu'au trône, & sur-tout jusqu'à la princesse, dont le cœur jeune, sensible & tendre auroit été sûrement ému. On affecta de faire insérer dans la gazette de France (1) qu'il y avoit à Nantes beaucoup de bled, dont les mauvais tems, le débordement des rivieres & autres contrariétés avoient jusques-là empêché la circulation.

Ce fut sous ces funestes auspices que madame la dauphine arriva à Compiegne. Le roi étoit très-empressé de la voir, de savoir si elle étoit jolie. On raconte que lorsque le prince de Poix vint lui apprendre la nouvele de l'arrivée de l'archiduchesse à Strasbourg, le sieur Bouret, secretaire du cabinet, lui présenta en même tems le contrat d'échange fait sur la frontiere ; S. M. très-familiere avec ce serviteur, lui demanda comment il trouvoit madame la dauphine, si elle avoit de la gorge ? Il répondit que madame la dauphine étoit charmante de

(1) Voyez la gazette de France, du lundi 14 mai 1770.

figure, qu'elle avoit de très-beaux yeux, &c. « Ce n'est
» pas cela dont je parle, reprit S. M. en gaieté : je vous
» demande si elle a de la gorge ? — Sire, je n'ai pas
» pris la liberté de porter mes regards jusques-là, répli-
» qua l'adroit courtisan. — Vous êtes un nigaud, con-
» tinua le monarque en riant, *c'est la premiere chose*
» *qu'on regarde aux femmes.* »

On peut juger par cette historiette de l'avidité avec laquelle Louis XV parcourut sa bru en approchant d'elle. Il fut au-devant jusqu'au terme prescrit, où cette princesse, conformément au cérémonial, descendit de carrosse, se jetta aux genoux de S. M. qui la releva avec bonté & l'embrassa. Ils coucherent à Compiegne, & le lendemain en passant à Saint-Denis, furent voir madame Louise, une des dames de France, qui depuis peu avoit pris le voile aux carmélites de cette ville. Tout Paris s'étoit cantonné sur la route, & c'étoit une double haie de carrosses depuis Saint-Denis jusqu'à la porte Maillot. La famille royale soupa au château de la Muette, où Louis XV ne rougit point de présenter lui-même la comtesse Dubarri à madame la dauphine, & de la faire manger avec cette princesse.

Madame la dauphine avoit ignoré jusqu'à ce moment le rôle de madame Dubarri, dont elle entendit parler souvent à sa cour. Un jour impatiente d'entendre répéter continuellement ce nom à ses oreilles, elle demanda ce que faisoit cette femme qui causoit tant de bruit ? On lui répondit qu'elle amusoit le roi. *Cela étant*, s'écria ingénuement la jeune archiduchesse, *je me déclare sa rivale.* Elle n'étoit plus tentée de la devenir en ce moment, qu'on l'avoit à coup sûr mieux instruite ; mais attentive à flatter le goût du monarque, S. M. lui ayant demandé comment elle trouvoit cette dame, elle répondit, *charmante ;* ce qui combla le royal amant. Il est certain qu'elle étoit alors la femme la plus remarquable à la cour par sa figure sans apprêt, & par ses graces naturelles. On la pouvoit dire belle de sa propre beauté, & par une singularité encore plus merveilleuse, elle

étoit à l'extérieur la plus décente dans ſon maintien & dans ſon propos.

Le roi, M. le dauphin & la famille royale revinrent de la Muette coucher à Verſailles. Madame la dauphine y reſta ſeule, pour obéir aux loix de l'égliſe de ne pas habiter ſous le même toit que ſon futur époux. Elle ne ſe rendit que le lendemain au château, où, après s'être revêtue de ſes habits de cérémonie, elle fut à la chapelle recevoir la bénédiction nuptiale. L'on y admira la princeſſe qui, au milieu d'un monde inconnu & dans l'étonnement naturel de tant de choſes nouvelles, ne parut point embarraſſée, & remplit le cérémonial avec beaucoup d'aiſance & avec des graces uniques.

L'après-midi un monde immenſe s'étoit répandu dans les jardins, où étoient les diſpoſitions du feu & de l'illumination qui devoient s'exécuter le ſoir. On vit avec peine au milieu de tant de préparatifs d'une fête ſuperbe, que ces lieux étoient en fort mauvais ordre & reſſembloient en certains endroits aux jardins d'un château en décret. D'abord les eaux, partie eſſentielle en pareil jour, ne jouoient pas & n'étoient pas en état de jouer; pluſieurs baſſins étoient à ſec, le canal même étoit malpropre & plein de fange. Des ſtatues mutilées & éparſes à terre annonçoient la négligence qu'on avoit eue de les relever ou d'en ſouſtraire aux yeux les débris. Il n'y avoit pas juſqu'aux marches des eſcaliers qui ne fuſſent horriblement dégradées : point de violons, point de danſes, point de victuailles pour le peuple, qui n'étoit pas dans cette gaieté, premier caractere d'une fête publique. Quelques bateleurs ſe diſpoſoient ſeulement à jouer des farces pour le ſoir. Le ciel en outre fut peu d'accord avec la terre, & deux orages effroyables obligerent les curieux de s'en aller ſans voir le feu & l'illumination, remis à un tems plus favorable. Par une autre négligence indigne de la majeſté du lieu, les cours, à neuf heures du ſoir, n'étoient pas même éclairées comme celle d'un particulier. Les corridors, les paſſages étoient reſtés dans une profonde obſcurité. Pas un lam-

pion, pas une lanterne à la façade intérieure ni à la façade extérieure du palais. La ville de Versailles ne parut participer en rien à ce grand événement, & Paris reçut le reproche d'avoir fait les choses avec la plus grande mesquinerie. On vit avec indignation les pauvres qui demandoient l'aumône ce jour-là comme les autres : ni cervelats, ni pain, ni vin pour eux. Les grands seigneurs ne se distinguerent pas davantage, & le magnifique palais du ministre de Paris, du comte de Saint-Florentin, n'étoit éclairé que par deux ifs de lampions, peu élevés de terre.

Du reste, tous ceux qui entrerent aux appartemens le jour du mariage, & sur-tout ceux qui assisterent au festin royal, convinrent qu'ils n'avoient jamais vu de coup-d'œil aussi miraculeux : ils prétendirent que toutes les descriptions qu'ils en feroient seroient au-dessous de la vérité, & que celles qu'on lit dans les romans de féérie ne peuvent en donner qu'une idée très-imparfaite. La richesse & le luxe des habits, l'éclat des diamans, la magnificence du local, éblouissoient les spectateurs & les empêchoient de rien détailler. Madame la dauphine étoit la personne sur qui les yeux se portoient le plus avidement, & retirés par respect y revenoient sans cesse. Voici le portrait qu'on en traça dans le tems. « Cette princesse, d'une taille grande pour son âge, est » maigre sans être décharnée, & telle qu'une jeune per» sonne non encore formée. Elle est très-bien faite, bien » proportionnée dans tous ses membres. Ses cheveux » sont d'un beau blond ; on juge qu'ils seront par la » suite d'un châtain cendré : ils sont admirablement » plantés. Déjà la majesté réside sur son front ; la forme » de son visage est d'un bel ovale, mais un peu alongé. » Elle a les sourcils aussi bien fournis qu'une blonde » peut les avoir. Ses yeux sont bleus sans être fades, » & jouent avec une vivacité pleine d'esprit. Son nez » est aquilin, un peu effilé du bout. Madame la dau» phine a la bouche petite, quoiqu'ayant les levres » épaisses, sur-tout l'inférieure, qu'on sait être la *levre*

» *Autrichienne*

» *Autrichienne :* l'éclat de son teint est éblouissant, & » elle a des couleurs naturelles qui pourroient la dis» penser de recourir au rouge. Son port est celui d'une » archiduchesse ; mais sa dignité est tempérée par la » douceur, & il est difficile, en contemplant cette » princesse, de se refuser à un respect mêlé de tendresse. »

Le bal-paré, la partie des fêtes la plus ennuyeuse, parce que tout y est d'étiquette, occasionna aussi beaucoup de tracasseries. S. M. en avoit fixé d'avance le cérémonial. Elle étoit convenue, d'après les instances de l'ambassadeur de l'empereur & de l'impératrice-reine, qu'elle marqueroit quelque distinction à Mlle. de Lorraine, qui avoit l'honneur d'être de leur auguste maison ; en conséquence qu'elle la nommeroit pour danser avant toutes les duchesses, immédiatement après les princesses du sang, comme M. le prince de Lambesc immédiatement après les princes. Cela fit une affaire sérieuse. Les ducs & pairs s'assemblerent chez M. de Broglio, évêque & comte de Noyon, comme le plus ancien des pairs pour lors à Paris. Et malgré l'horreur de l'église pour la danse, on y discuta, rédigea & lut un mémoire, que le prélat fut chargé de présenter au roi. Pour le rendre plus solemnel, ils requirent en cette occasion l'adhésion de la haute noblesse, dont un grand nombre donna sa signature. Le roi, fort embarrassé à son ordinaire, éluda de décider, & se rejetta sur ce que la danse au bal étoit la seule chose qui ne pouvoit tirer à conséquence, sur ce que le choix des danseurs & danseuses ne dépendoit que de sa volonté. (1) Elle invoqua leur fidélité,

(1) Ces expressions sont tirées de la singuliere *Lettre du roi aux ducs*, que voici en entier. Elle est du 17 mai 1770.

« L'ambassadeur de l'empereur & de l'impératrice-» reine, dans une audience qu'il a eue de moi, m'a » demandé de la part de son maître [& je suis obligé » d'ajouter foi à tout ce qu'il dit] de vouloir marquer » quelque distinction à mademoiselle de Lorraine, à » l'occasion présente du mariage de mon petit-fils avec

attachement, soumission & même amitié. Cette réponse, peu digne d'un grand monarque, ne fit que prêter au ridicule, & il n'assista à la cérémonie que ceux qui ne purent s'en dispenser.

On ne finiroit pas de détailler les fêtes, spectacles & réjouissances qui se succéderent pendant plus d'un mois. Mais comment passer sous silence l'effroyable catastrophe du 30 mai, de cette nuit désastreuse, où, au sein d'une joie tumultueuse, il périt plus de monde qu'il n'en périt souvent dans une action sanglante ! C'étoit le jour où la ville avoit fait exécuter son feu d'artifice. Le local étoit on ne peut mieux choisi, autour de la statue de Louis XV, dans ce vaste emplacement qui a plus l'air d'une plaine que d'une place. Au feu devoit succéder une illumination sur les boulevards, ce qui déterminoit la foule à déboucher par une rue fort large, aboutissante au rempart. C'est cependant dans cette rue que se passa un carnage, dont il n'y a point d'exemple. Trois circonstances concoururent à l'augmenter. 1°. Un complot formé par les filoux de causer un engorgement, une presse, un tumulte considérable, afin de pouvoir, au

---

» l'archiduchesse Antoinette. La danse au bal étant la
» seule chose qui ne puisse tirer à conséquence, puisque
» le choix des danseurs & des danseuses ne dépend que
» de ma volonté, sans distinction des places, ou rangs,
» ou dignités, exceptant les princes & princesses de
» mon sang, qui ne peut être comparé ni mis en rang
» avec aucun autre François, & ne voulant d'ailleurs
» rien innover ce qui se pratique à ma cour, je compte
» que les grands & la noblesse de mon royaume, en
» vertu de la fidélité, soumission, attachement & même
» amitié qu'ils m'ont toujours marqués & à mes prédé-
» cesseurs, n'occasionneront jamais rien qui puisse me
» déplaire, sur-tout dans cette occurence ci, où je
» desire marquer à l'impératrice ma reconnoissance du
» présent qu'elle me fait, qui, j'espere ainsi que vous,
» fera le bonheur du reste de mes jours. »

Bon pour copie.

SAINT-FLORENTIN.

milieu du désordre, faire leurs coups de main & voler impunément. Plusieurs cadavres de ces scélérats reconnus, attesterent leur crime. 2°. La négligence de l'architecte de la ville à faire applanir le terrein par où devoient s'écouler environ six cents mille spectateurs, à combler des fossés qui se trouvoient dans les passages, & à écarter les divers obstacles qui pouvoient resserrer ou gêner la circulation. 3°. L'insuffisance de la garde & la lésinerie du bureau de la ville, de n'avoir pas voulu accorder au régiment des Gardes-Françoises une gratification de mille écus, comme l'exigeoit le maréchal duc de Biron, pour les mettre sur pied ce jour-là & suppléer à la foiblesse & à l'incapacité des archers de la garde bourgeoise.

Quoi qu'il en soit, on enleva sur-le-champ cent trente-trois cadavres restés sur la place, qu'on déposa au cimetiere de la paroisse de la Madelaine de la Ville-l'Évêque pour être reconnus, & auxquels on fit ensuite un service solemnel par ordonnance du lieutenant-criminel, rendue sur le réquisitoire du procureur du roi. A ce nombre, en joignant les blessés, les estropiés & suffoqués, conduits dans les maisons voisines ou dans des hôpitaux & morts peu après; tous ceux qui, croyant d'abord en être quittes & crachant le sang, par suite, sont dans le cours de six semaines devenus victimes de leur curiosité, on calcula que l'on pouvoit en compter onze à douze cents. Ce qui indigna, ce fut de voir, trois jours après ce désastre, M. Bignon, le prévôt des marchands, qu'on en regardoit comme le principal auteur, se montrant en public dans sa loge à l'opéra.

Au contraire, M. le dauphin fut cruellement affligé d'avoir été la cause indirecte de ce malheur. Il envoya au lieutenant de police son mois de deux mille écus, le seul argent dont il pût disposer, pour soulager les plus malheureux. Madame la dauphine, mesdames, les princes du sang suivirent cet exemple. Divers corps l'imiterent aussi. Le parlement, dont un des membres avoit failli être du nombre des morts, voulut prendre connois-

ſance du fait & remonter aux cauſes. On citoit un exemple de cette eſpece, quoique de beaucoup moins grave, arrivé ſous Louis XII, ſuivant lequel le prévôt des marchands & les deux premiers échevins avoient été mis à l'amende pour n'avoir pas aſſez veillé à un pont qui avoit manqué; ce qui occaſionna la mort de quatre ou cinq citoyens. Il y avoit de quoi effrayer M. Bignon. Mais l'avocat-général Séguier, dans ſon compte rendu, le diſculpa: il attribua le tout à la fatalité, & les magiſtrats ſe trouvant d'ailleurs diſtraits par d'autres objets qui les touchoient davantage, il en fut quitte pour la peur & pour un réglement qui reſtreignit la juriſdiction de la ville en pareil cas.

Quand on eut épuiſé cette triſte matiere, qu'on fut las d'en parler & qu'on eut vomi toutes les malédictions contre le prévôt des marchands, on en revint à des objets plus agréables: on ne s'entretenoit que de madame la dauphine; on applaudiſſoit à ſes vivacités, à ſes gentilleſſes, à la franchiſe avec laquelle elle s'étoit ſouſtraite aux gens qui l'entouroient. Elle n'avoit fait rien cependant que de l'agrément du roi. Elle appelloit *madame l'étiquette* la comteſſe de Noailles, ſa dame d'honneur, très-grave, très-auſtere, qui lui repréſentoit à chaque inſtant qu'elle dérogeoit aux uſages de ſon rang, & n'en ſuivoit pas moins ſes fantaiſies, ſur-tout dans les choſes contraires à la gaieté de ſon caractere, ou à ſa ſanté. Elle marchoit ſeule, ſans écuyer; elle ſortoit quand & comme elle vouloit; elle ſe promenoit à pied; elle formoit ainſi ſes facultés phyſiques, & faiſoit valoir les forces que l'âge développoit chez elle. Elle invitoit à dîner, à ſouper, quand l'idée lui en venoit, ſes freres, ſes ſœurs, ſes tantes, & elle alloit manger chez eux avec la même liberté: en un mot, elle rappelloit autant qu'elle pouvoit la familiarité intime avec laquelle vit dans ſon intérieur la cour de Vienne, qui, très-jalouſe du cérémonial en public, eſt pleine d'aiſance & de bonhommie au-dedans.

Cette façon de vivre, analogue au fond du caractere

de Louis XV, lui auroit infiniment convenu dans ces tems heureux, où il avoit la même innocence que ſa petite-bru. Mais à un certain âge l'on ne ſe réforme point. D'ailleurs ſes miniſtres, ſes favoris, ſa maîtreſſe avoient intérêt qu'il ne ſe livrât pas trop à ſa famille; & ſi ſon amitié, ſa bonté pour madame la dauphine ne lui permirent pas de la contraindre autant qu'ils l'auroient deſiré, du moins parvinrent-ils à l'éloigner d'elle, au lieu de l'en rapprocher, à quoi l'auroit néceſſairement conduit le ton facile qu'elle avoit pris avec Sa Majeſté.

Après tous les ſpectacles dont la galanterie françoiſe avoit amuſé madame la dauphine, le roi lui en fournit un plus majeſtueux, qu'on ne voit qu'en ce royaume, & dont le coup-d'œil impoſant auroit pu donner à la princeſſe une idée de la grandeur du trône où elle étoit deſtinée à s'aſſeoir un jour, s'il n'eût été en même tems accompagné de la conſternation de tous les acteurs. Nous voulons parler du lit de juſtice du 27 juin. Dans ſon origine & ſelon ſa vraie nature, un lit de juſtice eſt une ſéance ſolemnelle du roi au parlement, pour y délirer ſur les affaires importantes de ſon état. C'eſt la continuation de ces anciennes aſſemblées générales, qui ſe tenoient autrefois, & qu'on connoiſſoit ſous le nom de *champ de mars* ou *de mai*, nommées enſuite *placités généraux*, *cours plenieres*, *plein parlement*, *grand-conſeil*.

Les rois y ſiégeoient alors ſur un trône d'or. Depuis que ces aſſemblées ſe ſont formées dans l'intérieur d'un palais, on y a ſubſtitué un dais & des couſſins. De-là le nom de lit de juſtice, parce que dans le langage antique un ſiege couvert d'un dais s'appelloit un lit. Cinq couſſins forment le ſiege de ce lit. Le monarque eſt aſſis ſur l'un, un autre tient lieu de doſſier, deux ſervent comme de bras & ſoutiennent les coudes de S. M. Le cinquieme eſt ſous ſes pieds. Charles V renouvella cet ornement; Louis XII dans la ſuite l'a refait à neuf; il ſubſiſtoit encore ſous le regne de Louis XV, qui en a ſi

souvent usé qu'il ne seroit pas surprenant qu'il en fallût aujourd'hui un nouveau.

Les rois réunissoient dans ces assemblées générales tous ceux qui avoient droit de suffrage, les princes, les pairs, les barons, les sénateurs ou gens de loi. Le souverain y faisoit proposer, & souvent proposoit lui-même le sujet de la délibération. Celle-ci étoit véritable & sérieuse; chacun opinoit tout haut, afin que le roi pût entendre les avis & les peser. A présent, au contraire, c'est le chancelier qui va recueillir les voix dans les rangs différens. Chacun parle bas, où ne parle pas. Le prince n'entend rien de cette scene muette, où, par une étrange interversion de la nature des choses, il se trouve hors d'état d'en profiter & persiste dans une résolution prise, sans que l'objet de la séance qui, dans l'institution, étoit de l'éclairer, de l'y confirmer, ou de l'en détourner suivant le bien ou le mal qu'on y découvriroit, ait été rempli aucunement.

Dans la forme primitive des lits de justice, on ne pouvoit trop desirer de ces assemblées, dont il résultoit de la lumiere & des connoissances pour le souverain, des biens infinis pour les peuples, des avantages inestimables pour le royaume. Les maux publics y étoient exposés, les surprises dévoilées, la vérité parloit & brilloit dans tout son jour. (1)

Un lit de justice aujourd'hui n'est qu'un simulacre des anciens : le roi ne fait qu'y répéter ce qu'il avoit décidé dans son conseil. Tout y passe sans examen préalable, sans délibération véritable. C'est un acte de puissance absolue, qui n'a lieu communément que pour des loix rejetées par les cours, & conséquemment pour des loix mauvaises & désastreuses : c'est un jour de deuil pour la nation.

Tel fut celui où assista madame la dauphine dans une lanterne. Il se tint avec le cérémonial ordinaire à Ver-

(1) On peut voir là-dessus une *Lettre sur les lits de justice*, datée du 28 août 1756.

failles. Le chancelier ayant pris les ordres du roi, y prononça un discours dont le résumé étoit, que S. M. n'avoit d'abord pas voulu admettre la requête de demande en justification par-devant la cour des pairs, que lui avoit présentée le duc d'Aiguillon au mois de janvier 1769, persistant dans son intention d'éteindre les troubles de la Bretagne & de ne permettre rien qui pût les réveiller; que depuis S. M. ayant vu que ledit commandant de Bretagne se trouvoit compromis par des informations faites dans cette province, & voulant connoître par elle-même quelle étoit la nature de ces accusations, elle avoit rendu des lettres-patentes pour cette instruction; que l'accès du trône avoit été ouvert, les formes avoient été suivies, les témoins entendus, tout l'appareil exécuté; mais que S. M. avoit reconnu avec indignation dans le cours de la procédure : 1°. qu'on se permettoit de s'ingérer de l'examen & de la discussion d'ordres émanés du trône, & qui, liés continuellement avec l'administration, devoient rester dans le secret du ministere; qu'on avoit poussé la témérité jusqu'à annexer des arrêts du conseil aux dépositions. 2°. Qu'il régnoit dans toute cette affaire une animosité révoltante, une partialité marquée; que plus on la fondoit, plus on y trouvoit un mystere d'horreurs & d'iniquités, dont S. M. vouloit détourner les yeux; qu'en conséquence il lui plaisoit de ne plus entendre parler de ce procès, arrêter par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, & imposer un silence absolu sur toutes les parties des accusations réciproques.

Ce discours fut suivi de l'enrégistrement des lettres-patentes nouvelles, qui annulloient tout ce qui avoit été fait jusqu'alors, tant contre le duc d'Aiguillon que contre les sieurs de la Chalotais & de Caradeuc; qui ordonnoient que tout acte concernant cette affaire fût regardé comme non avenu, défendant à qui que ce soit de la réveiller, & imposant respectivement le silence le plus absolu.

Nos lecteurs déjà soulevés d'indignation au récit de ce

fait, nous dispensent d'aucune réflexion sur la démarche humiliante où l'on avoit amené le monarque dans cette affaire, qui pour la troisieme fois se terminoit ainsi. Il sembloit qu'on ne l'eût porté à lui donner à celle-ci le plus grand éclat que pour le rendre plus solemnellement la dérision de la France & de l'Europe entiere. Lui seul peut-être de son royaume n'en rougit pas. Dès le soir même il nomma le duc d'Aiguillon du voyage de Marly & l'admit à l'honneur de souper avec lui.

Le parlement revint furieux. Déjà prévoyant le coup d'autorité qui pourroit se frapper dans cette séance irréguliere, il avoit fait passer un arrêté en présence des princes & des pairs, où il déclaroit qu'il ne regarderoit jamais comme justifié tout accusé qui le seroit dans un lit de justice, & notamment le sieur duc d'Aiguillon. Pour empêcher la suite de cet arrêté, le roi, en sortant de l'assemblée, intima aux princes & pairs qui le reconduisoient, suivant l'étiquette, des défenses de se rendre le lendemain au palais, ainsi que de prendre aucune part à la délibération commencée concernant l'ex-commandant de Bretagne, leur donna ordre dans le cas où se trouvant en la cour à l'occasion de quelqu'autre affaire, on voudroit agiter celle-là, de se retirer sur-le-champ.

Le chancelier, toujours rusé, se flattoit par cet incident de donner le change au parlement; mais celui-ci ne perdit pas de vue son objet principal, & rendit un arrêt à jamais mémorable, [2 *juillet*] où, déclarant que le duc d'Aiguillon étoit gravement inculpé & prévenu de soupçons, même de faits, qui entachoient son honneur, il suspendoit ce pair des fonctions de la pairie, jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la cour des pairs, dans les formes & avec les solemnités prescrites par les loix & ordonnances du royaume que rien ne peut suppléer, il se fût pleinement purgé, &c.

Des commissaires du parlement se transporterent sur-le-champ par ordre de la cour chez l'imprimeur, pour faire imprimer sous leurs yeux la minute, dont il fut tiré dix mille exemplaires & fait signification dans

l'heure au duc d'Aiguillon qui se trouva chez lui, & les chambres ne se séparerent qu'après qu'il leur eût été rendu compte de l'exécution entiere de l'arrêt.

M. de Maupeou, pris pour dupe à son tour par cette tournure, à laquelle il ne s'attendoit pas, éprouva toute l'humeur qu'il avoit donnée au parlement quand on lui présenta cet arrêt, & le déchira de dépit. Il falloit recourir de nouveau au roi & essuyer les reproches de S. M. Il falloit casser cet arrêt & très-incessamment : il falloit couper court aux suites que cela ne manqueroit pas d'avoir ; arrêter la fermentation qui en alloit résulter dans les autres cours, sur-tout à Rennes & aux états de Bretagne, qui devoient s'ouvrir cette année. C'étoit une hydre de tracasseries ; cent remontrances pour une qui alloient naître ; peut-être des suspensions de service, des cessations, des démissions. S'il eût été seul à diriger son maître, tout cela ne l'eût pas effrayé : il connoissoit son corps ; il avoit calculé le genre de résistance que chaque membre pouvoit opposer, & il savoit comment s'y prendre pour gagner les uns, pour intimider les autres, pour le subjuguer ainsi avec le tems & en détail ; mais il étoit contrebalancé par l'ascendant que le duc de Choiseul conservoit encore sur l'esprit du roi. Ce ministre l'avoit démasqué ; il n'y avoit aucun espoir de le regagner, & il n'ignoroit pas qu'au contraire le duc intriguoit sourdement pour exciter & soutenir les parlemens dans leurs entreprises. La vengeance, cette passion si active dans certaines ames, lui fit concevoir l'espoir de vaincre les difficultés, de surmonter les obstacles & de renverser jusqu'au bienfaiteur auquel il devoit son élévation ; extrêmité où il le forçoit de se porter, puisqu'il étoit devenu son ennemi. Il fallut pour cela se lier plus étroitement au duc d'Aiguillon, le favori de la favorite.

Dès le lendemain de l'arrêt, le chef de la justice en fit rendre un par le roi dans son conseil, qui le cassoit & enjoignoit à l'accusé de continuer ses fonctions de pair de France. Il le fit signifier au parlement d'une maniere

G 5

insolite & méprisante. Cela fournit matiere à de nouvelles remontrances, & il y avoit bien de quoi ; car, indépendamment de toutes les formes violées, quoi de plus bizarre que dans une instance contenant des délits aussi graves, concernant les troubles d'une grande province, durant depuis plusieurs années, ayant donné lieu à des procédures monstrueuses, ayant compromis la liberté d'une infinité de citoyens, de trouver tour-à-tour innocens les accusés & les accusateurs ; qu'après avoir déclaré tels les procureurs-généraux, de déclarer aussi tel le commandant qui les avoit inculpés ? Quoi de plus contradictoires, qu'après être convenu solemnellement de la nécessité de laver la pairie des crimes d'un pair, ou le pair des crimes qu'on lui imputoit (1) ; qu'après avoir fait dire au roi qu'il vouloit que la liberté des opinions fût entiere ; que les coupables fussent punis, s'il y en avoit, avec la plus grande sévérité, de lui faire ensuite prononcer aveuglément qu'il n'y en a point ? Quoi de plus absurde que de prétexter que c'est pour appaiser & ensevelir à jamais dans l'oubli les dissentions, lors qu'ayant tenté vainement cette voie à différentes reprises, l'on a éprouvé que c'est le moyen au contraire de les faire renaître, de les augmenter & les perpétuer ?

La maniere dont s'étoit conduit M. de la Chalotais en pareil cas, & celle dont se conduisit le duc d'Aiguillon, décident seules quel étoit le vrai coupable. Ce dernier, bien loin de se plaindre, comme le premier, qu'on empêchât par une tournure aussi despotique son innocence d'éclater, bien loin d'insister auprès du roi pour qu'il voulût bien lui permettre de se justifier juridiquement & laisser un libre cours à la justice, eut la mal-adresse de manifester publiquement sa joie, & dès le soir du jour où l'arrêt de cassation fut rendu, de donner un souper splendide à ses partisans & à ses créatures. Le duc de Brissac n'en pensa pas de même. Ce seigneur, d'un génie

---

(1) Expressions du discours du chancelier à l'ouverture de la séance du 4 avril.

romanesque & dont les expressions portent toujours l'empreinte de son imagination vive, originale & pittoresque, s'écria énergiquement, *que l'accusé avoit sauvé sa tête, mais qu'on lui avoit tordu le cou.* Comme c'étoit à la comtesse que le duc d'Aiguillon devoit l'acte d'autorité du roi, on ne manqua pas de consigner le fait dans ce malin vaudeville :

Oublions jusqu'à la trace
De mon procès suspendu,
Avec des lettres de grace
On ne peut être pendu :
Je triomphe de l'envie ;
Je jouis de la faveur ;
Graces aux soins d'une amie,
J'en suis quitte pour la peur.

Cependant les remontrances du parlement furent portées au roi, & une phrase qui s'y trouva dirigée spécialement contre le chancelier, où, en parlant des dernieres lettres-patentes, on s'écrioit : *est-ce impéritie, est-ce mauvaise foi de la part du rédacteur ?* acheva de l'aliéner. Il jura que les auteurs l'effaceroient de leurs larmes, & dès-lors il vouloit faire décerner par S. M. quatre lettres de cachet contr'eux ; mais elle ne se rendit pas pour le moment à sa suggestion, dans la crainte d'une fermentation qu'elle conservoit encore l'espoir de calmer. Elle le perdit bientôt. Non-seulement le parlement de Paris persista à s'occuper des suites de l'affaire, mais plusieurs classes de province firent des arrêtés contre le duc d'Aiguillon. Celui de Bordeaux sur-tout se signala par un qui valut au jeune magistrat, (1) son auteur, & la captivité & l'illustration. Deux magistrats (2) du

(1) M. Dupaty, avocat-général de cette cour ; ce qui rendit l'accusation plus grave, en ce qu'étant l'homme du roi il étoit dispensé de se mêler de la délibération, bien loin de la suggérer.

(2) Messieurs de la Noue & de Laiae.

parlement de Rennes, plus intéressés que tout autre à ne pas souscrire au despotisme du souverain, furent arrêtés à Compiegne en sortant de l'audience du roi. Le monarque ne sachant plus comment se tirer du labyrinthe où il s'étoit jeté, las d'errer à l'aventure & de tomber de piege en piege, résolut de s'en confier absolument au chancelier & d'éprouver si, en lui remettant son autorité, il en sortiroit à son honneur. Il se réduisit au rôle de simple spectateur, bien résolu de le siffler, comme ses courtisans, s'il ne tenoit pas parole & échouoit : ce que son bon-sens lui faisoit prévoir, & cependant il lui remit ses destins. C'étoit ce que vouloit M. de Maupeou; non qu'il eût aucun plan fixe, mais il connoissoit trop les hommes pour ne pas calculer jusqu'où l'on peut les mener par la crainte des châtimens ou l'appâts des récompenses.

Il commença par un coup d'autorité, digne de lui & de tout ce qui avoit précédé. Il mena le roi au parlement, surpris & à peine ayant eu le tems de se rassembler. Il fit enlever du greffe toutes les minutes de la procédure concernant le duc d'Aiguillon. Il fit intimer par S. M. des défenses de délibérer, d'agiter même cette matiere. Il fit en quelque sorte chasser de la grand'-chambre MM. des enquêtes & des requêtes, qui eurent ordre du roi de sortir & de se rendre à leurs chambres, & par plusieurs petites ruses de forme, il gagna les vacances, & se donna le tems de méditer d'autres entreprises plus décisives.

M. de Maupeou concevoit parfaitement qu'il ne réussiroit jamais, s'il ne se débarrassoit du ministre qui l'offusquoit. C'est à quoi il travailla, de concert avec le duc d'Aiguillon, qui n'y étoit pas moins intéressé, & la comtesse Dubarri qui le détestoit de plus en plus, & ne pouvoit lui pardonner ses mépris. Celle-ci, plus franche que les deux autres, ne se cachoit pas de son antipathie; & ce qui la rendoit plus dangereuse auprès du maître, c'est qu'elle y donnoit une tournure puérile & folâtre, très-agréable à Louis XV. Quelquefois elle prenoit une

orange dans chacune de ses mains, & les lançoit en l'air alternativement en s'écriant : *saute, Choiseul ! saute, Praslin !* Une autre fois ayant renvoyé un cuisinier qui ressembloit au duc son ennemi, elle dit au roi : *j'ai chassé aujourd'hui mon Choiseul, quand chasserez-vous le vôtre ?*

Qui le croiroit ? Celle qui contribua le plus à l'événement, fut la duchesse de Grammont, sa sœur. On eût dit que non contente d'avoir été la premiere cause de son discrédit, elle n'avoit point de cesse qu'elle ne l'eût fait absolument expulser de la cour, tant elle s'y prit gauchement pour se venger & supplanter sa rivale. Au lieu de tenir ferme à Versailles & de miner sourdement à la maniere des courtisans, elle ne put renfermer sa rage, elle s'exila elle-même, sous prétexte de voyager. Elle fut aux eaux, & ayant passé par différentes villes de parlement, elle fournit matiere à une inculpation grave, odieuse & plus propre que toute autre à irriter le roi. On lui fit entendre qu'elle avoit eu des conférences avec eux & les avoit excités à la résistance, en les assurant de la protection de son frere. Cette accusation produisit un tel effet sur l'esprit de S. M., que dès-lors elle se refroidit sensiblement envers son ministre, elle ne l'honora pas d'un mot de conversation, quoiqu'elle continuât encore de travailler avec lui & de l'admettre à ses soupers.

Louis XV avoit fort à cœur de se voir débarrassé des tracasseries de ses parlemens, mais peut-être n'auroit-il jamais pris un parti violent contre le duc de Choiseul, si à ce grief on n'en eût joint un autre, celui de chercher à allumer la guerre avec les Anglois, comme le moyen de se rendre nécessaire & de reprendre toute son influence. Cette accusation, assez vraisemblable, conforme au génie de ce ministre, suggérée par les circonstances, étoit cependant difficile à prouver, & le roi hésitoit toujours. En vain sa charmante maîtresse, dans ces orgies où le prince brûlant d'amour, & la tête échauffée des vins exquis qu'elle lui versoit, se

prêtoit à tous ses desirs, lui avoit fait déjà signer plusieurs fois le renvoi du duc de Choiseul; le matin, revenu à lui, il jettoit au feu cet arrêt de proscription. Le chancelier eut recours au moyen extrême qu'il méditoit depuis long-tems. Il fit porter au parlement un édit contenant dans son préambule les inculpations les plus graves contre les magistrats; ensorte qu'ils ne pouvoient l'enrégistrer sans se déshonorer. Ses émissaires furent à réclamer contre. Lit de justice [7 *déc.*] en conséquence, où, malgré leur arrêt, ils eurent la mortification de voir siéger le duc d'Aiguillon parmi les pairs. Protestations de leur part, représentations, suspension du service dans leur douleur profonde, qui ne leur laisse pas l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie & de l'honneur des sujets. Enfin commence ce combat étrange, dans lequel le roi s'obstine à ne pas écouter son parlement qu'il n'ait repris ses fonctions, & le parlement à ne pas reprendre ses fonctions que le roi ne l'ait écouté. Depuis quinze jours duroit le spectacle incroyable d'un monarque s'annonçant comme absolu, exigeant que sa volonté fasse loi, & d'un corps de magistrats résistant quatre fois à ses ordres, donnés soit par écrit de sa main royale, soit de sa bouche, soit par des lettres de jussion les plus précises & les plus caractérisées, sans que depuis ce tems le prince eût déployé la puissance despotique qu'il s'approprioit & qu'il déclaroit résider dans son essence. Paris étoit dans l'attente, & cet événement faisoit la matiere de la discussion de tous les politiques & des diverses classes de citoyens. Les grands, les militaires qui sont pour une obéissance absolument passive, pour que le roi fasse tout ce qu'il veut, dans l'espoir de jouir à leur tour du même privilege, à raison du droit du plus fort, blâmoient hautement le parlement & le jugeoient coupable d'une révolte criminelle. Le clergé, ennemi juré d'un corps qui s'étoit toujours opposé à ses prétentions, qui l'empêchoit d'étendre son pouvoir, & de subjuguer l'autorité même en subjuguant les consciences,

animé de l'eſprit de charité qui le dévore, dévouoit la magiſtrature aux derniers ſupplices. Le peuple, accablé d'impôts, mangeant le pain fort cher, ſans la moindre réſiſtance de la part de ceux qu'il étoit accoutumé à regarder juſques-là comme ſes peres & ſes défenſeurs, voyoit la querelle aſſez indifféremment : il ne s'intéreſſoit pas à un corps qui le trahiſſoit lâchement & ne s'échauffoit que ſur ce qui lui étoit perſonnel. Les philoſophes ſeuls, les vrais François, un peu plus profonds raiſonneurs, ſaiſiſſant les conſéquences intermédiaires de la chûte du parlement, gémiſſoient de lui voir enlever une autorité qu'il n'avoit exercée que pour lui-même, mais que dans un moment d'enthouſiaſme patriotique il pouvoit mieux employer, au lieu que par ſa chûte s'établiſſoit le deſpotiſme le plus formidable. Dans cette criſe violente les magiſtrats qui s'attendoient chaque nuit à ſe voir enlever par lettre de cachet, étoient ſurpris de ſe trouver encore libres chaque matin. Mais le moment n'étoit pas arrivé, & il en réſulta ſeulement ce que deſiroit la cabale conjurée contre le duc de Choiſeul. Madame Dubarri, ſoufflée par le duc d'Aiguillon & le chancelier, diſoit au roi, à meſure qu'excédé de cette lutte pénible il verſoit dans ſon ſein ſes perplexités & ſa douleur, que rien ne finiroit tant que le parlement ſe ſentiroit appuyé à la cour par un miniſtre qu'il regardoit comme capable d'arrêter les coups qu'on voudroit lui porter, comme plus puiſſant que S. M. même, tant qu'il exiſteroit une correſpondance entr'eux. C'étoit prendre par ſon foible Louis XV, qui conſentit décidément à l'expulſion de M. de Choiſeul. Le duc de la Vrilliere, nouvelle dignité qu'avoit acquiſe le comte de Saint-Florentin pour ſes bons & loyaux ſervices en Bretagne, vint lui porter la fatale lettre de cachet conçue en ces termes :

» Mon couſin. Le mécontentement que me cauſent
» vos ſervices, me force à vous exiler à Chanteloup,
» où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je
» vous aurois envoyé beaucoup plus loin, ſi ce n'étoit

» l'estime particuliere que j'ai pour madame la duchesse
» de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante.
» Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre
» un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin,
» qu'il vous ait en sa sainte garde. »

La présence de son collegue étoit une circonstance humiliante, en ce que ce ministre, oncle du duc d'Aiguillon, ne pouvoit qu'être très-satisfait intérieurement de sa commission. Aussi l'exilé ne fut-il pas dupe de son compliment de condoléance & lui répondit: *Monsieur le duc, je suis persuadé de tout le plaisir que vous avez à m'apporter une pareille nouvelle.* Du reste, jamais favori ne sortit de place avec plus de gloire. Sa disgrace fut un triomphe. Quoiqu'il lui fût enjoint de ne recevoir personne pendant son séjour à Paris, une foule immense de gens de toute espece se fit inscrire à sa porte, & le duc de Chartres, son ami particulier, força toutes les barrieres & fut se jeter dans ses bras en l'arrosant de larmes.

Le lendemain, jour de son départ, ceux qui n'avoient pu voir le duc de Choiseul, furent se mettre sur sa route, & le chemin se trouva bordé d'une quantité de carrosses formant une double haie.

Il n'y eut que le maréchal d'Etrées qui ne mêla point ses acclamations à tant d'autres. Il étoit mourant. Quand on lui apprit le renvoi de son ennemi capital, il se ranima: *Le b.... est donc parti*, s'écria-t-il, *j'expire satisfait!* Et il passa peu après.

D'où provenoit tout-à-coup cet excès de fanatisme? Le duc de Choiseul méritoit-il tant de regrets? Son renvoi étoit-il une vraie calamité pour la France? Il est certain qu'on le prônoit beaucoup dans ce tems-là; que ce ministre, très-critiqué, étoit devenu depuis peu l'idole d'un certain parti & de la multitude aveugle qui juge sur parole & se laisse entraîner par quiconque a l'intérêt ou le desir ardent de diriger son affection. Les membres du parlement, moins sans doute par admiration de ses talens, que par haine contre leurs

ennemis communs, affectoient de dire dans toutes les sociétés que c'étoit le plus grand ministre qu'eût eu la France; que ce feroit la plus grande perte qu'elle pût faire s'il étoit disgracié, & de cette répétition continuelle d'éloges particuliers il en étoit résulté un concert général de louanges, auquel on souscrivit, sans que personne eût pu trop assigner le motif de son suffrage. C'est par ses opérations qu'il faut le juger, par la comparaison de la situation où étoient ses départemens lorsqu'il les prit, avec la situation où il les a laissés.

On ne peut raisonnablement lui attribuer les malheurs de la guerre en 1756 : le cours en étoit trop avancé lorsqu'il vint à la tête des affaires, pour pouvoir le changer. Il faut même lui savoir quelque gré de la paix, que nous aurions peut-être faite plus honteuse sans son pacte de famille, dont l'Espagne eut seule à se repentir, quoiqu'elle ne parût pas lui en témoigner de l'humeur, par l'espoir qu'il lui donna vraisemblablement d'un succès plus heureux par la suite. Il feroit fastidieux de reprendre la récapitulation de ses œuvres, comme secretaire d'état de la marine, de la guerre, des affaires étrangeres : nous en avons donné le tableau, & l'on peut en juger. Nous n'insisterons que sur un point, sur le ton de dépendance où il avoit monté tous les départemens, ce qui étoit sans exemple; sur sa prodigalité excessive envers ses créatures : défauts avec lesquels on ne peut jamais être grand ministre, parce qu'ils tendent nécessairement à faire échouer tout ce que le génie pourroit entreprendre, parce qu'aujourd'hui où tout est calcul, le monarque le plus redoutable, le plus sûr de vaincre, est celui qui par son économie s'est ménagé assez de facultés pour soutenir le plus long-tems les dépenses de la guerre. Sous ce point de vue, toutes ses savantes & artificieuses combinaisons pour travailler de divisions intestines, ou occuper de querelles étrangeres les nations que redoutoit son maître, étoient fausses, en ce qu'il sacrifioit pour cela les trésors du royaume, l'énervoit & le mettoit de plus en plus hors d'état de reprendre sa

ſupériorité. Lorſque M. de Vergennes, ambaſſadeur de France à Conſtantinople, qu'il preſſoit de faire déclarer la Porte contre l'impératrice de Ruſſie, lui écrivoit : *Je ferai armer les Turcs quand vous voudrez ; mais je vous préviens qu'ils ſeront battus ; que cette guerre tournera contre vos intentions, en rendant la Ruſſie plus glorieuſe & plus puiſſante* : ce négociateur ſe montroit, ſans doute, bien ſupérieur en politique à M. de Choiſeul.

Ce qui prouve encore le plus la profondeur de ſes vues, c'eſt que malgré tant de déſavantages, on ne peut guere douter qu'il ne ſongeât ſérieuſement à replonger la France dans la guerre, comme l'en accuſerent ſes ennemis auprès du roi. Les ordres qu'il avoit donnés aux officiers paſſés dans l'Inde à cette époque, étoient abſolument hoſtiles, à ce qu'ils ont déclaré depuis. C'étoit par l'Eſpagne qu'il comptoit la faire commencer ; & au moyen du pacte de famille ſon maître s'y trouvoit engagé malgré lui. La foibleſſe du caractere de Louis XV lui répondoit qu'il ne réſiſteroit point aux réquiſitions de cette alliée, qui nagueres s'étoit ſacrifiée pour lui, & que par cette même foibleſſe, ſentant le beſoin qu'il avoit d'un miniſtre tenant dans ſes mains les fils divers de tant d'intrigues, il n'oſeroit le renvoyer.

Le ſujet du différend alors étoit une prétention des Eſpagnols ſur les isles Falkland & Malouines, où ils s'étoient emparés du port Egmont, dont ils avoient chaſſé les Anglois. Ceux-ci ſe plaignoient hautement d'une entrepriſe qui n'étoit rien moins, ſelon eux, qu'une infraction aux traités les plus ſolemnels, & menaçoient de ſe porter aux dernieres extrêmités ſi l'on ne leur donnoit ſatisfaction. Les conférences s'entamerent avec beaucoup d'aigreur de part & d'autre, & ce qui confirme que l'Eſpagne n'agiſſoit que par une impulſion étrangere, c'eſt qu'à peine le duc de Choiſeul fut-il hors du miniſtere, que la face de la négociation changea ; que non-ſeu-

lement S. M. Cath. consentit de désavouer l'entreprise sur le port Egmont & de rendre les isles Falkland, mais qu'elle accéda même à une acceptation pure & simple de l'évacuation, sans insister sur un examen pacifique de ses droits, dont on étoit d'abord convenu, & auquel se refusa bientôt avec hauteur la cour de Londres. Ce fut donc un bonheur réel que l'expulsion de ce ministre brouillon & turbulent dans ce moment critique. En vain, ne pouvant trop articuler en détail le bien qu'il avoit produit durant son ministere, ses partisans s'écrioient vaguement qu'il en imposoit aux Anglois, qu'ils le craignoient ; sa retraite, loin d'être le signal de la guerre, fut le sceau de la paix, sans que les ennemis de la France aient osé depuis se prévaloir, jusqu'à la fin du regne, de ses malheurs, de ses divisions, de sa foiblesse & de son anéantissement.

Quoique le roi n'eût pas contre le duc de Praslin les mêmes motifs de mécontentement que contre le duc de Choiseul, sa disgrace étoit une suite nécessaire de la premiere : il reçut le même jour une lettre de cachet beaucoup plus courte & plus méprisante. Elle portoit : « je n'ai plus besoin de vos services, » & je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez » dans vingt-quatre heures. » A l'humiliation près, ce seigneur n'auroit pas été affligé de sa retraite. Il ne conservoit sa place que par complaisance pour son cousin ; il ne soupiroit au fond qu'après le repos : c'étoit son vœu secret. Sa disparition du département de la marine ne fit aucune sensation ; & cependant à ne considérer que le méchanisme de ses fonctions, il ne les avoit pas mal remplies, & il donnoit plus d'inquiétude aux rivaux de la France que son cousin, qu'on s'efforçoit de peindre comme leur épouvantail. On comptoit en ce moment dans les ports soixante-quatre vaisseaux, indépendamment de ceux qui étoient sur les chantiers, toutes les matieres nécessaires pour en construire dix ou douze de plus, & environ cin-

quante grosses frégates ou corvettes : (1) c'étoit en cinq ou six ans un rétablissement prodigieux des forces maritimes de la France, qui annonçoient de quoi elle étoit capable avec de l'économie, vertu favorite dont il avoit éprouvé le succès dans ses propres affaires, & qu'il appliquoit aussi heureusement à celles du roi. Peut-être lui fit-elle négliger de former des matelots & des officiers par des armemens plus fréquens. Mais la marine marchande pouvoit suppléer au premier objet & même au second, s'il eût eu la force de changer à cet égard la constitution du régime de l'épée.

Ce fut en cela qu'il pécha essentiellement. Au lieu de suivre les erremens de son prédécesseur, il ne fit qu'étendre les prérogatives, encourager l'insolence, les déprédations & le luxe de ce corps, en rompant l'équilibre de pouvoir qu'avoit établi dans les arsenaux entre le commandant & l'intendant l'ordonnance de 1689. Il porta la premiere atteinte à ses réglemens, qui tomberent bientôt en désuétude & furent remplacés par toutes les bizarreries des esprits novateurs qui lui succéderent. Il poussa la complaisance pour ces messieurs jusqu'à s'occuper de leurs plaisirs en faisant construire des salles de comédie dans les différens ports. Il posa la premiere pierre à celle de Brest, & assista à son ouverture. Si après une instruction très-longue du fameux procès de l'ordonnateur de la Louisiane contre le gouverneur de cette colonie, que le premier, victime de ses chagrins, des persécutions, & peut-être des crimes atroces de son adversaire, n'eut pas le bonheur de voir finir, M. de Kerlerec, capitaine de vaisseau, le chef militaire dont il s'agit, succomba avec ignominie ; c'est que M. de Rochemore, d'un nom distingué, laissa pour venger

(1) C'est le compte que rend lui-même, de son administration, M. le duc de Praslin dans sa lettre à M. le comte de Vergennes, dont on a déjà parlé.

sa mémoire une femme active, courageuse, qui balança, à force de patience, de sollicitations, de faveur & de crédit, les menaces de son puissant adversaire.

On peut reprocher encore à l'administration de M. de Praslin le despotisme exercé dans les colonies, & sur-tout à Saint-Domingue, où par une mauvaise foi révoltante, ayant obligé les habitans de se racheter de la milice, on rétablit les milices quelque tems après, & les magistrats forcés de prendre la défense des habitans relativement aux suites des désordres qu'elles occasionnerent, furent traités avec encore plus d'indignité que ceux de la mere-patrie; troublés dans leurs fonctions, menacés, arrêtés, on les transporta en France, & constitués prisonniers ils furent remplacés dans leur tribunal de la maniere la plus illégale.

La cession de la Louisiane à l'Espagne, quoiqu'un démembrement de son département, fut une faute sans doute à attribuer au ministre des affaires étrangeres plutôt qu'à lui. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point c'en étoit une en politique d'abandonner un pays, le plus fertile, le plus salubre, le plus varié, le plus beau du monde : nous en avons parlé suffisamment. Mais nous gémirons de sa mollesse à faire statuer dans le conseil sur les plaintes que lui adresserent les malheureux habitans de cette colonie, à faire valoir leurs réclamations auprès de S. M.; enfin sur la dureté ou plutôt sur la barbarie qu'elles provoquerent, lorsqu'un gouverneur étranger, sans autre forme de procès, fit fusiller douze des plus illustres chefs de la Nouvelle-Orléans, dont le crime prétendu n'étoit qu'un attachement trop aveugle pour un maître qui ne le méritoit pas, & qui d'ailleurs transportoit, sans leur consentement, à un souverain étranger, un droit de vie & de mort qu'il n'avoit pas lui-même.

Après l'expulsion des Choiseul, il eût été mal-adroit de la part du chancelier de ne pas laisser se rasseoir, au moins un moment, la fermentation du parlement. Il

mit en sujet le prince de Condé. Il savoit qu'amoureux de la princesse de Monaco, qui plaidoit en séparation avec son mari, il avoit le plus grand desir de voir juger ce procès interrompu avec le cours ordinaire de la justice. M. de Maupeou se servit de cet illustre agent pour faire entendre aux magistrats, que s'ils vouloient reprendre le service, S. M. étoit disposée à retirer son édit. Trompés par une entremise aussi auguste, ils retournerent à leurs fonctions, ils témoignerent leur reconnoissance à son altesse, en expédiant promptement & favorablement l'affaire à laquelle elle s'intéressoit. Mais bientôt de nouvelles lettres de jussion plus précises les dissuaderent. Ils furent obligés d'en revenir à rester les chambres assemblées de nouveau, & pour plier un peu les intérêts de la nation aux leurs ils résolurent, en interrompant l'examen des affaires des particuliers, de s'occuper de tout ce qui intéressoit les affaires publiques, & en conséquence celle des bleds étant une des plus essentielles, ils y vaquerent avec un zele affecté dont le peuple ne fut pas dupe.

Le chancelier, maître du champ de bataille, profita de la circonstance pour déclarer au roi que c'étoit le vrai moment d'assurer à jamais son autorité, & de prévenir l'insurrection de ses parlemens en tenant ferme, en déployant toute la sévérité de sa justice & en faisant, s'il le falloit, sauter quelques têtes des plus mutins, afin que les magistrats reconnussent que ce n'étoit plus un jeu.

Pour entendre ce mot indécent, ce semble, dans la circonstance, mais qui avoit une très-grande signification, il faut savoir que précédemment le premier président ayant porté au roi les représentations de sa compagnie, du 3 décembre, S. M. les lui demanda & les jeta au feu, puis lui remit un papier qui devoit contenir sa réponse, suivant l'usage : quelle fut la surprise de M. d'Aligre, en l'ouvrant, d'y lire ces mots : *il faut que V. M. écoute les représentations avec beaucoup d'humeur ; qu'elle ait l'air même très-en colere & les jette au feu.* Il fut obligé de rentrer & de demander au chancelier si c'étoient

bien là les paroles du roi dont il devoit être porteur. Ce qui déconcerta un peu le chef de la justice.

Pour rendre sa conduite plus recommandable auprès du roi, M. de Maupeou lui fit comprendre que dans tous les cas elle tendoit au même but d'une maniere ou d'autre; si le parlement revenoit à son devoir & convaincu des volontés du souverain se conformoit à l'édit, c'étoit une loi dont il ne devoit plus s'écarter sans un crime de désobéissance, & il s'ôtoit à l'avenir les divers prétextes dont il avoit jusques-là coloré ses démarches séditieuses; s'il persévéroit dans sa résistance, on ne pouvoit avoir une cause plus juste de destituer de leurs offices des magistrats réfractaires & de les remplacer par d'autres acceptant les conditions qu'on leur prescriroit: il étoit intimément persuadé qu'il lui resteroit toujours un *noyau de parlement*, c'étoit son expression, comme à Pau, à Rennes, & que c'en étoit assez pour former facilement une autre cour. Il comptoit sur la plus nombreuse partie de la grand'chambre, sur les abbés & sur ses créatures, qui se démasqueroient au besoin. Le corps entier ne pouvant être ébranlé, il crut triompher en attaquant séparément les membres.

Tous, [*le 19 au 20 janv.* 1771] la même nuit, à la même heure, sont éveillés au nom du roi. Deux mousquetaires entrent dans leur chambre & leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, de répondre par écrit à cet ordre, *oui* ou *non*, & de signer ce mot seul, sans périphrase, sans adoucissement. En effet plusieurs, même des plus fermes, furent intimidés de cette tournure; partageant l'effroi de leur femme, de leurs enfans, de leur maison en pleurs, ils eurent la foiblesse de se rétracter: mais au moment où leur ennemi se félicitoit du stratagême & en rendoit compte à S. M., ranimés par leurs confreres, & réunis en corps le lendemain, ils désavouerent leur erreur de la nuit.

On étoit trop avancé de part & d'autre; il n'y avoit plus moyen de reculer. La nuit suivante on réveille encore les magistrats. Un huissier de la chaîne notifie

à chacun d'eux un arrêt du conseil, qui déclare leurs charges confisquées, qui leur défend de faire désormais leurs fonctions & de prendre même la qualité de membres du parlement. A peine il est sorti, que des mousquetaires surviennent & leur apportent des lettres de cachet, qui les exilent tous dans des lieux différens & très-éloignés les uns des autres.

Toute cette conduite étoit si étrange, si odieuse, si tyrannique, que le chancelier fut pris lui-même pour dupe, & abandonné de ses propres partisans, n'eut pas ce noyau sur lequel il comptoit. Pas un magistrat qui ne se mît en devoir de subir sa punition, & les seuls gens du roi lui resterent. Il étoit homme à ressources & leva cette premiere difficulté en venant lui-même installer le conseil pour tenir lieu de parlement. Il a depuis avoué que dans le premier moment de la fermentation où étoit Paris alors, il avoit dû s'armer de courage & n'étoit pas tranquille lorsqu'il se rendit au palais. Il fut bientôt rassuré. La scene se passa en présence d'une foule immense de gens les plus qualifiés de la cour, de militaires & de citoyens de tous les ordres, sans qu'on témoignât autre chose que la consternation. Quand ce premier sentiment fut dissipé, le Parisien reprit sa gaieté, & MM. du conseil en furent quittes pour les quolibets, les sarcasmes, les épigrammes des persifleurs, & les huées de la populace & des clercs.

Après avoir érigé ce tribunal fantastique, mais qui lui donnoit le tems de se reconnoître, M. de Maupeou ne craignît plus que deux choses : que le Châtelet ne cessât ses fonctions dans Paris & que les parlemens de province n'en fissent autant. Il prévint le premier inconvénient en évitant toute collusion entre la cour supérieure & l'inférieure, jusqu'à ce qu'il en eût corrompu les chefs ; & quant au second, il refusa très-adroitement, il fit répandre le bruit par ses émissaires, que la suspension des affaires particulieres, arrêtées par le parlement de Paris, avoit été la faute la plus capitale que le corps exilé eût commise ; que sans elle il n'auroit pu jamais

jamais exécuter ses projets de vengeance, & qu'il desiroit fort que les autres classes en fissent autant, afin d'avoir un motif de les détruire à leur tour. Ces propos insidieux les effrayerent. Au lieu d'envoyer leurs démissions à-la-fois, ou de rester les chambres assemblées, d'intercepter tout le cours de la justice d'un bout du royaume à l'autre, & par cette calamité générale de frapper les peuples d'une frayeur salutaire, d'exciter leurs réclamations respectueuses, d'inviter les princes, les pairs & les grands à les seconder, & d'inspirer au roi le desir de les entendre & d'instruire sa religion surprise, de lui en faire sentir la nécessité, ces compagnies se réduisirent à des remontrances multipliées que le monarque ne lut pas, qui ne parurent dans le public que comme des écrits ténébreux & criminels; elles redoublerent, au contraire, de zele dans l'expédition des procès, & firent dire qu'elles avoient besoin de ce coup de fouet. M. le chancelier eut ainsi le tems de travailler à l'aise & d'exécuter son plan de la régénération de la magistrature.

Il commença par créer six conseils supérieurs, à Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon & Poitiers. Le prétexte spécieux de ces établissemens fut d'accélérer l'expédition des affaires en diminuant l'étendue du ressort du parlement, & la cause véritable, de se faciliter le moyen d'acquérir assez de sujets pour compléter la nouvelle cour, en réduisant ainsi le nombre de ses membres. La premiere explosion faite, il ne craignit pas de reparoître une seconde fois au palais pour l'enrégistrement de l'édit de création de ces conseils. Il y prononça un discours, dont le but étoit d'insinuer à la nation qu'il n'y avoit rien de plus heureux pour elle que les arrangemens annoncés; mais qu'il avoit fallu profiter du moment où les magistrats anciens avoient disparu, pour arrêter le désordre & la grandeur du mal, affranchir la justice de ses entraves, faire éclorre enfin un ordre plus heureux, desiré depuis long-tems. Outre ce premier avantage, il annonçoit des réformes non moins salu-

taires, telles que de supprimer la vénalité des charges, de rendre gratuite l'administration de la justice, de simplifier les procédures & de faciliter la punition des crimes.

Ayant ainsi de beaucoup échancré le ressort du parlement, il s'occupa de trouver des sujets pour le composer, & il les réduisit au nombre de soixante & quinze. Le grand-conseil avoit plus que jamais à se plaindre de cette compagnie qui, depuis qu'il étoit rentré en fonctions, n'avoit cessé de le tourmenter. M. de Maupeou tourna ses regards vers cette cour, & se flatta d'en trouver la plus grande partie souple à son impulsion, d'autant que ce tribunal étoit le seul qui fût resté dans un honteux silence sur les outrages faits à la magistrature & aux loix. La chambre des comptes, quoique non moins vexée & méprisée par son rival, étoit en ce moment agitée d'une fermentation patriotique peu durable, mais qui ne lui laissa pas l'espoir d'en tirer parti, & quant à la cour-des-aides, il jugea nécessaire, au contraire, de la supprimer, afin d'éviter les contradictions qu'il en prévoyoit. Il s'estima trop heureux d'en séduire quelques membres. Il en choisit dans l'ordre des avocats, & convaincu de la nécessité de former promptement cet assemblage, il ne se rendit pas difficile sur le surplus. Il fut admirablement bien servi pour les clercs par l'archevêque de Paris, qui lui donna son propre neveu. Il ramassa de la sorte les deux tiers de ses conseillers. Le grand banc, qui ne devoit être composé que de cinq présidens, le premier compris, fut ce qui donna le plus de peine à ce créateur. Ce n'est pas qu'il manquât de gens aspirans aux honneurs du mortier: c'est que personne n'osoit rompre la glace. Il fut obligé de prendre des gens de nom, mais tarés, & pour chef il leur donna un conseiller d'état qui ne les valoit pas; c'étoit l'intendant de Paris, Berthier de Sauvigny, homme très-borné, & de la docilité duquel il étoit assuré, riche d'ailleurs. Comme c'étoit sa femme qui le conduisoit, il aiguillonna l'amour-propre de celle-ci &

ſon ambition. Elle détermina ſon mari qui, la veille de ſon inſtallation, rougiſſant encore du rôle qu'il avoit pris, n'avoit oſé ſe déclarer & pouſſoit de gros ſoupirs chez madame Berryer, ſans qu'on pût deviner la cauſe de ſa douleur, dont perſonne ne ſe doutoit.

Le parquet n'étoit pas aiſé à bien compoſer. Malgré la foibleſſe de ce corps & ſes careſſes, M. de Maupeou ne put le déterminer à s'agréger au nouveau tribunal. Il ne trouva que le jeune Fleuri, roué dans toute la force du terme, abymé de dettes, eſclave d'une femme avare, qui à force d'argent le décida à reſter ſeul de tout ſon corps & à accepter la place de procureur-général, qu'elle enviſagea moins du côté de l'honorifique que du côté du lucre immenſe qu'elle ſe propoſoit d'en retirer. Quant aux avocats-généraux, étant à deux, il crut un moment pouvoir les tirer du conſeil. Pour le premier, il avoit jetté les yeux ſur M. de Tolozan, fils d'un commerçant de Lyon, & trop heureux de s'illuſtrer ainſi tout-à-coup par une des premieres places de la magiſtrature. Il ſortoit de la cour des monnoies de cette capitale; il y avoit exercé en petit ces fonctions. Quoique dénué des premieres notions de la juriſprudence; quoiqu'il eût l'élocution peſante & la figure peu ſpirituelle, il avoit un fond d'amour-propre qui ſuppléoit à tout; il ſe regardoit comme l'aigle du conſeil, & par ſa conſtance au travail il réparoit ce qui lui manquoit du côté de la facilité. M. de Tolozan, trop dévoué au chancelier pour oſer lui réſiſter en face, n'avoit qu'une inquiétude; c'étoit que le perſonnage brillant qu'on lui offroit ne durât pas. Il avoit heureuſement pour ami M. le Gourée, avocat de mérite, qu'il conſulta. Celui-ci le diſſuada; il en exigea de retirer ſa parole, & de peur que M. de Maupeou, par ſon langage ſéducteur, ne le rengageât une ſeconde fois, il le conduiſit à ſa campagne, où ce maître des requêtes fit le malade juſqu'à ce que la perſécution fût paſſée par la nomination d'autres avocats-généraux. M. Giac, homme de rien, comme ſon confrere, étoit l'autre ſur qui comptoit le chancelier. Il s'autoriſa

de l'exemple de ſon ancien pour s'excuſer, & M. de Maupeou fut obligé de nommer deux ſujets entre les magiſtrats pris dans les cours.

Ce grand œuvre du chancelier ne put s'effectuer que dans l'eſpace de pluſieurs mois, encore imparfaitement. Quand il eut aſſez de ſujets pour l'érection de ſon ſimulacre de parlement, il fit tenir un lit de juſtice [13 *avril*] où il n'aſſiſta de princes que les enfans de France & le comte de la Marche; ce qui fit dire au roi à ce dernier, quand il le vit: *Soyez le bien-venu, nous n'aurons pas nos parens*. Le comte de la Marche le ſavoit avant S. M. Les autres princes du ſang, après avoir vainement tenté les derniers efforts pour ramener celui-ci, avoient fait une proteſtation contre tout ce qui devoit s'y paſſer, & envoyé encore chez S. A. à minuit la preſſer d'y adhérer. Dans ce lit de juſtice, le dernier & le plus mémorable, c'eſt-à-dire, le plus déſaſtreux du regne de Louis XV, furent lus trois édits. Le premier de caſſation de l'ancien parlement; le ſecond de caſſation de la cour-des-aides; & le dernier de transfuſion du grand-conſeil en nouveau parlement. Le roi termina la ſéance par ce petit diſcours:

« Vous venez d'entendre mes intentions, je veux » qu'on s'y conforme; je vous ordonne de commencer » vos fonctions lundi: mon chancelier ira vous inſtaller. » Je défends toute délibération contraire à mes volon- » tés, & toutes repréſentations en faveur de mon » ancien parlement, car je ne changerai jamais. »

S. M. prononça ces dernieres poroles, & ſur-tout le mot *jamais*, avec une énergie qui inſpira la terreur dans toute l'aſſemblée. C'étoit une aſtuce du chancelier qui, connoiſſant le peu de fonds à faire ſur les réſolutions de ſon maître, voulut le lier ſolemnellement par cette aſſurance authentique. Auſſi beaucoup de gens n'y crurent-ils pas; entr'autres un pair, le duc de Nivernois, un des treize réclamans contre cette infraction aux loix conſtitutives de la monarchie, & adhérens à la proteſtation des princes. Madame Dubarri l'ayant ren-

contré peu après le lit de justice, l'arrêta & lui dit: *Monsieur le duc, il faut espérer que vous vous départirez de votre opposition, car vous l'avez entendu, le roi a dit qu'il ne changeroit* jamais. — *Oui, madame*, répondit-il finement, *mais il vous regardoit.*

Dès le soir M. le chancelier vint pour la troisieme fois au palais installer le nouveau parlement. Tout Paris étoit sur la route de Versailles, empressé de voir ces magistrats, dont l'ignominie sembloit caractériser le sacerdoce naissant. Le seul M. Lambert, doyen du grand-conseil, en revenant de Versailles, où il avoit appris pour la premiere fois le rôle auquel on le destinoit, eut le courage de se soustraire au joug & de se rendre chez lui, au lieu de se rendre à la séance, & depuis ayant eu une lettre de cachet portant ordre de se joindre à ses confreres, il ne monta sur les fleurs de lys que pour protester plus authentiquement contre sa présence, & reprocher aux autres leur lâcheté; ce qui en entraîna plusieurs, mais le plus grand nombre eut le front de rester, & cela suffit pour le moment. Ce tribunal étoit très-précaire: abandonné presque de tous les suppôts de l'ancien, il n'avoit ni avocats, ni procureurs, ni plaideurs. En butte aux bons-mots, à la dérision, aux facéties, aux pamphlets, il étoit encore foudroyé par les parlemens, qui accumuloient sur ses membres des arrêts méprisans, des qualifications d'*instrus*, de *parjures*, de *violateurs* de leur ferment, (1) qui déclaroient d'avance nuls tous actes émanés d'eux. Tant de contradictions ne purent ébranler M. de Maupeou. Il savoit que l'autorité qui persévere, qui sait employer à propos les caresses & les menaces, les récompenses & les châtimens, est sûre de triompher dans un pays dont il connoissoit la bassesse, l'avilissement & la corruption. Il s'attacha seulement à maintenir Louis XV dans les dispositions où il l'avoit mis, à se conserver le pouvoir que S. M. lui avoit

(1) Expressions de l'*Arrêt du parlement de Rouen*, du 15 avril 1771.

confié, à lui faire frapper promptement tous les coups dont il auroit besoin pour parvenir à son but. A cet effet il se tint étroitement lié au duc d'Aiguillon & à la comtesse Dubarri, & c'étoit dans les soupers que celle-ci donnoit à son auguste amant, qu'elle continuoit à lui faire signer les divers ordres dont on avoit besoin, & auxquels son ame débonnaire ou pusillanime se fût peut-être refusée, s'il eût été de sang-froid. Quelquefois on l'intimidoit par l'exemple de Charles premier, dont la favorite avoit acheté le portrait. Elle le conduisoit au pied de ce tableau : « Voyez ce monarque infortuné, lui » disoit-elle ; vos parlemens auroient peut-être fini par » vous traiter comme il le fut par le parlement d'An- » gleterre, si vous n'aviez eu un ministre assez intré- » pide pour s'opposer à leurs entreprises & braver leurs » menaces. »

C'est par ces moyens ou de semblables, tous petits plus ou moins, mais multipliés, variés à l'infini, proportionnés aux personnes, aux lieux, aux tems, aux circonstances, que le chancelier parvint à s'arroger la portion la plus dangereuse du pouvoir souverain & fut assimilé aux anciens maires du palais. (1) Les lettres de cachet se décernoient, les prisons s'ouvroient, les militaires, les commandans de province marchoient à sa volonté, & si le sang ne coula pas sur les échafauds, c'est qu'il ne se trouva aucun patriote assez ferme pour les mériter. Tous les individus dans la magistrature subalterne, qui ne fléchissoient pas assez promptement aux ordres de M. de Maupeou, étoient vexés, destitués; tous ceux qui écrivoient contre ses opérations, ou qui les blâmoient publiquement, étoient enfermés. Les gazettes étrangeres prenoient-elles cette liberté ? il en faisoit défendre l'introduction. Au contraire, il se faisoit prôner par les autres, qu'il soudoyoit fort cher. Celle même de France, si renommée pour sa véracité, étoit

(1) Voyez une brochure du tems, intitulée: *Le Maire du palais*.

devenue l'organe du menfonge & de la calomnie. Du moins par fes notices artificieufes, mêlées de vrais & de faux, il répandoit avec rapidité les nouvelles qu'il vouloit accréditer, & foutenoit le moment d'illufion qu'il avoit intérêt de produire, pour déterminer tant d'hommes qui ne fe conduifent que d'après l'exemple, & parvenir à fes fins.

Le refte de l'année fe paffa en des deftructions de corps qu'il fupprimoit & recréoit au befoin, en ne les compofant que de gens dont il fût fur. C'eft ainfi que les divers parlemens de province, après avoir lutté quelque tems contre celui qu'on vouloit leur affimiler, furent fucceffivement anéantis & recréés. Alors on vit remonter fur ces mêmes fleurs de lys des magiftrats qui, nagueres, avoient couvert d'une flétriffure indélébile ceux qui oferoient s'y introduire par une pareille lâcheté. Un corps entier d'entr'eux, oubliant fa morgue de cour fouveraine qu'il étoit avant, confentit à n'être plus qu'une cour fubalterne, & toute la magiftrature du royaume, renouvellée à la Saint-Martin, ne fut déformais compofée que d'intrus ou de fchifmatiques.

M. de Maupeou, en cette circonftance, opéra plus que n'avoit ofé fe promettre en pareil cas M. le régent, qui convenoit avoir le pouvoir *de faire taire les avocats, mais non celui de les faire parler.* Il en vint à bout. Son nouveau tribunal fe trouva bientôt garni d'un barreau confidérable, d'orateurs diferts & de caufes curieufes & intéreffantes qui attirerent un auditoire auffi nombreux qu'aux jours les plus brillans de l'ancien palais.

La machine générale de la juftice ainfi remontée, Louis XV fentit pour la premiere fois la douceur d'être le maître, de faire toutes fes volontés fans oppofition, fans réclamation, fans remontrances; de ne plus fe voir obfédé de robes rouges ou noires, qui depuis cinquante ans le fatiguoient fans interruption. M. de Maupeou lui fit recueillir un autre avantage bien plus précieux pour fa maîtreffe, pour fes favoris, pour fes courtifans voraces qui plus que jamais affailloient le trône. Ce fut de faire

enrégiſtrer tous les édits burſeaux que pût enfanter le génie fiſcal, de les accroître & les étendre à volonté. Le chancelier dans ſon opération avoit obéré le fiſc public de quatorze ou quinze millions, dont il avoit diſpoſé pour ſéduire & corrompre, ſur-tout pour payer cette armée de délateurs & d'eſpions qu'il avoit à ſes gages. Il avoit chargé l'état d'environ cent millions de rembourſemens à faire, ou de cinq millions de rentes. Il falloit ſubvenir à cet accroiſſement de dépenſes; il falloit ſoudoyer tous ces ſuppôts affamés dont il avoit composé ſes tribunaux d'inſtitution nouvelle. Pour rendre la juſtice gratuite on força les tailles dans toutes les provinces, qui acheterent ainſi fort chérement ce prétendu bienfait. On mit un dixieme ſur les rentes perpétuelles, un quinzieme ſur les viageres: on doubla, tripla, quadrupla le marc d'or; on créa un centieme denier ſur les offices; on fit payer une ſeconde fois la nobleſſe à ceux qui l'avoient acquiſe; on étendit les ſols pour livre juſqu'à huit. Après dix ans de paix on prorogea indéfiniment le premier vingtieme & pour dix ans le ſecond, tous deux ſur nouvelles déclarations; ce qui ouvroit un libre cours aux vexations des prépoſés, vexations du moins que le parlement avoit arrêtées juſques-là par ſes enrégiſtremens, & qui faiſoient équivaloir ces deux vingtiemes à trois & peut-être à quatre. Enfin, il ſuffiſoit qu'on propoſât au miniſtre des finances quelques moyens de preſſurer la nation pour qu'il fût adopté. On porta dans un jour juſqu'à onze édits burſaux au palais; ce qui fit dire à juſte titre dans un écrit du tems, que Louis XV avoit mis à lui ſeul plus d'impôts que ſes ſoixante-cinq prédéceſſeurs enſemble. (1)

Il n'y avoit plus rien de ſacré: non-ſeulement toutes les propriétés particulieres étoient attaquées, mais on pilloit impunément les dépôts publics. Les capitulations des provinces étoient violées. La Normandie, réduite à deux conſeils ſupérieurs, s'étoit vu ravir ſans aucune

(1) Voyez les *Correſpondances*.

commotion le droit qu'elle avoit d'avoir un parlement dans la province. On menaçoit les états de Bretagne de les supprimer, s'ils ne se rendoient pas dociles aux volontés de la cour, & ils devenoient souples. La liberté des citoyens n'étoit pas respectée davantage : près de sept cents magistrats exilés ; les prisons regorgeant de captifs, les princes du sang disgraciés & tenus loin de la cour. Tel étoit l'état du royaume, que l'insensibilité générale rendoit plus désespéré en ne laissant entrevoir aucun remede. Sans doute la France s'étoit trouvée dans des crises infiniment plus cruelles, mais jamais dans cette léthargie profonde & stupide. Nulle énergie dans les individus ; tous les corps étoient réduits au silence. La noblesse d'une province frontiere ayant voulu s'assembler pour réclamer contre l'infraction de ses privileges, un commissaire, assisté d'un exempt de police, avoit eu la hardiesse d'en séparer les membres, d'en enlever plusieurs, & ils étoient revenus sains & saufs à Paris avec leurs victimes. Les chefs de la nation se laissoient braver impunément par l'auteur de la révolution, & l'on voyoit le premier prince du sang insulté jusques dans son palais par un ministre qui n'en étoit ressorti que plus audacieux & plus impudent. On s'en tenoit à des écrits, à des pamphlets remplis d'excellentes choses, mais qui n'étant avoués ni signés de personne, ne portoient aucune authenticité & annonçoient plutôt la timidité & l'effroi que tout autre sentiment dans leurs auteurs. Deux seuls d'entr'eux [encore l'un composoit-il en pays étranger] oserent mettre leur nom, & la patrie ne doit pas oublier ces défenseurs distingués, plus encore par leur zele que par leur haute naissance, le comte de Lauraguais & le vicomte d'Aubusson.

Mais il ne suffisoit pas au chancelier d'avoir arrêté toutes les réclamations, d'avoir étouffé jusqu'aux gémissemens & aux soupirs, d'endormir la nation sur le bord du précipice ; il falloit aussi que le roi ne fût circonvenu que de gens qui le retinssent dans la funeste sécurité où il l'avoit mis, qui calmassent ses anxiétés &

ses remords toujours prêts à renaître. C'est à quoi il avoit travaillé en faisant composer le conseil de membres intéressés à maintenir & consolider la révolution. Depuis l'expulsion du duc de Praslin la marine étoit restée vacante ; le duc d'Aiguillon y avoit été nommé un instant, mais on lui avoit fait entendre que ce n'étoit pas le moment d'entrer en place, précisément lorsque traduit sur la scene dans des mémoires diffamans des états de Bretagne qui duroient encore, il en alloit accroître la fermentation & les troubles ; qu'il devoit attendre que, lavé de nouveau par le roi, on se fût habitué à l'envisager dans un état d'innocence où il n'avoit pas été depuis long-tems. L'abbé Terrai avoit eu l'*interim* de ce département & auroit fort desiré le conserver. On avoit trop besoin de lui au timon des finances où l'on le laissa, & l'on nomma au département de la marine [9 *avril*] le sieur de Boynes. C'étoit une récompense que M. de Maupeou lui faisoit donner des services qu'il lui avoit rendus dans son opération : c'étoit sur-tout un détracteur violent des parlemens, très-propre à pérorer dans le conseil & à renverser les raisonnemens de quiconque oseroit parler en leur faveur.

Deux mois après [6 *juin*] le duc d'Aiguillon fut déclaré ministre des affaires étrangeres ; c'étoit encore une excellente acquisition pour le parti anti-parlementaire, & il n'y avoit aucun retour à craindre de la part d'un ennemi aussi implacable. Le département de la guerre avoit été refusé du comte de Muy, qui ne voulant pas fléchir le genou devant l'idole, trouvoit la cour trop corrompue, & sur-tout le ministere trop vil, pour y figurer ; trop vertueux pour gouverner sous un prince entouré de tous les vices ; en un mot, sembloit par inspiration se réserver à une époque plus heureuse. Au défaut de ce personnage qui, malgré toute son austérité, convenoit fort à certains égards au systême par ses vues religieuses & ses liaisons avec le clergé, si ardent pour l'œuvre du chancelier, on admit [4 *janvier*] en la personne du marquis de Monteynard, un homme foible,

médiocre dans son métier & fort ignorant sur le reste, qui du moins n'auroit ni le talent ni le courage de contrarier. On étoit sûr du duc de la Vrilliere, qui, à tant de titres, devoit redouter les *revenans* (1), & même de M. Bertin, personnage sournois, dont la conduite, étant contrôleur-général, avoit annoncé le goût pour le despotisme. Enfin l'abbé Terrai, par dessus tout, devoit s'opposer invinciblement à un rappel qui ne pouvoit guere lui être moins fatal qu'à M. de Maupeou.

Rassuré du côté du ministere, M. de Maupeou s'occupa de déterminer peu à peu les magistrats supprimés, en se faisant liquider, à paroître acquiescer à son ouvrage. Il se douta bien que la longueur de l'exil, que l'incommodité des lieux, que la crainte de perdre la finance de leurs offices en ébranleroient beaucoup; il savoit que plusieurs n'attendoient qu'un exemple; il le fit donner par le chef de la compagnie. M. d'Aligre, qui auroit dû rester le dernier, fut le premier à signer sa démission, à recevoir le remboursement de son brevet de retenue & à se montrer chez le chancelier. La crainte d'un château-fort, dont celui-ci le menaça, l'avarice & le desir de retrouver les plaisirs de Paris, furent les puissans mobiles qui le déterminerent. Le grand-banc le suivit bientôt & les conseillers ne tarderent pas à les imiter; ce qui entraîna naturellement tous les parlemens de province. Une chose flatta sur-tout le moderne réformateur de la justice; ce fut de voir le maréchal de Brissac, ce paladin à tête romanesque, digne des tems de l'ancienne chevalerie, devenu bas & vil à force d'ambition, prêter le serment, comme gouverneur de Paris, entre les mains du sieur de Sauvigny, & comparoir sans pudeur devant un tribunal illégal, réprouvé des princes, d'une partie des ducs & pairs & de la plus nombreuse & la plus saine portion de la nation. Mais la

(1) Expression dont on se servoit alors pour les parlemens, comme on s'en étoit servi auparavant pour les jésuites.

défection des princes, arrivée un an après, fut bien un autre triomphe pour M. de Maupeou.

On les connoissoit si mous, si asservis, qu'on avoit lu avec étonnement leur protestation. Ce n'étoit pas qu'on fût content de cet écrit, long, diffus, entortillé, hérissé de phrases du palais, d'un style dur & barbare, qu'on eût moins pris pour le vœu des chefs généreux d'une nation françoise & loyale, que pour l'acte de chicane d'un praticien subtil, cherchant à garotter son client dont il craint la mauvaise foi. (1) On assure que telle avoit été l'idée des rédacteurs, qui profitant du moment d'énergie de ces augustes personnages, les avoient ainsi enchaînés du mieux qu'ils avoient pu, pour les mettre presque dans l'impossibilité de revenir sur eux-mêmes, en réclamant d'avance contre leur propre présence par cette étrange formule: *si nos corps pouvoient être à ce point contraints*; autrement ils les auroient laissés aller, ils les auroient même excités à se rendre au lit de justice & à y parler avec la fermeté qui leur convenoit: démarche plus noble, plus digne de leur rang; démarche solemnelle, authentique, propre à diriger les différens corps de la nation & à leur servir de centre de ralliement. La crainte des auteurs de la protestation s'étoit justifiée par le peu de suite que les princes y avoient donnée. Les parlemens leur ayant même écrit pour savoir si l'imprimé qui se répandoit sous leur nom étoit avoué d'eux, ils tergiverserent & ne firent qu'une réponse vague, embarrassée & sur laquelle les cours ne pouvoient établir aucune sûreté & conséquemment aucune démarche vigoureuse.

M. de Maupeou n'ignoroit pas quel étoit leur caractere; il étoit bien sûr qu'avec le tems il les détacheroit du parti patriotique; c'est pourquoi il essaya d'abord de les effrayer, & détermina S. M. à leur marquer son indignation par l'exil. Le mariage de M. le comte de Provence se célébra même sans eux. Le comte de Clermont

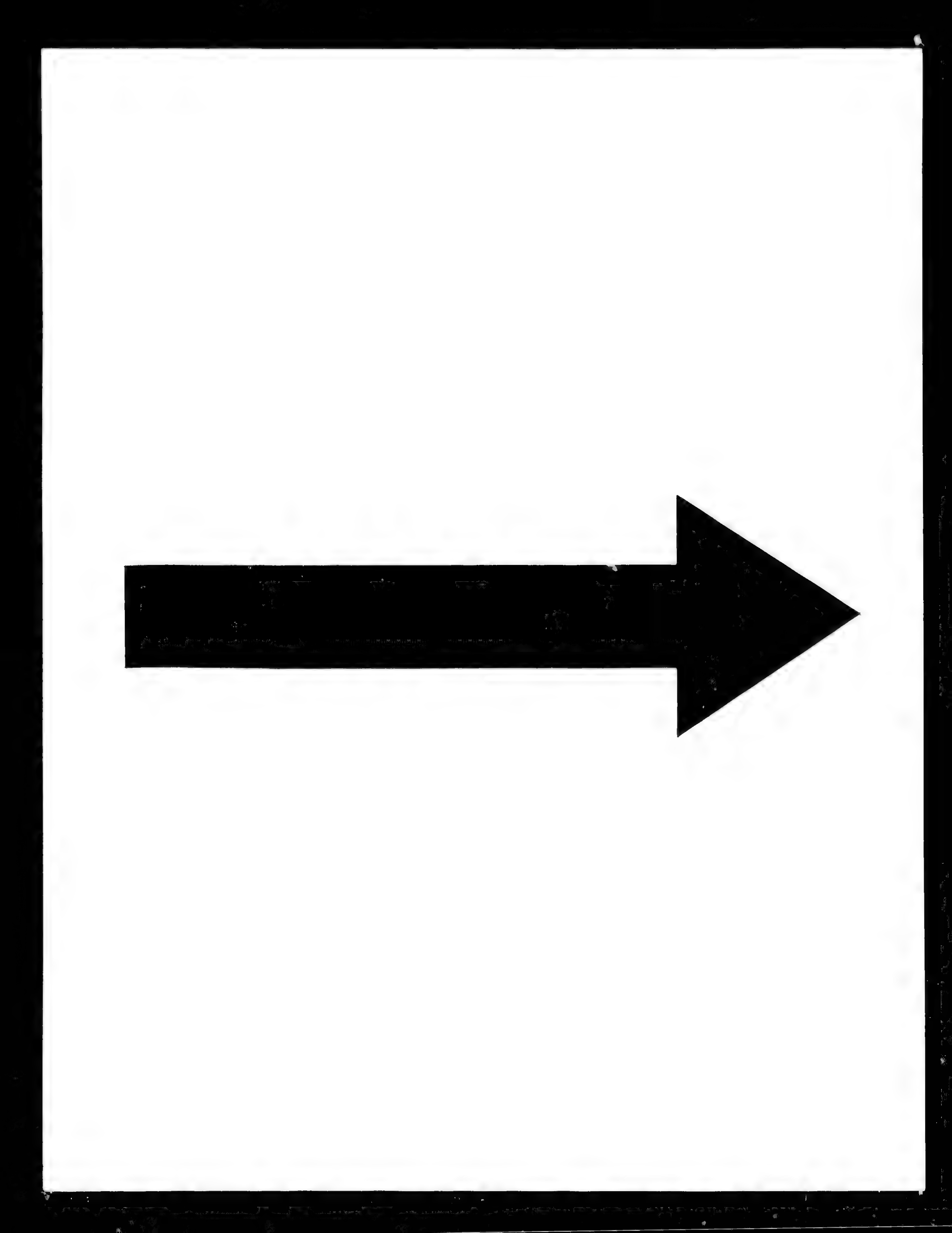
---

(1) Voyez l'*Espion Anglois*.

vivoit alors, il étoit malade; ne pouvant fortir, les conférences s'étoient tenues chez lui, & l'acte y avoit été dreffé. On ne l'avoit pas cru jufqu'alors fufceptible d'une réfiftance, d'un courage tels que l'exigeoient la crife où fe trouvoit la France & fon propre état. Ce fut lui cependant qui, facrifiant ce qu'il avoit de plus cher, donna l'exemple aux autres, & fur-tout à fon neveu le prince de Condé, qu'il contint tant qu'il vécut. Le comte de Clermont tenoit tout ce qu'il avoit des bienfaits du roi; il avoit été élevé avec S. M.; elle l'honoroit d'une amitié particuliere. Il fe vit mourir prefque fans fecours, privé de cette [illegible], fans que Louis XV daignât envoyer favoir de [illegible] [illegible]elles. Mais s'il perdit les bonnes graces de fon [illegible] il en fut bien dédommagé par la bienveillance [illegible] [illegible]ation, par les larmes qu'elle répandit fur fa tombe [illegible]

Après la mort de l'oncle, M. de Maupeou fe flatta de pouvoir féduire plus facilement le neveu. Il le connoiffoit ambitieux; il favoit que le comte d'Artois, le troifieme enfant de France à marier, avoit du goût pour *mademoifelle*; il lui fit infinuer par des émiffaires adroits que c'étoit le cas de fe rapprocher de la cour, & de tâcher de mettre à profit la paffion de ce jeune prince, avant qu'on lui eût deftiné une princeffe étrangere. Dix-huit mois fe pafferent encore fans que la négociation réuffit; mais les befoins de finance fe faifant fentir, ce fut un autre motif déterminant qu'on mit en avant, & que firent valoir fur-tout les gens de la maifon de S. A., ennuyés de ne recevoir ni argent ni graces. Enfin le chancelier eut la joie de lire [*déc.* 1772] une lettre de foumiffion au roi, écrite par le prince de Condé & le duc de Bourbon. Ce dernier, quoique marié, étoit encore enfant. La perfpective du cordon bleu dont il avoit été fruftré à l'âge où les princes du fang en font décorés, fut le jouet frivole qui l'attira: ce qui donna lieu au quolibet fur leur premier voyage à Verfailles, que *le Pere & le Fils étoient allés chercher le Saint-Efprit.*

Les ducs d'Orléans & de Chartres ne tarderent pas à



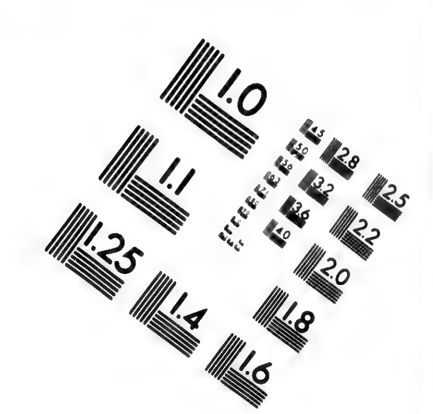
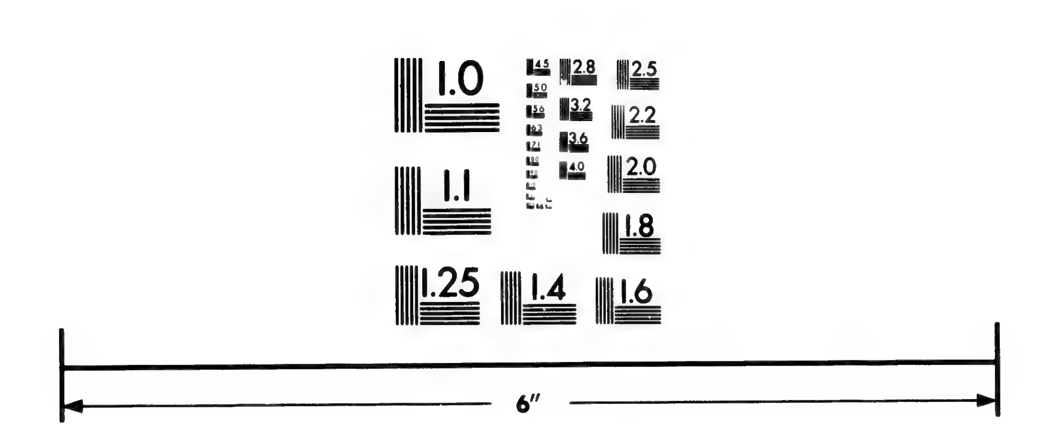
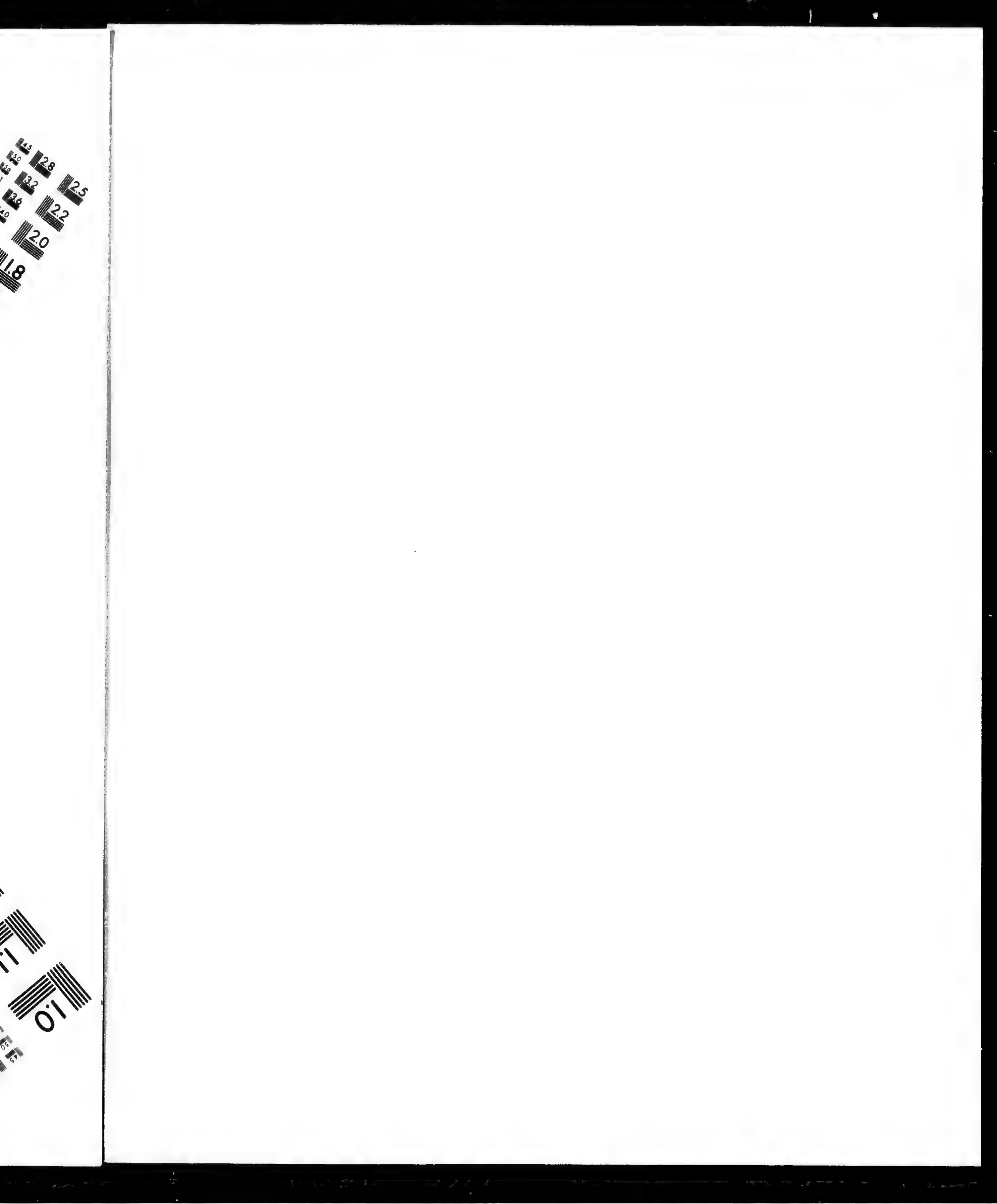


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





ſuivre. Le premier étoit mu par une femme de qualité, aſpirant à l'honneur de remplacer la premiere princeſſe du ſang. Madame de Monteſſon ne perdit pas ce projet de vue depuis pluſieurs années, & ce fut elle qui mit en jeu M. de Maupeou, ſi habile à ſe ſervir de tous les moyens de corruption. Il lui fit concevoir que le retour de ſon amant à la cour par ſon canal ſeroit le meilleur moyen de ſe rendre favorable le roi, de gagner du moins la comteſſe Dubarri, qui pourroit l'appuyer auprès du monarque. Le prince de Conti reſta ſeul inébranlable & n'en fut pas fâché, en ce qu'il fixoit ainſi mieux les regards de la nation & en devenoit l'idole. On prétend que c'eſt à la cour que furent compoſés ces couplets abominables, où l'on le peignoit le fouet à la main, châtiant les autres princes dégradés, avilis, le jouet du chancelier & les ſuppôts du deſpotiſme.

Il ne reſtoit plus que les pairs proteſtans, qui, dès le principe, n'avoient guere épouvanté, puiſqu'on n'avoit pas daigné les exiler. La maniere dont ils avoient réclamés par de ſimples écrits iſolés & dépoſés chez des notaires, d'où ils pouvoient les retirer à leur gré, annonçoit déjà leur puſillanimité. Auſſi étoient-ils toujours reſtés à la cour, autour du roi & dans les fonctions de leurs charges. On avoit ſeulement ôté à quelques-uns leur gouvernement, de crainte qu'ils ne s'acquittaſſent pas avec aſſez de zele du miniſtere qu'on auroit pu leur confier, comme répugnant à leur façon de penſer. D'ailleurs, les pairs eccléſiaſtiques & le plus grand nombre des autres étoient pour l'opération. On avoit vu l'archevêque de Paris dire la meſſe rouge au nouveau parlement, & nous avons fait mention du duc de Briſſac y paroiſſant en vaſſal, ſans épée & prêtant le ſerment. Mais aucun ne s'y étoit encore fait recevoir, n'y avoit ſiégé; enſorte qu'on lui refuſoit toujours la qualité de cour des pairs. Le roi lui-même, avec ſon inconſéquence ordinaire, ne témoignoit pas une grande conſidération pour ce tribunal, qu'il ne regardoit pas comme le ſien, mais comme celui de M. de Maupeou. Ce miniſtre s'in-

quiétoit peu de cet obstacle ; il sentoit qu'il pourroit profiter de la même indifférence pour porter le maître à une démarche qu'il épioit le moment d'amener. Il avoit dans la famille royale encore de puissans coopérateurs, & madame Louise étoit sans doute la plus active.

Cette princesse, fort aimée de son auguste pere, qui après s'être opposé long-tems à sa retraite, y avoit consenti enfin, ne lui en étoit devenue que plus chere. Lasse des ennuis de la cour, elle avoit pris le parti violent de renoncer au monde en apparence, pour y briller davantage ; non qu'elle eût formé aucun dessein à cet égard ; elle croyoit obéir à sa vocation surhumaine, & suivoit réellement que l'impulsion de son ame inquiete, fatiguée, tourmentée de son inutilité ; & le roi, qui ne se défioit point de cette ambition détournée, ne voyant plus en sa fille qu'une religieuse livrée aux attraits d'une vie ascétique, la visitoit souvent & lui ouvroit son cœur. Le chancelier avoit compris tout le parti qu'il pouvoit tirer de cette intimité. Par les insinuations des personnages graves qui jouissoient de la confiance de la princesse, il avoit mis en jeu sa passion dominante. On lui avoit fait entendre que c'étoit travailler pour l'intérêt du ciel, que de favoriser l'ouvrage de M. de Maupeou, que de se mettre à la tête du parti & de gouverner la religion en France. Un motif aussi puissant l'avoit déterminée à accepter ce rôle si conforme à son goût ; & ne croyant rien faire de plus agréable à Dieu que de concourir à l'extirpation de l'ancienne magistrature & à la prospérité de la nouvelle, elle prenoit la consommation entiere de la révolution aussi à cœur que son auteur. On assure que celui-ci, pour mieux en imposer à la fervente novice, sur la pureté de ses vues religieuses, par une ruse abominable avoit invoqué les lumieres de l'Esprit-Saint sous ses yeux, en participant au plus redoutable des mysteres, & de tems en tems renouvelloit cette farce hypocrite. Quoi qu'il en soit, il faisoit ainsi réunir en sa faveur l'enfer & le ciel, le vice & la vertu, la maîtresse du roi & son auguste fille. Si dans le choc

des factions dont étoit agitée la cour de la premiere, la sienne éprouvoit du dessous, il se ménageoit une ressource dans l'appui constant de la seconde, que lui promettoit tout ce qui entouroit madame Louise, intéressé au maintien de son édifice. Assurément, avec aussi peu de délicatesse sur les moyens, il n'étoit pas possible de mettre plus d'adresse dans sa conduite. Tout rioit au chancelier; il voyoit son cortege grossir même de ses ennemis. Le conseil se remplissoit de membres liquidés; les patriotes les plus confians commençoient à désespérer de la chose publique, lorsqu'un événement qu'il n'avoit pas lieu de craindre de si-tôt, vint renverser son ouvrage & lui-même. Pour mieux en concevoir le bonheur, parcourons ce qui se passoit à cette époque dans les divers départemens, voyons à quel degré de crapule, d'abandon, de mépris de la part des étrangers & de son peuple, étoit tombé Louis XV.

On ne pouvoit révoquer en doute la capacité du duc d'Aiguillon pour les affaires étrangeres; cependant il avoit eu peine à y prendre consistance. Les cours de Vienne & de Madrid le voyoient avec répugnance dans une place où leur vœu rappelloit toujours le duc de Choiseul. Il y a apparence que sous celui-ci l'empereur ne fût jamais entré dans le partage de la Pologne, non moins honteux pour les souverains qui l'effectuerent, que pour les souverains qui en resterent témoins muets & insensibles. Il n'est pas de notre plan de raconter & de discuter cet événement incroyable, mais d'observer combien [illegible] devenue nulle & dédaignée des autres nations la cour de France, puisque ne craignant point son ressentiment, les puissances copartageantes ne commencerent à lui communiquer leur traité qu'après l'exécution.

Depuis long-tems on n'avoit personne à Varsovie, où l'ambassadeur ayant plus de crédit que le roi, la France n'auroit joué qu'un rôle subalterne, incompatible avec sa dignité. Ses ministres dans les cours circonvoisines donnoient bien des avis indirects de ce qui se passoit; mais le duc d'Aiguillon y apportoit peu d'attention, soit

qu'il ne pût croire à un concert si difficile à réaliser ; soit que, convaincu que son maître préférant son repos à sa gloire, seroit bien aise qu'il lui évitât de se mêler d'une négociation qu'il n'étoit pas possible d'empêcher qu'en montrant une fermeté dont il étoit éloigné plus que jamais. Ce qui le fit accuser de négligence, & le mit mal dans l'esprit de Louis XV, qui se ressouvenant d'avoir été le pacificateur de l'Europe, & comparant ce personnage à celui qu'on lui faisoit faire en ce moment, s'écria douloureusement : *Ah ! si Choiseul avoit été ici, cela ne fût pas arrivé.* Cette exclamation n'étoit que l'élan momentané d'une ame qui avoit eu de l'élévation autrefois ; elle retomba bientôt dans son affaissement. Louis XV oublia dans les bras de sa maîtresse toute l'amertume d'une si fatale nouvelle & racommodé par madame Dubarri avec son ministre, il ne lui en fit pas moins bonne mine le lendemain.

La révolution de Stockholm, [19 *août*] dont le détail n'est pas davantage de notre ressort, mais exécutée sous les auspices de la France, y vint heureusement faire diversion, & prouva que sous un autre monarque & dans des circonstances moins épineuses, le duc d'Aiguillon auroit pu soutenir la grandeur du gouvernement.

Le roi de Suede actuel n'étant que prince-royal, étoit venu à Paris précisément dans le tems des troubles de la magistrature. Il avoit vu de près la corruption & la bassesse de la cour, ainsi que la déprédation des finances, & il avoit connu la nécessité de ne point laisser s'arrierer davantage les subsides dus au monarque son pere. Le ministere des affaires étrangeres étant alors vacant, il avoit été obligé de traiter directement avec Louis XV. Il avoit admiré tout-à-la-fois sa sagacité & son goût pour les niaiseries, quoiqu'il se livrât aussi à des amusemens plus relevés. Un jour après avoir parlé politique, ce prince lui donna une quantité de graines rares qu'il avoit recueillies à

Trianon de ses mains royales, & le chargea d'en faire présent au fameux Linnæus, qui vivoit alors, premier médecin du roi de Suede & le plus grand homme en botanique. Cette attention eût, sans doute, fait concevoir au prince-royal une haute idée des exercices de Louis XV & de son attrait pour les sciences, s'il n'eût eu occasion de reconnoître par le peu de cas que S. M. faisoit des savans de son royaume, qu'elle cherchoit à se distraire & à tuer le tems.

Dans ses conversations le prince-royal avoit pressenti le roi sur une révolution qu'il méditoit en Suede, pour la faire sortir de l'anarchie où elle étoit, pour renverser & terrasser le pouvoir aristocratique, en réhabilitant dans toute sa force l'ancienne liberté des peuples & du prince, que le sénat avoit également asservis. Il avoit fait concevoir à ce monarque l'intérêt que la France y avoit en fortifiant son allié qui, dans les affaires du nord, lui seroit utile en proportion de sa puissance. Devenu roi, ce jeune prince n'avoit suivi l'exécution de son dessein qu'avec plus d'ardeur; le duc d'Aiguillon l'avoit adopté; le comte de Vergennes, ambassadeur de France en cette cour, y étoit passé comme très-propre par son expérience & ses conseils à diriger le monarque; des troupes y devoient arriver avec des munitions & sur-tout beaucoup d'argent pour débaucher les chefs. La fermeté du jeune monarque avoit suppléé à tous ces secours, & ayant trouvé le moment favorable, il avoit prévenu l'instant convenu, & en cinquante-quatre heures rompu ses fers & repris les rênes de l'empire, telles que Gustave Adolphe les dirigeoit, & qu'elles ont été conduites jusqu'en 1680

Le duc d'Aiguillon, pour se faire valoir, dès la premiere nouvelle de la révolution anticipée, fit imprimer en diligence au département des affaires étrangeres à Versailles, une relation circonstanciée de tout ce qui étoit arrivé en Suede depuis le 19 jusqu'au 21 août. On en répandit *gratis* une infinité d'exem-

plaires & il en reçut les complimens comme s'il en eût été le véritable auteur, ce qui jeta une sorte de lustre sur son administration & lui fit prendre un peu de crédit auprès des ambassadeurs étrangers, sur-tout auprès de celui d'Espagne, qui ne vouloit point travailler avec lui. S. M. Cath., voyant tous ses projets hostiles contre les Anglois déroutés par ce ministre, ne pouvoit que lui en savoir mauvais gré, ainsi que des humiliations qu'elle éprouvoit de ces rivaux, qui se prévaloient de la certitude des dispositions plus apathiques encore que pacifiques du monarque François. Le duc d'Aiguillon, pour se maintenir en place, sentoit tellement la nécessité d'éloigner toute altercation avec ces insulaires, que redoutant les menées du comte de Guignes, ambassadeur du roi à Londres, créature du duc de Choiseul, tout dévoué à son parti, & dès-lors capable d'intriguer, de tracasser pour troubler l'harmonie, il favorisa les accusations de son secretaire contre lui, & l'obligea de revenir pour plaider au conseil contre ce subalterne.

Mais ce qui avoit sur-tout flatté le roi & fait augmenter le crédit du duc d'Aiguillon, c'est la dextérité avec laquelle il avoit déterminé les princes à visiter la comtesse Dubarri, lors de leur retour à la cour, & à lui rendre des hommages. Il ne faut pas croire qu'en travaillant à ce rapprochement il eût un but différent du chancelier, & qu'il songeât à se réunir à eux pour travailler au rétablissement du parlement. On répandit ces insinuations dans les pamphlets satyriques du tems, qui affectoient de ménager beaucoup le duc d'Aiguillon, non que leurs auteurs crussent véritablement à sa conversion ; il est vraisemblable que leur politique étoit de chercher à semer la zizanie entre ces deux personnages, à les exciter à se détruire réciproquement. En effet, ils n'étoient point bien ensemble. Le génie insinuant & impérieux de M. de Maupeou ne pouvoit se concilier long-tems avec celui de son rival, qui ne tarda pas à le contrarier & à l'écarter

de la cour de la favorite, mais uniquement afin de l'empêcher de trop dominer, & non afin de détruire son ouvrage, qui faisoit la sûreté & le repos de tous les ministres.

D'ailleurs, le duc d'Aiguillon étoit trop implacable ennemi pour opérer le retour des magistrats, & ce retour pouvoit avoir des suites trop funestes: ç'auroit été le moyen de faire renaître la cabale des Choiseul, dont il poursuivoit, au contraire, les restes avec acharnement. On attribua à son attachement à ce parti le désagrément que reçut le baron de Breteuil, nommé à l'ambassade de Vienne, & qui ne put partir & fut remplacé par le prince Louis. L'affaire de la Bastille prit aussi sa source dans cet esprit de vengeance. [30 *août.*] La nécessité de punir des factieux qui cherchoient à fomenter en Allemagne des dissentions, germe d'une guerre, servit de prétexte. Un sieur Dumourier, jeune officier plein d'esprit & de talens, envoyé autrefois en Pologne par son prédécesseur, fut accusé de continuer à jouer un rôle dont il n'étoit plus chargé. Il fut arrêté à Hambourg & amené à la Bastille, où furent conduits aussi ses correspondans à Paris, & la chaîne remontant jusqu'au comte de Broglio, le duc d'Aiguillon fit sentir à S. M. la nécessité de punir de l'exil ce seigneur nommé ambassadeur extraordinaire pour aller au-devant de madame la future comtesse d'Artois. Il avoit demandé l'agrément de pousser jusqu'à Turin. Le ministre en conclut que le comte, inquiet & remuant, vouloit intriguer à cette cour contre lui. Une lettre insolente qu'il en reçut, rendit l'affaire plus grave: sa disgrace fut décidée. S. M. ne l'admit pas moins au voyage de Choisy, dont elle l'avoit nommé; il eut l'honneur de manger avec elle, de faire sa partie au trictrac, & à son retour à Paris il en reçut une lettre, qui lui ordonnoit de se rendre à Ruffec; ce qui fit dire plaisamment au duc de Choiseul, qui connoissoit toutes les prétentions de cet ambitieux: *Je l'avois toujours connu pour une mauvaise tête, pour*

un homme qui fait les choses à rebours. Il prend le ministere par la queue !

Le duc d'Aiguillon auroit bien voulu profiter de son crédit pour revivifier ses bons amis, les jésuites ; ils eurent une lueur d'espoir ; ils reparoissoient impunément ; ils étoient employés par les évêques dans les travaux apostoliques ; ils infestoient les chaires, les confessionaux, ils se glissoient même dans l'institution de la jeunesse, dont ils avoient été nommément exclus ; ils dirigeoient les journaux, les écrits périodiques, qui déterminent pour la multitude la maniere de juger des ouvrages, des opinions, des événemens. Ils étoient en sous-ordre dans le ministere, quelques-uns occupoient des postes jusques dans le corps diplomatique. Un concert général s'étoit rétabli entre eux, ils se correspondoient non-seulement d'un bout du royaume à l'autre, mais des deux bouts de l'univers. Malheureusement les ministres d'Espagne & de France à Rome ne coopéroient pas à cette tolérance ; ils poursuivoient infatigablement la dissolution, & profitant contre eux de l'ascendant pris sur le saint-pere, ils en extorquerent enfin cette bulle, que la politique avoit fait promettre à Ganganelli de rendre pour être élevé au pontificat, & que la politique l'auroit dû empêcher de signer. En marque de sa satisfaction, S. M. lui fit rendre Avignon & le comtat Venaissin.

Tels sont les principaux événemens qui forment le tableau du ministere du duc d'Aiguillon, jusqu'à la mort du roi, tableau assez bien rempli pendant trois ans qu'il l'occupa ; si le revers n'offroit l'ensemble des ressorts honteux qu'il faisoit jouer pour s'y maintenir ; si l'on n'y voyoit sa bassesse servile auprès de madame Dubarri, bassesse à laquelle il forçoit la duchesse sa femme de s'associer ; s'il n'eût compromis sa dignité jusqu'à se laisser gourmander par les roués qui entouroient la favorite, par tous ces Dubarri qui lui faisoient perpétuellement sentir les obligations qu'il leur avoit, en exigeoient un retour, une dépendance abso-

lue ; ſi, continuant d'employer les moyens qu'il avoit mis en œuvre dans ſon gouvernement, & pouvant les faire valoir plus en grand, il n'eût encouragé l'eſpionnage, la délation ; ſi, violant le ſecret de la poſte, dont ſa place le rendoit maître, n'eût pouſſé l'infamie juſqu'à la révélation, la retention, la ſouſtraction quelquefois abſolue des lettres ; ſi, par une inquiſition auſſi pénible qu'odieuſe juſques dans les preſſes étrangeres, il n'eût forcé la vérité prête à éclorre d'y reſter captive : en un mot, ſi, maître du cours des lettres de cachet, il n'eût multiplié à l'infini ces abus d'autorité contre quiconque non-ſeulement étoit coupable, mais ſuſpect à ſes yeux. La chûte du marquis de Monteynard qu'il fit ménager & accélérer par ſa protectrice, afin de s'enrichir de ſes dépouilles, & la derniere infamie qu'on reproche au duc d'Aiguillon, qui, en faiſant beaucoup de mal, ſentoit auſſi la néceſſité de faire du bien, & de ſe ménager ainſi des créatures : ſon département lui fourniſſoit peu d'occaſions d'accorder des graces ; il couroit à celui de la guerre, comme le plus propre à remplir ſes vues.

Si le marquis de Monteynard qui l'occupoit, n'avoit pas eu le courage du comte du Muy, refuſant de s'aſſocier à des collegues auſſi décriés, on ne pouvoit du moins lui reprocher aucune infamie, aucune intrigue. Il ne ſongeoit à rien moins qu'à ſon élévation, lorſqu'on vint l'enlever à Grenoble au coin de ſon feu pour le conduire à Verſailles ; ſoit que cette nouvelle ne lui inſpirât aucune joie, ſoit qu'il ſe contînt, il la reçut avec ſi peu d'altération, que perſonne des ſpectateurs ne ſoupçonna l'événement. Il le dut au prince de Condé, flatté de créer un miniſtre, & d'ailleurs ne doutant pas qu'en reconnoiſſance ſon protégé n'entrât dans ſes vues ſecretes pour la place de grand-maître de l'artillerie qu'il deſiroit faire rétablir en ſa faveur. La diſgace des princes, en reculant les eſpérances de S. A., donna le tems au marquis de ſe former au génie de la cour, & après avoir promis beaucoup à ſon bienfaiteur ; après

l'avoir amusé long-tems, il ne put se déterminer à démembrer sa place à ce point, & garda tout.

Le prince de Condé lui-même avoit derriere lui un instigateur plus adroit, le comte de Maillebois, qui le premier l'avoit excité à désigner à S. M. le commandant du Dauphiné. S'il avoit osé, il se seroit bien désigné lui-même; il s'étoit rapproché depuis quelque tems de la cour. A cet effet il s'étoit insinué chez la favorite; il sentoit qu'il ne trouveroit jamais une si belle occasion. L'exemple du duc d'Aiguillon l'encourageoit merveilleusement, mais il n'étoit pas assez ancré. Le tribunal des maréchaux de France, dont il redoutoit la réclamation, étoit plus en crédit alors que le parlement. Il imagina donc de commencer par tâter ce tribunal, & en faisant nommer un militaire son ami, de se remettre d'abord en activité. S'il pouvoit parvenir à ce premier point, ayant eu la précaution de le choisir inepte, borné, peu ambitieux, il entrevoyoit la possibilité de le supplanter aisément & de parvenir à son but par cette voie détournée, lente, mais plus sûre. Effectivement une des premieres opérations du nouveau secretaire de la guerre, convaincu des talens du comte de Maillebois & voulant reconnoître les obligations qu'il avoit au feu maréchal son pere, fut de lui donner une des trois places de directeurs-généraux de la guerre, qu'il créa pour l'aider à son avénement au ministere. Cette tentative ne fut pas heureuse. Les maréchaux de France s'assemblerent [*février* 1771] à ce sujet, & rédigerent un *mémoire au roi*, qui leur attira une réponse peu agréable de S. M. & très-avantageuse pour l'accusé, mais qui eut son effet en ce qu'il ne conserva pas sa place. Il est vrai que peu après le comte de Maillebois obtint le commandement du haut Languedoc, & depuis a bravé hautement & ses juges & le public; ce qui a toujours été la suite du premier essai, qui ne fit pas honneur au ministre.

Il se conduisit mieux dans le reste. Un de ses principaux objets fut de réduire les dépenses de son départe-

ment, portées à un point excessif sous son prédécesseur. Il chercha à rétablir l'ordre & l'émulation parmi les troupes, absolument détruite sous le despotisme de l'autre, dont les déplacemens & les nominations arbitraires avoient interverti l'harmonie de tous les corps. Il arrêta ou supprima les innovations dangereuses d'un génie inquiet, avide de faire parler de lui, & peu délicat sur les moyens. La désertion étoit si considérable, que le duc de Choiseul avoit établi une chaîne sur la frontiere, qui coûtoit un million deux cents mille livres par an. M. de Monteynard la fit retirer, persuadé que les bons traitemens réprimeroient ce mal plus que la contrainte. En outre, il introduisit des récompenses honorifiques, propres à conserver un fonds de vieux soldats pour former les nouveaux, & une augmentation graduelle de la paie qui, à son époque, ne formoit qu'un objet insensible de dépense, mais pouvoit être un jour très-onéreuse; ce qu'il n'avoit pas considéré. Sa conversion des milices en régimens provinciaux & son ordonnance [4 *août* 1771 & 18 *nov.* 1773] concernant ces régimens, étoient très-bien vues. En rapprochant leur constitution de celle de l'infanterie ancienne, elles augmentoient tout de suite en cas de guerre le nombre des troupes, & dans la levée & le remplacement des hommes, on écartoit les abus introduits, on diminuoit la charge des peuples & conservoit des sujets à l'agriculture. C'est ce que le marquis de Monteynard fit de bien, soit par lui, soit par ses conseils. Comme il avoit le travail tardif, lourd & minutieux, il n'avançoit pas beaucoup en besogne; ce qui ne contribua pas peu à en dégoûter Louis XV & à donner beau jeu à ses concurrens. Il n'étoit pas en place qu'on parloit déjà de le renvoyer. Cependant ce prince, qui voyoit en lui le plus honnête de ses ministres, lutta quelque tems contre la cabale: *Enfin*, dit-il, *il faudra bien que cela arrive, car il n'y a que moi qui le soutienne*. Le conseil de guerre des invalides fut ce qui grossit davantage l'orage contre le marquis de Monteynard. Ses intentions étoient bonnes

& pures; il cherchoit dans la ſincérité de ſon cœur à porter un œil ſcrutateur ſur les déprédations énormes & habituelles qui ſe pratiquoient depuis quelque tems dans l'artillerie. Elles avoient commencé ſous le duc de Choiſeul, & s'étoient prodigieuſement accrues à la faveur du ſyſtême nouveau adopté pour cette partie. Ses ennemis eſpérant pouvoir trouver une occaſion de l'inculper encore mieux & conſommer ſa perte, exciterent la vigilance & la ſévérité de ſon ſucceſſeur. Un officier-général, jaloux du ſuccès de ſes rivaux, de voir les principes modernes l'emporter ſur la vieille routine, de ſe trouver réduit à une inaction humiliante, ſatisfit ſes vengeances particulieres, & colora ſes délations ſourdes du zele pour le ſervice de S. M. & le bien public. De-là ce conſeil de guerre ſi irrégulier, ſi bizarre, ſi monſtrueux, où préſidoient l'ignorance & la prévention, où toutes les formes furent violées, où la partialité ſe manifeſtoit à chaque pas, où l'on ôtoit aux accuſés la liberté de ſe défendre, où l'on leur preſcrivoit le choix de leurs avocats, où l'on exiloit ceux qui oſoient élever la voix en leur faveur, où intervint, en un mot, ce jugement incroyable, qui condamnoit un officier pour avoir prévariqué dans ſes fonctions, pour avoir eu la baſſeſſe de favoriſer un vol fait ſur le roi, d'y participer, de s'être allié à l'auteur de ce vol, & ne lui faiſoit pas arracher ſa marque d'honneur, & lui laiſſoit la croix de Saint-Louis!

L'entêtement qui mit le marquis de Monteynard à maintenir cet ouvrage d'iniquité, à ſe refuſer à toutes les voies que la vérité prenoit pour ſe faire entendre de lui, firent perdre beaucoup de ſa conſidération à ce miniſtre, non-ſeulement auprès du corps de l'artillerie, mais même auprès de la nation. Ses liaiſons avec le chancelier, dont il avoit adopté le ſyſtême conforme aux principes du militaire, ſur l'obéiſſance paſſive & abſolue dûe aux volontés du ſouverain, ſe remarquerent principalement dans ce tems-là, en ce que n'étant point mu, comme ſes collegues, d'aucun eſprit d'intrigues

particulier, il restoit constamment attaché au parti qu'il avoit embrassé, & se trouva seul de celui ci, dans la fermentation élevée au sein du ministere contre M. de Maupeou. Econome des graces, il s'étoit d'ailleurs fait peu de créatures; il n'avoit pas eu pour les Dubarri les complaisances serviles qu'ils auroient desirées, il n'est pas étonnant qu'il succombât.

Louis XV, dans le renvoi de ce secretaire d'état, le dernier qu'il ait congédié, conserva toute la singularité, toutes les contradictions de son caractere. Il ne pouvoit douter encore un coup de l'intégrité du marquis de Monteynard, de son attachement à sa personne, de son envie de s'acquitter de son mieux de son devoir; mais dans la bourasque où étoit le royaume, ce monarque avoit moins besoin de gens honnêtes que d'hommes audacieux qui tinssent le timon & lui cachassent ce funeste spectacle. D'un autre côté, l'injustice de se défaire du meilleur de ses serviteurs, lorsqu'il auroit dû l'encourager, de le punir au lieu de le récompenser, l'effrayoit; la vertu de celui-ci balança long-tems sa disgrace. Louis XV n'osoit la lui faire notifier, il prit le parti de chercher à le dégoûter par des mortifications. Un jour l'huissier ayant averti ce secretaire d'état pour le conseil, la seule maniere dont se déclare un ministre, & le marquis de Monteynard s'y étant rendu, S. M. le fit sortir honteusement, en imputant la faute au subalterne qui fut cassé: une autre fois le marquis de Monteynard étant venu pour travailler avec le roi, il lui dit: « que venez-» vous faire? me proposer le gouvernement de l'école » militaire pour Timbrune, c'est fini; deux mille écus » de pension pour madame Chauvelin: accordé. » S'il lui déclara de la sorte les diverses graces qu'il avoit arrêtées, il supposa qu'elles étoient toutes dans le portefeuille de ce ministre, & le congédia sans le lui laisser ouvrir.

Louis XV comptoit que son ministre de la guerre sentiroit ce que cela voudroit dire, mais soit qu'il eût peine à quitter la place, soit que n'ayant rien à se reprocher

il ne pût croire que son maître voulût réellement se défaire de lui & qu'il se flattât de reprendre le dessus ; il n'entendoit point ce langage & resta trois mois entiers sans travailler avec le roi. Tout Paris rétentissoit de sa disgrace prochaine, lui seul sembloit l'ignorer : c'étoit à l'approche des étrennes ; les marchands de nouveautés, qui, dans les frivolités de la nouvelle année traitent souvent allégoriquement l'histoire du jour, imaginerent *des écrans à la Monteynard*, c'est-à-dire, qu'au plus léger choc ils tomboient & puis se relevoient d'eux-mêmes. Métaphore ingénieuse des hauts & des bas qu'éprouvoit ce ministre, qu'après avoir culbuté pendant huit jours dans les conversations l'on rétablissoit ensuite, & puis qu'on culbutoit de nouveau. Enfin le duc d'Aiguillon, impatient de ces alternatives, engagea sa protectrice à tourmenter si bien son auguste amant, qu'elle lui fit signer la lettre de cachet que le duc de la Vrilliere fut à l'instant chargé de signifier au marquis de Monteynard. Ses gens mêmes s'attendoient tellement à cette catastrophe, que le Suisse, dès qu'il vit le petit saint, [28 *janvier* 1774] ne put s'empêcher de lui dire : « Monseigneur, je crains bien que vous ne nous apportiez une mauvaise nouvelle : à quoi le duc répondit, sans mystere : tu as raison. » On n'avoit point eu la cruauté d'exiler le disgracié ; mais le roi se souvenant de l'apparition du marquis de Massiac, ne voulut pas se trouver dans le même embarras, & l'ordre portoit défense à M. de Monteynard de paroître devant S. M. Le duc d'Aiguillon eut la pudeur de ne se faire donner d'abord que l'*intérim*, assaisonné d'un compliment qui valoit bien la nomination complette. Louis XV, en lui remettant le porte-feuille devant les courtisans, lui dit : « je vous le confie, jusqu'à ce que je trouve quelqu'un plus digne de l'avoir ; mais je vous avoue que je suis difficile. » Il fut bientôt en titre, & sa premiere audience fut plus brillante qu'aucune de celles qu'eût jamais données le duc de Choiseul dans les plus beaux jours de sa gloire.

Le fecretaire d'état, chargé du département de la marine, n'avoit pas, comme le marquis de Monteynard, l'avantage d'être tiré du corps confié à fes foins. Il étoit même très-ignorant en cette partie quand S. M. l'y nomma; mais il fe flatta, à l'exemple de fes prédéceffeurs, de fe mettre promptement au fait de fa matiere & de fuppléer, par fa fagacité, à ce qui lui manquoit du côté des connoiffances. Il fe conduifit d'abord avec affez de circonfpection; comme un jeune éleve il prit des maîtres dans les divers élémens de l'art qu'il vouloit diriger, il fit venir un ancien premier commis des nouveaux bureaux auxquels il préfidoit; il vainquit la répugnance de ce mentor & le violenta pour qu'il lui donnât fes confeils. Il eft vrai qu'il fecoua bientôt fes lifieres. M. de Boynes avoit un efprit d'innovation peu afforti à celui du perfonnage qu'il confultoit, & par fon âge & par fes principes attaché à l'ordonnance de Louis XIV, il prétendoit qu'il étoit de la vieille marine & le réduifit à l'infpection des fonds. Quant à fes projets, il choifit pour le feconder un homme d'une trempe analogue à la fienne. C'étoit un nommé Boüx, officier bleu, fils d'un artifan de Rochefort, qui par fon mérite avoit percé dans les différens grades & étoit enfin entré dans le grand corps en qualité de lieutenant de vaiffeau. Ce Boux, doué d'un génie naturel, de beaucoup de feu, d'une précifion mathématiques dans fes idées, parloit avec facilité, quoique fans lettres & fans éducation, quoique ne pouvant rédiger lui-même par écrit ce qui fembloit très-lumineux dans la converfation : il entendoit auffi la conftruction; en un mot, il étoit très au fait des différentes parties de la marine. Ce fut avec lui principalement que M. de Boynes jeta le premier plan de cette ordonnance fi bizarre, fi deftructive de la compofition & de l'harmonie de chaque corps, que tous en furent prefque également mécontens; cependant celui de l'adminiftration, quoique le plus maltraité, forcé par fon impuiffance à y acquiefcer, fut le premier à s'y conformer avec réfignation; au contraire, M. de Boynes paffa tout

le tems de son ministere à y ployer l'indocilité de l'épée, & il ne fut pas hors de place que son ouvrage fut anéanti.

Ce n'est pas, au reste, qu'il n'y eût des choses excellentes dans cette ordonnance, que l'auteur ne fût parti d'un principe admirable qui pouvoit avoir les suites les plus heureuses, si le ministre, en la laissant mûrir davantage, en balançant le pour & le contre, en prévoyant tous les inconvéniens & y remédiant, n'eût pas trop précipité l'exécution. L'article le mieux vu & qui blessoit le plus les officiers, parce qu'ils en sentoient le but, c'est la désunion du tout, c'est la distribution qu'on en faisoit en différens régimens, qui, indépendamment de la concurrence générale qu'elle ôtoit, puisqu'on ne devoit avancer que par ordre d'ancienneté dans son régiment, & non suivant celle de la marine, détruisoit radicalement l'esprit du corps, qui avoit toujours rendu celui-ci si indiscipliné & si intraitable.

M. de Boynes, par la résistance & les contradictions qu'il éprouva du côté de l'épée, comprit le tort qu'il avoit eu de lui assujettir le corps de l'administration, & en l'affoiblissant d'avoir augmenté l'insolence de l'autre; pour rétablir l'équilibre il avoit imaginé de fortifier ce dernier par la réunion des officiers de port & de ceux du génie de la marine, & afin de le sapper jusques dans ses fondemens d'instituer une école d'éleves, pépiniere générale d'où devoient sortir tous les sujets à placer dans les différentes parties de la marine, proportionnément à leurs talens. Comme il ne falloit aucunes preuves de noblesse pour entrer dans cette école, il eût insensiblement anéanti cette hauteur, cette morgue, dans laquelle s'entretenoient les gardes-marines, qui faisoit l'essence de leur état & étoit la source de toutes les mauvaises qualités qu'ils développoient ensuite.

Trop de précipitation gâta d'aussi bonnes vues; d'ailleurs les circonstances n'étoient pas favorables, & ce ministre n'avoit pas assez de crédit, de consistance pour en imposer; il eût été merveilleux que dans le désordre général du royaume, son département seul en eût été à

l'abri & eût reçu une amélioration qui eût exigé dans ſon auteur la vertu la plus rigide, réunie aux plus grands talens. Tout le tems du miniſtere de M. de Boynes ſe paſſa donc en projets, en diviſions inteſtines dans les ports, en eſſais diſpendieux, & négligeant le matériel de la marine, qu'avoit au moins entretenu ſon prédéceſſeur, elle ſe trouva dans le plus mauvais état à ſa diſgrace.

Au reſte, ſi M. de Boynes ne pouvoit tirer un grand luſtre de ſon département, il comptoit mieux réuſſir dans une autre dignité plus convenable à ſon génie, à ſon état, à ſon goût, à ſa capacité; il ſe flattoit intérieurement de devenir tôt ou tard chancelier ou garde-des-ſceaux. Créature de M. de Maupeou, il lui auroit rendu volontiers l'ingratitude dont celui-ci avoit payé ſon bienfaiteur. Quoique prévenu de ce qui devoit arriver, le chef ſuprême de la juſtice s'étoit laiſſé aveugler par ſon amour-propre & avoit commis la même faute que le duc de Choiſeul, ou plutôt cédant au beſoin du moment, il avoit été au plus preſſé: on prétend que ſans un tel ſecond M. de Maupeou n'eût jamais dû ſortir du labyrinthe où il s'étoit jeté, & c'étoit ſous l'édifice même duquel M. de Boynes avoit concouru, qu'il eſpéroit en voir écraſer l'auteur dès qu'il ne le ſoutiendroit plus. Il avoit pris pour prétexte ſes nouvelles occupations, qui le demandoient tout entier. Il connoiſſoit la fougue de M. de Maupeou, ſon eſprit de domination: étourdi, inconſidéré, il prévoyoit qu'il ſe brouilleroit bientôt avec le duc d'Aiguillon, avec l'abbé Terrai, avec la favorite, que le roi lui-même ne tarderoit pas à perdre le peu de conſidération qu'il avoit pour lui; mais qu'en voulant s'en débarraſſer on ſeroit bien aiſe de conſerver ſon ouvrage s'écroulant de toutes parts, & qu'on croiroit ne pouvoir mieux s'adreſſer pour le reſtaurer qu'à ſon architecte véritable.

A ſon ambition près & ſi démeſurée qu'il n'eſt aucun forfait auquel il ne ſe fût porté pour la ſatisfaire, M. de Boynes n'étoit guere propre à la cour corrompue où il

fe trouvoit : au milieu de la licence la plus effrénée il offroit le fpectacle d'un miniftre plein de mœurs ; il vivoit bourgeoifement dans fa famille ; il étoit religieux & fous le manteau de la dévotion cachoit habilement la paffion dont il étoit dévoré. L'auftérité de fon caractere ne pouvant fe ployer à la futilité des courtifans, il avoit cherché à s'étayer du parti dès dévots, du clergé, de madame Louife, qui tous ayant pour objet la deftruction des parlemens & connoiffant fa haine invincible pour ces grands corps, avoient la plus grande confiance en lui : ce qui le rendoit fur-tout très-agréable au gouvernement, aux miniftres, à Louis XV, c'eft le defpotifme qu'il avoit dans la tête & dans le cœur. Il prétendoit que tout devoit céder fous l'autorité royale ; que celle-ci s'étant une fois avancée ne devoit jamais reculer, quand même elle avoit tort ; qu'en un mot il ne falloit qu'un maître & que tout le refte devoit être efclave. Heureufement fes confreres, & fur-tout le roi, pénétrés des mêmes maximes, n'avoient pas la même roideur pour les foutenir & les réduire en fyftême conftant & invariable : car fi tout le confeil eût été compofé d'hommes auffi inflexibles, il y eût eu une crife terrible, ou toute la nation étoit fous le joug. D'ailleurs les jaloufies particulieres traverfoient cette unité de fyftême. Le chancelier n'ayant plus befoin de ce confrere & craignant fa rivalité, cherchoit à le décrier dans l'efprit du roi, non ouvertement, mais par des moyens fi extraordinaires, qu'ils fembloient ne pouvoir être controuvés & n'être pas fondés fur des faits apparens. Il prétendit que fa tête s'affoibliffoit, qu'il avoit des difparates, qu'il perdoit la mémoire, & il cherchoit à chaque inftant à le prendre en défaut dans le confeil devant S. M. pour juftifier ces infinuations.

L'abbé Terrai, qui ne vivoit plus que politiquement avec M. de Maupeou, n'étoit pas fâché de voir ces deux hommes occupés de fe détruire réciproquement ; il efpéroit en recueillir le fruit, car il avoit auffi des prétentions à devenir chef fuprême de la juftice. C'eft dans

cet espoir qu'il soutenoit le fardeau des finances, insupportable pour quiconque auroit eu le moindre sentiment d'humanité ou de patriotisme. Ce scélérat, car la postérité lui confirmera sans doute une qualification si justement acquise de ses contemporains, ce scélérat étoit distingué des autres qui obsédoient le souverain par une impassibilité unique. Ceux-ci du moins étoient tourmentés de passions violentes dont on ne sauroit calculer les effets, & dont ne peuvent quelquefois se défendre les hommes les plus vertueux. L'abbé Terrai étoit indifférent au bien ou au mal; il faisoit l'un sans goût & l'autre sans remords. Sous Henri IV il eût peut-être été un Sulli; il fut un monstre sous Louis XV: il avoit toutes les qualités propres à réussir dans les deux extrêmes; malheureusement il ne se trouva dans le cas que de déployer les plus détestables, & il le fit au dernier degré. Intrépide dans le crime il dédaigna l'hypocrisie du chancelier; il se montroit tel qu'il étoit. Il ne connoissoit point les douceurs de l'amour, mais il avoit du tempérament & il apportoit dans sa lubricité le même sang-froid que dans tout le reste. Dans sa nouvelle maison de la rue Notre-Dame-des-Champs il avoit un lit superbe, dont le fond étoit garni d'un tableau voilé: en levant le rideau on trouvoit une femme nue, & il disoit aux curieuses: « *Mesdames, voilà le costume.* » Jamais aucune de ses maîtresses ne le gouverna. La baronne de la Garde vendoit assez publiquement les faveurs de ce ministre; il s'y prêtoit, parce qu'il trouvoit commode de la payer ainsi: dès qu'il vit que cela pouvoit lui faire tort & qu'il en résultoit des murmures trop dangereux, il la fit exiler & la renvoya de chez lui très-durement. Il couchoit sans scrupule avec madame Damerval, sa bâtarde: c'étoit un morceau friand qu'il s'étoit réservé; il avoit fait élever exprès cette jeune personne pour son lit; il s'en détacha quand elle plut à madame Dubarri, & qu'il fut question de la proposer à Louis XV.

L'abbé Terrai s'embarrassoit peu des plaintes des mécontens. Il s'opposoit à ce qu'on voulût les étouffer;

il disoit qu'il falloit laisser crier ceux qu'on écorchoit. La même bonne-foi le faisoit convenir de ce qu'il étoit. Les agens du clérgé lui représentant dans une circonstance qui concernoit leur ordre, qu'il commettoit une injustice, il répondit : *qui vous dit que c'est juste ? Suis-je fait pour autre chose ?* Une autre fois que l'un d'eux violemment piqué, s'écria : *mais, monseigneur, c'est prendre dans les poches ;* il repliqua : *où voulez-vous que j'en prenne autrement ?* Il se moquoit des quolibets, des épigrammes, des pamphlets : on l'appelloit à la cour l'*enfant gâté*, parce qu'il touchoit à tout ; *le grand houssoir*, parce qu'il atteignoit par-tout : il rioit de ces sobriquets. Un jour en passant dans l'Œil-de-Bœuf rempli de courtisans, il suivoit un des Muy, pour lequel la foule s'étoit ouverte avec une sorte de respect ; mais ensuite la presse augmentant, on serra violemment les côtés de M. l'abbé, qui demandant humblement qu'on lui fît passage, & qu'on ne l'étouffât pas, entendit une voix lui répondre : *on ne fait place ici qu'aux honnêtes gens*, & quand le physique fut garanti, son ame n'en fut pas moins imperturbable. Son seul souci étoit de trouver de l'argent, afin de n'être pas renvoyé, & comme tous les expédiens lui étoient bons, il avoit peu de peine ; en restant en pied, & s'étendant même, [car sans aimer les arts ni les sciences, il avoit enlevé au marquis de Marigny l'intendance des bâtimens,] il attendoit qu'il se fît un jour favorable à sortir de son département pour quelque chose de mieux ; afin même d'accélérer ce moment, il avoit imaginé la tournure de se faire faire cardinal, & le bruit couroit qu'il avoit acheté du prétendant la nomination au chapeau, 500,000 liv. Avec cette dignité on n'auroit pu le laisser au contrôle ; il auroit fallu recréer pour lui la charge de surintendant, & il subordonnoit tous les autres ministres. Jusqu'à ce brillant avenir, il rendoit sans cesse des édits bursaux, & le jour de la mort de Louis XV, on afficha dans le parc de Versailles une déclaration, portant continuation de nou-

veaux droits & publiée peu avant, ou même pendant que respiroit encore ce monarque, avec cette inscription : *c'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.*

Un des phénomenes les plus extraordinaires du regne de Louis XV, c'est sans doute, d'y voir en place pendant plus de cinquante ans le duc de la Vrilliere, & parmi cette foule de ministres ses confreres disgraciés tour-à-tour, seul résister à tous les orages ; c'est que dans les commencemens il excita peu l'envie & par ses talens & par le genre de son département ; c'est que son défaut de génie même fut ce qui plaisoit le plus à son maître, en garde contre ceux qui en ayant trop, pouvoient prendre de la supériorité sur lui. Dans cette idée il se livroit avec confiance à ce secretaire d'état ; il se trouvoit de niveau avec lui, & il en résulta une affection singuliere de la part du roi, qui, dans le fond, étoit un personnage d'habitude, qui détestoit le changement, & malgré les variations continuelles de son conseil, par sa timidité naturelle dont il ne se défit jamais, redoutoit les nouveaux visages. Du reste, des qualités sublimes étoient peu nécessaires dans la portion d'administration, dont le duc de la Vrilliere fut chargé pendant long-tems ; il avoit les plus essentielles, l'esprit d'ordre, d'arrangement, d'expédition ; c'étoient aussi celles dont Louis XV faisoit un cas particulier, & le public qui s'en trouvoit bien, aimoit assez ce secretaire d'état ; il ne commença à devenir l'objet de son mépris & de sa haine, qu'au moment où devenu esclave d'une femme injurieuse & avare, il commit toutes les iniquités qu'elle lui dicta, lorsque sur-tout par la réunion du département de Paris, il put donner un plus libre cours aux lettres de cachet & aux horreurs qu'elles entraînent : enfin, quand son neveu, le duc d'Aiguillon, ayant besoin de son appui en Bretagne, le fit servir d'organe & d'instrument à ses vengeances, jusqu'à dire aux députés de la province en 1772 : « S. M. ne veut point de résistance ; si les » états s'occupent du parlement, ils seront cassés dans » trois jours. »

Il étoit trop tard alors pour que le monarque pût rompre les liens qui l'attachoient à ce ministre ; il lui donna des marques plus spéciales de bienveillance & d'amitié : quand le duc de la Vrilliere eut une main emportée à la chasse, Louis XV lui écrivit de la sienne une lettre très-affectueuse, & lui dit en le renvoyant : *tu n'as perdu qu'une main, & tu en trouveras toujours deux en moi à ton service.* Dans les derniers tems, où la malignité des courtisans, éveillée sur le compte de ce ministre, semoit sourdement le bruit de sa disgrace ou de sa retraite, son maître le rassura en ajoutant : *il ne faut pas que vous me quittiez ; vous avez trop besoin de moi, & moi de vous.* (1)

Ces bruits s'étoient accrédités lors de l'exil du chevalier d'Arc, favori de la marquise de Langeac, maîtresse du duc, dans l'intimité duquel elle avoit fait mettre cet intrigant : sous ses auspices il commettoit toutes sortes de concussions ténébreuses qui avoient enfin éclaté ; mais le duc en fut quitte pour le sacrifier, en expédiant contre lui une lettre de cachet, que la jalousie seule auroit dû lui faire donner beaucoup plus tôt, & qu'il signa en pleurant, convaincu du coup sensible qu'il portoit à son infidele.

Le foible de ce ministre pour cette femme étoit tel, que malgré la maladie de Louis XV, il donna dans son hôtel une fête pour le mariage de sa fille avec le marquis de Champbonas ; indécence si étrange, que M. le dauphin ne pouvant le croire, voulut s'en convaincre secrétement par ses yeux, & l'on conçoit aisément que s'il n'avoit suivi que son mépris pour le duc de la Vrilliere, ç'auroit été celui qu'il auroit chassé le premier à son avénement au trône.

Après le duc de la Vrilliere, M. Bertin étoit le ministre le plus goûté du roi, toujours par la même raison, de

(1) Ces anecdotes sont tirées de l'*Eloge du duc de la Vrilliere*, prononcé à l'académie des belles-lettres, lors de sa séance publique de la rentrée de la Saint-Martin, le 14 novembre 1777.

l'analogie de son esprit avec celui de S. M. Elle se trouvoit à l'aise avec ce personnage, qui ne déployoit pas trop de lumieres, qui ne lui en imposoit pas, pour ainsi dire, par une politique trop profonde & trop rafinée ; en un mot, qui avoit de l'uni, de la bonhommie dans ses idées & ses discours au conseil ; car Louis XV avoit appris à l'école du cardinal de Fleuri à faire plus de cas du bon-sens que du génie. C'est ce qui mit M. Bertin dans l'intimité de Louis XV, qui, comme nous l'avons dit, lui confia son porte-feuille & la manutention de ses effets ; il étoit aussi chargé de prendre soin d'une quantité de filles naturelles du roi, élevées à la Présentation, & que S. M. comptoit marier à mesure qu'elles auroient atteint l'âge de l'être. Cette confiance de l'auguste amant sur toutes sortes de détails intérieurs, lui donnoit également beaucoup de liaison avec la comtesse Dubarri ; ce qui ne l'autorisoit pas moins que M. de Boynes & l'abbé Terrai, à former des prétentions aux dépouilles du chancelier ; car les objets de son administration publique étoient misérables, & il ne pouvoit s'y signaler, ni par de grandes fautes, ni par des entreprises glorieuses.

La France lui aura cependant l'obligation de l'institution de l'école vétérinaire : c'est une école d'anatomie pour connoître la structure du cheval, les maladies auxquelles il peut être sujet, la nature des accidens que comportent & son espece dans la classe des animaux & son genre de service. On doit le regarder comme le fondateur du chef-lieu de cet établissement, au château d'Alfort près Paris. Il avoit mis à la tête des études un M. Bourgelat, écuyer de Lyon, très-renommé pour ses connoissances ; on y reçoit nombre d'éleves pensionnaires des diverses provinces du royaume, & même des pays étrangers, moyennant une modique somme. Les particuliers qui ont des chevaux malades ou estropiés, peuvent les y envoyer à très-bon compte aussi jusqu'à leur entiere guérison. Les progrès des expériences qu'on fait dans cette école depuis son origine,

s'étendent, se multiplient & se perfectionnent sans relâche. Il est commun aujourd'hui d'y remettre à ces animanx une jambe cassée, sorte d'accident auquel on ne savoit pas remédier autrefois; on les trépane: en un mot, on les soumet à presque toutes les opérations chirurgicales pratiquées envers l'homme. On sent qu'il doit sortir d'excellens maréchaux formés par de semblables études, & l'importance dont est cette classe depuis l'usage si fréquent & si nécessaire des chevaux, doit donner une idée proportionnée de l'institution.

M. Bertin avoit en outre dans son district des provinces considérables, telles que la Guyenne & la Normandie, qui le mirent à portée de jouer un rôle lors de la révolution de la magistrature; derniere époque si importante dans la fin du regne de Louis XV, & qui, depuis quatre ans, absorboit presque toute l'attention du ministere & du public.

Quoique son caractere ne sympathisât guere avec celui de M. de Maupeou, cependant il en avoit propagé l'œuvre de son mieux, non-seulement par les vues générales de ses confreres, mais par des vues particulieres qu'il auroit bien desiré faire réussir. Créateur des jésuites, il leur étoit toujours attaché, & il ne tint pas à lui qu'ils ne profitassent mieux des circonstances; mais son amitié se ressentoit de son caractere mou, & il n'étoit capable d'être ni chaud partisan, ni redoutable ennemi.

Il se conduisit dans le reste avec cette pusillanimité: convaincu du mal qu'il faisoit, il ne se prêta pas moins à tout celui qu'exigeoit sa place, & tâcha seulement de l'adoucir le plus qu'il pût sans se compromettre; dans ces tems d'horreurs & d'abominations, on lui fut gré de n'avoir pas été aussi méchant que les autres; ce qui ne le disculpera pas aux yeux de la postérité plus sévere.

Tous ces membres de l'administration n'étoient, à proprement parler, que les dispensateurs des graces, les exécuteurs des volontés de la favorite: en peu de tems elle avoit pris un ascendant, tel que n'en avoit

jamais eu celles qui l'avoient précédées, & le ſceptre de Louis XV, juſques-là tour-à-tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, devint entre les mains de la comteſſe la marotte de la folie. Quoi de plus extravagant, en effet, que tout ce qui ſe paſſoit alors à la cour, que les ſcenes privées entre les deux amans, toujours trop publiques, puiſque des témoins indiſcrets les relevoient! En entendant raconter cette foule d'anecdotes dont Paris égayoit ſes ſoupers, on croyoit, ſous un coſtume différent, voir reproduire les délices de l'empire de Caligula. Une fois c'étoit madame Dubarri qui, en préſence du roi & d'un notaire, ſortoit nue de ſon lit, ſe faiſoit donner une de ſes pantoufles par le nonce du pape & la ſeconde par le grand aumônier, & les deux prélats s'eſtimant trop dédommagés de ce vil & ridicule emploi, en jetant un coup-d'œil fugitif ſur les charmes ſecrets d'une pareille beauté. Une autrefois c'étoit la marquiſe de Roſes, dame pour accompagner madame la comteſſe de Provence, fouettée par les femmes-de-chambre de la favorite, ſous ſes yeux, ſous prétexte que le roi l'excuſant ſur ſa jeuneſſe à l'égard de quelque manquement envers elle, avoit dit en riant: *bon! c'eſt un enfant, propre à recevoir le fouet;* & ces deux folles s'embraſſant enſuite, & ſe liant plus étroitement que jamais. C'étoit par une adulation plus mépriſable, le duc de Treſmes ne trouvant pas la favorite chez elle, & écrivant à ſa porte: *le ſapajou de madame la comteſſe Dubarri eſt venu pour lui rendre ſes hommages & la faire rire*, parce qu'elle s'amuſoit de la boſſe de ce ſeigneur, & qu'il s'eſtimoit trop fortuné d'en être le joujou. C'étoit M. de Boynes accordant la croix de S. Louis à un commiſſaire de la marine, en reconnoiſſance d'une peruche dont il avoit fait préſent à la comteſſe. Quel comique indécent encore, de voir madame Dubarri frappant ſur le ventre du duc d'Orléans, qui venoit la ſolliciter d'être favorable à ſon mariage avec madame de Monteſſon, & d'engager le roi à la reconnoître pour ducheſſe d'Orléans, & lui dire: *gros pere,*

épousez-la toujours ; nous verrons à faire mieux ensuite : vous sentez que j'y suis fortement intéressée ; comme si elle n'eût pas désespérée de marcher quelque jour sur les traces de madame de Maintenon.

Rien n'égaloit, sans doute, l'abjection de Louis XV qui, partageant avec le négrillon de cette dame ses faveurs, pour lui plaire créoit Zamore gouverneur du château de-Lucienne, aux appointemens de 600 liv. & lui en faisoit sceller les provisions par le chancelier, qui, se laissant assimiler par sa maîtresse à ses valets, en avoit reçu le surnom de *la France*, & s'en égayoit dans ses petits cabinets, où il aimoit à faire lui-même son déjeûner. Qui dans le royaume n'a su ce propos de madame Dubarri dans son lit, pendant que le roi, préparant le café, étoit distrait de quelqu'autre objet : « Eh, prends donc garde, la France, ton café f... le » camp ! ».

C'étoit cette même femme si dévergondée, si grossiere, si dégoûtante dans son intérieur, qui donnoit audience aux ambassadeurs, qui se voyoit entourée des députés des confédérés, de ceux de toutes les petites principautés d'Allemagne, tremblantes pour leur destin lors du partage de la Pologne, & sollicitant sa protection auprès du roi pour leur soutien. C'étoit cette même femme que Louis XV promenoit en triomphe au décintrement du pont de Neuilly, fête dont les princesses & madame la dauphine même avoient été exclues, afin que rien ne pût l'éclipser : c'étoit cette même femme qui lui faisoit trouver mauvais que l'héritier présomptif du trône l'eût écartée de la société de son auguste compagne, dans un souper de raccommodement qu'une intrigante de la cour avoit imaginé, au point d'en témoigner son humeur, en s'écriant : *je vois bien que mes enfans ne m'aiment pas !* C'étoit cette même femme pour qui l'on travailloit une toilette d'or, quoique madame la dauphine n'en eût pas, & que la reine n'en eût jamais eue : on remarquoit sur-tout le miroir surmonté de deux petits amours tenant une couronne

ſuſpendue ſur ſa tête, toutes les fois qu'elle s'y regardoit; allégorie de celle où l'on la deſtinoit un jour. C'étoit cette même femme qui, ne ſe trouvant pas aſſez bien logée au palais d'une princeſſe du ſang, avoit fait bâtir le nouveau pavillon de Lucienne, colifichet dont on ne pouvoit calculer la dépenſe, parce que tout y étoit de fantaiſie, & n'avoit d'autre prix que la cupidité de l'artiſte & la folie du propriétaire. C'étoit cette femme enfin, qui, ſur des chiffons ſignés de ſa main, puiſoit à ſon gré au fiſc public, elle & tous les ſiens; qui coûtoit plus à elle ſeule que toutes les maîtreſſes que Louis XV avoit eues juſques-là, & malgré la miſere des peuples & les calamités publiques, alloit tellement croiſſant en prodigalités & en déprédations, qu'elle eût en peu d'années englouti le royaume, ſi la mort de Louis XV n'y eût mis un terme.

Ce monarque, depuis le mariage du comte d'Artois, étoit devenu plus triſte que de coutume, il ſentoit ſes forces s'affoiblir. Divers avertiſſemens de la nature lui annonçoient qu'il n'étoit plus propre aux plaiſirs de l'amour; lui-même avoit dit à ſon chirurgien: *je vois bien qu'il faut que j'en raye;* ſur quoi celui-ci lui avoit répondu avec franchiſe & ſur le même ton: *Sire, vous feriez bien de dételler tout-à-fait.* La mort ſubite du marquis de Chauvelin, l'un de ſes favoris, jouiſſant d'une ſanté floriſſante, compagnon de toutes ſes parties de débauche, & tombé dans l'une ſous ſes yeux, l'avoit frappé: il y ſongeoit ſans ceſſe. Celle du maréchal d'Armentieres, à peu près ſemblable & preſque de l'âge du monarque, avoit augmenté ſa mélancolie. Enfin, un ſermon prêché devant lui le jeudi-ſaint par le fameux évêque de Senez, avoit fait entrer le remord dans ſon cœur. Cet éloquent prélat lui rappelloit l'époque de ſa maladie de Metz, circonſtance la plus glorieuſe de ſa vie, puiſque c'étoit où l'amour de ſes ſujets s'étoit manifeſté à un plus haut degré; il ne lui diſſimuloit pas que cet amour s'affoibliſſoit, que la nation, accablée de ſubſides, ne pouvoit plus que gémir ſur ſes propres

maux ; il faisoit pressentir au monarque que, quoique sur le trône, il avoit des amis sans doute & étoit digne d'en avoir, mais que son meilleur ami devoit être son peuple ; il finissoit par l'exhorter à ne pas s'en fier aveuglément pour l'administration aux conseils de ses ministres, trop souvent intéressés à le tromper, mais à ne s'en rapporter qu'à lui-même, à son cœur, à l'expérience de plus d'un demi-siecle.

Louis XV n'avoit pas été mécontent de cette hardiesse évangélique ; il avoit très-bien accueilli le prédicateur ; il lui avoit rappellé l'engagement pris de prêcher devant S. M. le carême de 1776, engagement qu'il le sommoit de remplir, avoit-il ajouté en riant, quoiqu'évêque. Depuis ce tems il avoit redoublé ses visites à madame Louise, & l'on savoit que cette princesse employoit tous ses soins pour le ramener à Dieu. Les courtisans pervers craignirent que la même foiblesse qui le rendoit leur esclave ne le rendît celui des prêtres. Un comité tenu chez la favorite décida qu'il falloit tirer S. M. de cet état par quelqu'orgie vive, capable de le distraire & de lui rappeller le goût du plaisir. On l'engagea à ordonner un voyage à Trianon, où l'on fit trouver un jeune objet armé de tous les charmes de la séduction ; car madame Dubarri, depuis quelque tems, imitoit madame de Pompadour, & pour se reposer, autant que pour exciter son amant blasé, lui procuroit sans cesse de nouvelles jouissances. Par une suite de cette fatalité aveugle qui se joue des vains projets des hommes & confond souvent la plus haute sagesse, les efforts même de ces corrupteurs pour perpétuer leur empire, tournerent contr'eux, & la France fut sauvée.

La beauté novice, mise dans le lit du roi, receloit déjà dans son sein le germe de la petite vérole, qui commençoit à se développer & la rendoit insensible, indocile même aux embrassemens du monarque ; cependant on avoit aidé le physique de S. M. par les divers secours que l'art a imaginés pour aiguillonner la lubricité plus active, ensorte que, tandis qu'il pompoit en tous sens les

miasmes pestilentiels de cette cruelle maladie, il s'ôtoit d'autant par ses efforts la vigueur nécessaire pour la soutenir ; il s'alita dès le lendemain, & le premier projet des conseillers de la favorite fut de retenir S. M. à Trianon & de la circonvenir ; mais la faculté décida autrement & le malade fut ramené en robe-de-chambre à Versailles.

On ne tarda pas à savoir que Louis XV avoit la petite vérole, & la nouvelle en fut portée promptement aux extrêmités du royaume ; le grand nombre s'en réjouit, d'autres envisageoient un successeur qui n'avoit pas vingt ans, & trembloient.

Cependant M. le dauphin se comportoit avec une prudence au-dessus de son âge ; son premier soin fut de se présenter à la porte de la chambre de son grand-papa. Sans apprendre au malade son genre de maladie, on l'avoit engagé à ne pas laisser pénétrer les enfans de France : le duc de la Vrilliere déclara au prince de la part de S. M. que sa santé étoit trop précieuse à l'état, qu'elle n'étoit point à lui & qu'il ne pouvoit la risquer en entrant dans l'appartement de son auguste aïeul, qui lui ordonnoit de s'en abstenir. Il se retira, se renferma avec madame la dauphine, & refusa de voir la foule de courtisans qui se tournoient vers le soleil naissant.

Toute la faculté fut appellée ; mais le roi avoit fait exclure formellement le docteur Bouvard, l'ennemi personnel du docteur Bordeu, médecin de madame Dubarri, auquel elle avoit engagé son auguste amant de donner sa confiance. On vit alors ce que c'est que l'étiquette & combien un monarque si absolu pour faire le mal de ses sujets est gêné pour sa propre conservation. Dès le commencement de la petite vérole de Louis XV, un médecin Anglois, nommé Sutton, de la famille de ce nom célebre par une méthode particuliere d'inoculation & par un spécifique contre la petite vérole, se trouvant à Paris, se présenta & offrit de traiter le malade & de le sauver. La faculté l'écarta bien loin ; on ne le rappella qu'au moment où S. M. fut désespérée ; il répondit qu'il étoit trop tard.

Dès le commencement de la maladie on ouvrit l'avis de faire adminiſtrer Louis XV, mais le docteur Bordeu ſachant combien cet événement devoit être funeſte à ſa maîtreſſe, le retarda le plus qu'il put, & s'oppoſa fortement à ce qu'on parlât de rien au roi; il aſſura qu'il ne voyoit pas de danger évident, & que cette annonce faiſoit mourir les trois quarts des malades. Madame Dubarri profitoit de ce répit pour être ſans ceſſe au chevet de ſon amant, qui dans les premiers jours, ignorant ſon état, lui faiſoit paſſer ſes mains blanches & délicates ſur ſes boutons purulens. On rapporte même que luxurieux juſques dans ſon lit de mort, il la careſſoit encore quelquefois, baiſoit ſa gorge, & ſe livroit aux autres impudicités que lui permettoit ſa foibleſſe.

Le clergé, dans la crainte que l'auguſte moribond ne lui échappât, étoit furieux; il inculpoit hautement l'archevêque de Paris, qui s'étoit bien rendu à la cour dès le commencement de la fatale nouvelle, mais n'avoit fait aucun effort pour s'emparer de la conſcience du roi, & s'étoit même laiſſé exclure de ſa préſence d'une façon humiliante. Ce prélat étoit alors incommodé d'une maladie de veſſie, à laquelle les plaiſans qui ne prenoient pas la choſe ſi fort à cœur firent alluſion; ils prétendirent que monſeigneur piſſoit le ſang à Paris & ne faiſoit que de l'eau claire à Verſailles. Ce fut le malade lui-même qui, le ſieur de la Martiniere, toujours véridique, lui ayant avoué qu'il avoit la petite vérole, ſe frappa, & le cinquieme jour de ſa maladie dit dans la nuit à ceux qui l'entouroient: *Je n'ai point envie qu'on me faſſe renouveller ici la ſcene de Metz; qu'on diſe à madame la ducheſſe d'Aiguillon qu'elle me fera plaiſir d'emmener madame la comteſſe Dubarri.* Après cette douloureuſe ſéparation, les prêtres n'eurent pas de peine à réuſſir pour le reſte; Louis XV fut adminiſtré le ſurlendemain: avant le grand-aumônier fit le diſcours ſuivant de la part de S. M.

« Quoique le roi ne doive compte de ſa conduite qu'à » Dieu ſeul, il eſt fâché d'avoir cauſé du ſcandale à

» ses sujets, & déclare qu'il ne veut vivre désormais » que pour le soutien de la religion & pour le bonheur » de ses peuples. »

L'orateur avoit voulu dans ce discours conserver la dignité de son maître & disoit une absurdité, une chose contraire même aux maximes du clergé; car en admettant le principe qu'un roi ne soit pas comptable de ses actions à ses sujets dans l'ordre politique, il ne leur doit pas moins l'exemple comme chrétien dans l'ordre de la religion, & le doit d'autant plus, qu'il est plus élevé & astreint à des devoirs plus rigoureux & plus éclatans; c'est ce qu'on prêche tous les jours dans les chaires: mais M. de la Roche-Aymon, un des prélats les plus ignorans & les plus bornés de France, & c'est beaucoup dire, parloit avec le zele d'un courtisan, & non celui d'un apôtre; il savoit mieux aduler, que raisonner. S'il eût fait son devoir, il eût, sans doute, déterminé S. M. à rapprocher de sa personne le prince de Conti encore dans sa disgrace, & à une réconciliation, la premiere démarche que la religion exige des mourans.

Louis XV ne survécut que trois jours à son administration; le lendemain il y eut un mieux momentané; on en jugea par la conduite des courtisans; à l'instant ils avoient hué les Dubarri, au point de les obliger d'abandonner tous Versailles & de forcer la jeune marquise de ce nom, obligée de rester pour son service auprès de madame la comtesse d'Artois, à retirer du moins sa livrée pour se moins afficher; leur conduite changea, ce fut une procession continuelle de carrosses de Versailles à Ruelles, où étoit la favorite, plus considérable que celle de Paris à Versailles; mais ils rétrograderent bientôt, à mesure que le bulletin devint plus fâcheux.

Le roi mourut le 10 mai à trois heures vingt minutes. A l'instant toute la cour se transporta à Choisy; il ne resta auprès du cadavre que ceux nécessaires au service; il n'y eut rien de plus pressé que de l'enlever

du château ; on ne remplit aucune des formalités d'usage, afin d'abréger, & faute de trouver des gens de l'art assez intrépides pour y satisfaire, au bout de deux fois vingt-quatre heures il fut transféré à Saint-Denis, avec une suite de quarante gardes-du-corps : quelques pages portoient des flambeaux. Le cercueil étoit dans un carrosse de chasse, & passoit à travers l'ouverture du devant ; son escorte faisoit courir le mort du même train qu'il les avoit menés si souvent durant sa vie. Jamais monarque ne fut conduit si lestement. La même indécence régnoit sur les chemins parmi les spectateurs & à Saint-Denis : les cabarets étoient remplis d'ivrognes qui chantoient ; si c'est dans le vin qu'est la vérité, on connoîtra facilement la façon de penser du peuple aux propos d'un : on vouloit le faire sortir ; pour s'en débarrasser, on lui disoit que le convoi de Louis XV alloit passer : « *Comment*, s'écria-t-il avec une licence qui indiquoit » bien son état ; *ce B... là nous a fait mourir de faim* » *pendant sa vie, & il nous feroit encore mourir de soif* » *à son trépas.* »

Un bon-mot d'un autre génie mis dans la bouche de l'abbé de Sainte-Genevieve, ajoute à ce vœu de la populace grossiere celui des citoyens qui réfléchissoient davantage. On plaisantoit ce religieux sur la sainte, sur le peu de vertu que venoit d'avoir la découverte de sa châsse, si efficace autrefois : « Eh bien ! messieurs, répondit-il, de » quoi vous plaignez-vous ? est-ce qu'il n'est pas mort ? »

Enfin, le surnom de *Louis le desiré* qu'on décernoit unanimement au successeur, étoit, sans doute, la satyre la plus sanglante qu'on pût faire du regne de *Louis le bien-aimé*.

La décence ne permettoit pas à Louis XVI d'adopter cette dénomination d'une flatterie anticipée ; il la rejetta avec indignation, jaloux, sans doute, de travailler à l'obtenir plus dignement de la postérité. *O utinam !*

❧

PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR A CETTE HISTOIRE.

AVERTISSEMENT.

*Le mémoire ſuivant nous a été communiqué autrefois par un premier commis de la marine. Voici ce qu'il nous a appris ſur cetre ſinguliere piece. M. Berruyer, alors miniſtre de ce département, ne ſachant à quoi s'en tenir ſur l'*expédition ſecrete *& ſur ce qui s'étoit paſſé, conſulta M. de Leſſert, qui étoit embarqué ſur l'eſcadre qui en étoit chargée. Quoique fruſtré du bénéfice qu'il avoit enviſagé dans ce voyage, ce négociant étoit le plus impartial hiſtorien qu'il en pût avoir. Il paſſoit pour un homme d'eſprit, de mérite & de probité ; comme il avoit navigué pluſieurs fois, il ſe connoiſſoit aſſez en marine pour rédiger une relation telle que la deſiroit le miniſtre, & l'on voit en la liſant que cet étranger, quoique plus lié avec le ſieur Marchis qu'avec les officiers, ne diſſimule pas les fautes & les défauts du premier.*

Du reſte, l'anecdote du ſoufflet & la notice ſur le ſieur Marchis, nous ont été communiqués par un homme vrai, & dont le témoignage ne doit pas être ſuſpect.

Pour terminer ce qui concerne cet aventurier célebre, M. Marchis *eſt mort chez les* Mallais, *dans une émeute où il a été tué.*



Expédition ſecrete de 1758 à 1759.

Il revient tous les ans de l'Inde en Angleterre une certaine quantité de vaiſſeaux chargés de marchandiſes de l'Aſie ; ce ſont ces vaiſſeaux qu'il étoit queſtion d'intercepter, & c'eſt de l'exécution de ce projet, dont on ſe propoſe de parler ſous le nom d'*Expédition ſecrete*.

Un homme ſe trouva dans Paris en 1758. Grand routier des mers orientales, ayant été long-tems au ſervice de la compagnie de Hollande, il avoit acquis des lumieres aſſez exactes ſur le commerce des Anglois dans l'Inde ; il avoit quitté ce ſervice pour des raiſons particulieres, & étant né François, il n'avoit point perdu les ſentimens de bon patriote ; il avoit projeté d'enlever quelques-uns des vaiſſeaux dont on a parlé ci-deſſus ; il vouloit avoir des frégates du roi, & s'étant ouvert un accès auprès du gouvernement, il fit ſa demande à celui qui étoit pour lors chargé du département de la marine. La cour, toujours diſpoſée à profiter des lumieres qu'on lui donne, voulut s'inſtruire plus à fond ; le projet fut diſcuté dans la plus grande étendue, & quand le miniſtre l'eut poſſédé parfaitement, il le trouva digne d'être exécuté pour le compte de S. M. On fit entendre à M. Marchis [c'étoit le nom du ſpéculateur] qu'il feroit plus glorieux pour lui de faire une pareille expédition au nom du roi. Celui-ci, qui n'avoit point appris en Hollande les maneges de la cour de France, fut facilement ſubjugué ; il ſe prêta ſucceſſivement à tout ce qu'on voulut, il fut flatté de la belle perſpective qu'on lui montroit, & il ne s'apperçut qu'elle changeoit qu'à meſure qu'il approchoit du terme : enfin le nuage diſparut lorſqu'il n'étoit plus tems de reculer. Il eſt queſtion maintenant d'examiner quel étoit ſon plan, nous verrons enſuite comment on s'y prit pour exécuter & accélérer l'armement néceſſaire ; nous réſumerons après les diverſes

opérations de la campagne & nous ferons voir avec naïveté par quelle fatalité ou par quel enchaînement de mauvaises manœuvres ce projet si beau, si clair, si simple, si sûr en apparence, est pourtant avorté de la façon la plus complete.

Pour réussir dans une croisiere, il faut: 1°. être sûr d'un point fixe où rencontrer les différens bâtimens qu'on veut intercepter; 2°. savoir qu'ils y passeront dans un tems déterminé; 3°. ne point craindre que la saison, les vents ou les courans fassent perdre leurs limites aux vaisseaux croiseurs; 4°. être en état de calculer les forces plus ou moins grandes auxquelles on peut avoir affaire, afin d'être toujours en forces supérieures; 5°. enfin, avoir au moins un voilier assez excellent pour atteindre à la course un bâtiment quelconque. Le ministre crut avoir trouvé toutes ces conditions dans le projet accepté.

On assignoit d'abord la croisiere sur Sainte-Hélene comme un relâche invariable des vaisseaux de la compagnie Angloise revenant des Indes & de la Chine; outre les raisons de convenance, ils ont des ordres absolus d'y toucher pour y trouver le vaisseau d'escorte envoyé d'Europe. La guerre n'étoit pas un motif pour craindre qu'ils changeassent de route; durant la derniere & depuis le commencement de celle-ci, ils ne l'avoient pas fait. (1) On démontroit ensuite que le passage de ces bâtimens commençoit au plus tôt en décembre & finissoit au plus tard en mai. On appuyoit cette assertion sur des preuves tirées de la connoissance des moussons, qui soufflent vers les différentes côtes où commercent les Anglois, & sur-tout la nécessité de doubler dans la saison convenable le cap de Bonne-Espérance, appellé à si juste titre le *cap des tourmentes*. D'ailleurs cette croisiere étoit présentée comme une des plus favorables que l'on puisse tenir. Les vents y regnent presque toujours de la

---

(1) D'ailleurs la subsistance des habitans de l'isle en dépend, puisque chaque navire est obligé d'y apporter trois tonneaux de riz, dont il se charge dans l'Inde.

même

même partie & jamais forcés ; les mers y font belles & tranquilles, le ciel en eft pur & fans nuages, le climat fain & tempéré ; mais le plus grand avantage, c'eft une longitude prefque certaine fans voir la terre, par la connoiffance de la variation dans ces parages. On n'avoit pas non plus à craindre d'être furpris par un ennemi fupérieur. On fait que les vaiffeaux qui viennent d'Europe fe gardent bien de prendre connoiffance de Sainte-Hélene, & les Anglois n'étoient pas dans le cas de rappeller aucunes forces de l'Inde cette année ; il falloit donc feulement fe mettre en état de combattre une frégate de 40 canons, qui accompagne quelquefois ces bâtimens dans leur retour, ou un vaiffeau de 50, qui vient d'Angleterre les chercher. De toutes ces fuppofitions il réfultoit enfin, qu'étant maître d'envoyer des vaiffeaux plus ou moins forts, rien n'empêchoit de choifir les meilleurs voiliers, & d'augmenter même cette qualité par tous les moyens poffibles. Quels fuccès n'avoit-on pas lieu d'attendre, lorfqu'avec toutes ces facilités on réfléchiffoit que c'étoient des vaiffeaux du roi qui alloient attaquer des vaiffeaux marchands, que ceux-là feroient carénés de frais, légers & manœuvrés avec autant de rapidité que de précifion ; tandis que ceux-ci auroient fatigué à la mer pendant plufieurs mois, feroient encombrés jufques dans leurs hauts, & auroient la plus grande partie de leurs équipages fur les cadres. Le projet donc ainfi combiné, pour réuffir il falloit trois chofes : premiérement, mettre l'efcadre qu'on deftinoit à cette expédition en état de primer l'ennemi, & la faire partir d'affez bonne heure, pour être au-deffus des hafards & des contrariétés qui font fi fouvent échouer les entreprifes maritimes : fecondement, la pourvoir de tout ce qui feroit effentiel à fa confervation & à fon avitaillement, affez, pour, en commençant la croifiere auffitôt qu'il faudroit, la prolonger auffi tard que l'exigeroient les circonftances : troifiémement comme l'harmonie, la précifion, la confiance dans l'exécution,

devoient feules contribuer au fuccès, il falloit prévenir par les moyens les plus efficaces tout ce qui pouvoit faire naître parmi les chefs & les fubalternes des difpofitions contraires. Nous verrons par la fuite, que c'eft fur-tout ici qu'à échoué la politique du miniftere. Voyons maintenant quels étoient les préparatifs. Au mois d'août 1758, c'eft-à-dire, lorfque l'efcadre auroit dû mettre fous voiles, il vint à Breft un ordre d'armer un vaiffeau de 64, & deux frégates. Pour accélérer davantage, on en avoit nommé un doué des plus excellentes qualités, mais qui étoit à recevoir un radoub confidérable, encore très-peu avancé; on fit fentir à la cour qu'elle n'avoit pas fait attention qu'il auroit autant valu nommer un vaiffeau à conftruire: on en fubftitua un autre de 50, reconnu encore pour très-bon; mais le capitaine ne l'ayant pas trouvé à fon gré, il fallut en nommer un troifieme: c'étoit un vaiffeau de Provence. (1) Nous avons déjà marqué qu'on équipoit deux frégates: elles ne pouvoient porter que pour fix mois de vivres, & le commandant n'en avoit que pour fept, pour un voyage d'un an au moins. On eût remédié fans peine à cet inconvénient, en chargeant une flûte à la fuite de l'efcadre; on trouva un expédient plus facile encore & moins coûteux. On pofa pour principe que nous n'aurions pas dépaffé la hauteur des isles de Madere fans avoir fait plufieurs prifes; en conféquence on avoit déjà pris des arrangemens, afin d'en conferver une ou plufieurs pour hôpitaux, & où l'on renverferoit l'avitaillement des autres. Ces efpérances devoient être bien folides, autrement c'étoit pour peu de chofes hafarder de manquer l'expédition, foit en confommant dans la premiere relâche un tems très-précieux à faire un remplacement de vivres, foit en ne pouvant, faute de cette reffource, conferver la

(1) L'*Achille* de 64 canons; les deux frégates étoient le *Zéphyr* & la *Syrene*, de 32 canons chacune.

croisiere aussi long-tems qu'il faudroit peut-être. Mais le ministre n'avoit rien de plus pressé que se débarrasser de nous : on s'imagine trop aisément dans la marine que lorsqu'une escadre est dehors, tout est fait. La nôtre resta encore quelque tems en rade : on renforça les équipages ; mais il n'y avoit point d'argent pour les payer. . . . On envoya des lettres de change, qui n'étoient point échues. . . . Enfin on fit la revue, on embarqua 40,000 livres, pour suppléer par cet argent à la flûte, ou aux prises qu'on regardoit comme sûres. Il y avoit-là de quoi avoir environ six semaines de vivres, & c'est avec ces secours que nous appareillâmes le 14 octobre par un vent assez favorable. Le mystere sur notre mission étoit la chose qui avoit été le mieux observée ; quand nous partîmes, on nous envoyoit par-tout, excepté où nous allions ; on avoit embarqué *incognito* deux passagers qui donnerent lieu à beaucoup de spéculations. M. de Massiat n'avoit plus qu'une inquiétude, si nous échapperions aux Anglois ; du reste, il devoit se féliciter d'avoir fait une entreprise, dont le succès devoit illuster son ministere, quelque court qu'il dût être, ainsi qu'il le prévoyoit. Il comptoit beaucoup sur le commandant de l'escadre, (1) qui avoit eu son intimité. C'étoit un homme de condition, mais pauvre, qui devoit à lui seul toute son éducation. Sans avoir jamais été à la cour, il avoit le manege du courtisan le plus délié : dénué d'appui & de protections, il avoit trouvé le moyen, à force de travaux, de souplesse & de constance, de supplanter quantité de ses camarades ; dur à la fatigue, exact à ses devoirs, aimant son métier, il avoit long-tems commandé une frégate dans deux escadres, & il s'étoit toujours distingué par sa vigilance à découvrir l'ennemi, son activité à le poursuivre, son

(1) M. de Marnieres, capitaine de vaisseau, commandoit l'*Achille ;* M. de Grasse, lieutenant de vaisseau, le *Zéphir*, & M. Dumatz la *Syrene*.

ardeur à le prendre : enfin c'étoit l'homme du cardinal Mazarin, il étoit heureux. Ces merveilleuses qualités le rendoient très-propre à l'expédition dont il étoit chargé. Des capitaines des deux frégates, l'un étoit ami & allié du ministre; l'autre étoit son neveu: c'étoit leur plus grand mérite. Le premier passoit pourtant pour bon officier subalterne.... Tels étoient les chefs de notre expédition. Elle commença assez heureusement, puisqu'il est devenu un bonheur pour les François de n'être point pris à la sortie de leurs rades; nous échappâmes donc aux Anglois, qui croisoient sur nos côtes, & nous évitâmes, suivant les ordres de la cour, de reconnoître aucun bâtiment quelconque. Le 18 M. de Marnieres, se faisant à plus de 150 lieues d'Ouessant, ouvrir ses paquets, & le premier résultat fut de changer de manœuvre & d'ordonner aux frégates de chasser tout ce qu'elles rencontreroient, & de combattre, prendre ou couler bas les vaisseaux ennemis. Dès le lendemain nous amarinâmes un petit bâtiment Anglois chargé de charbon de terre; il paroissoit naturel de le brûler, ne pouvant nous être d'aucune utilité, &, au contraire, devant nous retarder beaucoup dans une route dont tous les momens devenoient précieux; on ne le fit point & on jugea à propos de mener en triomphe cette conquête & de la remorquer, afin de ne pas la perdre de vue. En ne considérant que cet objet de parade, dès le lendemain les connoisseurs eurent lieu de présumer qu'on avoit bien fait, & que nous ne ferions guere de prises que de cette nature. En effet, dès six heures du matin les frégates ayant signalé deux bâtimens dans le S. & S. So., au lieu de rester à la cape, comme nous étions, on orienta les quatre voiles majors & l'on gouverna du S. S. E. au S. un quart S. E. au plus près du vent avec pavillon & flamme anglois : la mer ayant embelli, le bâtiment du Sud porta sur nous en dépendant; on ne douta point que ce ne fût un corsaire; il étoit très-

joli, c'étoit notre fait, & on se félicitoit déjà de sa capture; mais c'étoit vendre la peau de l'ours avant qu'il fût tué : au lieu de le laisser s'engager & de faire revirer de bord à l'une des deux frégates pour lui couper au vent, nous courions tous trois les amures à tribord, tandis qu'il portoit bas bord amures au vent à nous, qui étoit pour lors du S. O. au S. S. O. La *Syrene* qui marchoit de l'avant & qui se trouvoit le plus près de l'ennemi, s'étant mise par son travers lui lâcha sa bordée, allant toujours de l'avant; on voit baisser le pavillon à l'instant sans tirer un seul coup; on présume que l'ennemi a amené, & l'on se dispose à l'aller amariner. Quelle surprise, lorsque le pavillon se hisse de nouveau, & qu'il se couvre de voiles; on trouve cette manœuvre indigne & contre la bonne-foi; on parle de la punition qu'il mérite, on se propose de le vexer d'importance : il n'en voloit que plus rapidement : il fallut revirer de bord, larguer les ris qui étoient encore pris.

Pendant toute cette manœuvre, qui ne fut rien moins que précise, il s'éloigna considérablement, faisant le O. N. O, & après deux heures de chasse, sa marche supérieure le maintenant toujours dans son avantage, on remit à l'autre bord avec le regret d'avoir manqué sa proie. Il ne fut plus question que de savoir à qui étoit la faute. Le commandant la rejeta sur les subalternes; ceux-ci sur le chef, & les choses n'en allerent pas mieux : depuis ce tems nous ne rencontrâmes que des neutres, jusqu'aux isles du cap Verd, où nous mouillâmes le 16 novembre. Cette relâche étoit effectivement la premiere que nous devions faire suivant les ordres de la cour; mais ils étoient conditionnels, & les circonstances où nous nous trouvions sembloient nous mettre dans le cas de passer outre : nous avions en partant de France pour plus de cent jours d'eau, ce que l'on ignoroit; il nous en restoit encore pour environ 80, ce qui, économisé, auroit pû en donner pour 90 & même pour 100. Pourquoi donc s'amuser près de huit jours dans une relâ-

che absolument inutile, & perdre un tems devenu de plus en plus précieux pour tous lee retards que nous avions déjà essuyés ? Ce fut le moindre inconvénient qu'elle eut, & il est tems de commencer à développer les premieres semences de discorde, qui se fortifierent ensuite au point d'occasionner en grande partie cette suite de malheurs que l'escadre éprouva. On a déjà remarqué qu'il s'étoit embarqué *incognito* deux passagers. Quels étoient ces deux hommes ? que devoient-ils faire ? Ce fut dans les commencemens un problême pour les états majors. Cela auroit pu l'être long-tems à certains égards, si le silence eût été observé. Mais à peine M. de Marnieres eût-il ouvert ses paquets, qu'on sut qu'il y avoit dedans un brevet de capitaine de frégate pour la campagne, accordé au sieur Marchis, auteur du projet & l'un des deux étrangers ; l'autre étoit un négociant de Lisbonne. (1) C'est tout ce qui en avoit encore transpiré : il n'étoit pas possible que ceci fût ignoré ; mais ce qui auroit dû l'être, c'est que dans les mêmes paquets il y avoit un ordre du roi, qui établissoit M. le chevalier de Grasse pour commandant de l'escadre, en cas de mort de M. de Marnieres, & au défaut des deux le sieur Marchis. Voici ce qui aigrit considérablement les esprits, & le point de politique où échoua le ministere. En effet, on ne fit point de bon accueil à un étranger qui n'entroit dans la marine que dans l'instant même, à la veille de donner des ordres à trois états-majors. Il étoit déjà assez dur de le voir capitaine en second ; si cette qualité, qui ne désigne qu'un homme dans le vaisseau qui n'a rien à faire, n'eût consolé de cette primauté. D'ailleurs M. de Marnieres avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour éluder de le faire reconnoître dans ce grade, & cette reconnoissance même avoit été faite d'une façon si informe,

---

(1) M. de Lessert, négociant François établi à Lisbonne : sa mission étoit, connoissant le pays, de présider à la vente des marchandises des vaisseaux amarinés & d'en procurer un débit avantageux.

qu'à proprement parler il n'avoit en tout que les attributs d'un ſimple paſſager qu'on conſidere à un certain point. Il ne jouiſſoit pas même de ſon logement, & le commandant, en le comblant de toutes ſortes de politeſſes vaines, lui avoit ſouſtrait inſenſiblement les différentes petites prérogatives qui auroient pu cauſer la moindre jalouſie au plus jeune des enſeignes. Cette conduite, toute irréguliere qu'elle étoit, auroit réuſſi, ſans doute, ſi le caractere dur & plein de morgue de M. Marchis eût pu s'accommoder du caractere ſouple & artificieux de M. de Marnieres; celui-ci ne recueillit d'autre fruit de ſes ruſes, que de ſe jetter à chaque inſtant dans de nouvelles criſes, dont il ſe tiroit de plus mal en plus mal, parce que l'autorité une fois compromiſe ne reprend jamais ſa vigueur & va toujours décroiſſant.

M. Marchis devant être l'ame de l'expédition, il étoit enjoint à M. de Marnieres, dans ſes inſtructions, de ne rien faire ſans l'avis même par écrit de cet étranger. Sa miſſion devoit ſur-tout commencer au départ des isles du cap Verd, parce que le paſſage de la ligne étant regardé comme le plus difficile & de la plus grande conſéquence, il étoit eſſentiel d'être guidé par un pilote expérimenté, c'étoit le moment déciſif. Le commandant pouvoit encore revêtir M. Marchis, ſon conſeil, de toutes les diſtinctions dont il avoit plu au roi de l'honorer, faire ſentir de quel poids il devoit être dans l'expédition, & en impoſer aux ſubalternes au point qu'ils n'oſaſſent manquer à la ſubordination, leur faire craindre, s'ils s'en écartoient, de déplaire à la cour, & de contribuer au malheur d'une campagne, dont l'appareil & le ſecret tenoient la France dans une attente ſinguliere. L'amour-propre de M. de Marnieres, & ſon peu de fermeté, ne lui permettant pas de reprendre ce parti, il ne s'en tint pas même, à ſon défaut, à celui qui paroiſſoit naturel: tout autre eût haſardé le tout pour le tout, il eût déclaré à M. Marchis qu'on regardoit ſon intruſion comme inutile, comme déshonorante même, &

qu'on se passeroit très-bien de lui. Le commandant n'avoit garde de faire une pareille déclaration ; il s'en fia à sa politique, & crut qu'à force de ruses il ménageroit à-la-fois son amour-propre, celui de l'etranger, & même celui des subalternes. Il prenoit donc les avis de M. Marchis, mais *incognito*, & transmettoit ensuite les ordres comme venant de son chef. La campagne se fût très-bien passée de la sorte, si cela eût duré ; mais l'étranger & les subalternes s'appercevant de cette manœuvre, furent également indisposés contre M. de Marnieres. Le premier affecta de donner ses avis publiquement, & les autres de ne rien faire de tout ce qui venoit de cette voie : au moyen de quoi M. de Marnieres étoit continuellement aux expédiens pour pallier, pour calmer, pour adoucir ; il ne réussissoit d'aucune part : les siens s'aliénoient de lui, & il ne se concilioit M. Marchis que politiquement ; on n'avoit recours à ce conseil que quand on ne pouvoit faire autrement, & celui-ci ne s'ouvroit qu'autant que l'exigeoient son devoir & sa conscience : il conservoit un ressentiment profond du peu de cas qu'on faisoit & de sa personne & de ses avis : il se trouvoit indignement joué, & de tems en tems il ne pouvoit s'empêcher de laisser percer son mécontentement. En vain essaya-t-il plusieurs fois de saisir quelque portion de l'autorité qui lui revenoit ; il n'en résultoit qu'une nouvelle aigreur, & l'antipathie devint telle qu'il étoit déjà mis en quarantaine par tout l'état-major, au capitaine près, lorsque nous arrivâmes au cap de Bonne-Espérance. Malgré toutes les divisions, une providence veillant sans doute sur nous, notre traversée avoit été assez heureuse, nous avions coupé la ligne dans un point & dans un moment favorable, notre route n'avoit duré que cinquante-cinq jours.

C'est dans cette rade du cap de Bonne-Espérance, qu'on vit éclorre les haines qui n'avoient été que secrettes jusques-là : plusieurs circonstances concoururent à faire éclater la discorde. D'abord messieurs de la marine n'eurent pour l'intrus que ce mépris général &

de convention pour tout ce qui n'eſt pas de leur corps ; mais de jeunes gens ſans expérience & ſans talens, ne pouvoient s'empêcher de s'en laiſſer impoſer beaucoup par la capacité d'un homme qui avoit navigué dans les mers des Indes & du Sud, qui avoit viſité les différens comptoirs Anglois & Hollandois, qui avoit commandé des flottes & des eſcadres pour les états-généraux, qui ſe diſoit, en un mot, revêtu de dignités éminentes à leur ſervice. M. Marchis faiſoit valoir tout cela, d'autant mieux qu'il ſentoit de quelle importance il étoit de ſe donner du relief; malheureuſement il n'étoit pas aſſez adroit pour tirer parti de ces avantages: au lieu de ſe communiquer rarement, de ſe couvrir du manteau de la modeſtie, d'écarter les profanes qui auroient voulu le pénétrer, de ne répondre, à la maniere des oracles, que d'une façon laconique & ambigue, il afficha moins les connoiſſances d'un voyageur que la manie de duper la crédulité : il ſe trahit par ſes propres diſcours, il tomba en contradiction ; à force de vouloir être un homme extraordinaire, on ne le trouva pas même un homme ordinaire; il découvrit à nu le fond de ſon caractere, qui étoit une vanité baſſe & puérile, un amour-propre inſoutenable : le mépris qu'on avoit pour ſa perſonne n'étant plus contrebalancé par la haute opinion de ſon ſavoir, réjaillit juſques ſur ſon mérite ; des pronoſtics qu'il haſarda ſur notre navigation, des aſſertions ſur les vents, les courans, qui ne ſe confirmerent pas par l'expérience, le firent totalement tomber en diſcrédit ; on ne le regardoit déjà plus que comme un ignorant, comme un impoſteur.

A notre arrivée au cap, c'étoit lui qui étoit chargé de nous mouiller dans cette rade ; il faut avouer que, ſoit timidité, ſoit oubli du local, il ne brilla point en cette occaſion. Les ſubalternes remarquerent très-bien ſon embarras, & s'en prévalurent contre lui ; mais ce qui établit le ſchiſme de la façon la plus éclatante, ce fut l'imprudence qu'eut M. Marchis d'arborer un uniforme de la marine ; on regarda cette vanité comme

une audace impardonnable ; l'indignation fut pouſſée au point d'oublier dès-lors les ordres du roi, l'autorité du commandant, tous les procédés de l'humanité même : on étouffa d'autant plus facilement les remords, qu'on reçut avec avidité les bruits populaires qui couroient ſur ſon compte dans la ville : (1) on le crut facilement un infame, un coquin, un impoſteur, qui avoit trompé la cour, parce qu'on ſouhaitoit qu'il le fût. M. de Marniere lui-même céda au ſchiſme, & le priva authentiquement de toutes les prérogatives de ſa place, dont il lui avoit ſolemnellement promis de le faire jouir, & dont il avoit même avoué qu'il ne pouvoit le dépouiller, ſans prévariquer eſſentiellement. Pour le coup, l'arrogance de M. Marchis fut décontenancée ; il renonça à toutes les perſpectives d'honneurs & de dignités qu'il ſe promettoit ; il préſenta un mémoire à M. de Marnieres, où il le ſommoit de lui déclarer cathégoriquement, s'il le regardoit comme inutile à la conſommation de la miſſion ; auquel cas il le ſupplioit de lui permettre de retourner en Europe, ou de le punir s'il étoit coupable & qu'il le jugeât encore néceſſaire : ou enfin, s'il étoit utile & innocent, de le faire jouir de tous les droits de ſa place. M. de Marnieres n'étoit pas homme à prendre un parti décidé ſur tous ces chefs : il ne pouvoit ſe diſſimuler la bonté du projet, dont l'aſſurerent pluſieurs officiers de la compagnie expérimentés ; d'un autre côté, il avoit beſoin de quelqu'un qui répondît de ſon inexécution, s'il ne réuſſiſſoit pas : il n'eut donc garde de laiſſer à M. Marchis la liberté de partir comme inutile ; il ne le punit point comme coupable, mais il ne le réintégra point dans les fonctions qu'il réclamoit ; il tergiverſa, il éluda ; il gagna du tems, & l'on partit du cap ſans

(1) On ſaura ce que c'étoit que ces bruits, que le précis de la vie de M. de Marchis, qu'un officier qui l'a beaucoup connu dans l'Inde nous a communiqué ; trop long pour l'inſérer en note.

que l'un & l'autre fussent trop à quoi s'en tenir & ce qu'ils vouloient faire.

Enfin, le 17 février au matin l'on appareilla ; chacun étoit fort attentif à la manœuvre que nous allions faire, & à cet instant il devoit éclorre un secret qui exerçoit depuis plusieurs mois la curiosité de toute l'escadre ; quand on vit que nous revenions sur nos pas, on ne douta plus que nous n'allassions croiser sur Sainte-Hélene : on ne pouvoit blâmer ce projet, parce qu'il étoit approuvé par tous les habiles marins du cap ; on se contenta de déprécier le mérite de l'invention, on critiqua la forme de l'exécution, & l'on dit qu'on s'y prenoit trop tard ; qu'on savoit, à n'en pas douter, qu'il n'y avoit plus à passer que les vaisseaux de Chine. Ces reproches ne pouvoient tomber sur M. Marchis ; celui-ci, au contraire, usoit de représailles plus justement & trouvoit à redire aux différentes manœuvres, il trouvoit mauvais qu'on lui demandât des avis qu'on ne suivoit point: malgré toutes ces contrariétés nous apperçûmes Sainte-Hélene le 5 mars.

Nous restâmes à croiser jusqu'au 4 mai, sans rien appercevoir que des neutres, nous assurant que nous rencontrerions infailliblement les vaisseaux de Chine qui n'étoient pas encore passés, & peut-être d'autres ; ce qui désoloit les officiers, qui écoutant leur jalousie préférablement à leur intérêt, auroient desiré que le projet eût échoué, non-seulement dans l'exécution, mais dans la spéculation, & ils faisoient tout ce qui dépendoit d'eux pour cela : on continuoit de plus en plus à regarder son auteur comme un être nul ; on ne le consultoit en rien, ou si quelquefois M. de Marnieres le faisoit, c'étoit pour mal suivre ses conseils. M. Marchis avoit observé d'abord que pour reconnoître la terre on s'en étoit trop approché & l'on s'étoit mis dans le cas d'être découvert de l'ennemi ; ensuite, qu'on s'en étoit trop écarté, s'en tenant quelquefois à plus de 50 lieues ; ensorte qu'il pouvoit facilement atterrer des vaisseaux entre l'isle & nous. Il motivoit cette ob-

jection sur le raisonnement d'un marin expérimenté (1). En effet, disoit-il, quoique l'usage des Anglois revenant de l'Inde, soit de se mettre en latitude de Sainte-Hélene environ à 80 lieues, comme ce n'est que sur leur estime, il est très-possible qu'il y ait dans leur point une erreur de 30 à 40 lieues, sur-tout après une aussi longue navigation; il observoit encore, que les frégates s'écartoient quelquefois trop; en un mot, il ne voyoit qu'indolence, négligence, inexactitude, pitoyables manœuvres, & sur-tout mauvaise volonté dans cette croisiere, dont le principal succès devoit provenir de la vigilance, de la précision & du zele avec lequel on la tiendroit.

Cependant, malgré tant de causes qui devoient faire échouer le plan de campagne en totalité, le 4 mai nous découvrîmes quatre bâtimens qu'on jugea être des vaisseaux de Chine, parce que pliant beaucoup, ils s'annonçoient comme très-chargés dans les hauts suivant la nature de leurs marchandises; ce qui n'arrivoit point aux autres moins encombrés & portant mieux la voile. Il feroit fastidieux de détailler toutes les manœuvres de cette journée mémorable, où la joie des équipages fut d'abord d'autant plus grande que les ennemis témoignoient une extrême confiance & arrivoient en dépendant sur nous: il n'étoit alors que huit heures du matin, & ils n'étoient pas à quatre lieues de distance; on n'osoit mettre au même bord qu'eux pour ne pas les effarou-

---

(1) Sa conjecture s'étoit vérifiée par l'interception du *Swift*, chaloupe pontée, sortie de Sainte-Hélene pour croiser au devant des vaisseaux attendus de Chine & de l'Inde; lequel avoit déclaré que le 12 mars il étoit atterré un vaisseau venant d'Europe, chargé d'argent pour l'isle & reparti tout de suite pour Bancoul, sans que nous eussions eu connoissance de son entrée ou de sa sortie. Cette précaution justifioit aussi le reproche de M. Marchis de s'être trop approché de terre, puisqu'il est vraisemblable que la chaloupe n'avoit été expédiée que sur la connoissance qu'on avoit eue dans l'isle de notre croisiere, par notre imprudence de nous en laisser voir.

cher; on ne le fit qu'à près de midi, lorſque par leurs diverſes évolutions on jugea qu'ils commençoient à nous ſuſpecter & qu'ils étoient d'ailleurs aſſez engagés, s'étant rapprochés d'environ une lieue.

La chaſſe qu'on leur fit fut alors ſi mal exécutée; que nous ne pûmes leur gagner qu'environ une lieue juſqu'à la nuit, où l'on les perdit totalement de vue.

M. Marchis obſerva quatre fautes capitales, d'où étoit réſulté le ſuccès de cette journée.

1°. Il ſe plaignoit depuis long-tems qu'on ne ſe tenoit point par la latitude du milieu de l'isle; qu'on ne ſuivoit nullement ſes inſtructions, qui portoient que la *Syrene*, comme meilleure voiliere, ſe tiendroit le plus au vent par les 16 d. 5 min., & nous au milieu par 15 d. 45 à 50 min. Or il s'eſt trouvé aujourd'hui que le vaiſſeau le plus élevé n'étoit pas par les 15 d. 45 min. Quelle différence, ſi l'on fût reſté dans ſes véritables limites! les ennemis étant exactement par le milieu de la terre, ſuivant leur coutume, étoient ſous notre écoute & ne pouvoient nous échapper.

2°. Il vouloit que la *Syrene*, à raiſon de ſa marche ſupérieure, fût toujours à la pointe du jour à trois lieues du vent; ce qu'on n'obſervoit pas, les trois bâtimens courant depuis quelque tems l'un ſur l'autre.

3°. Il prétendoit que, pour mieux tromper l'ennemi, il falloit arborer pavillon Hollandois. Il étoit d'autant plus aiſé de lui en impoſer par cette manœuvre, que c'étoit la ſaiſon où paſſoit la ſeconde flotte du cap, & que la convention eſt qu'en cas de ſéparation on vienne s'attendre ſur Sainte-Hélene.

4°. Comme on voyoit la *Syrene* tomber ſous le vent, on lui fit dans l'après-midi le ſignal de tenir le vent le plus qu'elle pourroit. Ce ſignal étoit un pavillon mi-parti blanc & bleu. M. Marchis s'en déſeſpéra, parce que la couleur blanche étant la plus ſenſible dans l'éloignement, cette vue ſeule étoit capable de confirmer les Anglois dans leur ſoupçon & de nous déceler tout-à-fait.

Une cinquieme faute plus essentielle se manifesta le surlendemain, où l'on retrouva la *Syrene*, qu'on avoit perdue depuis la soirée du quatre. M. Dumatz son capitaine, nous ayant passé à poupe, rapporta qu'à l'entrée de la nuit, ne nous distinguant plus, il avoit couru différens bords & que le lendemain le hasard lui avoit fait découvrir les quatre Anglois ; qu'il les avoit conservés tout le jour, que sur le soir il s'étoit apperçu qu'il les gagnoit, mais qu'inquiet de notre absence il avoit jugé à propos de revenir au lieu de la croisiere & de rendre compte de ce qu'il avoit vu.

Cet événement fit demander pourquoi M. de Marnieres n'avoit pas donné aux capitaines des frégates des instructions en cas de séparation ; lors de la chasse, il est certain que la *Syrene* suffisoit pour prendre & amariner ces quatre bâtimens, s'il lui eût été enjoint de les poursuivre à toutes voiles, sans s'inquiéter du reste de l'escadre.

Par le rapport de la frégate, on jugea que les Anglois ne s'étoient pas désistés du projet d'entrer dans l'isle, & l'on prit dans cette circonstance le parti le plus prudent, celui de continuer à la bloquer, en s'élevant cependant de maniere à découvrir de nouveau l'ennemi s'il se tenoit dans ces parages. Cette fois M. de Marnieres sentant les torts qu'il avoit auprès du gouvernement, par tout ce qui venoit de se passer, voulut se réconcilier M. Marchis, le fit appeller au conseil tenu entre les capitaines & suivre son avis : ce ne fut pas pour long-tems.

Le 14 mai on eut une connoissance plus parfaite d'un bâtiment découvert la veille. Ce bâtiment, après différentes manœuvres, arriva sur nous ; on reconnut que c'étoit un vaisseau de guerre, mais inférieur à nous ; il y avoit tout lieu de présumer que c'étoit le vaisseau d'escorte venant d'Europe, pour prendre sous son convoi les navires de la compagnie angloise : nous avions fait jusques-là tout ce qui étoit nécessaire pour le tromper ; on avoit envoyé les frégates plus près de terre, on avoit

fermé les sabords de la premiere batterie & masqué même quelques-uns de la seconde; cependant on cherchoit en apparence à délier l'*Achille* par divers expédiens, & l'on faisoit à cet égard des expériences qu'on auroit pu tenter plus tôt. On négligea même les avis des matelots Provençaux qui avoient déjà fait campagne sur ce vaisseau, & qui indiquoient les moyens pratiqués dans d'autres occasions pour le rendre bon voilier.

Quoi qu'il en soit, le vent nous étoit favorable, & quoique l'ennemi ayant reconnu notre supériorité eût pris chasse, nous le gagnions sensiblement; la victoire paroissoit immanquable, lorsque M. de Marnieres, par une imprudence qu'on ne peut attribuer qu'à la *furia francese*, perdit tout le fruit de cette journée: pour piquer son adversaire d'émulation il veut faire jouer des canons de chasse; il en parle à M. Marchis, qui lui représente: 1°. que c'est vouloir nous démasquer absolument pour François; que l'ennemi, quoiqu'il eût toutes raisons de nous juger tels, pouvoit encore en douter: 2°. que nous allions le mettre à même de calculer notre force par notre calibre: 3°. que les canons de chasse nous retarderoient dans notre marche: 4°. qu'au contraire, en l'invitant à nous riposter par les siens de retraite, nous lui fournissions un moyen d'accélérer sa fuite, comme il est d'expérience. Le commandant n'aimant pas les représentations, fut sourd à celle-ci; il ordonne qu'on pose des canons de l'avant & qu'on se prépare au combat; en conséquence l'aumônier donne la bénédiction; des cris de vive le roi annoncent la joie & la ferveur de l'équipage: le silence succede. M. de Marnieres parle & prononce la harangue suivante:

« Mes amis, vous êtes tous de braves gens, je n'ai » rien à vous dire; vous avez besoin d'hardes, voilà un » magasin où vous en trouverez. »

De nouvelles acclamations succedent à ce discours; on hisse pavillon blanc & on l'assure de plusieurs coups de canon de chasse à boulet: au troisieme le flegme anglois s'émeut; notre adversaire hisse le pavillon de sa

nation à queue rouge & ripofte par fix coups de canon de retraite ; nous tirions de loin en loin, mais le jeu fembloit plaire à l'ennemi, & il nous rendoit nos boulets avec ufure ; nous n'étions plus qu'à portée de canon, les fiens nous dépaffoient beaucoup & tomboient par notre arriere à dix toifes de la galerie : pendant ce tems il cherchoit à s'alleger en jetant tout dehors ; ce que nous reconnûmes aux divers débris qui paffoient le long du bord. Le vent continuoit à nous favorifer ; l'Anglois tomboit fous le vent, & nous n'étions plus qu'à portée de canon : le calme furvient, l'ennemi ne peut gouverner; il préfente malgré lui fon travers ; on compte fes fabords: le maître canonnier, bouillant d'impatience, vient affurer M. de Marnieres que de fa premiere batterie il voit parfaitement le vaiffeau, que toute la volée peut porter. Le capitaine veut attendre encore qu'on foit plus près: tandis qu'on délibere les vents varient, ils fautent d'un rumb à l'autre ; on ne fuit pas affez ces changemens; nul ordre, perfonne n'eft à fon pofte, tout le monde parle ; un officier crie braffe bas-bord, un autre braffe tribord, un troifieme braffe quarré. L'ennemi obfervoit en filence le moment où le vent fe décideroit : il arrive cet inftant; nous nous trouvons coëffés du S. E. ; nous abattons fur tribord, & comme par un enchantement l'Anglois eft tout-à coup au vent à nous, fes voiles pleines & enflées, fillonnant la mer avec rapidité, alors, mais trop tard, M. de Marnieres fait tirer. Tout l'équipage s'indigne ; aucun coup ne porte ; on perd la tête ; on veut chaffer & l'on eft plus de trois quarts d'heure à orienter toutes les voiles dont on pouvoit fe fervir. L'état-major feul ne peut contenir fa joie, il foupe avec un appetit & une préfence d'efprit qu'on ne peut trop admirer. Il faifoit une nuit obfcure, on attendoit la lune pour apprécier l'éloignement du fuyard ; elle paroît, mais c'eft pour éclairer notre honte; nous l'eftimons déjà à près d'une demi-lieue : n'ayant rien de mieux à faire on continua à chaffer : on avoit affez bien confervé le bâtiment dans la nuit, mais le capitaine, abforbé dans fa douleur,

s'étant retiré dans ſa chambre, en deux heures il s'étoit éloigné ſenſiblement, & l'equipage ne pouvant contenir ſa rage, s'en prenoit hautement à la négligence, à l'impéritie & ſur-tout à la mauvaiſe volonté de l'officier de quart.

A la pointe du jour, outre le vaiſſeau qu'on pourſuivoit, on découvrit deux autres voiles qui tinrent bientôt le vent comme nous; l'ennemi parut embarraſſé de cette manœuvre, & il arriva un moment, comme pour nous traverſer par l'avant, & de crainte de ſe trouver entre nous & les deux bâtimens qu'on imagina qu'il prenoit pour nos frégates.

M de Marnieres revenu à lui témoigna ſa ſatisfaction en voyant l'ennemi arriver; il reprit confiance & ſe flatta encore une fois de s'en emparer; ſon ardeur embraſſant tout, il ne veut pas perdre les deux autres bâtimens; les frégates auroient été d'une grande utilité en cette circonſtance, & il ſentit le tort qu'il avoit eu de s'en ſéparer; elles auroient donné chaſſe aux deux bâtimens nouvellement découverts, qui devoient être encore deux navires de Chine, tandis que le commandant auroit pourſuivi & combattu le vaiſſeau de guerre. Afin de mieux tromper ceux-ci, ayant obſervé que notre ennemi avoit ſon pavillon, il a fait arborer auſſi pavillon rouge. Qu'eſt-il arrivé de cette manœuvre? L'Anglois auſſi-tôt appréciant notre ruſe eſt revenu au vent ſans aucune défiance de ces deux bâtimens: on s'apperçoit qu'on avoit fait une faute & l'on la répare par une autre; on amene ce pavillon-là & l'on hiſſe pavillon blanc, avec un coup de canon. Toute cette conduite étoit abſurde. C'étoit, après avoir inſtruit le vaiſſeau de guerre chaſſé que les deux voiles qui paroiſſoient n'étoient point à nous, chercher à faire connoître aux navires de Chine que nous n'étions point des leurs, & comme ils nous devoient remarquer pourſuivant celui-là, c'étoit leur dire encore qu'étant François, celui après lequel nous courions étoit de leur nation. M. Marchis, très-piqué de n'être conſulté en rien dans tout ceci, en jette les hauts cris; il prévoit

ce qui eſt arrivé, c'eſt qu'on ne prendroit ni le vaiſſeau de guerre ni les vaiſſeaux marchands. M. de Marnieres avoit conſervé long-tems l'eſpoir de vaincre le premier, & il ſe conſoloit du reſte, diſant qu'il aimoit mieux la gloire que l'argent. Mais c'étoit une ruſe de l'ennemi, qui ralentiſſant adroitement ſa marche, l'excitoit à la chaſſe & laiſſoit ainſi le tems aux navires marchands de ſe dégager & de fuir; lorſqu'il les jugea hors d'atteinte il reprit ſa courſe & s'éloigna ſenſiblement.

Le lendemain on ne vit plus aucune voile, on s'eſtima trop heureux de retrouver les frégates, & le ſcorbut gagnant les équipages, on parla de finir la croiſiere. Il y avoit encore au moins un vaiſſeau du Bengale qui devoit paſſer. M. Marchis propoſe de prendre les malades des frégates & de les laiſſer encore un mois en ſtation; mais le commandant trop foible n'oſe propoſer la choſe aux capitaines, & malgré toutes les obſervations de ſon capitaine en ſecond, prend ſon point de départ, afin de relâcher à la baye de Tous-les-Saints, lieu où il nous étoit preſcrit d'aller, non pour y montrer notre honte, mais pour nous y défaire des riches cargaiſons dont nous nous ſerions emparés.

M. de Marnieres n'eut pas, même avant de partir, la légere ſatisfaction de faire quelque mal à l'ennemi, ainſi qu'il s'en étoit flatté: dans le deſſein de ſe venger de ſon mauvais ſuccès, il menaçoit d'aller tenter un coup de main ſur la rade de Sainte-Hélene, ſoit pour y enlever les navires qui y ſeroient, ſoit pour les brûler: le rapport des frégates lui ôta cette reſſource du déſeſpoir, en ce qu'il portoit qu'il n'y avoit rien abſolument dans cette rade.

Nous mouillâmes le 9 juin à la baye de Tous-les-Saints, où nous eûmes la douleur de nous trouver à côté des ſix navires de Chine que nous avions manqués & dont la cargaiſon, ſuivant la dépoſition qu'ils en avoient faite à l'amirauté de cette ville, ſe montoit à 9,000,000 cruſades, c'eſt-à-dire, à 22,500,000 liv. de notre monnoie.

Il eſt inutile d'ajouter combien les capitaines ſe moquerent de nous, en nous avouant que leurs équipages, qui ne montoient pas à cent hommes pour chacun, étoient plus de la moitié ſur les cadres & en vérifiant la juſteſſe de toutes les obſervations de M. de Marchis ſur nos mauvaiſes manœuvres & nos fauſſes combinaiſons. M. de Marnieres avoit encore une lueur d'eſpoir, en faiſant des efforts auprès du gouverneur Portugais, (1) pour qu'il obligeât les Anglois d'appareiller, après avoir obtenu les ſecours qu'ils demandoient; mais ceux-ci répondirent avec hauteur, qu'ils ne le pouvoient en préſence d'un ennemi, & que ſi le gouverneur s'obſtinoit à cette violence, ils ſe feroient échouer ſous les forts de la capitale du Bréſil & en rendroient le Portugal reſponſable auprès de leur gouvernement. Cependant ils fabriquerent dans le ſilence une chaloupe pontonée qu'ils armerent & dépêcherent en Europe, pour donner avis de leur ſéjour & demander une eſcorte. Cette chaloupe appareilla ſous nos yeux, & l'on ne regarda pas comme digne du pavillon François de la pourſuivre.

Ainſi ſe termina cette expédition, qui ne fut malheureuſe qu'à force de mauvaiſe volonté, de contraventions aux ordres du roi, aux inſtructions du miniſtre, de fautes multipliées & impunies, de prévarications de la part des ſubalternes, & de foibleſſe de la part du chef.

On ne peut raiſonnablement imputer à M. de Marnieres de n'avoir pas eu le deſir ſincere de capturer les navires que ſa miſſion étoit d'intercepter; il ſouhaitoit ſur-tout ardemment s'emparer du vaiſſeau de

(1) Ces efforts devoient être d'autant plus vains auprès du viceroi, qu'il étoit tout Anglois & ayant d'ailleurs peu de vénération pour M. de Marnieres, qu'il appelloit un *pover' huomo* : un pauvre homme. Comme ce commandant n'alloit jamais chez lui ſans le chevalier de Graſſe, capitaine du *Zéphyr*, eſpece de coloſſe fort lourd, fort bête & fort groſſier dans ſon arrogance, il appelloit celui-ci un *cavallo* : un cheval.

guerre. Dans l'état de fortune médiocre où étoit ce capitaine, plus d'un million de bénéfice qui en auroit résulté pour sa part étoit une amorce trop puissante pour renoncer de gaieté de cœur aux riches prises à faire; & quant à la seconde conquête, elle étoit trop essentielle pour balancer ses premieres fautes. Ce n'auroit pas été une petite gloire de ramener en France un vaisseau de guerre conquis sur les Anglois dans des mers aussi éloignées : espece de triomphe qui n'étoit encore arrivé que deux fois depuis les hostilités. Il y a, sans doute, assez de griefs à imputer à M. de Marnieres, qui, malgré sa bonne volonté, fut la cause essentielle & radicale de la nullité de notre campagne.

Ils sont d'abord, en partant de France, de n'avoir pas fait jouir M. Marchis de son grade de capitaine en second; de n'avoir pas puni les officiers lorsqu'ils ont commencé à lui manquer, comme s'ils ne le reconnoissoient pas pour tel; de ne s'être pas littéralement conformé à ses instructions en adoptant ses avis sur tous les points où il étoit obligé de les demander & de les suivre; par cette présomption déplacée d'avoir encouragé le mépris des subalternes, d'avoir fermé les yeux sur tous les torts de ceux-ci; enfin, d'en être venu au point de les autoriser par son exemple.

Quant aux officiers, (1) il est constant, par le témoignage général de l'équipage, que bien loin de seconder les bonnes intentions de M. de Marnieres, ils ont contribué de tous leurs efforts à les éluder, craignant les châtimens qu'ils étoient dans le cas d'encourir, si M. Marchis, par le succès de son expédition, acquéroit quelque crédit auprès du ministere, & ne voyant d'autres ressources d'y échapper qu'en faisant échouer absolument son projet, qu'en représentant son auteur comme un aventurier qui avoit induit le gouvernement en erreur, ils sacrifioient un intérêt mé-

(1) Il est question seulement de l'état-major de l'*Achille*.

diocre à l'envie dont ils étoient tourmentés d'abord, & enſuite & la conſervation de leur état & à leur propre ſûreté.

Pour mieux connoître à quel degré s'étoit portée l'inſubordination de ceux-ci, leur fureur & leur rage, il faut remonter plus haut.

Dès le premier branle-bas, M. Marchis, comme capitaine en ſecond, avoit pris ſon poſte ſur le gaillard d'avant, où un enſeigne (1) devoit être ſous ſes ordres; mais bien loin de les recevoir, celui-ci prétendit devoir commander ſeul; il ajouta qu'il n'étoit point fait pour ſervir ſous un pareil gredin : cette querelle ne put heureuſement influer ſur un combat qui n'eut pas lieu, mais bien ſur le reſte de la campagne, en ce que, malgré les plaintes de M. Marchis, celui-ci ne reçut aucune ſatiſfaction; ce qui encouragea l'inſolence de l'autre & de ſes camarades.

M. de Marnieres avoit prétendu que cette aventure étoit une affaire particuliere d'homme à homme, qu'il étoit d'uſage que les officiers vuidaſſent entr'eux. D'après ce principe, arrivé à la baye de Tous-les-Saints, M. Marchis invite ſon adverſaire à deſcendre, mais celui-ci refuſe toujours ſous le prétexte qu'il n'eſt pas fait pour ſe meſurer avec lui; de-là une rixe ſi vive que M. Marchis, fort & trapu, après avoir ſouffleté ſon adverſaire, le jettoit à la mer de la galerie où la ſcene ſe paſſoit, lorſqu'on accourt & les ſépare : ils ſont mis aux arrêts l'un & l'autre; mais le corps des officiers étant venu gourmander le capitaine d'aſſimiler ainſi un poliſſon à un de leurs membres, il fait deſcendre à terre M. Marchis, & l'autre ſort de ſa chambre.

Il falloit revenir en France & que M. Marchis ſe rembarquât. M. de Marnieres imagina de le mettre aux arrêts à ſa rentrée dans le vaiſſeau & de l'y laiſſer juſqu'au moment où l'on a mouillé à Breſt, le 5 novembre; il arriva dans cette captivité, tel qu'un priſonnier d'état

(1) M. de la Vicomté.

coupable des plus grands forfaits : il partit pour Paris, & par l'examen de ses plaintes on reconnut non-seulement qu'elles étoient fondées, mais qu'il avoit donné un projet excellent. On l'assura vaguement qu'il auroit justice, & l'on voulut lui en faire exécuter d'autres de même genre, avec promesse de l'en laisser absolument le maître, de l'en rendre le chef & de ne mettre sous ses ordres que des officiers bleus, les plus dociles & les plus expérimentés. La vanité de cet homme étoit telle, qu'oubliant tous les maux qu'il avoit soufferts, toutes les injustices qu'il avoit éprouvées, toutes les indignités, toutes les horreurs dont on l'avoit tourmenté, toutes les fourberies dont on avoit usé à son égard pour le tromper, il consentit à ce qu'on voulut, & se disposoit à une seconde expédition secrete.

Cependant on avoit mandé M. de Marnieres, fort embarrassé de sa personne; il étoit neveu du lieutenant-colonel du régiment des Gardes, militaire estimé; il avoit d'autres entours qu'il mettoit en mouvement, & tout son corps d'ailleurs étoit intéressé à ne pas le laisser succomber dans une pareille querelle. Malheureusement le combat de M. de Conflans ne mettoit pas ce corps en grande recommandation, & s'il s'étoit trouvé un moment favorable pour faire sauter une tête de la marine dans un conseil de guerre, c'étoit celui-là.

M. de Marnieres, homme d'esprit, mais qui perdoit facilement la tête, dans son désespoir fit un coup d'étourdi digne du garde-marine le plus fol, ou plutôt capable de le faire rouer en bonne justice. Il se rend au spectacle un jour, où M. Marchis y étoit, & comme celui-ci descendoit l'escalier, donnant la main à une dame, il lui applique par-derriere un soufflet de la gauche, & de la droite tire son épée en poignard pour le percer. Grand tumulte. On l'arrête, on leur donne des gardes des maréchaux de France : l'affaire est portée au tribunal, & les sollicitations agissent tellement auprès de celui-ci, qu'il élude de juger le fond, sous prétexte que le sieur Marchis n'ayant eu qu'un brevet de capi-

taine de frégate pour la campagne, dont les fonctions ſont finies, n'eſt plus militaire : il punit ſeulement M. de Marnieres pour avoir troublé l'ordre dans un lieu public, & le condamne à reſter quelques ſemaines au Fort-l'Evêque.

Durant cet intervalle, les protecteurs du priſonnier circonviennent le miniſtre ; on lui repréſente qu'il n'eſt pas poſſible qu'un homme déshonoré, ayant reçu un ſoufflet, ait un commandement ; qu'il faudroit d'abord qu'il ſe battît, qu'il fût tué, ce qui le rendroit inutile, ou tuât, ce qui le ſoumettoit au glaive des loix ; que dans l'un & l'autre cas il ne pouvoit reſter en France ; qu'ainſi le mieux étoit d'éviter un malheur, en lui enjoignant d'en ſortir avant que ſon adverſaire fût hors de priſon. La foibleſſe du gouvernement étoit au point que ce qui auroit dû perdre ſans reſſource M. de Marnieres, le ſauva. M. Marchis reçut ordre de quitter le royaume ſous un délai déterminé, & il paſſa au ſervice de Danemarck.

Notice ſur M. Marchis.

M. Marchis eſt né à Saint-Malo : ſon pere y tenoit une petite auberge à l'enſeigne de la croix blanche ; il fit mal ſes affaires, & ſur le bruit que ſon fils avoit fait fortune aux Indes, il s'embarqua ſoldat ſur le *Saint-Louis*, vaiſſeau de la compagnie, où il mourut. Le fils avoit paſſé pilotin. M. Dupleix le tira de là pour le faire naviguer en qualité d'officier ſur les vaiſſeaux particuliers qu'il armoit pour le commerce de l'Inde. C'eſt alors que M. Marchis, en revenant de Manille ſur un de ces vaiſſeaux, dont il étoit ſecond lieutenant, fut pris dans le détroit de Thalacca par les Anglois, qui mirent leurs priſonniers à terre à Batavia. M. Marchis ne manquoit ni d'eſprit, ni de talens ; il avoit de la diſpoſition pour apprendre toutes les langues très - promptement ; ce qui fit, qu'ayant appris un peu l'hollandois, un bourgeois de Batavia lui donna une embarquation de 150 tonneaux à conduire au Pérou. Ce fut au retour de ce voyage que

je le connus, étant arrivé alors, & nommé fupercargue pour la Chine. Un mot que le général me dit, me fournit l'occafion de lui propofer M. Marchis pour premier lieutenant du vaiffeau fur lequel je paffois. Il me dit de le lui amener, car il ignoroit fon exiftence. Cependant, après quelques queftions, il plut au général qui le nomma premier lieutenant au fervice de la compagnie.

A peine notre voyage fut-il commencé, que je remarquai dans M. Marchis une fuffifance qui furpaffoit fes talens : point de foupleffe avec les fupérieurs, de la hauteur avec fes égaux, & du mépris pour les inférieurs; par-deffus tout une vanité finguliere, qu'il prétendoit foutenir par des fanfaronades infupportables; je ne manquai pas de lui dire en particulier que ce n'étoit pas le moyen de s'avancer, fur-tout chez une nation étrangere. Mais mes avis répétés fouvent, éloignerent entiérement M. Marchis de moi, au point que de retour de ce voyage je ne le vit plus. Comme aucun capitaine ne vouloit de lui pour fecond, on lui donna un vieux vaiffeau, fur lequel on va raffembler le long de la côte de Java les bois de conftruction, emploi dont perfonne ne veut.

M. Marchis, pour fe tirer de cette fituation, jugea à propos d'époufer une jeune veuve d'un perruqier, d'une famille de réfugiés François, qu'il favoit être fort protégée du général; par ce moyen il eut un beau vaiffeau de 1200 tonneaux tout neuf, frais, venant de l'Europe, deftiné pour aller à Surate & de-là à Moka: excellent voyage. Revenu à Surate, il s'agiffoit de retourner à Batavia pour faire nettoyer & efpalmer le vaiffeau; mais M. Marchis defiroit retourner à Moka, ce voyage étant lucratif.

Il faut favoir que dans le fervice de la compagnie Hollandoife, le capitaine eft maître abfolu en mer; mais auffi-tôt qu'il eft mouillé dans une rade, ou port, où y a un établiffement de la compagnie, il ne peut plus faire la moindre chofe fans l'ordre de celui qui commande à terre; ces ordres même, de quelque peu
de

de conséquence qu'ils soient, se donnent par écrit & sont à la décharge du capitaine. Celui qui commandoit alors à la rade, étoit un fou, étourdi au possible & sans probité; M. Marchis l'engagea aisément par quelque vue d'intérêts à le nommer pour retourner à Moka & à renvoyer à Batavia le vaisseau destiné à ce voyage; mais il le persuada encore qu'il n'y avoit rien de plus aisé que d'échouer & d'espalmer son vaisseau dans la riviere de Surate. Deux capitaines de la compagnie, excellens marins, que j'ai connus alors sur les lieux, qui surent cette résolution, furent représenter au directeur que, comme serviteurs de la compagnie, quoique la chose ne les regardât point, ils se sentoient obligés de l'avertir qu'on perdroit infailliblement ce vaisseau par cette entreprise; jamais on ne voulut les écouter.

Enfin, M. Marchis échoua son vaisseau, qui creva, aussi-tôt que l'eau se retira; alors le directeur représenta à M. Marchis, qu'ils étoient perdus l'un & l'autre; mais que peut-être si l'un désertoit, l'autre viendroit à bout de se disculper, en imputant toute la faute à l'absent. C'est ce qui fit prendre à M. Marchis le parti de se réfugier à Bombay, & de-là repasser en Europe. Le plus vilain de l'affaire, c'est qu'il emporta de quarante à cinquante mille livres qu'il avoit pris à la grosse aventure à Batavia, pour lesquelles il ne laissa que sa femme dans la misere, où je l'ai vue cinq ans avant mon départ de l'Inde.



N°. I. [Page 86.] *Extrait d'une lettre de Rome, du 27 mai 1786.*

VOUS avez raison de reconnoître l'œuvre jésuitique dans tout ce qui émane aujourd'hui de la cour de Rome: Ricci en est l'ame & le mobile. Ce despote outragé prévoit sa chûte presque inévitable; nouveau Samson

il veut au moins ſuccomber avec éclat, & s'il peut, entraîner en tombant l'égliſe univerſelle. Ainſi ce bref tant hué, que vous regardez comme une imprudence, comme un pas de clerc, comme le délire d'un vieillard, eſt de la part de la ſociété un chef-d'œuvre de politique; elle remet par là la puiſſance temporelle aux priſes avec la puiſſance ſpirituelle; elle engage de nouveau une querelle plus difficile à terminer que jamais, & prend peut-être le ſeul moyen de rallumer le fanatiſme éteint dans la plupart des royaumes de la chrétienté. Clément XIII, en abdiquant ſon perſonnage de prince laïque, pour s'en tenir au rôle de chef de l'égliſe, élude finement le droit du plus fort; comment l'attaquer, pour ainſi dire, dans le fort de catholicité où il ſe retranche! comment s'en prendre au Saint-Eſprit, avec lequel il s'identifie! quelles foudres oppoſer à ſes foudres ſpirituelles! les rois offenſés peuvent-ils également dépoſer leurs qualités auguſtes de Majeſté Très-Chrétienne & de Majeſté Très-Catholique, &c.? Les fils s'armeront-ils contre leur pere déſarmé? & s'ils le font, l'eſprit de paix & de charité, le véritable eſprit évangélique, dont ſe pare le ſouverain pontife, ſa déclaration que le ſang humain ne doit couler en rien dans une querelle où Dieu ſeul peut être ſon ſoutien & ſon juge, ne ſont-ils pas les moyens les plus propres, en perdant ſes états, de conſerver au moins les cœurs de ſes ſujets? Il rejette ainſi tout l'odieux ſur vos exécutions militaires, & rend tout-à-la-fois tyranniques & puériles en ce moment vos repriſes de poſſeſſion, peut-être très-légitimes dans un autre tems. D'ailleurs, l'humanité réclame toujours pour les malheureux; dans la grande tragédie qui ſe prépare, les peuples attendris feront pour un vieillard blanchi ſous les travaux apoſtoliques, priant, gémiſſant aux pieds des autels, offrant de ſubir ſeul toutes les peines que les princes lui infligeront, même l'exil, à l'exemple de ſes courageux prédéceſſeurs, plutôt que de trahir la cauſe de l'égliſe & les devoirs de ſon miniſtere.

Par la conduite du saint-pere, voilà donc les princes offensés réduits à le combattre simplement à armes égales, c'est-à-dire, à coups de plume & avec des manifestes. Qu'avancerez-vous encore? que feront tous les réquisitoires de vos procureurs-généraux, tous les arrêts de vos parlemens, contre les anathêmes invisibles, & que ne peuvent renverser les langues les plus éloquentes? Aurez-vous recours à vos théologiens? Il s'en trouvera, sans doute, d'assez lâches, d'assez vendus à la cour pour trahir leur conscience & trouver la cause du pape mauvaise, fût-elle bonne? Mais reconnoîtra-t-on l'autorité de quelques particuliers dans un procès qui intéresse toute l'église? Il faut un concile général, ou du moins des conciles nationaux ; c'est où les jésuites veulent vous réduire. Je suppose qu'il se fasse en France, par exemple, une assemblée du clergé, comme en 1682, croyez vous que Louis XV fût le maître de celle-ci, autant que Louis XIV l'étoit de la premiere? Si lors de la derniere en 1765, convoquée uniquement pour la manutention d'intérêts temporels, on n'a pu arrêter la fermentation que par la dissolution de l'assemblée, par la dispersion des membres, que n'avez-vous pas à craindre de celle-ci, où les évêques se prévaudront du besoin que vous aurez d'eux, où reconnoissant en quelque sorte la nécessité de leur concours pour l'indépendance de la couronne, on se remettoit de nouveau à leur arbitrage, où, avant que de terminer le véritable objet de la convocation, ils rappelleront toutes leurs demandes, & exigeront qu'on fasse droit sur toutes leurs plaintes, sur toutes leurs protestations. Croyez que les jésuites du fond de l'Italie gouverneroient ce conciliabule presque aussi fortement que le consistoire du pape à Rome : quelles suites funestes ne pourroit pas avoir ce parti, le plus prudent au premier coup-d'œil, le plus conforme à la religion du roi, mais le plus propre à reveiller le fanatisme, à rallumer le flambean de la discorde d'un bout de l'Europe à l'autre!

Que faire dans ces circonſtances, & comment ſe tirer d'un pas auſſi difficile ? Trancher le nœud gordien, comme Alexandre, déchirer le voile de la ſuperſtition, ſapper dans ſes fondemens une puiſſance coloſſale, qui n'a pour ſupport que les têtes des monarques courbés ſous ſes pieds : tel eſt le vœu du philoſophe clairvoyant, tel ſeroit le ſyſtême d'une politique intrépide. Malheureuſement ce ſiecle éclairé ne l'eſt point aſſez pour changer tout-à-coup de maximes, tranſmiſes de ſiecle en ſiecle & conſacrées par une longue ignorance. On a trop dit que la religion étoit le plus ferme appui du trône, qu'il n'y avoit point de bons ſujets ſans elle, & que ſi elle n'exiſtoit pas, l'intérêt des rois ſeroit d'en créer une.

Dès qu'on n'étoit pas déterminé à une ſciſſion totale, alors il falloit regarder comme non-avenu le bref en queſtion, traiter ſourdement de ſa révocation, ne pas donner à cette affaire un éclat dangereux, attendre des tems plus opportuns, ſi l'on ne pouvoit réuſſir auprès du pape régnant, éviter ſur-tout de compromettre la dignité royale, de l'avilir par des négociations ouvertes & infructueuſes, & de ſe réduire à la cruelle alternative, ou d'agir hoſtilement contre un pontife déſarmé, ou d'avoir beſoin du ſecours des évêques dans une cauſe qui, au fond, eſt la leur, & dans laquelle ils ſeront toujours juges & parties.

Mais les ſpéculateurs profonds reconnoiſſant encore ici le doigt de Loyola, dans l'extrêmité où les jéſuites ſe trouvent réduits, leur intérêt eſt de porter le trouble & la confuſion par-tout, d'agiter l'Europe en tout ſens, pour tâcher de ſe retrouver à leur place & regagner le terrein qu'ils ont perdu : il ne ſeroit donc pas étonnant qu'ils euſſent eux-mêmes ſoufflé la diſcorde dans le conſeil des princes, & qu'après avoir armé le pape de ſes anathêmes, ils armaſſent les rois de leurs foudres. Que réſultera-t-il de tant d'efforts ? Ne prématurons pas les événemens ; mais leur rétabliſſement ſeroit moins étonnant que leur chûte.

N°. II. [Page 87] *Extrait d'une lettre d'un philoſophe voyageant en Corſe, du 20 août 1768.*

Vos politiques ſpéculent, monſieur, ce que nous voulons faire de l'isle de Corſe ; ſavez-vous bien, en ſuppoſant la réduction de ſes habitans prompte & volontaire, que c'eſt une des meilleures acquiſitions pour la France, une colonie fertile & excellente, très-propre à la dédommager de la perte d'une partie de ſes autres colonies : elle peut ſuppléer merveilleuſement, par exemple, à celle du Canada ; car, ſauf les pelleteries, nous y pouvons trouver tout ce qui nous venoit de ce pays. Je ſais que l'étendue de ſon terrein n'eſt pas comparable à cet immenſe continent, mais c'eſt un nouvel avantage. Notre patrie n'eſt pas aſſez peuplée pour ſuffire aux émigrations qu'exigeroit le dernier, & la défenſe de tant de poſtes éloignés, néceſſaires à notre commerce, & ne pouvant ſe ſecourir mutuellement, m'a toujours paru un obſtacle invincible à nous ſoutenir dans cet autre hémiſphere, contre les efforts naturels des Sauvages pour défendre leur liberté & ceux de nos voiſins, les Anglois, pour faire des uſurpations ſur nous. Je ne parle pas de l'éloignement de ce nouveau monde, des flottes continuelles qu'il y falloit envoyer à grands frais, des pertes d'hommes qu'occaſionnoient néceſſairement tant de voyages de long cours. Je reviens à l'isle de Corſe & vais vous en tracer la deſcription pour vous mettre à même d'en juger & d'eſtimer les avantages qui peuvent en réſulter pour nous.

L'isle de Corſe eſt ſituée dans la Méditerranée entre les trente-neuvieme & quarante-deuxieme degrés de latitude, ayant au ſud l'isle de Sardaigne & au nord les côtes d'Italie : ſa plus grande longueur s'étend depuis *Capo Bonifacio* au ſud, juſqu'à *Capo Corſe* au nord ; elle eſt de 160 lieues italiennes : ſa largeur eſt de 75 des

mêmes lieues, depuis *Capo Galien* à l'oueſt juſqu'au lac d'*Urbino* au levant. On fait monter tout ſon circuit à 225 lieues, toujours d'Italie.

Cette isle ſe diviſe en dix juriſdictions & quatre fiefs, compoſant 68 pieves.

On entend par pieve un aſſemblage de pluſieurs lieues ſous la même régie, quoiqu'ils dépendent de diverſes paroiſſes, leſquelles compoſent chaque juriſdiction.

De ces dix juriſdictions il y en a ſix en-deçà des monts, qui ſont, *Capo Corſo*, *Balagna*, *Calvi*, *Baſtia*, *Corto*, *Alleria*, & trois fiefs, ſavoir, *Nouza*, *Brando* & *Canary*.

Au-delà des monts on trouve les quatre autres juriſdictions, *Vico*, *Ajaccio*, *Sartene*, *Bonifacio* & le fief d'*Iſtria*.

Il y a dans cette isle cinq évêchés, *Mariana*, *Nebbio*, *Alleria*, *Afaccio* & *Sagome*.

L'intérieur des terres eſt rempli de montagnes, dont pluſieurs ſont plantées de bois d'oliviers & de châtaigniers, & fourniſſent des pâturages pour les troupeaux: entre ces hauteurs il ſe trouve des plaines abondantes. On y voit des vignes, des orangers, des bergamotiers, des citroniers, des oliviers, différens arbres fruitiers. Sur la plus élevée de ces montagnes, qu'on appelle *Gradario*, ſont les lacs de *Cremo* & de *Dino*, aſſez proches l'un de l'autre. Du premier l'on voit ſortir les rivieres de *Liamono* & de *Tarignano*, dont l'une coule vers l'occident & l'autre en ſens contraire: celle de *Gaulo* ſort du lac *Dino*, & ſe jette dans la mer près de *Mariana*: outre ces trois rivieres, qui ſont les plus conſidérables de l'isle & qu'on pourroit rendre navigables avec quelques dépenſes, il en eſt pluſieurs autres, mais qui ne ſont que des ruiſſeaux, qui coupent preſque toutes les plaines & les féconderoient davantage ſi l'on en multiplioit les canaux.

La petite province de la *Balagna* eſt la plus abondante de la Corſe en tout; celle de *Capo Corſe*, quoique la plus expoſée, ne lui cede guere, & toutes, ou preſque toutes, ne demandent que des bras pour les cultiver.

Quant aux productions, outre les vignobles dont je

vous ai parlé, qui rendent un vin blanc & rouge, qu'avec du soin on assimileroit à celui de *Candie*, de *Chipre*, de *Syracuse* & de *Malaga*, il s'y produiroit du grain en grande quantité, pour peu qu'on fertilisât le terrein, & malgré la fainéantise des habitans, la nature en quelque sorte trop prodigue trompe quelquefois leur indolence, & leur offre des récoltes très-abondantes. Les bestiaux ne manquent point ici; on y voit des oiseaux de toute espece, quantité de gibier, sur-tout des perdrix rouges. Pendant l'hiver on prend au filet une assez grande quantité de ces dernieres pour en fournir plusieurs villes d'Italie. Cette saison produit encore beaucoup de merles noires, dont on ne fait nul cas ailleurs, & qui sont ici très-recherchés & très-délicats.

Il ne manque donc rien en Corse du côté des comestibles, que d'excellens cuisiniers pour apprêter tout cela. Mais indépendamment des choses de premiere nécessité, les arts & le commerce trouveroient aussi de quoi s'y exercer.

Il y a dans ce pays plusieurs bains, tant chauds que froids, des eaux minérales salutaires pour toutes sortes de maladies, des oliviers qui fourniroient un commerce d'huile considérable & propre à l'approvisionnement de la France, des mûriers & des vers à soie, qui, avec de l'industrie & de l'activité, nous mettroient dans le cas de nous passer des soyeries d'Italie; des bois de mâture & de construction, qui nous dédommageroient de ceux du Canada; des mines d'or, d'argent, de cuivre & de fer; des carrieres de marbre & de porphyre, un crystal de la plus grande beauté par ses différentes couleurs, qui se congele dans la montagne de *Borgnano*.

En général, le climat de cette isle est le plus beau du monde. Le ciel n'y est jamais obscurci deux jours de suite. Il n'y fait presque point d'hiver; les chaleurs de l'été y sont modérées dans les montagnes par les vents du nord; elles sont plus fortes dans les villes de *Bastia*, *Saint-Fiorenzo*, la *Gagliola*, *Calvi* & *Ajaccio*: on attribue à cette intempérie de l'air les maladies auxquelles

nos troupes font fujetes, & je crois que c'eft plutôt au défaut de bonnes eaux qui manquent dans ces endroits pendant l'été, & qu'on pourroit y conduire facilement des montagnes.

Par ce court expofé, monfieur, vous concevez facilement la vérité de mes fpéculations; je ne diffimulerai pas que ces avantages font balancés par les dépenfes énormes qu'il faudroit faire dans cette isle pour la mettre à l'abri des infultes, non-feulement des naturels que je fuppofe foumis, mais des étrangers. L'étendue de fes côtes, l'accès libre en quantité d'endroits, exigeroient des travaux, dont le calcul eft effrayant. La plupart des villes font démantelées, ou fortifiées d'une maniere très-imparfaite, les ports comblés ou en mauvais ordre. *Corte*, qui étoit autrefois la capitale de l'isle & qui eft prefqu'au centre, reffemble plus aujourd'hui à un village qu'à une cité. *Baftia* eft la ville la plus remarquable; on a déjà commencé à y faire plufieurs ouvrages, mais il faudroit creufer le port, dans lequel les frégates & barques armées ne peuvent entrer. En revenant à la côte occidentale, on trouve *Fiorenzo*, ville dans le plus grand délabrement. Son golfe eft immenfe & pourroit contenir une quantité prodigieufe de vaiffeaux; fon ouverture eft de plus d'une lieue fur trois de profondeur dans les terres. Il eft bordé de hautes montagnes, qui le mettent à l'abri de tous les vents, excepté du nord eft. Son enfoncement eft rempli de gros rochers à fleur d'eau, qui ne permettent d'aborder à terre qu'à des chaloupes. La *Legagliola* vient après avec une mauvaife rade, où il ne peut aborder que de petites tartanes & des felouques; enfuite *Calvi*, dont le port très-grand ne reçoit que des frégates médiocres; celui d'*Ajaccio* eft plus commode & plus profond, les vaiffeaux peuvent y jetter l'ancre au milieu du baffin. *Bonifacio* termine la pointe de la côte occidentale, il y a un petit port bon & fûr. A la côte orientale fe trouve *Porto-Vechio*, le plus beau port de la Méditerranée: les plus gros vaiffeaux y peuvent entrer, mais il y regne un mauvais air,

qui a fait déſerter la ville, ſans qu'on ait pu réuſſir à la repeupler. On ne trouve plus ſur cette côte juſqu'à *Baſtia*, qui la termine, qu'*Alleria*, preſque détruite.

Jugez, monſieur, que d'argent il faudroit pour mettre en état tant de villes & de ports, tous eſſentiels, & où, avec plus ou moins de danger, peut débarquer l'ennemi étranger & apporter des ſecours aux naturels révoltés.

Les villages valent infiniment mieux que les villes; ils ſont preſque tous bâtis ſur des petites montagnes & dans des ſituations fortifiées naturellement; toutes les maiſons crenelées, voûtées, terraſſées & réunies ſe flanquent & ſe défendent les unes les autres; de maniere que chacun de ces endroits ſemble mériter un ſiege, dont nous avons eu un petit échantillon dans les villages de *Barbagio* & de *Patrimonio*.

Une autre dépenſe indiſpenſable & qui ſeroit énorme encore, c'eſt celle des grands chemins, qu'il faudroit ouvrir preſque dans toute l'isle : enfin nos ingénieurs, à vue de pays, eſtiment qu'il y auroit à conſacrer deux cents millions pour mettre l'isle de Corſe dans l'état le plus floriſſant. Il n'eſt pas de doute qu'elle ne rendît un jour l'intérêt de tant de dépenſes; mais ſommes-nous en état de faire de pareils projets dans ce moment ci? C'eſt à notre miniſtere bon & ſage qu'il faut s'en rapporter; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que tout annonce le deſſein de conquérir & de conſerver ce pays-là, par les troupes qui nous arrivent tous les jours & par les établiſſemens de toute eſpece qu'on y forme, maritimes, militaires & municipaux.

La magiſtrature aura de quoi s'y exercer. En 1739, lors de notre premiere réduction de cette isle par feu le maréchal de Maillebois, on y comptoit déjà 28000 aſſaſſinats commis impunément. Jugez combien d'autres depuis. Il eſt vrai que Paoli a établi parmi les ſiens une eſpece de juſtice, mais il n'eſt pas aſſez puiſſant pour pouvoir l'exercer avec toute l'étendue que l'exigeroit la férocité de ce peuple. Auſſi la population y diminue-t-elle de jour en jour. Dans ce tems-là, le dénombrement

de ses habitans alloit à 116000 hommes ; aujourd'hui on n'en trouveroit sûrement pas une pareille quantité. Il faudroit rétablir l'harmonie dans tous les ordres de l'état confondus. Le droit de noblesse a été ôtée par les Génois aux plus anciennes familles, de sorte qu'il ne se trouve presque plus de différence entre ceux qui ont été autrefois gentilshommes & les paysans. Il n'y avoit plus de charges, nulle sorte d'éducation pour les enfans ; la république ne vouloit les admettre à aucunes dignités ecclésiastiques ou militaires. Leur nouveau chef a réparé tous ces désordres de son mieux, c'est-à-dire qu'il a empêché qu'ils ne crussent autant qu'ils auroient fait. Sa puissance précaire, son autorité toujours chancelante, sa vie même à chaque instant en danger, ne lui ont pas permis de pratiquer tout le bien qu'il auroit voulu, & dont son génie & sa sagesse le rendoient capable.

Du reste, vous concevez facilement par ce détail, monsieur, d'où naît la haine invincible des Corses pour la république ; elle semble avoir pris tous les moyens d'anéantir ce peuple ; il n'est pas jusqu'au commerce de toute espece qu'elle lui avoit interdit ; elle s'emparoit tous les ans de leurs huiles & autres denrées à grand marché, & leur faisoit payer fort cher le sel, le fer, le cuivre & les autres choses dont ils avoient besoin : en un mot, elle le traitoit plutôt comme des barbares qu'elle vouloit exterminer, que comme des sujets qu'elle devoit protéger. Il faut espérer que notre caractere de douceur, la sagesse de notre gouvernement & la bonté de nos loix répareront tant de maux, & feront sentir au nouveau royaume de Corse, le bonheur de vivre sous la domination de *Louis le bien-aimé*.



N°. XII. [Tome III, page 195. (1)] *Copie de la lettre écrite au ministre, par M. d'Aché, de l'Isle-de-France le 30 octobre 1758.*

MONSEIGNEUR. J'ai eu l'honneur de vous rendre compte de mon arrivée à l'Isle-de-France & de mon départ précipité pour la côte de Coromandel, résolu par un conseil général; il ne me reste plus actuellement qu'à vous instruire de la conduite que j'ai tenue & de la situation des affaires maritimes de l'Inde.

Je suis parti de l'Isle-de-France le 27 janvier. Je fus contraint, pour pourvoir mon escadre de rafraîchissemens & de vivres qui lui étoient nécessaires, de passer par l'isle de Bourbon, d'où étant parti le 4 février suivant, je me décidai, vu la mousson contraire, à prendre la grande route, du sentiment de tous les capitaines, qui dans cette saison font d'ordinaire ces sortes de voyages. Les calmes, les différentes contrariétés ne me permirent pas de couper la ligne que le 17 du mois d'avril, par les 79 à 80 degrés de longitude, & je n'eus connoissance de l'isle de Ceylan que le 22 du même mois. Je dépêchai alors la frégate la *Diligente* pour aller prendre langue à Karikalle, & s'informer de l'état actuel des affaires du pays. Pour moi, après avoir côtoyé l'isle avec la derniere exactitude & l'avoir fait examiner de près par mes découvertes, je continuai ma route & fus mouiller le 26 au comptoir ci-dessus, pour m'informer par moi-même des forces maritimes que les Anglois pouvoient avoir à la côte.

Toutes les nouvelles que je reçus me parurent fort incertaines. On m'assura cependant que les ennemis n'avoient que quelques vaisseaux presque désarmés & hors d'état de paroître dorénavant.

(1) Cette lettre & la relation qui suit, se rapportent à la page 195 du volume III.

Je me hâtai donc de me rendre à Pondichéry au plus tôt, pour de concert avec M. de Lally, pouvoir commencer de bonne heure nos opérations.

Comme je paroissois le 28 à la pointe du jour à la vue de Goudelour & du fort Saint-David, deux frégates Angloises qui y étoient mouillées depuis long-tems & qui causoient des dégâts considérables aux environs, après avoir vainement essayé de se sauver, se jeterent à la côte & se brûlerent avec la derniere précipitation. Ce premier début fit un effet admirable sur l'esprit des équipages. Sur-le-champ M. de Lally, pour profiter des premiers instans, me proposa de bloquer par mer Goudelour & le fort Saint-David, tandis que lui, avec les troupes qu'il prendroit à Pondichéry, iroit de nuit pour l'investir par terre. Il ne me restoit que très-peu de vivres & encore moins d'eau ; j'avois 150 malades sur les cadres ; tout le reste de mon équipage étoit épuisé de fatigue, après une traversée de 90 jours ; mais l'occasion étoit belle & le bien de l'état y étoit intéressé : j'acceptai donc avec plaisir le parti que l'on me proposoit.

En conséquence j'expédiai aussi-tôt le vaisseau le *Comte de Provence* & la frégate la *Diligente* pour porter à Pondichéry M. de Lally & son état-major, & avec le reste de mes forces je fus mouiller en ligne devant Goudelour & le fort Saint-David. J'eus soin aussi d'envoyer sur la frégate le commissaire de l'escadre pour me préparer les vivres dont j'avois besoin.

Déjà la nuit du 28 au 29 étoit écoulée ; j'avois même connoissance, par le grand feu des ennemis, de l'approche de nos troupes de terre, qui venoient investir la place, quand la *Sylphide*, que j'avois envoyée à la découverte, me fit le signal de neuf vaisseaux. Je ne tardai pas à en avoir connoissance moi-même, & comme ils me paroissoient faire vent arriere sur nous toutes voiles dehors, je fis sans perdre de tems filer les cables par le bout & ranger aussi-tôt mon escadre sur une ligne ; le *Bien-Aimé* à la tête, suivi du *Vengeur* & du *Condé ;* je me plaçai au centre, ayant pour matelots devant &

derriere le *Duc d'Orléans* & le *Saint-Louis ;* le *Moras*, qui ſuivoit ce dernier vaiſſeau, tenoit la tête de mon arriere-garde, & le *Duc de Bourgogne* ſerroit la file. Je donnai ordre en même tems à la frégate la *Sylphide* de ſe poſter de façon à pouvoir tirer dans les intervalles. Tous les vaiſſeaux dans cette ſituation, je fis le ſignal de ſe préparer au combat, & nous attendîmes l'ennemi avec fermeté.

De ſon côté le vice-amiral tenant l'avantage du vent avec ſes neuf vaiſſeaux, fit à ſon tour ſa diſpoſition. Il étendit d'abord ſur un front parallele à ma ligne deux vaiſſeaux, mais à grande diſtance l'un de l'autre ; puis précédé d'un vaiſſeau de force & ſuivi de trois autres, il arriva en dépendant pour commencer l'action.

Cependant mon avant-garde ſe trouvant à portée de celle de l'ennemi, je fis le ſignal de commencer le combat, & bientôt les deux centres ſe trouvant rapprochés, l'affaire fut engagée de toutes parts ſur les deux heures après midi.

Trois fois le vice-amiral Pocok hors de ſa ligne, ainſi que moi, me combat à portée du piſtolet & met à culer, & trois fois il revint à la charge. Soutenu de mes deux matelots, MM. de Surville cadet & Joannis, tous trois nous maltraitions conſidérablement le corps de bataille des ennemis, dont le principal feu étoit dirigé ſur moi.

M. Bouvet, commandant le *Bien-Aimé*, ne ſe comportoit pas avec moins de valeur à l'avant-garde ; ſeul il maltraitoit conſidérablement le vaiſſeau qui étoit par ſon travers ; le *Vengeur*, commandé par M. de Palliere, après quelques volées obligea le ſien de tenir le vent, & malgré tous ſes efforts il ne put jamais le rengager au combat. Enfin, monſeigneur, je dois leur rendre cette juſtice, que tous étoient parfaitement à leur poſte & qu'ils y ont vaillamment combattu.

Quant au *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Aprêt, il ne garda ni ne fut jamais au ſien ; au contraire, dès le commencement de l'action il arriva & ne combattit qu'à travers les mâts de nos vaiſſeaux, dont il

s'étoit mis à l'abri. La *Sylphide*, commandée par M. Mahi, ne put jamais résister long-tems, comme je m'y étois attendu ; & malgré sa bonne volonté, les premieres volées la forcerent de plier & de passer sous le vent. Le *Moras*, commandé par M. Bec-de-Lievre, se trouva presqu'aussi-tôt dans le même cas ; quelques volées malheureuses qui lui mirent la moitié de son monde hors de combat, l'obligerent d'arriver pour éviter d'être écrasé totalement.

Il est aisé de voir par ce que je viens de dire, que je fus contraint de combattre à nombre égal avec des vaisseaux inférieurs à ceux des ennemis ; malgré cela, quoique d'une part mon centre & le premier de mon avant-garde souffrissent considérablement ; de l'autre, celui de l'escadre Angloise, supportant à peine notre feu, plioit pourtant & se laissoit culer. Voyant cela, je fis signal au vaisseau de l'avant de virer de bord pour couper & mettre entre deux feux l'arriere garde des ennemis & la séparer de son avant-garde, qui étoit très-maltraitée ; mais la fumée empêchant de voir le signal, je ne pus profiter de l'avantage que nous avions déjà. Le *Comte de Provence* & la *Diligente*, qui n'avoient pu voir que tard le sujet de mon appareillage, & à qui j'avois envoyé un canot pour les en instruire, commençoient à se rapprocher de moi & à se rallier. L'ennemi, alors fort incommodé & qui pendant quelque tems avoit plié jusques dans ma ligne, rapiqua au vent de toutes ses forces ; mais poursuivant mon premier dessein que les vaisseaux de mon avant-garde n'avoient pu comprendre, je pris en même tems le parti de faire virer toute l'escadre vent arriere. J'avois en outre deux raisons pour cela, qui me parurent fort essentielles : la premiere étoit, que la nuit approchant je ne voulois pas perdre de vue, autant qu'il me seroit possible, Goudelour & le fort Saint-David ; l'autre, que par ce mouvement je rengageois de nouveau le combat en m'approchant de terre, & mettois à son poste le vaisseau tout frais qui m'arrivoit.

En effet, je me mis en devoir d'exécuter sans retar-

dement ce que j'avois projetté ; mais l'ennemi se doutant de ma manœuvre, serra le vent de plus en plus, & dégoûté pour le moins autant que maltraité du combat, à la faveur de la nuit qui survint, il passa sous le vent & se retira vers Madrass. Je ne négligeois rien pour le conserver ; mais comme il ne mit aucun feu, je ne pus m'appercevoir de ce qu'il devenoit. J'appris le lendemain qu'il étoit fort désemparé.

Du reste, comme je courois sur la terre, j'ordonnai au *Comte de Provence*, commandé par M. de la Chaise, qui connoissoit parfaitement la côte, de faire la route & de ménager les bordées, ou de mouiller s'il jugeoit la chose convenable. En effet, il en fit les signaux que nous répétâmes à l'instant.

Le lendemain, 30 du mois, nous nous trouvâmes avoir jeté l'ancre devant l'Amparvé, sept lieues sous le vent de Pondichéry, où le courant & la dérive nous avoient jeté pendant le combat. J'eus la douleur de voir au point du jour le *Bien-Aimé* qui avoit fait côte. Ce vaisseau, qui avoit combattu valeureusement pendant l'action, avoit eu ses cables hachés & avoit perdu deux ancres ; il avoit mouillé la seule qui lui restât à son bossoir, & on soupçonna que le *Duc de Bourgogne* passant pendant l'obscurité lui coupa son cable avec sa quille : ce qui le força de subir ce malheureux sort. Je ne puis vous exprimer le chagrin que je ressentis à la vue d'un pareil spectacle, auquel il n'y avoit point de remede. Rendu à Pondichéry je démontai M. d'Aprêt, non pas tant pour cette raison que pour la maniere dont il s'étoit comporté pendant le combat, & je donnai son vaisseau à M. Bouvet, qui étoit inconsolable du malheur qui venoit de lui arriver.

Ma situation vers l'Amparvé étoit d'autant plus cruelle, que l'escadre du roi, ainsi que je l'ai dit ci-devant, y étoit presque sans eau, sans bois, sans vivres, avec beaucoup de malades & quantité de blessés : néanmoins, à la faveur des brises de terre & du large, & après avoir donné les secours nécessaires au vaisseau le

Bien-Aimé, je me rendis le 7 mai dans la rade de Pondichéry, le centieme jour depuis mon départ de Maurice.

Je vous prie, monseigneur, de vouloir bien remarquer que dans ce pays, lorsqu'on est affalé sous le vent d'un endroit dans les mois de mai & de juin, on a beaucoup de peine à s'en relever. J'ai été assez heureux d'en venir à bout & d'y parvenir avec bien des difficultés.

Quoi qu'il en soit, il résulte de tout ce que je viens de dire, que j'ai débarqué l'argent, les troupes & les munitions de guerre dont j'étois chargé pour Pondichéry; que j'ai livré avec des équipages fort affoiblis & harcelés par les fatigues de trois longues traversées, toutes dans les saisons contraires, un combat naval à l'escadre Angloise, qui venoit pour apporter du secours à la place nouvellement assiégée, ou pour en enlever les effets; que l'ayant mise sous le vent elle n'a pu exécuter son projet; que la présence de l'escadre du roi l'a détournée d'assiéger Karikalle, comme j'ai su qu'elle l'avoit résolu; que cette bataille n'a pas peu, à ce que je crois, contribué à la prise de Goudelour & du fort Saint-David.

Lorsque j'eus fait, à mon arrivée ici le 7 mai, le débarquement des troupes de terre que j'avois sur mes vaisseaux, je me trouvois dénué de monde, tant par les maladies que par le combat que je venois d'essuyer. Le conseil mixte décida que je resterois sous les murs de Pondichéry jusqu'à ce qu'on pût m'en fournir & que j'eusse fait de l'eau & les vivres, dont l'escadre avoit un extrême besoin: malgré cela, ayant pris les ravitaillemens nécessaires pour vingt jours, M. de Lally étant alors occupé au siege du fort Saint-David, un conseil de marine, où M. de Leyrit & les conseillers furent appellés, touchant la position de l'ennemi, qui n'ayant pu gagner par le large la hauteur de Goudelour, cherchoit depuis quelques jours à y parvenir le long de la terre. Il s'y faisoit déjà voir du haut de nos mâts, même à Pondichéry.

J'y exposois la triste situation d'une escadre mouillée sous une forteresse qui la défend de fort loin, les mal-

heurs qui s'en ſuivroient ſi elle y étoit attaquée ; que ce parti étoit le pire de tous ceux qu'on pouvoit choiſir, & qu'il tireroit ſans doute à de très-grandes conſéquences dans l'Inde, ſi par des brûlots, ou autres choſes de cette nature qu'on ne pouvoit parer, on étoit obligé de jeter les navires à la côte ou de s'y brûler ſoi-même ; que dans l'eſprit des peuples du pays l'effet n'en pouvoit être que très-mauvais dans les conjonctures préſentes, ſur-tout après la bataille qui s'étoit donnée, & qu'enfin il valoit infiniment mieux que l'eſcadre mît à la voile & qu'elle décampât, ſi l'on ne pouvoit lui donner le monde ſuffiſant pour l'armer, que de prendre un parti qui devenoit non moins honteux à la nation que déſavantageux à la gloire des armes du roi, au bien public & à la compagnie.

Tous convinrent, ſans néanmoins rien décider, de la ſolidité de mes repréſentations, & l'on fut d'avis d'envoyer vers M. de Lally, pour lui faire part de la poſition des Anglois qui étoient à la vue, & lui demander en même tems les ſecours qu'il lui ſeroit poſſible de m'envoyer pour mettre l'eſcadre du roi en état d'appareiller & de s'oppoſer à l'ennemi, s'il s'obſtinoit à gagner Goudelour & à y jeter quelques ſecours. Je chargeai de cette députation M. le chevalier de Monteuil, major de l'eſcadre, avec une lettre à ce ſujet. MM. de Palliere & Surville cadet, capitaines de vaiſſeaux de la compagnie, & M. de Clouet, conſeiller de Pondichéry, y furent auſſi envoyés & l'accompagnerent.

M. de Lally, inſtruit par ces meſſieurs de la poſition des deux eſcadres, plaignit avec raiſon ma triſte ſituation ; mais fort occupé lui-même vis-à-vis une place auſſi forte que celle qu'il aſſiégeoit & devant laquelle il étoit important qu'il ne ſe retirât pas, & n'ayant d'ailleurs pas trop de monde pour lui-même, il ne pouvoit que difficilement me ſecourir ; cependant la néceſſité l'emportant ſur toutes ces conſidérations, & ſentant de plus combien la préſence de l'eſcadre étoit d'un grand poids pour hâter la priſe du fort Saint-David, il ſe

déterminа à partir le lendemain pour ſe rendre à Pondichéry. Là le conſeil mixte étant aſſemblé, il dit qu'il concevoit par la députation que je lui avois envoyée la veille, combien nos vaiſſeaux étoient en danger ſi, dépourvus d'équipages comme ils étoient, ils reſtoient mouillés dans la rade de Pondichéry; qu'en conſéquence de cela il alloit faire venir des troupes & des Cibaïes, eſpece de ſoldats du pays, pour me les donner.

Je ne puis vous diſſimuler la joie que cette réponſe me fit. Dans l'inſtant, pour profiter de la bonne volonté de M. de Lally, nous fîmes enſemble le recenſement, en préſence du conſeil, tant des matelots actuellement à bord, que de ceux qui, malades aux hôpitaux, pouvoient être en état de s'embarquer pour un coup de main. Le recenſement fait, il me donna trois cents trente ſoldats & ſix cents Cibaïes, dont ſur-le-champ nous fîmes la répartition. Je donnai des ordres auſſi-tôt pour cet embarquement, & on y travailla avec tant de diligence, que je fus en état, tant bien que mal, de mettre à la voile le premier juin, à la vue de l'eſcadre Angloiſe.

Comme j'appareillois à la pointe du jour, l'ennemi mouillé ſous le vent à moi & qui m'obſervoit depuis quelque tems, en fit autant ſans retardement; mais ſoit pour m'attirer ſous le vent de Pondichéry & m'éloigner du fort Saint-David, ou ſoit qu'il fût déconcerté de ma préſence, autant que de ma marche; ſoit enfin ne voulant pas combattre ſous le vent ou pour quelqu'autre raiſon que j'ignore, il fit porter à petites voiles & ſe laiſſa dériver conſidérablement.

Comme je me doutois par ſa manœuvre quel pouvoit être ſon deſſein, je me donnois bien garde de le pourſuivre, tant pour ne point perdre mon objet de vue, que pour me conſerver toujours Pondichéry ſous le vent en cas d'un ſecond combat. Je continuois donc à gagner vers le fort Saint-David pour en ſuivre le blocus, me flattant ainſi d'y attirer l'ennemi & de lui livrer bataille, s'il entreprenoit de lui donner du ſecours, comme j'avois

lieu de préſumer. Je ne fus pas peu ſurpris quelque tems après d'apprendre qu'on l'avoit perdu de vue. Je crus qu'il vouloit encore tenter la voie du large pour y parvenir ; mais la ſuite me fit voir que ma conjecture étoit fauſſe, puiſqu'en effet je ne le revis plus.

Quoi qu'il en ſoit, l'eſcadre du roi ſe trouvant le 2 juin vis-à-vis le fort Saint-David, la garniſon demanda ſur-le-champ à capituler. M. de Lally me fit part de cette bonne nouvelle, m'apprenant l'effet admirable qu'avoit produit notre préſence ; il me prioit de plus d'aller à terre pour nous y concerter enſemble ſur ce qu'il y avoit à faire dans le moment préſent. Je m'y rendis ſans différer, ſi-tôt que le tems put me le permettre.

En effet, le 4 du mois je deſcendis au fort Saint-David : là m'ayant témoigné le deſir qu'il avoit que l'eſcadre parût devant Divicoté, petite place qu'il avoit deſſein d'enlever, j'appareillai ſans perdre de tems, & je m'y rendis auſſi-tôt. Ce fort ayant été pris ſans réſiſtance, je crus qu'il étoit bon de ſuivre un peu le long de la côte, puiſque j'avois déjà commencé. Cette démarche, ſelon moi, devoit produire un effet admirable dans l'eſprit des peuples du pays, tant pour nous maintenir ceux qui nous étoient attachés, que pour maintenir dans le ſilence ceux qui pouvoient nous être contraires.

En outre, j'apprenois par une lettre du gouverneur de Karikalle, qu'il étoit arrivé depuis peu dans la rade de Negapatuam un vaiſſeau anglois à deux batteries, que j'avois deſſein d'intercepter, & d'ailleurs attendant le vaiſſeau le *Centaure*, qu'on devoit m'envoyer de Maurice, j'étois bien aiſe de faciliter ſon atterrage, & m'emparer de tous les renforts qui pourroient arriver aux ennemis. Ces raiſons & celles de prendre des vivres à Karikalle, me déterminerent à y aller mouiller.

J'y jettai l'ancre en effet le même jour au ſoir, & j'y pris le lendemain quelques rafraîchiſſemens. Je

demandai du bois pour raccommoder les gouvernails de deux de mes vaiſſeaux ; mais je ne pus en trouver. Je communiquai aux capitaines de mon eſcadre le deſſein que j'avois de remonter la côte juſqu'à l'isle de Ceylan. Ils furent tous de mon avis, parce que dans cette faiſon tous les vaiſſeaux d'Europe arrivent d'ordinaire à la côte de Coromandel.

Je fis part ſur-le-champ à M. de Lally de ce que nous avions arr[illegible] appareil'ai le 9 juin pour aller à Negapatuam ; j'y mouillai le même jour avec toute mon eſcadre, & ce comptoir hollandois, ayant ſalué, par mer & par terre, le pavillon du roi, me donna ce qu'il put en vivres, boiſſon & agrêts : de-là mettant à la voile, je continuai ma route [illegible] isle de Ceylan. Chemin faiſant je m'emparai d'un petit brigantin anglois, que j'expédiai ſans retardement pour Pondichéry, afin qu'il ne m'arrêta point dans ma marche. Comme dans les différens bords que je courois, je reparoiſſois le 16 juin devant Karikalle, je reçus un arrêt du conſeil ſupérieur, en date du 13 courant, par lequel on me demandoit la préſence de l'eſcadre pendant l'abſence de M. de Lally, qui alloit dans les terres faire quelques opérations. A la reception de cet écrit, je ne différai pas d'un moment à me rendre au deſir qu'on avoit de moi. En effet, je mouillai le 17 à Pondichéry, & le lendemain ayant vu M. de Lally, il me fit part du deſſein qu'il alloit exécuter. Lorſqu'il fut parti, M. de Leyrit me témoignant avoir beſoin de quelqu'un pour en cas d'accident donner main-forte aux troupes qui gardoient les priſonniers de guerre, je lui accordai ſur-le-champ un officier & cinquante matelots pour monter la garde tous les jours dans le fort.

Cependant la retraite des ennemis & la ſupériorité que nous paroiſſions avoir à la côte, ne m'éblouiſſoient point : je connoiſſois leurs forces & n'ignorois pas d'ailleurs avec quelle promptitude on équipoit leur eſcadre à Madraſs, pour la remettre en état de remonter la côte : d'un autre côté, je voyois avec bien du chagrin combien

peu de secours on avoit à tirer de Pondichéry, où l'on n'étoit absolument occupé que de l'expédition de M. de Lally dans le Tanjaour. Ainsi, réduit à tirer des ressources de ma propre misere, je ne songeai plus qu'à ravitailler mon escadre, tant bien que mal, pour pouvoir aller encore une fois attaquer l'ennemi, s'il reparoissoit.

Tandis que j'étois tout entier à ces occupations, j'appris de Karikalle que trois gros vaisseaux Anglois venant de Bengale, avoient mouillé dans la rade de Trinquebar. J'allois appareiller sur-le-champ avec quelques-uns de mes vaisseaux, pour tâcher de les intercepter, quand je reçus la nouvelle de leur départ. J'appris en même tems qu'ils étoient richement chargés & qu'ils avoient fait route pour Madrass. Jugez, monseigneur, combien je regrettois d'avoir été contraint de quitter ma croisiere. On se répentit bien alors de m'avoir rappellé, mais il étoit trop tard.

Bientôt on n'ignora plus à Madrass dans quelle situation j'étois & combien mon escadre étoit affoiblie, tant par les maladies que par l'absence de l'armée de terre, dont je ne pouvois plus tirer aucun secours. Dès-lors les ennemis croyant devoir profiter de leur supériorité sur nous, prirent le parti de remonter la côte, après avoir embarqué sur leurs vaisseaux, comme je l'ai su depuis, 300 hommes de la garnison de Madrass, qui, joints au renfort de 150 hommes tirés des trois vaisseaux de Bengale, rendoient leur escadre infiniment plus forte que la mienne.

La sécurité où l'on étoit à Pondichéry touchant les différens mouvemens des ennemis, pensa causer notre perte. Ils étoient déjà à l'Amparvé, que je l'ignorois encore. Enfin je n'eus avis de leur approche que quand on les vit du haut des mâts. Mon gouvernail & ceux de plusieurs vaisseaux étoient à terre, & comme le mien hors d'état de servir. Je donnai ordre à l'instant qu'on les fît apporter à bord. J'envoyai aussi visiter les hôpitaux, pour y prendre ceux des moins malades qui pouvoient

être en état de donner encore un coup de main. Mais, malgré toutes les recherches que je pus faire, mes vaisseaux étoient toujours dénués de monde & le peu qui restoit, étoit sur les dents. Cependant les ennemis approchoient toujours ; il falloit prendre un parti. J'assemblai les capitaines de l'escadre, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de nous laisser attaquer à l'ancre. Ainsi de leur avis & déchargé de la garde de Pondichéry, par le résultat du conseil, comme je l'en avois sommé, j'appareillai le 27 juillet à la vue des ennemis, pour tâcher de conserver le vent que j'avois sur eux, & être par conséquent le maître de mes mouvemens.

J'avois alors dans mon vaisseau 500 hommes d'équipage ; ceux de 60 canons, en avoient 350 ou 400 tout au plus, & les autres 215. Encore avois-je été obligé de désarmer la frégate la *Sylphide*, pour de son équipage renforcer mes plus foibles vaisseaux.

Telles étoient les forces avec lesquelles j'allois combattre une escadre pourvue de tout, absolument supérieure à la mienne par la grosseur des vaisseaux & le calibre de leur artillerie, toujours assurée de son avantage sur nous par la quantité considérable de troupes dont elle étoit renforcée.

Malgré cela, l'ennemi ne dut pas s'appercevoir de notre foiblesse par la bonne contenance que nous fîmes. Les deux escadres manœuvrerent toute la journée à vue l'une de l'autre. Je profitai de la nuit pour gagner dans le sud, & dès le lendemain je ne revis plus l'escadre ennemie. Me trouvant alors par le travers de Négapatuam, je pris le parti d'aller mouiller à Karikalle, pour tâcher d'apprendre ce qu'elle étoit devenue. Je ne doutai plus dès-lors que les ennemis ne furent sous le vent & qu'ils n'eussent pris le parti de nous attendre au passage. Ainsi résolu de profiter de l'avantage du vent, le seul que j'eusse & que je pusse espérer, je ne balançai donc pas à aller les chercher.

J'appareillai en conséquence de Karikalle le premier août, & ayant fait ranger mes vaisseaux sur un même

front pour découvrir davantage, je descendis la côte, bien sûr de les rencontrer s'ils y étoient. En effet, nous ne tardâmes pas à les appercevoir. A neuf heures du matin j'eus connoissance de l'escadre Angloise, qui étoit par le travers de Portonovo & cherchoit à remonter la côte. Aussi-tôt je tins le vent pour attendre la brise du large & pouvoir aller l'attaquer sans confusion. Cette brise s'étant déclarée à midi, je formai ma ligne au vent; le *Comte de Provence* à la tête, suivi du *Moras* & du *Duc d'Orléans*, mon matelot d'avant: après moi venoit le *Saint-Louis*, suivi du *Duc de Bourgogne*, ensuite le *Condé* & le *Vengeur*, qui formoient l'arriere-garde. J'arrivai dans cet ordre sur les ennemis; ils étoient fort loin: ce qui, joint à la pesanteur de plusieurs vaisseaux de l'escadre, fit que nous ne pûmes être à portée d'eux que sur les cinq heures du soir. Malgré cela, toujours déterminé à profiter de mon avantage, j'étois sur le point d'engager l'affaire, quand le *Saint-Louis* me cria qu'il ne pouvoit ouvrir sa batterie basse. Je m'apperçus en même tems que plusieurs autres vaisseaux étoient dans le même cas. Cet inconvénient, joint à l'approche de la nuit, m'obligea de tenir le vent & de courir ainsi pour le conserver & profiter d'une occasion plus favorable.

Le lendemain n'ayant plus revu les ennemis, je fus mouiller à Karikalle pour savoir ce qu'ils étoient devenus: mais j'en eus bientôt des nouvelles par moi-même; car deux heures après minuit je vis tous leurs feux & ne doutai plus dès-lors qu'ils ne manœuvrassent pour me gagner le vent. J'appareillai aussi-tôt pour les prévenir, & en prolongeant comme eux la côte, je les apperçus au point du jour environ une lieue & demie sous le vent. Je crus que c'étoit le moment de donner; j'en fis le signal en conséquence, & chacun exécuta cet ordre avec tant de précision, que je crus remarquer dans l'ardeur générale qui les faisoit voler à l'ennemi un bon augure pour le succès de cette journée.

Ma joie ne fut pas de longue durée: j'eus encore la

douleur de voir le *Saint-Louis* & deux autres vaiſſeaux dans le même cas où ils s'étoient trouvés deux jours auparavant : la mer étoit cependant belle ; mais, monſeigneur, je ne puis m'empêcher de vous le dire, on vous a trompé, & la compagnie s'eſt trompée elle-même : je n'avois dans mon eſcadre que trois vaiſſeaux de guerre, les autres n'avoient qu'une foible artillerie & encore ne pouvoient-ils pas s'en ſervir ; j'en voyois la preuve avec bien du chagrin, mais il falloit ſonger à y remédier.

Dans la ſituation où étoient les deux eſcadres, celle des ennemis étoit bien alors ſous le vent ; mais à la briſe du large elle ſe trouva néceſſairement au vent à nous ; ainſi ils pouvoient nous forcer à combattre entre la terre & eux : d'un autre côté, il falloit renoncer à l'avantage de ſe battre au vent, vu l'état où ſe trouvoient pluſieurs vaiſſeaux, dont les premieres batteries étoient inutiles. Je crus donc que ce qu'il y avoit de mieux à faire, étoit de faire arriver le vaiſſeau de la tête & les autres ſucceſſivement dans ſes eaux, faiſant par la contremarche les mêmes mouvemens que lui, pour prolonger la ligne des ennemis : de-là arriver tout court pour paſſer à poupe du dernier de leurs vaiſſeaux & lui envoyer chacun notre volée à portée de piſtolet, & courir ainſi dans le même ordre une lieue ou deux, plus ou moins, pour nous trouver encore au vent à eux à la briſe du large. Par cette manœuvre j'écraſois un de leurs vaiſſeaux, & j'étois à même de venir attaquer au vent cette eſcadre, qui eût été conſidérablement affoiblie pour lors. Au reſte, le pis qui m'en pût arriver étoit d'être ſous le vent ſi la briſe manquoit trop tôt, & quelque choſe que je fiſſe je ne pouvois l'éviter.

J'envoyai au *Comte de Provence* la frégate la *Diligente*, pour le prévenir de mon deſſein, avec ordre de l'exécuter au premier ſignal que j'en ferois. J'ordonnai auſſi au *Duc de Bourgogne* de prendre la place du *Moras*, tandis que ce dernier vaiſſeau iroit remplir ſon poſte à l'arriere-garde. Tout étant ainſi diſpoſé, & chacun n'attendant plus

plus que le moment d'arriver, j'en fis le signal par deux coups de canon, coup sur coup.

Aussi-tôt M de la Chaise, commandant le premier vaisseau de l'avant-garde, s'empressa d'exécuter de point en point l'ordre que je lui avois donné: tous le suivirent également bien, & à voir l'ardeur avec laquelle chacun s'empressoit de tenir son poste, il sembloit que ce fût un même esprit qui les fît tous agir. Je crois que la bonne contenance avec laquelle cette manœuvre fut exécutée, ne contribua pas peu à jeter dans la ligne des ennemis le trouble & l'incertitude que je crus y appercevoir.

Ils ne tarderent pas à prendre le change que je voulois leur donner, & je commençois à ne plus douter de la réussite de cette fuite. Bientôt le *Comte de Provence*, qui conduisoit toujours la tête de la ligne avec une prudence & une fierté dont il ne se démentit point, se trouvant à une portée & demie du canon des Anglois, fit sa derniere arrivée pour aller passer à poupe du dernier de leurs vaisseaux.

Nous le suivîmes tous, forçant de voiles pour ne pas donner le tems à l'ennemi de se reconnoître; plus nous approchions, plus il paroissoit étonné de notre manœuvre. Bientôt il ne fut plus tems de s'en dédire, nous étions déja à portée du canon. Enfin nous étions sur le point de terminer notre entreprise quand la brise de terre nous manquant tout d'un coup, me força de former ma ligne sur celle des ennemis & sous le vent de l'escadre Angloise.

Ce contretems ne ralentit cependant en aucune façon l'ardeur de nos équipages, & je vis avec grand plaisir qu'au contraire leur animosité ne faisoit qu'en augmenter.

Au reste, je n'avois cessé d'admirer le zele & la bonne volonté qui paroissoient guider chacun des vaisseaux; mais je ne crains pas de dire que la précision & la hardiesse avec laquelle ils manœuvrerent alors me fit en quelque façon oublier leur foiblesse. Je me hâtai donc de profiter de cette ardeur générale pour me mettre en état

de recevoir l'ennemi, qui de son côté formoit sa ligne au devant & dessus la mienne. L'amiral étoit au centre, ayant devant & derriere lui deux de ses plus gros vaisseaux. M. de Stevens, commandant un vaisseau de 70 canons, étoit à la tête de la ligne, & elle étoit fermée à l'arriere-garde par un vaisseau de même force.

Les Anglois ne nous firent pas attendre long-tems; il étoit midi & demi quand ils arriverent sur nous. Leur manœuvre me fit soupçonner qu'ils avoient envie de tomber sur mon arriere-garde; mais je prévins leur dessein en mettant en panne pour donner le tems aux vaisseaux de l'arriere de serrer sur moi; ils prolongerent alors notre ligne en très-bon ordre.

M. Stevens se trouvant déjà à portée de pistolet du *Comte de Provence*, mit à culer pour tâcher d'éviter une partie de son premier feu; mais ce vaisseau en ayant fait autant pour le conserver toujours par son travers, les deux escadres ne tarderent pas à s'approcher, & on n'attendit plus de part & d'autre que le moment de commencer le combat.

A peine en eus-je fait le signal, que les deux avant-gardes s'attaquerent avec un acharnement réciproque; bientôt l'affaire devint générale, & ce ne fut plus de part & d'autre qu'un feu très-vif & très-animé.

Cependant les premiers coups qui furent tirés à la premiere heure ne furent pas à l'avantage des ennemis, où un de leurs vaisseaux fut démâté d'un mât de perroquet de fougue, & paroissoit déjà fort maltraité: d'ailleurs leur feu diminuoit beaucoup par la violence du nôtre; ce qui, joint à l'animosité des équipages qui augmentoit toujours, pouvoit contrebalancer la supériorité de leurs forces, quand un accident auquel je n'eus jamais dû m'attendre, fit bientôt changer la face aux choses & décida tout en faveur des ennemis. Ils avoient à bord des artifices de toutes especes; le vaisseau qui combattoit le *Comte de Provence* lui en lança un qui mit d'abord le feu dans ses voiles & ensuite dans son mât d'artimon. Ce malheureux vaisseau, que sa bonne manœuvre & son

courage sembloient avoir dû préserver d'un pareil accident, tint bon tant qu'il put pour ne pas rompre la ligne : mais enfin la flamme qui commençoit d'embraser sa lunette, l'obligea d'arriver pour l'éteindre. Il auroit peut-être eu beaucoup de peine à y réussir sans M. Bouvet, commandant le *Duc de Bourgogne*, qui se sacrifia pour le mettre à couvert du feu continuel de l'ennemi, qui n'eût cessé de l'inquiéter, & sauva ainsi par sa valeur & sa prudence ce vaisseau, qui peut-être eût péri sans lui. Il n'y a point d'éloges, monseigneur, que cette bonne manœuvre ne mérite, ni de récompense que ne doive espérer celui qui en est l'auteur, & qui d'ailleurs en est digne à tous égards.

Cependant la retraite forcée du *Comte de Provence* donnoit une supériorité décidée à l'ennemi. L'amiral Anglois, qui connoissoit d'ailleurs la foiblesse de notre artillerie, fut assez profiter de l'avantage du vent pour nous combattre toujours à bonne portée du calibre de trente-deux : de façon que la plupart de nos vaisseaux ne pouvoient qu'incommoder fort peu leurs adversaires: pour lui, se rappellant sans doute la façon dont je l'avois reçu la premiere fois, il se tenoit toujours par la hanche ; celui qui le précédoit me tiroit de l'avant, & pas un d'eux ne vint se mettre par mon travers : outre cela j'allois venir au vent pour envoyer toute ma volée à l'amiral, quand un coup de canon emporta ma roue de gouvernail, & pour lors n'étant plus maître du vaisseau je dépassai malgré moi le *Duc d'Orléans*, qui m'ayant abrié un instant, me donna la facilité de réparer ce désastre & de venir me mettre en ligne de l'avant à lui. Alors le combat recommença avec plus d'acharnement que jamais : soutenu de tous mes vaisseaux, dont il sembloit que la foiblesse augmentât le courage, je fis face à l'ennemi. La drone de mon gouvernail ayant été presqu'aussi-tôt coupée, je me trouvois encore dans le même cas qu'auparavant ; mais l'activité de ceux de mes officiers qui me restoient, suppléant à tout, je fus bientôt en état de revenir à la charge & d'aller secourir mes

M 2

deux braves matelots, qui avec quelques vaiſſeaux ſoutenoient ſeuls le feu de toute la ligne Angloiſe.

Que vous dirai-je, monſeigneur, des prodiges de valeur qui ſe paſſoient à l'avant-garde! Le feu continuel qui en ſortoit me cacha pendant quelques tems le dommage que nos vaiſſeaux y avoient eſſuyé. Enfin, cependant j'eus la douleur de voir que le *Condé* & le *Moras*, trop foibles toujours pour être mis en ligne, ne pouvant plus réſiſter à des forces auſſi ſupérieures que celles qui les écraſoient, furent contraints d'arriver pour ſe rétablir un peu & recommencer le combat.

Au reſte, le danger que ces vaiſſeaux venoient d'éviter n'étoit rien en comparaiſon de celui auquel je fus expoſé un moment après; un artifice que les ennemis me lancerent jeta le feu dans ma ſoute aux poudres, & je me vis ſur le point de ſauter en l'air à tout inſtant. C'eſt-là, monſeigneur, où je ſentis plus que jamais combien on eſt heureux dans ces ſortes d'occaſions d'avoir des officiers tels que ceux que j'ai. La ſécurité & le ſang-froid qu'ils firent paroître alors ſuffirent pour contenir l'équipage alarmé; le feu fut éteint par les ſoins de M. Guillemin, mon écrivain, ſans que pour cela on diſcontinuât de tirer & que l'ennemi pût s'appercevoir de cet accident.

Malgré tant de déſaſtres nous réſiſtions encore; j'en étois étonné moi-même, vu que les Anglois ne s'appercevant pas de leurs pertes par la grande quantité qu'ils avoient pour les réparer, faiſoient toujours un feu violent & continuel. J'avois alors néanmoins dans mon vaiſſeau 190 hommes, tant tués que bleſſés: la plupart de mes officiers hors de combat; moi-même j'avois dès le commencement reçu une bleſſure très-dangereuſe & dont je ſouffrois beaucoup: toutes mes manœuvres étoient hachées, mes voiles criblées, pluſieurs canons démontés; un entr'autres avoit crevé à la premiere batterie & m'avoit tué 15 hommes: enfin je m'apperçus que mon équipage, preſque réduit à rien, ne jetoit plus que ſon dernier feu. Les autres vaiſſeaux ne me pa-

roiſſoient pas être dans un meilleur état, tout le courage de ceux qui les commandoient ne pouvant plus les faire réſiſter à des forces ſi ſupérieures.

Ainſi, après deux heures & demie de combat, voyant le *Comte de Provence* encore en feu, mon arriere-garde écraſée, mon propre vaiſſeau tout en pieces, je pris le parti d'arriver pour ménager la retraite à mes vaiſſeaux qui avoient été forcés de plier. Tandis que nous exécutions cette manœuvre, le croiſſant qui tenoit la barre de mon gouvernail vint à manquer, de façon que mon vaiſſeau ne gouvernant plus; je ne pus éviter de m'aborder, pour comble de malheur, avec le *Duc d'Orléans*, qui étoit tout auſſi dégréé que moi. Je me trouvai alors dans la poſition du monde la plus critique. Les ennemis avoient arrivé comme nous, & pouvoient profiter de notre embarras pour achever de nous écraſer; mais les équipages, à l'exemple de leurs officiers, qui les animoient au milieu du danger, agirent dans ce moment avec tant de bonne volonté & de courage, que nous fûmes bientôt dégagés, & dès-lors maîtres du vaiſſeau, dont on venoit de raccommoder le gouvernail avec la même promptitude; je pris la queue de l'eſcadre, & faiſant encore feu des deux bords, j'écartai ceux des ennemis qui pouvoient nous inquiéter.

Nous travaillâmes auſſi-tôt à nous regréer, tant bien que mal, pour nous mettre en état de recommencer en cas que l'amiral s'attachât à nous pourſuivre, & ayant fait route pour Pondichéry, je fis ſignal au *Vengeur* de venir ſe mettre derriere moi. J'eus encore la douleur de voir en paſſant ce vaiſſeau qui pompoit beaucoup & qui me parut très-maltraité: au reſte, je devois m'y attendre après la vigoureuſe défenſe que je venois de lui voir faire.

Quelques vaiſſeaux ennemis parurent d'abord vouloir nous chaſſer, mais ayant formé ma ligne de nouveau ils déſeſpérerent de nous entamer & tinrent le vent pour aller mouiller à Négapatnam. Il étoit alors cinq heures & demie du ſoir. Pour moi, continuant ma route pour Pondichéry, j'y arrivai le lendemain au ſoir & donnai

ordre au même tems à tous les vaiſſeaux de s'emboſſer en ligne & le plus près de la place qu'il ſeroit poſſible.

Au reſte, les deux combats que j'avois eſſuyés depuis que j'étois à la côte, me coûtoient cher : il ne me reſtoit preſque plus d'officiers, ayant perdu MM. de la Bourdonnaye, Blonac, Dupleſſis & Paſcau, ſujets de mérite & de diſtinction; & depuis MM. Dudesfaits lieutenant, & le chevalier le Maintier, garde du pavillon. M. d'Hercé étoit mort de ſes bleſſures, & je venois encore de voir, ſous mes yeux, mourir un de mes neveux, qui avoit eu la jambe emportée ; il avoit été bleſſé dans le premier combat, ainſi que ſon frere, le chevalier de Senneville, qui avoit reçu pluſieurs éclats à la jambe : c'eſt un ſujet excellent ; il étoit au combat de M. de la Galiſſonniere ; il eſt mon neveu, & par la mort de ſon frere aîné il reſte ſeul à ſa famille. Trois combats qu'il a eſſuyés, mes ſervices & ſa bonne volonté me font eſpérer que vous aurez la bonté de lui continuer le brevet de lieutenant de vaiſſeau que je lui ai donné.

Preſque tous les autres ont été bleſſés, entr'autres M. Gotho, qui a eu une contuſion à la tête ; M. de Baudran aux deux jambes, & M. de Genlis au bras & au genouil.

Le chevalier d'Aché a eu les deux mains & le viſage brûlés ; M. de Greſſigny, garde de la marine, a été bleſſé dans les deux combats : moi-même, dans le dernier, je reçus une bleſſure très-dangereuſe, dont j'ai été ſix ſemaines à guérir. Enfin, monſeigneur, il n'y a perſonne qui n'ait eu ſa part ; ce qui me donne lieu d'eſpérer que conſidérant les bleſſures de tous mes officiers, leurs travaux & la dureté de cette campagne, vous leur ferez accorder à tous les récompenſes dont ils ſont d'autant plus dignes qu'ils ont contribué de la tête & du bras dans toutes mes opérations.

M. Gotho par ſon ancienneté eſt dans le cas d'être capitaine; c'eſt mon ſecond & un très-bon ſujet, capable de commander & de remplir avec dignité toutes ſortes de miſſion. Il s'eſt fait remarquer par ſa bravoure & s'attire le ſuffrage de tout le monde.

M. le chevalier de Monteil, à qui dès l'Isle-de-France j'ai donné le brevet de capitaine de vaisseau, mérite à tous égards que vous le lui continuiez : c'est un excellent sujet ; il a toutes sortes de talens pour le métier & est d'ailleurs d'une bravoure remarquable.

M. de Baudran a des talens, il est brave & l'a prouvé ; il mérite la même grace.

M. de la Pommeraye est un officier de distinction ; il a des talens infinis : ce seroit une bonne acquisition pour le port ; il mérite d'être lieutenant, il est très-brave.

M. de Larchantel est un très-bon manœuvrier : il étoit sur le gaillard d'arriere avec moi ; il m'a rendu de grands services.

M. de Genlis a de l'esprit, sera un très-bon officier ; il est très-bien, & j'en suis fort content.

M. d'Aché sera un très-bon officier ; il est brave, a le caractere doux, aimable ; de plus, il est mon neveu.

M. de Senneville sera un très-bon officier ; il a beaucoup d'esprit, d'un caractere doux & d'une grande valeur ; il est aussi mon neveu.

Je ne puis m'empêcher de vous former la même demande, que celle que je vous ai faite pour mes lieutenans, en faveur de mes enseignes, que j'ai pourvus de brevets de lieutenant, ainsi que mes deux gardes-marine, MM. de Gressigny & Jolins, de ceux d'enseigne : remplis de dispositions, de bonne volonté & d'esprit, je me flatte que toutes ces qualités doivent vous parler pour eux. Au surplus, ce petit remplacement ne peut faire ombrage à personne ; la campagne qu'ils font, est d'une nature si extraordinaire par rapport à celle qu'on a coutume de faire dans la marine & les peines qu'on y essuie sont si considérables, que ce seroit dégoûter dans la suite les officiers dont on auroit besoin pour de semblables voyages. J'espere donc, monseigneur, que le petit nombre, la dureté de la campagne & leurs travaux dans un pays très-éloigné ; j'espere, dis-je, que toutes ces considérations feront que

vous voudrez bien avoir égard aux justes demandes que j'ai l'honneur de vous faire.

Permettez que je vous recommande aussi M. Tremigon, lieutenant des vaisseaux de la compagnie, que j'avois embarqué sur mon vaisseau avec une commission de capitaine de brûlot; il a été blessé très-dangereusement à la tête & a manqué de perdre l'œil.

Les sieurs de la Rigaudiere & Herbo, tous deux enseignes de la compagnie, embarqués avec moi, ont fait des merveilles: il est juste qu'ils profitent de l'avantage qu'ils ont eu de servir sur le vaisseau du roi. Je leur ai donné à chacun un brevet de lieutenant de frégate.

Je ne saurois trouver d'expressions assez fortes pour vous dire, monseigneur, combien je suis satisfait des capitaines de la compagnie; ils sont aussi braves qu'attentifs & bons manœuvriers.

M. de la Chaise s'est comporté dans le combat du 3 août avec une valeur & un zele qui le mettent bien à l'abri de toutes les mauvaises impressions que l'on a voulu donner de lui; il mérite à tous égards vos bontés & celles de la compagnie.

M. de Palliere est, sans doute, dans le même cas: il a toujours manœuvré dans l'occasion avec une intelligence & une précision qui répondoient bien à la valeur qu'il a fait paroître.

M. Joannis joint à une capacité & une expérience consommée, une bravoure qui me l'a fait remarquer dans le combat du 29 avril. Il étoit resté malade à Pondichéry pendant notre derniere sortie, & malgré sa bonne volonté il ne put être en état de suivre le sort de son vaisseau.

M. Bouvet s'est distingué dans les deux combats, particuliérement dans le dernier. J'ai déjà parlé de la belle manœuvre qu'il y fit; c'est à monseigneur à décider de son mérite.

Je n'ai pas de moindres éloges à vous faire de M. Surville le cadet; j'ai trouvé dans lui toutes les qua-

lités qu'on peut attendre d'un excellent homme de mer. Il s'eſt fait un honneur infini dans les deux combats & a été bleſſé dangereuſement dans celui du 3 août.

MM. Bec-de-Lievre & Rosbau ont fait au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de la foibleſſe de leurs vaiſſeaux.

M. Mahi a fait au combat du 29 avril tout ce qu'on pouvoit attendre d'une fregate de ſa force ; il ſe préſenta de la meilleure grace du monde, & réſiſta auſſi long-tems qu'il étoit poſſible de le faire. C'eſt un très-bon ſujet ; je l'ai chargé de pluſieurs miſſions, dont il s'eſt acquitté au mieux.

M. Dufrêne Marion me ſervoit de répétiteur. Je l'ai employé en différentes occaſions importantes ; il eſt extrêmement intelligent, bon manœuvrier, bon à tout, & l'on peut en toute ſûreté compter ſur lui.

Voilà, monſeigneur ce que je penſe de tous les capitaines de la compagnie ; ils méritent tous aſſurément des graces particulieres & des marques de diſtinction. Je vous les demande comme une juſtice qui leur eſt due, & pour moi, ſous les ordres duquel ils étoient.

Je ſerois bien touché, monſeigneur, ſi vous ne faiſiez pas pour eux tout ce que votre juſtice & les qualités de votre cœur me font eſpérer.

Le ſieur Fermand, mon ſecretaire, a reçu ſur mon vaiſſeau un coup de mouſquet qui lui a fracaſſé les deux mains, de l'une deſquelles il eſt même eſtropié. C'eſt un fort bon ſujet, il a des talens, & j'en ſuis très-content ; mais comme il eſt ſans fortune, & qu'il ne vit qu'à l'appui de ſon métier, ſa ſeule reſſource, je crois, monſeigneur, que vous ne lui refuſerez pas un état qui le mette à l'abri de la miſere : ſes talens le rendent très-propre d'ailleurs à être ingénieur de la marine.

J'ai eu l'honneur de vous marquer que le lendemain de mon ſecond combat j'étois arrivé à Pondichéry,

que je m'étois embossé aussi-tôt pour mettre mes vaisseaux en état de se défendre encore, tant bien que mal, si nous y étions attaqués.

Je fis part en même tems au conseil de l'état où se trouvoit l'escadre du roi, dénuée de monde, de vivres, d'agrêts, &c. Je demandois des mâtures, des vergues, & enfin, généralement de tout.

On me répondit, comme à l'ordinaire, qu'il n'y avoit rien; mais que cependant on alloit faire son possible pour tâcher de me fournir une partie de ce dont j'avois besoin. Je donnai ordre en conséquence à tous les vaisseaux de travailler à se regréer au plus tôt & de songer uniquement à se mettre en état de partir.

La disette absolue où l'on étoit à Pondichéry, tant pour les vivres que pour les ressources qui concernent la marine, fit qu'au bout de huit jours nous n'étions pas plus avancés que le premier.

L'ennemi étoit au vent & nous inquiétoit sans cesse : ma situation étoit cruelle, encore ne pouvois-je y remédier.

J'appris quelque tems après qu'une frégate Angloise s'étoit emparée du brigantin le *Rubis*, qu'on m'avoit dépêché de l'Isle-de-France. Ce bâtiment ayant cru trouver quelqu'asyle dans la rade de Négapatuam, s'étoit réfugié à une portée de fusil du canon de cette place; mais les Hollandois, soit par la crainte que leur causoit la proximité des ennemis, soit plutôt par mauvaise volonté pour nous, l'avoient laissé prendre sans lui donner aucun secours, malgré la sommation qui leur en fut faite par le capitaine du brigantin.

Je regardai cette conduite des Hollandois comme une insulte faite à la nation, contre le droit des gens, & dont on ne pouvoit les faire repentir qu'en usant de représailles.

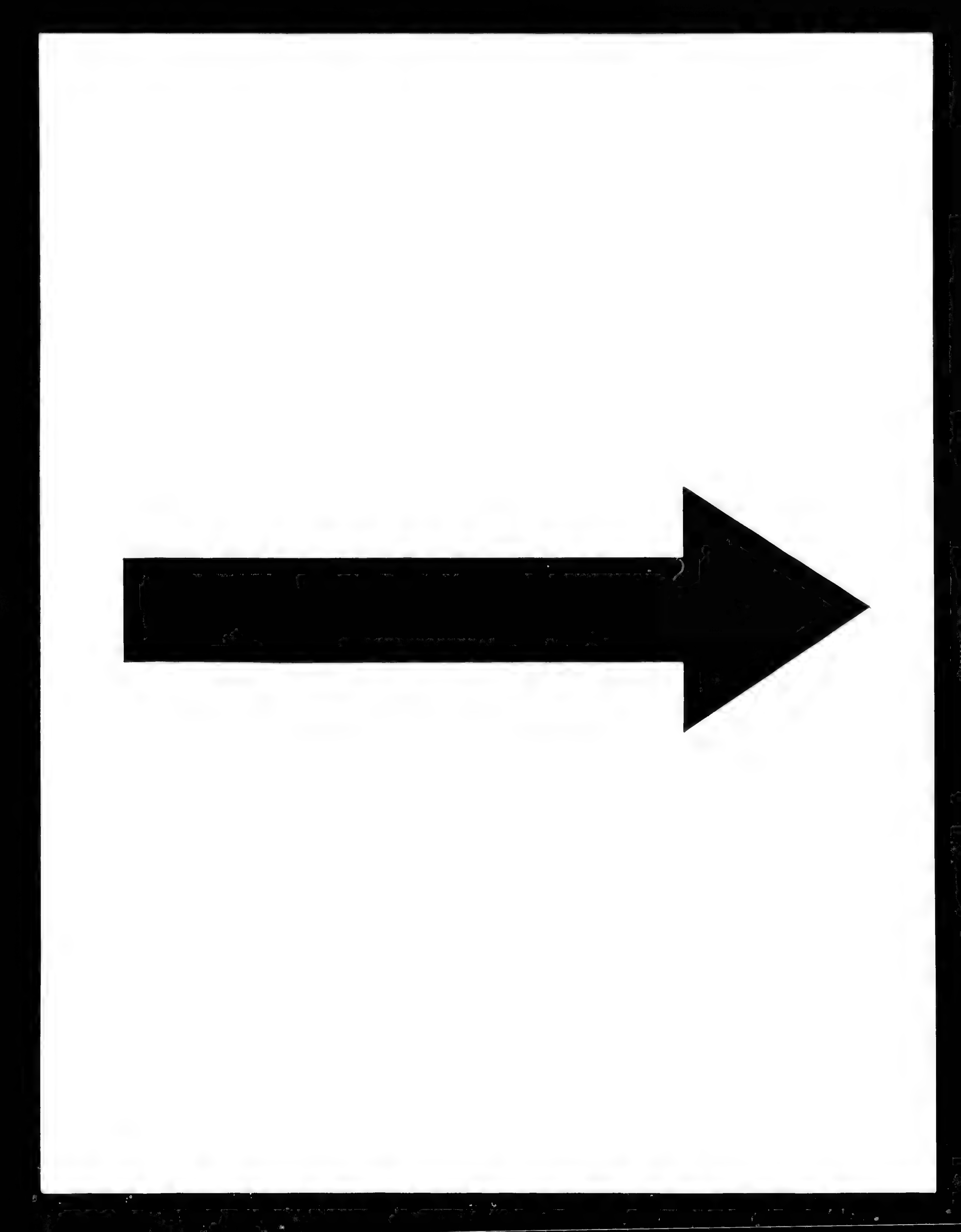
J'en eus l'occasion peu de jours après. Un de leurs vaisseaux, parti de Batavia, étoit venu mouiller au vent de Pondichéry, peut-être encore pour nous examiner.

Je le fis arrêter ſur-le-champ & le remis entre les mains du conſeil ſupérieur, pour qu'il en décidât.

Ayant appris par M. Dujardin, qui commandoit le *Subis*, que le *Centaure* étoit en armement à l'Isle-de-France, quand il étoit parti, je dépêchai la frégate la *Sylphide* pour aller croiſer ſur Ceylan & pouvoir informer ce vaiſſeau, s'il arrivoit, des meſures qu'il avoit à prendre pour venir me joindre en ſûreté.

Pendant ce tems-là je ne ceſſois de preſſer le ravitaillement de l'eſcadre ; mais les ſubſides qu'on nous fourniſſoit étoient ſi peu de choſe, que je ne ſavois encore ſur quoi compter. Bientôt après le retour [illegible] M. de Lally du Tanjaour me cauſa de nouveaux em[illegible] On me propoſa d'appareiller encore une fois & [illegible] ommes de renfort d'aller rechercher les ennem[illegible] faire quitter leur croiſiere ſur Négapatuam. [illegible] déplacées que furent ces propoſitions, je ne pus [illegible]ſpenſer d'y répondre ; je fis obſerver au conſeil, que ce n'étoit pas encore tant les hommes que des vaiſſeaux qui me manquoient ; que n'ayant pu me battre au vent juſqu'alors, je me trouverois dans le même cas, toutes les fois que je voudrois l'entreprendre ; qu'ainſi de combattre ſous le vent étoit donner un avantage marqué à l'ennemi. Je repréſentai l'état où étoit mon vaiſſeau, ſes mâts preſque hors d'état de ſervir déſormais, le côté de tribord tout haché, & l'impoſſibilité où il ſeroit de reprendre la mer, s'il eſſuyoit un troiſieme combat. Je mis ſous les yeux du conſeil la peine qu'on avoit encore actuellement à réparer en partie les dommages les plus conſidérables que nous venions d'eſſuyer. D'ailleurs, ſuppoſé que j'euſſe chaſſé les ennemis, je ne pouvois en retirer aucun avantage & bien loin de-là je me voyois dans la néceſſité de brûler la moitié de l'eſcadre pour ramener l'autre, faute de matelots, dont il nous manquoit abſolument, & d'agrêts pour réparer nos déſaſtres. On ne pouvoit dans le moment préſent que raccommoder à peine nos mâts & nos vergues ; mais dans quel état me ſerois-je donc trouvé alors ? D'ailleurs, ſi j'euſſe été

M 3



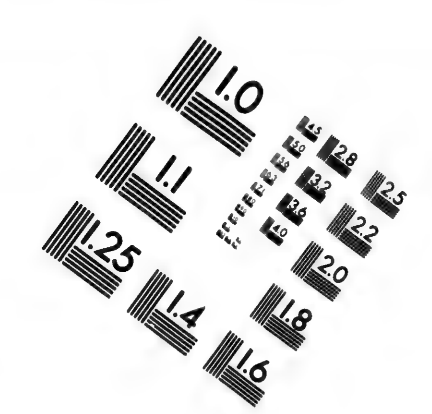
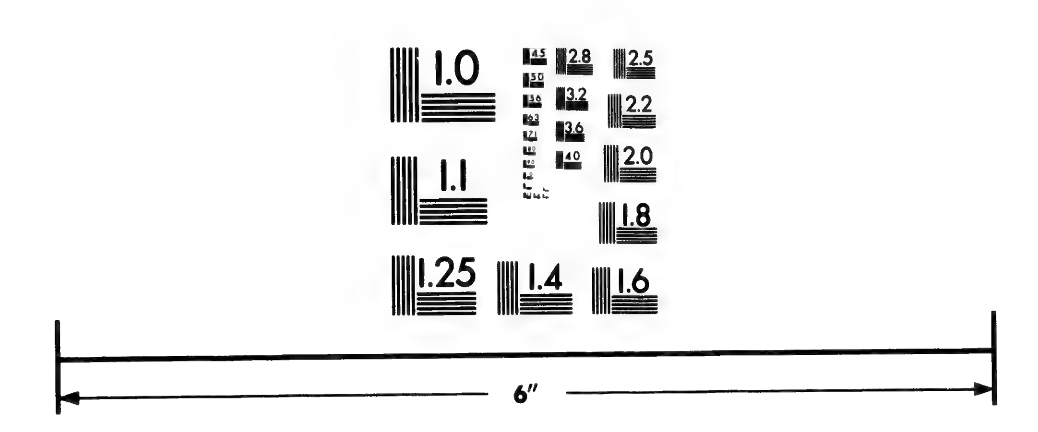
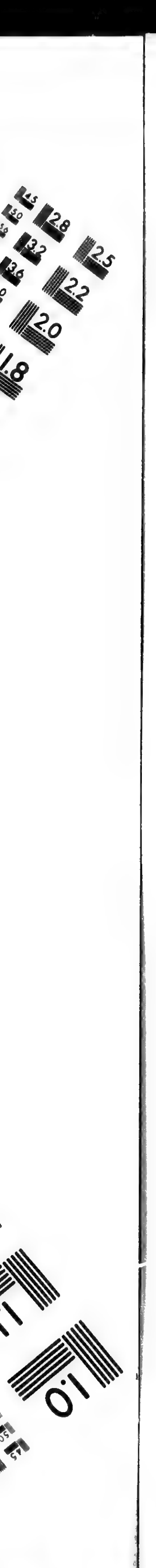


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8

battu, comme il y avoit toute apparence, où en eus-je été? L'escadre étoit perdue sans ressource & l'Inde par conséquent. Au lieu de cela, en prenant le parti de retourner à l'Isle-de-France, je me mettois dans le cas de recevoir les secours qui pouvoient m'arriver d'Europe, de radouber mes vaisseaux & de reparoître à la côte de bonne-heure & de combattre les ennemis du roi, peut-être avec avantage.

M. de Lally ne comprit, ou du moins ne voulut rien comprendre à ces raisons, quelque bonnes qu'elles fussent; il ne fit pas même de difficulté de dire que je l'abandonnois; bien plus, on verbalisa & en me chargeant de tous les événemens on me reprochoit mon départ comme une chose honteuse à la nation. Pendant ce tems-là on me refusoit des vivres, même jusqu'au journalier.

Je regardai tous ces mauvais traitemens & d'autres procédures qui s'ensuivirent, plutôt comme animosité de la part des uns & foiblesse de la part des autres, que comme des conseils dont je pus faire aucun cas. Je dissimulois cependant pour ne pas faire d'éclat; mais toujours ferme dans le sentiment que j'avois pris & où je voyois clairement le bien de l'état, j'assemblai mes capitaines, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de rester à la côte, vu le mauvais état de leurs vaisseaux, qui ne pourroient peut-être pas gagner l'Isle-de-France si l'on tardoit plus long-tems. D'ailleurs, nous étions inutiles désormais. L'ennemi étant au vent & nous hors d'état de l'attendre, nous ne pouvions donc que rester sans succès, exposés aux dangers qui nous menaçoient de toutes parts. J'envoyai à M. de Lally le résultat de nos conclusions & donnai aussi-tôt les ordres nécessaires pour le départ de l'escadre. En effet, les vaisseaux se trouvant enfin raccommodés tant bien que mal, j'appareillai de Pondichéry le 3 septembre; je détachai en même tems la *Sylphide*, qui étoit de retour depuis peu, & la renvoyai encore une fois croiser sur Ceylan, jusqu'au 21 du mois, pour n'avoir rien à me reprocher, au cas qu'il dût nous arriver quelques vaisseaux; ce que je ne

pouvois cependant prévoir. Pour moi, continuant ma route, je passai la ligne le 17, & ayant quitté ceux de mes vaisseaux qui pouvoient me faire perdre du tems, je fis tant de diligence que je mouillai le 13 octobre à l'Isle-de-France, après avoir essuyé déjà bien des contrariétés des calmes & des orages.

En appercevant la cornette qui étoit dans la rade, je me flattai d'abord que c'étoit pour me relever; mais non, le roi veut que je retourne dans l'Inde : j'exécuterai ses ordres, & vous pouvez l'assurer que j'y ferai mon devoir; mais, monseigneur, je suis excédé : tous les capitaines, officiers & équipages de mon escadre le sont aussi : nos vaisseaux sont écrasés, & nous trouvons ici pour ressources des miseres de toute espece.

Nous manquons de tout; les hommes même nous manqueront : comment faire la guerre? Je parts de l'Inde, parce qu'il n'y a rien; j'arrive ici & je m'y trouve encore plus dans l'embarras.

Enfin, monseigneur, c'est au point que nous sommes obligés d'envoyer au cap de Bonne-Espérance, un vaisseau de roi & onze de la compagnie, sous les ordres de M. de Ruis, pour aller nous chercher des subsistances & généralement tout ce qu'il pourra obtenir; voilà notre seule ressource, voilà au vrai ma position : ma volonté sera toujours la même, je souhaite que mes forces y répondent.

Nous dépêchons la frégate la *Fidelle* pour aller porter un million à Pondichéry; je crois que ce secours fera un grand plaisir à M. de Lally, sachant tous les besoins qu'il doit en avoir actuellement.

Vous ne pouviez, monseigneur, me faire plus de plaisir que d'envoyer ici M. de l'Aiguille; c'est mon ami de tout tems : vous connoissez ses talens & son mérite, je ferai de mon mieux pour profiter de ses lumieres; mais, monseigneur, un officier général comme lui est déplacé en second. Il étoit plus propre que qui ce soit pour conduire cette expédition. Je suis enchanté d'avoir MM. de Ruis & Beauchêne : avec de tels officiers on peut se flatter de faire de bonne besogne.

Tout ce dont je puis vous assurer, monseigneur, c'est que puisque le roi m'ordonne de retourner dans l'Inde, j'obéirai & je sacrifierai ma vie pour son service : tout ce que j'attends de sa bonté, c'est que si je suis tué ou que je succombe aux fatigues d'une campagne aussi pénible que celle-ci, il n'abandonne point madame d'Aché, qui a vendu tout son bien pour me soutenir, & que je laisserois dans la plus affreuse misere.



Relation détaillée des deux combats livrés à l'escadre Angloise par l'escadre du roi, commandée par M. le comte d'Aché; le premier, à vue du fort Saint-David & de Pondichéry, le 29 avril; le second, à vue de Négapatuam & de Karikalle, le 3 août 1758.

ETANT arrivés à Maurice le 17 décembre 1757, & ayant armé une escadre de neuf vaisseaux & de deux frégates, nous partîmes de cette isle le 27 janvier pour nous rendre à la côte de Coromandel, emportant avec nous toutes les troupes & les munitions de guerre destinées pour l'Inde. La mousson (1) étant contraire, l'escadre fut obligée de prendre la grande route, la colonie étant dépourvue de tout, & n'ayant pu entretenir les équipages des vaisseaux & les soldats de débarquement jusqu'à la saison ordinaire & convenable pour le départ.

Les vents furent en effet très-contraires jusqu'au 3 avril : le 17 de ce mois, après une navigation très-pénible, nous passâmes enfin l'équateur, & le 22 nous eûmes connoissance de l'isle de Ceylan, d'où le général détacha la *Diligente* vers Karikalle pour y prendre langue, tandis que l'escadre suivant la frégate, s'avançoit elle-même vers ce comptoir. Nous comptions y trouver

(1) On appelle *mousson*, des vents généraux qui soufflent six mois d'un côté & six mois de l'autre.

des intelligences certaines de la poſition des Anglois à la côte de Coromandel. On nous y confirma ſeulement la jonction des cinq vaiſſeaux de M. Stevens à ceux venus du Gange aux ordres du vice-amiral Pocok, lequel étoit ſorti de Madraſs le 17 avril, portant ſur ſon eſcadre des attirails & des munitions de guerre, & laiſſant deux frégates en croiſiere devant le fort Saint-David.

Le 27 au ſoir nous appareillâmes de Karikalle, en réglant notre voilure de façon à nous trouver en ligne devant Goudelour au lever du ſoleil. Nous eûmes effectivement connoiſſance des deux frégates Angloiſes, & quoiqu'elles fuſſent appareillées, ſe trouvant entre la terre & les vaiſſeaux, elles ne ſongeoient qu'à ſe jeter ſous le fort Saint-David; mais étant vivement pourſuivies, elles furent obligées de s'échouer, où la bordée les conduiſit, & elles ſe brûlerent, ſans nous donner le tems de les combattre. Cette premiere expédition, jointe à la vue de nos forces, paroiſſoit répandre la terreur chez les Anglois. Les deux généraux s'empreſſerent de profiter de cette premiere conſternation. M. de Lally, impatient d'attaquer le fort Saint-David, deſiroit qu'on le mît à terre, tandis que l'eſcadre, pour ne pas perdre l'avantage de ſa poſition, continueroit à tenir le vent; & pour contribuer encore mieux à l'entrepriſe, on fit mouiller les vaiſſeaux devant Goudelour, M. de Lally devant donner des ordres précis pour faire paſſer à l'eſcadre les rafraîchiſſemens néceſſaires pour maintenir une croiſiere auſſi importante: cependant M. le comte d'Aché voulut détacher le *Comte de Provence* & la *Diligente*, pour porter le général de terre & ſes principaux officiers à la rade de Pondichéry.

Pendant que l'on faiſoit ce premier débarquement, après lequel on eſpéroit que nous ſerions rejoints tout de ſuite par ces deux navires ſi néceſſaires à l'eſcadre, nous louvoyâmes pour mouiller devant le fort anglois, diſpoſant les vaiſſeaux de la maniere la plus convenable pour étendre le blocus.

Dès le lendemain 29 avril nous entendîmes les canons

des ennemis à l'attaque de leurs postes avancés, auprès desquels nos troupes marchoient déjà, faisant l'investiture de la place. M. le comte d'Aché ayant également à cœur la réussite du siege, & voulant couper toutes les communications du côté de la mer, fit appareiller la *Sylphide*, afin qu'allant mouiller au vent dans la riviere de Goudelour, elle fût à portée d'empêcher tout secours aux assiégés, & d'ôter les moyens d'évacuer les effets de leurs comptoirs. Comme la *Sylphide* s'élevoit pour gagner bord sur bord, elle fit le signal de neuf voiles. Sur-le-champ le général donna ordre de se préparer au combat, & bientôt ayant reconnu nous-mêmes les navires qui faisoient force de voiles, courant sur nous en bon ordre, on fit le signal d'appareiller en filant les cables, & en même tems celui de se ranger en bataille l'amure à stribord.

Pendant que les vaisseaux s'arrangeoient successivement en cet ordre, & que l'on manœuvroit pour en rallier quelques-uns qui étoient sous le vent, l'on faisoit le signal au *Comte de Provence* & à la *Diligente* de se rallier ; & pour que ces deux bâtimens si essentiels ne pussent manquer de joindre avant l'action, M. le comte d'Aché leur envoya par un petit canot l'ordre de couper leurs cables pour courir à toutes voiles sur l'escadre qu'il conduisoit au-devant de l'ennemi, observant exactement de ne pas tenir le plus près pour faciliter le ralliement de ces deux vaisseaux qui étoient à notre vue mouillés : ensuite, pour empêcher les Anglois d'introduire aucun secours dans le fort Saint-David, nous retînmes le vent pour les couper, ou les obliger à combattre.

C'est ainsi que nous nous présentions à eux, ayant en avant le *Bien-Aimé*, le *Vengeur*, le *Condé*, l'*Orléans*, & derriere le *Saint-Louis*, le *Moras* & le *Duc de Bourgogne*, entre lesquels on fit placer la *Sylphide*, pour occuper la place du chef de division, que l'on attendoit à tout moment & dont on avoit été obligé de changer le poste, mettant l'arriere-garde à l'avant-garde, par

rapport à la position du *Comte de Provence*, qui devoit nous venir joindre par derriere, l'escadre courant dans l'est, les vents étant de la partie du sud.

Les Anglois formoient aussi leurs lignes, où ils sembloient d'abord faire entrer leurs frégates, & s'étendant pareillement à nous, ils arrivoient en dépendant, sans diminuer leurs voilures; ce qui balançoit l'idée de revirer tous à-la-fois, d'autant que le *Duc d'Orléans* n'étoit point encore rallié; il le fut peu de tems après; & comme on s'apperçut que les Anglois tenoient plus le vent, en diminuant de voiles, & qu'on pouvoit ainsi supposer le dessein de revirer tout-à-coup pour mouiller au vent du fort Saint-David, le général fit le signal de chasser en bataille.

A midi l'amiral Anglois hissa son pavillon & l'assura: à l'instant nous arborâmes le nôtre, & l'assurâmes de même d'un coup de canon; & comme il arrivoit en dépendant pour prolonger notre ligne, nous tînmes le vent en observant la manœuvre de l'ennemi qui, réglant sa disposition sur la nôtre, fit passer en avant un de ses vaisseaux de l'arriere-garde, pour égaliser les forces que nous lui présentions.

Bientôt il n'y eut plus à douter que l'amiral Anglois ne fût décidé à combattre; ainsi, pour répondre à son intention, & pour livrer le combat à une distance de terre qui pût faciliter le ralliement du *Comte de Provence*, on fit le signal à l'arriere-garde de diminuer de voiles, & nous attendîmes l'ennemi sous les deux huniers. A deux heures on commença à être fort près; la ligne des François bien formée & si serrée, que par précaution nous fîmes le signal d'ouvrir un peu la file; celle de l'ennemi étant moins serrée & aussi étendue, rangée dans l'ordre suivant. L'amiral Anglois, portant pavillon blanc à croix rouge au mât de misaine, ayant trois gros vaisseaux en avant & une frégate, & trois autres aussi de force derriere, avec une seconde frégate qui répétoit ses signaux.

A deux heures un quart l'ennemi arriva pour engager

l'action. M. le comte d'Aché fit faire alors le fignal pour fe préparer au combat, marquant ainfi l'inftant où fur chaque vaiffeau tout le monde devoit demeurer fixé à fon pofte. Nous commençâmes à pointer nos canons, & chaque officier ne fongea plus qu'à obferver le commandement dans la difpofition fuivante :

M. de Gotho, capitaine, fur le gaillard d'avant, ayant avec lui MM. de la Pommeraye & d'Hercé.

M. le chevalier de Monteil, major de l'efcadre, auprès de la perfonne du général, ayant MM de Larchantel & Senneville pour commander à la moufqueterie & aider à l'exécution des fignaux.

A la premiere batterie, MM. de Baudran, Senneville, d'Aché, le chevalier du Pouette, Grefigny & le Minthier.

A la feconde batterie, MM. du Deffay, Dupleffis, Parfeau, le chevalier de Genlis & Geflin.

Sur la dunette, le chevalier de Bloffac, de la Bourdonnaye, le chevalier de Beaudras, & Gui, volontaire.

Tous les vaiffeaux étoient parfaitement rangés ; l'on fit de plus crier de vaiffeau en vaiffeau jufqu'au premier de notre avant-garde, qu'ils euffent attention au *Duc de Bourgogne*, afin de faciliter à ce vaiffeau le moyen de nous fuivre & d'être toujours dans nos eaux.

Par l'attention qu'apportoient tous les capitaines à l'exécution des divers mouvemens, on ne pouvoit qu'augurer un bon fuccès, & M. le comte d'Aché, fatisfait encore de l'ardeur de tous les équipages, qui éclatoient par des cris de vive le roi, d'un bout de la file à l'autre, ayant vu que notre avant-garde fe trouvoit déjà à bonne portée, ordonna qu'on lui fît le fignal d'attaquer. Au même inftant le *Bien-Aimé* tira fa volée fur le premier des ennemis, & fucceffivement tous nos vaiffeaux firent feu fur l'efcadre Angloife. L'amiral Anglois nous ripofta fa bordée, en continuant d'arriver, & fuivi de fes deux matelots, il s'approcha de notre corps de bataille avec beaucoup de réfolution.

Cependant quoique le feu fût très-vif & que ces deux vaiffeaux dirigeaffent prefque toujours une partie de

leur route ſur le *Zodiaque*, nous l'obligeâmes bientôt à braſſer ſur le mât, tandis que nous tenions l'artimon bordé pour tirer ſans interruption ſur le matelot d'avant, que le *Duc d'Orléans* combattoit de près. Le *Saint-Louis* recevoit fort bien à ſon tour le commandant Anglois, lorſqu'en quittant notre travers il ſe trouvoit à ſa portée. Le *Vengeur* parut bientôt avoir l'avantage ſur ſon adverſaire, qui tenoit le vent, & manœuvroit autant qu'il lui étoit poſſible pour s'en éloigner, & ſur-tout pour éviter le feu du *Condé*, qui tâchoit de ſe diriger ſur lui. Le *Moras* tiroit auſſi vigoureuſement ſur l'avant-dernier de la ligne Angloiſe. Tandis que ces choſes ſe paſſoient à notre avant-garde & au corps de bataille, à notre grand étonnement le *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Aprêt de Mannevillette, ſortit de la ligne ; la *Sylphide*, qu'il gênoit par ce mouvement, plia auſſi ſous le feu d'un vaiſſeau de la premiere force.

Cependant l'amiral Anglois, toujours plus attaché à combattre de près le *Zodiaque*, avoit ſorti de la ligne pour s'approcher à la portée du fuſil, & pendant que nous répondions très-vivement à ſon feu, ſon arriere-garde combattoit avec avantage le *Saint-Louis* & le *Moras*, devenus ſeuls par la déſertion du *Duc de Bourgogne*.

Nos vaiſſeaux de la tête, pour ſe conſerver par le travers de l'ennemi, avoient été obligés de faire de la voile, & ils ſe trouvoient aſſez de l'avant pour avoir l'eſpace de virer entre le premier & le ſecond de la ligne Angloiſe ; ſur-le-champ le général leur en fit le ſignal, afin qu'ils puſſent mettre l'arriere-garde Angloiſe entre deux feux, laquelle s'obſtinoit à combattre de près nos vaiſſeaux de l'arriere, & qui s'y livroient même ſans obſerver l'éloignement de leur avant-garde.

Par malheur nous n'avions point de frégates pour répéter les ſignaux, & comme il n'arrive que trop ordinairement, la fumée étoit un ſecond obſtacle pour que M. de Palliere apperçût le ſignal de ſa diviſion. On s'efforça en vain de heler le premier vaiſſeau pour faire

passer la voix de l'un à l'autre. Le *Vengeur* forçoit de voiles en pinçant le vent, pour combattre de plus près ; le *Bien-Aimé* à la portée du fusil faisoit un feu continuel, & recevoit quantité de boulets dans ses agrêts. Quelque tems après nous amenâmes ce signal, voyant que la plupart de nos vaisseaux, ainsi que nous, étoient trop degréés pour virer vent devant : mais l'on songea dès-lors à revirer tous-à-la-fois vent arriere, dès que la position seroit favorable, parce que l'ennemi se portant à notre queue dérivoit considérablement, & qu'ainsi il exposoit la sienne à être occupée, sans compter l'avantage de nous rapprocher d'une côte que nous avions tant d'intérêt de ne pas perdre : dans ce même tems le *Duc de Bourgogne*, longeant notre ligne, tiroit sans discerner plusieurs boulets sur nos vaisseaux, & nous fîmes en vain son signal pour le rappeller à son devoir. La *Sylphide*, qui nous rangeoit aussi sous le vent, tiroit avec plus d'attention par les intervalles, & s'approchoit de notre tête, où le *Bien-Aimé* & le *Vengeur* avoient déjà désemparé leurs adversaires & les chauffoient avec un avantage remarquable : sur les quatre heures le *Moras* fut obligé de quitter la ligne, à cause de la quantité de boulets reçus à fleur d'eau : dès-lors tous les coups de l'ennemi se réunissoient sur le corps de bataille.

Le combat devenoit ainsi plus animé des deux parts : à la vérité, l'on voyoit le *Comte de Provence* & la *Diligente* employer tous leurs soins pour gagner leurs postes : &, soit qu'un tel renfort fût garant de la victoire, jamais le feu du *Duc d'Orléans*, du *Zodiaque* & du *Saint-Louis* ne fut plus soutenu. L'amiral ne tarda pas à culer ; nous trouvant alors sous la poupe du *Duc d'Orléans*, nous fûmes obligés de lui passer en avant pour l'éviter. Mais rebordant aussi-tôt notre artimon, cette manœuvre nous porta d'elle-même à la position qui nous convenoit le mieux, le *Saint-Louis* ayant par ce moyen un vaisseau de plus à l'aider.

Cependant le feu continuoit toujours, & le nôtre

fut tel que l'amiral Anglois cula pour la troisieme fois : s'étant laissé dériver, il se trouva par le travers le *Duc d'Orléans*, qui le combattit vivement, & étant arrivé à la portée du *Saint-Louis*, M. de Joannis lui envoya plusieurs volées à bout portant, après lesquelles il demeura ses voiles criblées & le vent dessus ; tous les autres vaisseaux Anglois imitant sa manœuvre, brassoient aussi en panne, ce qui formoit un espace considérable entre le centre & la tête des ennemis.

Pour lors le *Vengeur*, toutes voiles dehors, alloit couper le vaisseau que le *Bien-Aimé* retenoit malgré lui sous son feu ; la *Sylphide*, avec beaucoup d'ardeur, suivoit de même en queue, & tenoit le plus près du vent pour être à portée de tirer aussi ; le *Comte de Provence* alloit être bientôt à même de donner vent devant, & de son bord gagner le centre de notre ligne, vers laquelle la *Diligente* étoit presque ralliée, répétant déjà nos signaux.

Comme l'arriere-garde Angloise demeuroit dans sa position, & que nos vaisseaux étant fort de l'avant, n'étoient que plus à portée de la couper sur l'autre bord, cette manœuvre étoit praticable en virant promptement tous-à-la-fois pour tenir le plus près l'amure à bas-bord. M. le comte d'Aché sentit que ce mouvement étoit tout décidé ; aussi ne perdîmes nous pas un instant pour faire prendre lof pour lof, la plupart de nos vaisseaux n'étant plus en état de donner vent devant : nous mîmes donc le signal de virer vent arriere, & nous y ajoutâmes celui de l'ordre de la bataille, l'amure à bord, afin que nos vaisseaux comprissent mieux l'idée de notre manœuvre.

L'amiral Anglois ne tarda pas à en juger lui-même ; du moins il fit précipitamment signal à ses vaisseaux de tenir le vent, & lui-même, qui étoit le premier des quatre & le plus sous le vent, travailla aussi-tôt à amurer ses basses voiles & à border ses perroquets, & mettoit tout en usage pour qu'en ralliant sa tête il tirât son arriere garde de la position critique où elle se trouvoit vers

les cinq heures du soir. Au reste, tous les efforts qu'il auroit pu employer pour se conserver le vent sur notre queue devenoient inutiles, parce que notre avant-garde abandonnant les deux vaisseaux Anglois maltraités & absolument dégréés, auroit toujours pu doubler M. Pocok au vent, qui étoit l'objet d'importance & le sujet du mouvement proposé.

Le *Moras* se trouvant par notre travers sous le vent, nous le hélâmes pour qu'il nous laissât la place de changer le lof pour lof, étant bien sûrs que nous serions imités par le *Saint-Louis* & le *Duc d'Orléans*, & successivement par tous nos vaisseaux, qui n'attendoient probablement que notre manœuvre. Nous la commençâmes en effet. Cependant, étant venu vent arriere, M. le comte d'Aché crut plus à propos d'approcher le *Comte de Provence*, qui malheureusement jugeant mal de notre manœuvre, cargua sa grande voile, mais qu'il remit aussi-tôt dès qu'il l'eut compris, pour courir sur nous toutes voiles dehors.

Le *Saint-Louis* nous hela sur ces entrefaites, & pendant que la queue des ennemis étoit presque dans nos eaux, & que notre avant-garde étoit fort de l'avant, M. de Joannis cria au général qu'il étoit prêt à le suivre pour recommencer, & M. de Surville prit les amures à bas-bord le premier, & nous comptions bien que dès cet instant même nous formerions notre ligne sur le *Duc d'Orléans*, devenu notre tête, sauf au *Comte de Provence* & à sa division, de serrer dessus nous dès que nous aurions remis au plus près, tandis que notre avant-garde auroit serré le vent pour tenir l'arriere-garde entre son feu & le nôtre.

Quoi qu'il en soit, pendant que l'escadre fit quelque circuit en se formant, les ennemis, revenus de leur premier trouble, se rallierent en tenant le plus près sur le bord opposé au nôtre; & par malheur, le jour allant finir, il n'y eut pas moyen de regagner assez au vent pour se rengager de nouveau.

Avant la nuit les Anglois revirerent: il y a lieu de

croire que c'étoit plus pour se conserver le vent que pour rengager un second combat ; car dès la fin du jour M. le comte d'Aché fit allumer tous ses feux de commandement, & chaque vaisseau portoit son fanal de poupe, tandis que les Anglois ne montroient aucune lumiere pour nous dérober leur manœuvre. On remarqua que les Anglois avoient leurs voiles & agrêts hachés, & que les deux vaisseaux de l'avant-garde qui avoient été combattus par le *Vengeur* & le *Bien-Aimé* étoient entiérement désemparés ; qu'il y en avoit un qui avoit son mât de perroquet de fougue en bas, & l'autre son petit mât de perroquet. Un de ces deux vaisseaux se porta pendant l'action à un tel éloignement, qu'ayant, comme nous, arrivé près le combat, il passa au vent de la ligne Angloise, où il se mit à la bande pour se raccommoder.

Le *Zodiaque*, qui avoit été le plus maltraité, fut en état bientôt d'orienter ses quatre corps de voiles, & pendant que chacun travailloit à se regréer, l'escadre étant formée l'amure à babord, M. le comte d'Aché ordonna à la *Diligente* de courir la ligne, pour avertir les vaisseaux qu'il se proposoit de livrer un second combat. La jonction du *Comte de Provence* & de la *Diligente* nous promettoit en effet les plus grands avantages ; mais les Anglois parurent bien éloignés de ce dessein, ils restoient maîtres du vent & continuoient à tenir le plus près en nous cachant leurs manœuvres.

Le général ne songea qu'à louvoyer pendant la nuit, ou bien de mouiller à la côte, si les courans & le vent ne permettoient pas de gagner plus dans le sud. Ce dernier parti sembloit même le plus convenable, à cause de la rapidité du courant ; il renvoya une seconde fois la *Diligente* pour dire au *Comte de Provence* de faire lui-même le signal de mouiller, dès qu'il le jugeroit à propos.

A neuf heures du soir le *Comte de Provence* nous fit le signal de mouiller ; nous le répétâmes à l'instant, & le marquâmes de notre mieux, afin que les vaisseaux ne perdissent pas de tems à parer leurs ancres & à ferrer leurs voiles.

Nous mouillâmes par les neuf brasses d'eau & vîmes successivement mouiller tous nos navires ; ainsi l'escadre se trouvoit avantageusement placée & à peu de distance de Pondichéry ; mais au point du jour nous eûmes le fatal coup-d'œil du *Bien-Aimé*, qui étoit allé à la côte. Ce vaisseau avoit perdu deux ancres dans le combat, & par une fatalité singuliere, le *Duc de Bourgogne*, dont la conduite avoit été si honteuse pendant l'action, lui rasant sa quille, lui coupa son dernier cable. La brise qui étoit très-forte, le portoit à terre ; il mouilla une petite ancre à jet qui lui restoit & qui ne put résister aux courans ; il voulut appareiller, mais ses voiles & manœuvres hachées pendant le combat, ne furent pour lui d'aucune ressource. Enfin M. Bouvet, après avoir si bien combattu & avoir fait toutes les manœuvres d'un brave & excellent officier, eut le malheur de perdre son vaisseau. La mâture étoit déjà coupée, & y ayant envoyé sur-le-champ, M. le comte d'Aché apprit qu'il n'y avoit plus aucune ressource pour ce vaisseau ; on disposa seulement les choses pour sauver les hommes, avec tous les effets & munitions, & M. Bouvet demeura à son bord pour s'acquitter de ce devoir avec son équipage, tandis que MM. Landiviziau & le chevalier de Crillon, qui pendant le combat avoient donné des bons exemples aux troupes, les conduisoient à Pondichéry.

Ce même jour on eut nouvelle de l'escadre Angloise. Elle avoit profité de l'obscurité de la nuit pour faire vent arriere jusqu'à Coblou, où elle étoit à portée de recevoir tous les secours de Madrass, ce comptoir n'en étant éloigné que de trois lieues. M. le comte d'Aché n'étoit pas en état d'aller la poursuivre si loin. A peine pouvoit-on espérer d'avoir assez de vivres & d'eau pour gagner la rade de Pondichéry ; plusieurs vaisseaux en manquoient presqu'entiérement, & l'extrêmité étoit telle, qu'outre le grand nombre de blessés, l'escadre étoit encore embarrassée d'une grande quantité de malades, sur-tout de scorbutiques, dont l'état demandoit les secours les plus pressans : d'ailleurs l'on joignoit à ces considérations

la

la néceſſité d'aller débarquer les troupes & les munitions de guerre, & de ſe rapprocher du fort Saint-David, que M. de Lally attaquoit déjà vigoureuſement.

Nous remîmes donc à la voile pour continuer de louvoyer : les vents & les courants nous furent ſi contraires, que quelquefois nous perdîmes au lieu d'avancer, & ce ne fut qu'après des travaux incroyables que l'eſcadre parvint juſqu'à la rade de Pondichéry, où elle mouilla le 3 de mai après cent jours de navigation & un combat des plus vifs.

Liſte des officiers du vaiſſeau de roi le Zodiaque, *tués & bleſſés dans le combat du 29 avril 1758.*

MM. le chevalier de la Bourdonnaye, Dupleſſis, Parſeau & d'Hercé, ont été tués.

MM. le comte d'Aché, de Gotho, de Senneville l'aîné, de Senneville le cadet, de Grefigny, de Minthier & du Pouet, ont été bleſſés.

Quarante hommes tués pendant le combat ; trente-cinq morts de leurs bleſſures, & cent cinquante bleſſés.

Dix-ſept coups de canon à l'eau.

En débarquant les troupes & les paſſagers, qui contribuoient à la force de nos vaiſſeaux, nous eûmes auſſi à mettre à terre au-delà de 1200 bleſſés ou malades ; & nos équipages, obligés de travailler au déchargement des vaiſſeaux, étoient tellement épuiſés, que le nombre des malades ne faiſoit qu'augmenter tous les jours.

M. Pocok pleinement informé de notre poſition, & ſe prévalant fort de la perte accidentelle du *Bien-Aimé*, après avoir tiré de Madraſs tous les ſecours néceſſaires pour ſon eſcadre, appareilla de cette rade le 10 mai pour tenter de ſecourir le fort Saint-David. Ce mouvement fit preſſer encore les demandes pour les beſoins de l'eſcadre ; mais enfin n'étant point en état d'y ſatisfaire pour le préſent, il fut décidé par un conſeil mixte, que l'eſcadre [illegible]ſſeroit en ligne de combat, juſqu'à ce qu'elle [illegible] l'eau, des vivres, du l'eſt, &c. dont pluſieurs

vaiſſeaux étoient dépourvus, & qu'elle pût être en état de réattaquer les ennemis. On employa ſeulement les frégates à tranſporter les munitions au ſiege, que nos troupes preſſoient vivement, malgré le grand feu continuel que faiſoit la garniſon, qui ſe trouvoit renforcée de l'équipage des deux frégates que nous avions brûlés le 28 d'avril.

Le 26 mai l'eſcadre Angloiſe parut devant l'Amparvé; elle n'avoit pu gagner par les bordées du large, & ſembloit régler ſa manœuvre, pour remonter la côte ſans la perdre de vue; elle avoit à ſa ſuite quelques brûlots, & notre poſition ne nous permettant pas d'appareiller faute d'hommes, M. Pocok auroit eu lieu de nous attaquer ſur nos ancres avec beaucoup d'avantage, & auroit pu en même tems mettre obſtacle au ſuccès de M. de Lally.

Nous ne perdîmes pas un moment pour rallier les équipages en état de rembarquer, & l'on diſpoſoit tout pour la défenſe des vaiſſeaux. Cependant M. le comte d'Aché préférant toujours de couper chemin à l'eſcadre Angloiſe pour lui offrir nous-même le combat, on aſſembla un conſeil mixte, où il fut réſolu que l'on députeroit M. le chevalier de Monteil, M. de Palliere & M. de Surville, capitaines, pour aller en toute diligence auprès de M. de Lally, faire remarquer à ce général les conſéquences qu'il y auroit à attendre l'ennemi, & les grands avantages qui réſulteroient de notre ſortie, pourvu que par quelque renfort l'eſcadre fût en état de ſe conſerver le vent pour livrer une ſeconde bataille.

Les ennemis s'avançoient de jour en jour & dès le lendemain parurent à vue de Pondichéry. En conſéquence des repréſentations qu'on avoit faites à M. de Lally, ce général ſe rendi à Pondichéry, ſuivi de 340 ſoldats Européens, & de 3 à 400 Cibaïes. Au moyen de ce renfort M. le comte d'Aché donna les ordres du départ, & obſervant les ennemis, dès qu'ils appareillerent vers le fort, nous fîmes les ſignaux de mettre à la voile, en nous formant en ligne.

Ce fut alors que le général deſirant donner aux officiers

de ſon vaiſſeau une marque de ſon contentement de leur conduite, remit aux lieutenans un brevet de capitaine, à chaque enſeigne, un brevet de lieutenant, & un brevet d'enſeigne à chacun de ſes gardes de la marine. L'eſcadre Angloiſe parut d'abord réſolue de riſquer un ſecond combat; mais enfin, au lieu de rapporter à terre avec la briſe de large, elle continua la même bordée & diſparut: l'eſcadre fut mouiller en ligne devant Goudelour, & cette place n'ayant plus aucun ſecours à eſpérer, ſe rendit aux armes du roi le 2 juin 1758.

M. de Lally ayant marché tout auſſi-tôt vers Divicoté pour chaſſer les Anglois de cette place à l'approche de nos troupes, M. le comte d'Aché, pour employer l'eſcadre aux objets qui lui parurent les plus intéreſſans, réſolut de croiſer à l'atterrage des vaiſſeaux, ſoit pour rallier les ſecours qui pourroient nous arriver, ou pour intercepter ceux des Anglois, ſoit enfin pour faire voir nos forces aux peuples du Tanjaour, que les Anglois s'attachent à prévenir contre la nation. La *Sylphide*, dont on avoit pris l'équipage & à qui l'on n'avoit pu donner que des laſcaris, nous joignit ſur la côte & amarina par le travers de Negapatuam un bâtiment Anglois, que nous envoyâmes ſur-le-champ à Pondichéry, ſous les ordres de M. Minthier, qui, quoique bleſſé dangereuſement dans le combat, & n'étant pas encore guéri, s'étoit embarqué par zele & pour donner une preuve de ſa bonne volonté, mais dont la bleſſure ayant empiré, il fut contraint de retourner à Pondichéry pour s'y faire traiter.

Peu de jours après, M. d'Aché reçut une lettre du conſeil de Pondichéry, qui l'invitoit à y mener l'eſcadre, dont la préſence paroiſſoit néceſſaire, pour le tems où les troupes du roi feroient employées à la guerre du Tanjaour, dont on eſpéroit tirer toutes les ſommes néceſſaires pour l'expédition de Madraſs: nous arrivâmes en cette rade le 17 de juin, & l'on commença de s'occuper à pourvoir les vaiſſeaux & les

mettre en état de pourſuivre les opérations concertées avec l'armée de terre.

Etant à Pondichéry, ſans pouvoir toutefois remplir les divers beſoins de l'eſcadre, à cauſe du défaut de reſſources, les Anglois recevant plus de ſecours de leurs colonies, ſe rétabliſſoient à Madraſs, & après s'être renforcés de l'équipage de trois vaiſſeaux paſſés devant Karikalle quelques jours après que nous eûmes quitté la croiſiere, M. Pocok inſtruit de la réſiſtance du roi de Tanjaour, & préſumant que notre eſcadre dénuée de troupes lui préſenteroit à l'ancre une victoire aiſée, ſe détermina à venir à nous, en remontant la côte.

M. le comte d'Aché n'en fut inſtruit que lorſque la plupart de nos vaiſſeaux avoient encore leur gouvernail à terre, & dès le lendemain, 27 juillet, on eut connoiſſance de l'eſcadre Angloiſe, laquelle s'avançoit beaucoup, pendant que l'eſcadre n'avoit pas encore tout rembarqué. Nous y travaillâmes jour & nuit, en diſpoſant néanmoins les vaiſſeaux pour ſe battre en rade, puiſque l'on ne voyoit d'abord aucune apparence de pouvoir aller à leur rencontre, avant qu'ils euſſent gagné notre travers. Les vents leur refuſerent tellement, qu'ayant reviré ſur Pondichéry, ils ne purent mouiller qu'en arriere de nos vaiſſeaux & ſous le vent.

Ayant pour lors raſſemblé tous nos convaleſcens, & prenant la plus grande partie des équipages des deux frégates, il parut qu'avec ce petit renfort l'eſcadre ſeroit abſolument dans le cas de ſe battre : ainſi quoiqu'il fût bien différent de ſoutenir un combat emboſſé, ou d'aller livrer une action à la voile, à cauſe du nombre d'hommes qu'il faut diſtraire pour la manœuvre ; balançant d'un autre côté tous les inconvéniens de cette premiere poſition avec les avantages de l'autre parti, M. le comte d'Aché s'y arrêta, & ayant dépêché M. le chevalier de Monteil à la ville pour déclarer ſa réſolution au conſeil, on travailla

dès-lors à l'appareillage & l'on vira même ſur les ancres avec tant de promptitude, qu'au retour du major l'eſcadre ſe mit à la voile, & chaſſant pour longer l'ennemi, ſe forma en ligne de combat.

Les Anglois appareillés depuis ſix heures du matin marchoient dans le même ordre, & dans l'eſpoir de nous gagner le vent ils forçoient de voiles; ils revirerent à deux heures : bientôt nous revirâmes nous-mêmes pour profiter de la briſe de terre en rapprochant la côte & reprenant enſuite le bord du large; il parut que nous pourrions croiſer au vent de l'ennemi, d'autant que leur premier vaiſſeau, à l'approche du *Comte de Provence*, cargua ſes voiles & ne balança pas à attendre les ſiens : pour lors, comme le jour finiſſoit, nous eûmes un grain violent du nord-oueſt, qui nous fit porter au ſud quart ſud-oueſt; ſi bien qu'on ſe flatta dès-lors de conſerver le vent, & que le lendemain nous ſerions aſſez élevés dans le ſud pour être aſſurés du mouillage de Pondichéry après la bataille.

Les ennemis n'avoient pas été auſſi favoriſés que nous : on ne put auſſi les voir que du haut des mâts, & trop tard pour qu'il fût poſſible d'engager l'action; ainſi nous continuâmes de porter au plus près en ménageant nos bordées, puiſqu'il étoit vraiſemblable que les Anglois chercheroient à profiter des premieres briſes du oueſt, qui auroient pu pendant la nuit le faire paſſer à terre & au ſud de nous. D'ailleurs, l'objet de la guerre du Tanjaour entrant pour beaucoup dans les motifs de M Pocok, il étoit auſſi important pour la nation que l'eſcadre parût ſur leurs côtes, avant que les Tanjaouriens euſſent des nouvelles de leurs alliés. Manœuvrant donc pour nous élever le long de la terre en obſervant toujours les Anglois, nous mouillâmes à vue de Tranquebar à l'entrée de la nuit, & y reſtâmes juſqu'au jour.

Le 30 juillet, après avoir louvoyé ſans découvrir l'eſcadre ennemie, nous jettâmes l'ancre devant Kari-

kalle, d'où nous appareillâmes dès que la brise de terre se fut formée, en continuant de tenir exactement le plus près du vent, vu que n'ayant rien appris à notre comptoir de certain sur la position de M. Pocok, il y avoit lieu de croire qu'il avoit continué de courir la bordée du large pour tâcher de gagner entre Ceylan & Negapatuam, afin d'avoir le vent sur nous.

Le 31 juillet passant en bataille le long de la côte, nous nous fîmes chasser par deux navires au vent de Negapatuam, que la *Diligente* reconnut pour Hollandois, & le soir ayant reviré sur la terre, sans avoir eu connoissance des ennemis, M. le comte d'Aché fit gouverner pour Karikalle, pour apprendre enfin quelque éclaircissement sur la position de l'escadre Angloise : mais n'ayant rien appris, & quelques-uns pensant que M. Pocok pourroit avoir pris le parti d'inquiéter le fort Saint-David, ou d'opérer quelques diversions aux troupes, il fut décidé qu'on iroit directement le forcer au combat.

Le 1 août ayant rangé tous nos vaisseaux de front, nous courions la côte, quand à neuf heures du matin la *Diligente* nous signala l'escadre Angloise. Elle avoit appareillé de Divicoté, & se formant en ligne l'amure à bord, les vents au sud, elle parut nous attendre. Nous remarquâmes toutes fois que les Anglois portoient en plein, ce qui pouvoit retarder l'action : pour nous, ayant bientôt formé la ligne du combat parallele à celle des ennemis, M. d'Aché ordonna de faire le signal d'arriver. Au même instant chaque vaisseau mit le cap sur son adversaire, tandis que nous gouvernions droit sur le *Yarmouth*, placé, ainsi que nous, au centre de son escadre, toujours composée de sept gros vaisseaux, d'un brûlot & d'une frégate pour la répétition de ses signaux.

Les deux escadres ne se trouverent cependant à portée que vers les cinq heures du soir, parce que la brise du sud quart sud-est avoit été assez foible ; mais alors elle

augmenta considérablement, & la mer s'étant élevée plusieurs de nos vaisseaux furent obligés de fermer leurs batteries basses; le *Saint-Louis*, pressé de faire cette remarque importante nous hela, en priant le général d'observer qu'il lui étoit impossible de se servir de sa batterie : il fallut donc tenir le vent & renoncer à longer l'ennemi.

Il ne profita pas de notre disposition, & négligeant de commencer un combat qu'il crut sans doute que nous ne différions que par rapport à la nuit, les Anglois, sans tirer, parurent avoir envie de nous doubler seulement au vent; mais les observant avec la plus parfaite exactitude, nous faisions la même voilure qu'eux, voulant ainsi leur faire voir que nous n'attendions que le lendemain pour engager l'action : lorsque l'on revira sur la terre, nous en fîmes les signaux avec des coups de canon, & ne cessâmes d'avoir nos feux de poupe en marchant en bataille au vent à eux.

Cependant nous apperçûmes que les ennemis avoient placé le *Cumberland* après le *Salisbury*, qui suivoit l'*Elisabeth*, faisant leur avant-garde: au lieu de laisser à la nôtre le *Moras* entre le *Comte de Provence* & le *Duc d'Orléans*, nous fîmes pendant la nuit passer le *Duc de Bourgogne* en sa place, les prévenant tous deux de changer en même tems leur flame de division, afin que si nous pouvions dès la pointe du jour engager les ennemis, trompés à la premiere apparence, ils n'eussent pas le tems de rien changer à leurs dispositions; & conséquemment le *Moras* avec le *Condé*, soutenus du *Vengeur*, devoient tâcher de rompre ou de détruire le *Newcastle* & le *Weymouth*, qui composoient l'arriere-garde de l'escadre Angloise.

Le 2 au matin nous ne revîmes pas les Anglois, qui avoient continué de courir la bordée de large : on crut les appercevoir pendant la journée au nord-est, & comme M. d'Aché devoit conférer avec les capitaines de vaisseau, il fit gouverner pour Karikalle.

On agita en présence de MM. les capitaines & officiers

du roi le point funeste des batteries des vaisseaux de la compagnie; le général ayant conclu qu'il faudroit encore laisser l'avantage du vent aux ennemis, pourvu que la mer fût mauvaise, on proposa une manœuvre à faire en ce cas, laquelle avoit été déjà proposée la veille.

Quand on fut obligé de suspendre l'attaque, l'on entra dans tous les détails de ce projet, & l'on convint que dans la même occurrence l'escadre, feignant alors de longer l'ennemi, arriveroit insensiblement les vaisseaux dans les eaux les uns des autres, & qu'en se serrant toujours de fort près, le *Comte de Provence* iroit ranger le dernier vaisseau Anglois à la portée du pistolet, & que tous les vaisseaux, en suivant directement sa manœuvre, enverroient leur feu à bout touchant sur le serre-file des Anglois, & qu'en continuant de courir le même bord ils se formeroient en ligne à une demi-lieue sous le vent des Anglois, après avoir coupé les deux frégates & désemparé probablement un de leurs vaisseaux.

Chaque capitaine fut ainsi prévenu de ce qu'il auroit à faire. On s'en expliqua sur-tout beaucoup avec M. de la Chaise, qui pouvoit le plus contribuer au succès de cette manœuvre, en acceptant dès-lors un signal pour le moment où l'on auroit à en faire usage.

Nous nous proposions d'être sous voiles avant l'aube du jour, à cause des ennemis, quand à une heure l'on entendit leurs coups de canon de signaux & vîmes leurs feux qu'ils mirent en virant par la brise de terre pour longer la côte.

Le 3 août, aussi-tôt nous appareillâmes pour courir nous-mêmes sur ce bord, & la *Diligente*, avec laquelle nos vaisseaux formerent la ligne en marchant, nous mettoit dans le cas de pouvoir engager les ennemis avant que la brise fût renforcée.

C'est ainsi que nous attendions avec impatience le point du jour. Dès qu'on put le voir, les Anglois se presserent de manœuvrer à la hâte : dans le même instant nous fîmes le signal d'arriver en bataille, & en marchant

nous tirâmes un ſecond coup de canon pour aſſurer le pavillon du roi. Tous nos vaiſſeaux s'obſervant dans le meilleur ordre du monde, ſembloient à l'envi les uns des autres approcher l'ennemi ; celui-ci, obligé de plier en dépendant pour ſe former, paroiſſoit embarraſſé de nous voir aller à lui avec tant de réſolution ; & pendant qu'il ſe diſpoſoit ſucceſſivement à nous recevoir, les cris de vive le roi éclatoient d'un bout de notre ligne à l'autre ; mais par malheur la briſe ayant renforcé, le *Saint-Louis* nous hela encore pour nous apprendre que ſon vaiſſeau, ainſi que pluſieurs autres de la compagnie, étoient dans l'impoſſibilité de ſe ſervir de leurs canons d'en-bas.

Nous étions alors par le travers de Negapatuam, à peu de diſtance de la rade, & par le changement régulier de la briſe nous ne pouvions tenir en obſervation que juſqu'à midi, tems auquel l'amiral Pocok devoit venir lui-même livrer le combat, ayant ſur nous le vent du large ; ainſi, puiſque l'action étoit inévitable, il fut propoſé de mettre ſur-le-champ en pratique la manœuvre dont on avoit parlé la nuit derniere ; & avec toutes les raiſons qui juſtifioient cette idée, l'on avoit encore celle de pouvoir enſuite reprendre le vent, en courant au ſud-eſt juſqu'à la fin de la briſe de terre, après avoir foudroyé le ſerre-file des Anglois & coupé leurs frégates. Nous en étions-là à ſix heures du matin, les ennemis courant au ſud par le vent d'oueſt bon frais, & nous longeant de même la côte à arriver, depuis que l'on avoit éprouvé le fatal défaut de nos batteries. Cet intervalle fut employé à conſulter ſur le mouvement propoſé, au ſujet duquel M. d'Aché deſira ſavoir en dernier reſſort le ſentiment des capitaines. Enfin, la *Diligente* étant de retour & voyant que le tems ſe paſſoit pour l'exécution d'une manœuvre que le calme ſeul pouvoit empêcher d'être déciſive, nous fîmes le ſignal convenu. Auſſi-tôt M. de la Chaiſe manœuvrant, & chaque vaiſſeau imitant le *Comte de Provence*, l'eſcadre s'avançoit dans l'ordre le plus convenable à notre deſſein, de façon à le cacher à

l'ennemi, qui parut ne le comprendre que lorſqu'il ne lui étoit plus poſſible de l'empêcher. En effet, nous nous trouvions à dix heures dans la ſituation la plus avantageuſe : les Anglois n'avoient pas jugé à propos de faire arriver leur tête pour porter tous en dépendant comme nous ; jugeant enſuite qu'un tel mouvement ne ſeroit pas pour eux une reſſource ſuffiſante, ils ſe contentoient de ſerrer exactement la file de leur arriere-garde.

Bientôt nous voyant approcher de leur queue & reconnoiſſant que nous allions être à portée de cribler le dernier vaiſſeau & couper leurs frégates, ils firent ſucceſſivement pluſieurs manœuvres différentes, tantôt les uns arrivant ſur leurs miſaines, tantôt revenant au lof & s'aidant de leurs canots, ils travailloient à ſe maintenir nord & ſud ; tandis que nous, courant toujours grand largue à l'eſt ſud-eſt ; nous tenant le beaupré ſur la poupe, nous gouvernions droit en allant écraſer leur dernier vaiſſeau & ſéparer leurs frégates. Celles-ci avoient pour les remorquer juſqu'à cinq bâtimens à rame ; mais voyant que tous leurs efforts ſeroient inutiles pour gagner leurs poſtes, elles abandonnerent leur eſcadre ; mais, quoiqu'elles couruſſent au large toutes voiles dehors, certainement la *Diligente*, qui s'y diſpoſoit déjà, auroit pu les contenir & les faire amener ſous le feu d'un de nos vaiſſeaux.

Plus nous approchions de la queue de l'ennemi & plus il y paroiſſoit de confuſion : M. Pocok faiſoit des ſignaux continuellement, & le dernier vaiſſeau, le plus inquiet ſur ſa propre ſituation, vouloit abattre ſur ſtribord pour ne pas recevoir tous nos coups dans ſa poupe, ſans ſonger qu'il ne ſeroit que plus en danger, tandis que ſon eſcadre n'oſant aucunement ſe rompre ni dériver par la contremarche, demeuroit avec les deux huniers ſous une ligne mal formée.

C'étoit ainſi que l'eſcadre du roi alloit remporter inévitablement un premier avantage, puis ſe mettre à portée de livrer entre les deux briſes un combat général aux ſix vaiſſeaux qui auroient reſtés à M. Pocok. Nous

ne voyions aucun obſtacle de ſa part ; & déjà manœuvrant avec confuſion il s'étoit abordé lui-même avec un de ſes vaiſſeaux, tandis que nous allions toujours conſtamment à notre objet. Le *Comte de Provence* étoit déjà prêt d'envoyer ſon grand feu quand la briſe, qui avoit déjà beaucoup molli, calma entiérement & fut ſuivi du vent du large.

Cette révolution arrivée encore plus tôt que nous ne l'avions craint & que l'ennemi n'avoit pu l'eſpérer lui-même, remit les choſes dans leur premier état. M. de la Chaiſe, avant même que nous lui en fiſſions le ſignal, ne ſongea plus qu'à manœuvrer ſuivant les circonſtances ; & puiſque l'ennemi avoit le vent que nous avions été obligés de lui céder, c'étoit à lui à en profiter, tandis que notre ligne étant bien formée, nous l'attendions de pied ferme.

M. Pocok fut quelque tems à débrouiller ſes vaiſſeaux ; enfin à midi ayant placé l'*Eliſabeth*, le *Salisbury* & le *Cumberland* à ſa tête, ſuivi du *Weymouth*, du *Newcaſtle* & du *Tigre*, il fit le ſignal d'arriver ſur nous : ſon avant-garde n'obſervant pas préciſément la marche des autres, l'*Eliſabeth* étoit parvenue très-près du *Comte de Provence*, quand le *Yarmouth* étoit encore éloigné de nous & que toute la queue ennemie n'étoit point à portée d'occuper notre arriere-garde. Notre général voulut attendre M. Pocok pour mieux l'inviter à prolonger ſa ligne : nous fîmes le ſignal à la tête de carguer encore de ſes voiles en braſſant notre grand hunier ſur le mât, dès que nous vîmes l'*Eliſabeth* parallele au *Comte de Provence*.

L'*Eliſabeth* ſe trouvant rendue à la portée du piſtolet, mit alors en panne, & M. de la Chaiſe, qui avoit toujours autant montré de fierté que d'intelligence dans ſes manœuvres, braſſa auſſi en panne pour ſe tenir ſous ſon feu, & dès l'inſtant nous commençâmes à hiſſer le pavillon du combat ; il lui envoya à bout portant ſa bordée entiere, en recevant de même celle de l'ennemi.

Le *Duc d'Orléans* & le *Duc de Bourgogne* tirerent au

même inſtant ſur les autres : nous voulions garder notre feu pour le *Yarmouth*, quand le *Cumberland*, qui le précédoit, nous ayant tiré ſa bordée, nous lui adreſſâmes la nôtre. Le *Saint-Louis* attaqua au même inſtant l'amiral, qui lui tira avant de ſe rendre par notre travers, & les deux arrieres-gardes ſe tirerent auſſi, quoique peu à portée à cette premiere volée.

C'eſt ainſi que le combat fut engagé, & avec la meilleure apparence, puiſque l'*Éliſabeth* eut ſon perroquet de fougue emporté & que le *Comte de Provence* ſembloit nous promettre de plus grands avantages, quand au milieu de la fumée qu'excitoit le feu continuel de ſes batteries, nous vîmes ſon mât d'artimon enflammé; accident cauſé par les artifices des ennemis, & d'autant plus terrible que ce vaiſſeau ſe trouvoit engagé à la portée du piſtolet. M. Bouvet, ſon matelot d'arriere, y pourvut ſur-le-champ, & tandis que M. de la Chaiſe cherchoit à s'éloigner pour éteindre ſon feu, il coupa promptement entre les deux pour combattre lui-même M. Stevens. Le *Duc d'Orléans* partagea auſſi ſes coups pour occuper le *Salisbury*, & nous dirigeant alternativement les nôtres ſur le *Cumberland* & l'amiral, nous continuions la bataille, qui étoit fort vive de part & d'autre, & déjà très-ſanglante. Dès le commencement du combat, notre roue de gouvernail fut emportée, & avant que d'avoir réparé cette perte nous n'ajuſtions que difficilement nos coups, tandis que nous en recevions ſans ceſſe du *Cumberland* & de l'amiral. D'ailleurs, à peine eûmes-nous diſpoſé une ſeconde roue, que le feu qui avoit pris à notre cale jeta un trouble épouvantable, en nous mettant dans le cas de ſauter en l'air. Ce malheur fut bientôt réparé; mais bientôt notre tamiſe ou croiſſant détaché par le canon de la Sainte-Barbe crevé en tirant, retenoit encore notre barre; ce qui nous empêchoit de venir auſſi au vent, que nous le deſirions, pour ajuſter le vaiſſeau de M. Pocok, lequel ſe ſentant par notre hanche nous incommodoit fort & ne pouvoit être bien chauffé que par le *Saint-Louis*; cependant

nous lui coupâmes sa vergue de grand hunier & ne [illegible] lui tirer dès que nous pouvions le découvrir. [illegible] nous pûmes gouverner, nous nous atta-ch[illegible]procher le *Duc de Bourgogne*, qui, en se m[illegible], soutenoit un combat très-opiniâtre avec l'avan[illegible]e ennemie, & pour cela nous voulions nous-mêmes [illegible]ter au vent du *Duc d'Orléans* ; mais pendant que nous nous avancions & que ce vaisseau, pour se prêter à notre dessein, brassoit ses voiles, la drosse de notre seconde roue fut emportée au milieu des volées continuelles dont nos agrêts souffroient beaucoup : finalement, par le défaut de gouvernail nous nous vîmes forcés d'aborder de long en long M. de Surville. Par bonheur les Anglois ne purent profiter de cette conjoncture, où nous demeurions exposés à tout, s'ils avoient conduit leurs brûlots sur le *Zodiaque*, nous n'eûmes à les combattre que la même distance, & le *Duc d'Orléans*, ainsi que nous, ayant travaillé avec une vîtesse & une ardeur incroyables, les deux vaisseaux furent presqu'aussi-tôt dégagés, & celui de M. de Surville recommençant à tirer, le *Duc de Bourgogne* eut lieu de se rétablir en combattant.

Le *Vengeur* qui fermoit notre ligne, serroit le plus près, & nous leur voyions toujours faire un feu prodigieux : enfin, malgré toutes nos pertes, nous espérions que le *Comte de Provence* pourroit revenir, lorsque le *Moras*, ainsi que le *Condé*, quitterent sur les quatre heures après avoir beaucoup souffert.

Dès-lors nous préparâmes le signal pour virer tout-à-la-fois vent arriere, continuant pourtant la bataille en rapprochant le *Comte de Provence*, qui ne cessoit de travailler à se réparer, mais qui, heureux de n'avoir pas sauté en l'air, n'étoit pas encore en état de reprendre son poste. Il devoit d'ailleurs avoir plus de facilité à le reprendre, dès que l'escadre auroit pris à l'autre bord ; ainsi nous hissâmes le signal pour virer lof pour lof, avec celui pour l'ordre de bataille, l'amure à babord, observant nous-mêmes de virer les derniers, pour favoriser l'exécution de ce mouvement.

Le *Vengeur*, qui non-seulement avoit bien rempli les vuides du *Moras* & du *Condé*, mais qui avoit eu soin de prolonger en tirant sans cesse, contribua aussi beaucoup au succès de cette manœuvre. L'escadre se trouva donc bientôt orientée pour la nouvelle ligne de combat, les deux petits vaisseaux à la tête, & le *Vengeur* & nous à l'arriere-garde.

Les Anglois, dont avoit été aussi dérangée la ligne, loin de nous serrer alors que nous virions pour rallier le *Moras* & le *Condé*, ne retirerent qu'en faisant une espece de contre-marche qui éloignoit les deux escadres; deux de leurs vaisseaux seulement s'acharnoient à tirer sur le *Zodiaque*, qui dans ce moment faisant feu des deux bords en même tems, prêtoit côté à presque toute la ligne Angloise, pour tâcher de sauver deux de ses vaisseaux absolument dégréés & hors d'état de manœuvrer. Cette manœuvre eut son effet, & ses vaisseaux ayant mis les voiles qu'ils purent gréer, se tirerent du mauvais pas où ils se trouvoient engagés. Alors M. le comte d'Aché, chauffé par cinq vaisseaux, se détermina à virer lui-même lof pour lof, & le *Vengeur* ayant serré sur nous, nous courûmes largue pour raillier nos vaisseaux qui se trouvoient fort de l'avant. Le vaisseau de M. Pocok restoit fort de l'arriere, absolument dégréé; il n'y avoit que l'*Élisabeth* & le *Newcastle* qui nous approchoient: ils ne le faisoient cependant qu'en garant.

Peu après le *Comte de Provence*, dégagé de son mât d'artimon qu'il avoit coupé, se rapprocha pour faire ferme à l'arriere-garde, & M. Pocok qui avoit eu tant de bonheur dans cette journée, & dont l'escadre étoit alors dans une disposition bien plus favorable que la nôtre, au lieu de rengager le combat fit le signal de tenir le vent. Nous ne changeâmes rien à notre manœuvre: la *Diligente* avoit été avertir tous nos vaisseaux de bien marcher en ordre, en se raccommodant de leur mieux. Nous conservâmes toujours le signal pour l'ordre de combat, l'amure à bas-bord, & cependant, vu le besoin pressant de réparer les navires, nous gouvernâmes pour Pondichéry.

Le lendemain, 4 août, nous nous en trouvâmes à portée, & fûmes mouiller en bataille devant cette place. En y arrivant le général envoya M. le chevalier de Monteil à la ville, & lui commanda de dire en passant à M. de la Chaise combien il étoit content de sa conduite, & témoigner aussi les mêmes sentimens aux autres capitaines : mais convaincu par leur rapport des défauts actuels d'hommes, d'agrêts & de munitions, & ne pouvant sur-tout, par rapport aux batteries de la plupart des navires, se flatter de décider l'affaire en réattaquant les ennemis, on résolut dès-lors de s'embosser près de la place ; & les magasins étant absolument dégarnis, M. le comte d'Aché voyant que la réparation des vaisseaux y devenoit d'autant plus difficile, que la colonie manquoit des premiers moyens & que l'armée de terre, obligée d'abandonner le siege de Tanjaour, loin d'apporter les fruits que l'on espéroit de cette entreprise, alloit encore augmenter l'embarras de nos subsistances, se détermina à partir le plus promptement qu'il lui seroit possible.

Liste des officiers du roi tués & blessés au combat naval du 3 août 1758.

MM. Dudessais, lieutenant de vaisseau, M. de Senneville l'aîné & M. de Minthier, ont été tués.

MM. le comte d'Aché, de Beaudran, d'Aché, de Genlis & de Tremizoi, ont été blessés.

35 hommes tués roides & jetés à la mer pendant le combat.

40 morts de leurs blessures & 150 de blessés.

Les Anglois se réparant entre Karikalle & Négapatuam, & allant chercher du secours à ce comptoir, une de leurs frégates s'y empara d'un brigantin expédié de l'Isle-de-France, & auquel les Hollandois eurent la foiblesse de refuser toute protection : heureusement qu'en apprenant cette nouvelle, nous eûmes connoissance d'un vaisseau de la compagnie d'Hollande, qui

paſſoit en vue de Pondichéry. On le fit chaſſer par la *Dfligente*, qui le conduiſit en rade, où il fut décidé qu'on le retiendroit juſqu'à ce que les Hollandois euſſent ſatisfait au dommage ; & ce vaiſſeau ayant beaucoup d'agrêts & de munitions, nous procura ainſi des reſſources d'autant plus précieuſes, que nos beſoins étoient plus preſſans. Le 24 d'août l'eſcadre Angloiſe ayant appareillé des environs de Negapatuam, parut revenir ſur nous ; cependant elle ne dépaſſa pas la hauteur du fort Saint-David : nous avions des intelligences certaines du ſecret de M. Pocok, qui avoit prépar' cinq brûlots pour venir nous attaquer ſur nos ancres. Le défaut d'agrêts & de vivres, qui mettoit l'eſcadre du roi dans le cas le plus critique, ſi nous étions obligés de livrer un troiſieme combat, détermina M. le comte d'Aché à partir pour l'Isle-de-France, & en ayant informé M. de Lally & le conſeil, nous appareillâmes le 3 ſeptembre de Pondichéry, & après une traverſée des plus heureuſes nous arrivâmes le 13 octobre 1758 à Maurice.

FIN.

e fit chaſſer par la
, où il fut décidé
Hollandois euſſent
u ayant beaucoup
ocura ainſi des reſ-
nos beſoins étoient
dre Angloiſe ayant
tuam , parut reve-
paſſa pas la hauteur
s des intelligences
, qui avoit prépar
quer ſur nos ancres.
qui mettoit l'éſcadre
ſi nous étions obli-
t, détermina M. le
e-de-France , & en
conſeil , nous appa-
chéry , & après une
rrivâmes le 13 octo-